
Procès-verbal de la séance publique du Conseil du 4 novembre 2019

SOMMAIRE

Présidence de monsieur David Kimelfeld, Président	(p. 7)
Désignation d'un secrétaire de séance et appel nominal	(p. 7)
Dépôts de pouvoirs pour absence momentanée	(p. 7)
Communication de monsieur le Président relative à la modification de la composition des commissions thématiques	(p. 8)
Approbation des procès-verbaux des séances publiques du Conseil du 8 juillet 2019 (11 heures et 13 heures 30)	(p. 8)
Rapport d'observations définitives de la Chambre régionale des comptes d'Auvergne-Rhône-Alpes concernant la gestion de la société publique locale (SPL) Lyon confluence - Exercices 2008 à 2016	(p. 10)
Compte-rendu des décisions prises par la Commission permanente du 9 septembre 2019 en vertu de la délégation de principe accordée par la délibération n°2017-1976 du 10 juillet 2017 (dossier n°2019-3827)	(p. 14)
Comptes-rendus des décisions prises par monsieur le Président :	
- en vertu de la délégation de principe accordée par les délibérations n°2017-1975 du 10 juillet 2017 et n°2018-2735 du 27 avril 2018 - Période du 1 ^{er} au 31 août 2019 - (dossier n°2019-3828)	(p. 16)
- en matière de marchés publics, accords-cadres et marchés subséquents à des accords-cadres passés entre le 3 septembre 2019 et le 2 octobre 2019 en vertu de la délégation de principe accordée par la délibération n°2018-2735 du 27 avril 2018 - (dossier n°2019-3829)	(p. 16)
Désignation de représentants au sein du conseil d'exploitation de la régie de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés de la Métropole de Lyon (dossier n°2019-3888)	(p. 35)
Annexe 1 : Amendement relatif au dossier n°2019-3888 - Création d'une régie à autonomie financière relative à la prévention et à la gestion des déchets ménagers et assimilés - Désignation de représentants du Conseil	(p. 109)
Vœu déposé par le groupe Europe Écologie-Les Verts et apparentés : Vœu pour un arrêt de l'usage des pesticides sur le territoire de la Métropole de Lyon, ayant donné lieu à l'établissement de la délibération n°2019-3922	
* interventions	(p. 103)
* annexe 2	(p. 110)
Question orale déposée par le groupe Europe-Écologie-Les Verts et apparentés concernant l'utilisation sur le territoire de la Métropole de dispositifs publicitaires non autorisés	
* interventions	(p. 107)
* annexe 3	(p. 113)

Les textes des délibérations n°2019-3827 à 2019-3922 ont été publiés dans le recueil des actes administratifs n°50 (Novembre 2019).

N°2019-3827	Compte-rendu des décisions prises par la Commission permanente du 9 septembre 2019 en vertu de la délégation de principe accordée par la délibération du Conseil n°2017-1976 du 10 juillet 2017 -	(p. 14)
N°2019-3828	Compte-rendu des décisions prises par M. le Président en vertu de la délégation de principe accordée par les délibérations du Conseil n°2017-1975 du 10 juillet 2017 et n°2018-2735 du 27 avril 2018 - Période du 1 ^{er} au 31 août 2019 -	(p. 16)
N°2019-3829	Compte-rendu des décisions prises par M. le Président en matière de marchés publics - Accords-cadres et marchés subséquents à des accords-cadres passés entre le 3 septembre 2019 et le 2 octobre 2019 en vertu de la délégation de principe accordée par la délibération n°2018-2735 du 27 avril 2018 -	(p. 16)
N°2019-3922	Vœu présenté par le groupe Europe-Écologie-Les Verts et apparentés	(p. 103)

COMMISSION DEPLACEMENTS ET VOIRIE

N°2019-3830	<i>Quincieux - Plan d'investissement autoroutier en Région Auvergne-Rhône-Alpes - Création d'un diffuseur complet sur l'autoroute A46, concédée à la société des Autoroutes Paris-Rhin-Rhône (APRR) - Convention de financement avec la société APRR -</i>	(p. 43)
N°2019-3831	<i>Projet européen CoGo covoiturage et gouvernance - Attribution d'une subvention à l'Agence régionale Auvergne Rhône-Alpes énergie environnement (AuRA-EE) -</i>	(p. 45)
N°2019-3832	<i>Plan de mobilité inter-entreprises de l'est lyonnais - Attribution d'une subvention à la Chambre de commerce et d'industrie Lyon Métropole Saint-Etienne Roanne (CCIL) -</i>	(p. 47)
N°2019-3833	<i>Saint Genis les Ollières - Requalification de la place Pompidou - Avenant à la convention de maîtrise d'ouvrage unique (CMOU) avec la Commune de Saint Genis les Ollières - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -</i>	(p. 18)
N°2019-3834	<i>Vénissieux - Dévoisement de la rue Beethoven à Vénissieux - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -</i>	(p. 18)
N°2019-3835	<i>Villeurbanne - Aménagement de la place des Maisons Neuves - Ilot Pechoux - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -</i>	(p. 18)
N°2019-3836	<i>Décines Charpieu - Voie nouvelle n° 17 entre les rues Coli et Danton - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -</i>	(p. 18)
N°2019-3837	<i>Oullins - Place Anatole France - Approbation de l'enveloppe financière affectée aux études - Individualisation partielle d'autorisation de programme -</i>	(p. 49)
N°2019-3838	<i>Lyon 7°- Requalification du boulevard Tony Garnier tranche 3 - Individualisation partielle d'autorisation de programme -</i>	(p. 50)
N°2019-3839	<i>Assistance et expertise technique dans le domaine des déplacements et de la mobilité - Accords-cadres à marchés subséquents - Lancement d'une procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer les marchés -</i>	(p. 50)
N°2019-3840	<i>Travaux d'entretien et de petits investissements de voirie sur le territoire de la Métropole de Lyon - Accords-cadres à bons de commande - Lots 7, 18 et 19 - Délibération modificative à la délibération du Conseil n°2019-3543 du 24 juin 2019 -</i>	(p. 18)
N°2019-3841	<i>Conférence internationale Smart Rivers Lyon 2019 - Attribution d'une subvention de partenariat officiel -</i>	(p. 52)

COMMISSION DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, NUMERIQUE, INSERTION ET EMPLOI

N°2019-3842	<i>Insertion - Fonds social européen (FSE) - Avenant à la convention de subvention globale de la Métropole pour la période 2017-2020 -</i>	(p. 53)
N°2019-3843	<i>Programme métropolitain d'insertion pour l'emploi (PMI'e) 2016-2020 - Attribution de subventions de fonctionnement dans le cadre de l'appel à projets Initiative et développement de l'insertion par l'activité économique (ID'IAE) - Attribution de subventions aux associations Le Booster de Saint Jean, ICARE et Convergence France -</i>	(p. 55)
N°2019-3844	<i>Programme métropolitain d'insertion pour l'emploi (PMI'e) 2016-2020 - Attribution de subventions de fonctionnement complémentaires dans le cadre de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté -</i>	(p. 57)
N°2019-3845	<i>Economie sociale et solidaire (ESS) - Attributions de subventions à plusieurs organismes : Chambre régionale de l'économie sociale et solidaire Auvergne-Rhône-Alpes (CRESS AURA), La Gonette, Anciela, MIETE, ETIC, Le MOUVES pour leurs programmes d'actions pour l'année 2019 -</i>	retiré
N°2019-3846	<i>Institut d'études politiques (IEP) de Lyon - Opération Public Factory - Attribution d'une subvention d'équipement à l'IEP de Lyon - Individualisation totale d'autorisation de programme -</i>	(p. 18)
N°2019-3847	<i>Bâtiment TMM2 - Opération de requalification du campus Lyon Ouest Ecully - Attribution d'une subvention d'équipement à l'Ecole centrale de Lyon (ECL) - Individualisation totale d'autorisation de programme -</i>	(p. 58)
N°2019-3848	<i>Institut des sciences et techniques de réadaptation (ISTR) - Création du pôle paramédical à la Buire - 1ère phase - Attribution d'une subvention d'investissement à l'Université Claude Bernard Lyon 1 (UCBL1) - Individualisation d'autorisation de programme -</i>	(p. 18)

N°2019-3849	<i>Expérimentation d'un fonds d'aide au prototypage des étudiants entrepreneurs - Attribution des subventions -</i>	(p. 19)
N°2019-3850	<i>Projet Numérique et gestion des données personnelles - Demande de subventions Fonds européen de développement régional (FEDER) auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes - Individualisation d'autorisation de programme en recettes -</i>	(p. 19)
N°2019-3851	<i>Soutien à la recherche et à l'innovation - Attribution d'une subvention d'équipement à l'association Techtera pour l'acquisition d'équipements dans le cadre du projet Techtera Fab pour la période 2019-2022 -</i>	(p. 59)
N°2019-3852	<i>Pôle de compétitivité Lyonbiopôle - Soutien au projet de recherche et développement (R&D) Colomatrix - Avenant n°1 aux conventions des 23 et 24 novembre 2015 avec Voxcan et Biom'up - Attribution de subventions d'équipement aux sociétés Evotec, Anaquant et aux Hospices civils de Lyon pour le projet ESPRI IOAC - Pôle de compétitivité Axelera - Soutien au projet de R&D QAlcar - Avenant n°1 à la convention du 11 octobre 2016 avec Brochier technologies -</i>	(p. 19)
N°2019-3853	<i>Attribution d'une subvention à l'association Réseau des territoires innovants pour l'organisation de la 16ème édition du forum des interconnectés à Lyon les 12 et 13 décembre 2019 et pour son programme d'actions 2019 relatif à la promotion du numérique -</i>	(p. 59)
N°2019-3854	<i>Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'Organisation mondiale de la santé (OMS) pour le développement du bureau de Lyon pour l'année 2019 -</i>	(p. 61)
N°2019-3855	<i>Attribution d'une subvention à l'association I-Care Cluster pour l'organisation de la 4ème édition de l'événement Hacking Health Lyon du 29 novembre au 1er décembre 2019 -</i>	(p. 19)
N°2019-3856	<i>Attribution d'une subvention à l'Association pour la formation des ruraux aux activités du tourisme (AFRAT) pour l'année 2019 - Phase 3 du programme 2 (2017-2019) -</i>	(p. 62)
N°2019-3857	<i>Attribution d'une subvention de fonctionnement à la Fédération Française de carrosserie - Industries et services (FFC) pour l'organisation de l'édition 2019 du salon Solutrans -</i>	(p. 19)
N°2019-3858	<i>Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association Silk in Lyon pour l'organisation de la 2ème édition Silk in Lyon du 21 au 24 novembre 2019 -</i>	(p. 63)
N°2019-3859	<i>Oullins - Attribution d'une subvention à l'association Rhône Arménie formation échanges (RAFE) pour son programme d'actions 2019 -</i>	(p. 19)
N°2019-3860	<i>Plan d'actions en faveur de la redynamisation commerciale de la Presqu'île de Lyon suite aux impacts du mouvement des Gilets jaunes - Attribution de subventions aux associations My Presqu'île, Mouvement Carré Nord Presqu'île et Village des Créateurs -</i>	(p. 63)

COMMISSION DEVELOPPEMENT SOLIDAIRE ET ACTION SOCIALE

N°2019-3861	<i>Avenant à la convention pluriannuelle relative aux relations entre la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA) et la Métropole de Lyon -</i>	(p. 20)
N°2019-3862	<i>Résidences autonomie - Contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens (CPOM) - Approbation et signature -</i>	(p. 68)
N°2019-3863	<i>Etablissements et services pour personnes âgées et personnes handicapées - Enveloppe de tarification 2020 -</i>	(p. 69)
N°2019-3864	<i>Fonds départemental-métropolitain de compensation du handicap (FDMCH) - Versement de la dotation pour l'exercice 2019 -</i>	(p. 20)
N°2019-3865	<i>Dispositif d'aide à l'investissement des services et établissements associatifs recevant des jeunes confiés à l'aide sociale à l'enfance (ASE) -</i>	(p. 71)
N°2019-3866	<i>Engagement de la Métropole de Lyon dans la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté - Attribution d'une subvention en faveur des jeunes de 16 à 25 ans sur les quartiers les plus en difficultés - Ouverture de places jeunes majeurs sortant de l'aide sociale (ASE) à l'enfance - Approbation et signature des avenants -</i>	(p. 73)
N°2019-3867	<i>Prévention santé - Attribution d'une subvention à l'Association départementale d'éducation pour la santé (ADES) du Rhône pour son programme d'action 2019 -</i>	(p. 20)
N°2019-3868	<i>Prévention santé - Cancéropôle Lyon Auvergne-Rhône-Alpes (CLARA) - Soutien à 2 projets structurants pour l'année 2019 - Attribution de subventions aux porteurs des projets -</i>	(p. 20)

N°2019-3869 Attribution d'une subvention à l'association Handicap international - Programme d'actions 2019 - (p. 20)

COMMISSION EDUCATION, CULTURE, PATRIMOINE ET SPORT

N°2019-3870 Collèges publics - Subvention d'investissement - Equipements - (p. 21)

N°2019-3871 Collèges publics - Dotations complémentaires 2019 - (p. 21)

N°2019-3872 Lyon 7°- Construction du collège Pré-Gaudry - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - (p. 78)

N°2019-3873 Lyon 3°- Convention avec la Ville de Lyon et le collège Raoul Dufy relative à la sécurité et à la gestion du patrimoine mobilier et immobilier du collège Raoul Dufy et de l'école primaire Mazenod - (p. 21)

N°2019-3874 Cités scolaires - Participation financière de la Métropole de Lyon au profit de la Région Auvergne-Rhône-Alpes au titre de l'année 2018 et d'une partie de l'année 2019 - Approbation de la convention-cadre - (p. 21)

N°2019-3875 Sports - Création de parcours sport/santé en milieu urbain - Individualisation partielle d'autorisation de programme - Attribution d'une subvention à l'Association des entreprises du parc technologique de Lyon (ASPARC) - Année 2019 - (p. 21)

N°2019-3876 Attribution d'une subvention à l'association Lou rugby pour son action d'accompagnement en faveur des clubs de rugby de la Métropole de Lyon - Année 2019 - (p. 79)

N°2019-3877 Schéma métropolitain des enseignements artistiques - Attribution de subventions de soutien à l'investissement et à l'orchestre Démos Lyon Métropole pour l'année 2019 - (p. 21)

N°2019-3878 Pôle métropolitain - Attribution d'une subvention à l'association Maison des jeunes et de la culture (MJC) Presqu'île Confluence pour l'organisation d'un événement en résonance au festival Nouvelles voix en Beaujolais 2019 - (p. 21)

N°2019-3879 Bron - Pôle en scène - Équipement de rayonnement métropolitain - Réaménagement de l'espace Albert Camus - Versement d'un fonds de concours pour l'étude de programmation - Individualisation totale d'autorisation de programme - (p. 21)

N°2019-3880 Soutien à la vie associative - Attribution de subventions aux associations de promotion du développement des associations et de l'engagement citoyen pour l'année 2019 - 2ème session - (p. 22)

N°2019-3881 Soutien à la vie associative - Attribution de subventions aux associations dans le cadre du dispositif Coup de pouce - 2ème session 2019 - (p. 22)

N°2019-3882 Lyon 3°- Attribution d'une subvention d'équipement à l'Institut culturel du judaïsme (ICJ) - Individualisation d'autorisation de programme - (p. 80)

COMMISSION FINANCES, INSTITUTIONS, RESSOURCES ET ORGANISATION TERRITORIALE

N°2019-3883 Décision modificative n°2 - 2019 - (p. 82)

N°2019-3884 Modalités de refacturations des prestations mutualisées entre les budgets principal et annexes - (p. 83)

N°2019-3885 Convention de partenariat entre la Métropole de Lyon et la Direction générale des finances publiques (DGFIP 69) en vue de fiabiliser les bases de la fiscalité directe locale et d'optimiser les ressources fiscales du territoire de la Métropole - (p. 22)

N°2019-3886 Télétravail - Modalités de mise en oeuvre à la Métropole de Lyon - (p. 87)

N°2019-3887 Modification du régime indemnitaire des collaborateurs des groupes politiques et abondement de l'enveloppe des moyens des groupes - (p. 22)

COMMISSION PROXIMITE, ENVIRONNEMENT ET AGRICULTURE

N°2019-3888 Création d'une régie à autonomie financière relative à la prévention et à la gestion des déchets ménagers et assimilés - Désignation de représentants du Conseil - (p. 30)

N°2019-3889 Prévention des déchets - Gestion des donneries au sein des déchèteries de la Métropole de Lyon - Convention avec les structures de l'économie sociale et solidaire - (p. 23)

N°2019-3890	<i>Reprise et traitement des déchets végétaux issus des déchèteries et des services de la Métropole de Lyon - Lancement d'une procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer l'accord-cadre multi-attributaires de services -</i>	(p. 23)
N°2019-3891	<i>Prestations de nettoyage globalisé des sols avec des moyens mécanisés et enlèvement des déchets collectés - Lancement d'une procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer les deux accords-cadres de services -</i>	(p. 42)
N°2019-3892	<i>Genay - Création d'aménagements de lutte contre le ruissellement agricole - Talweg du Lay - Lancement de la procédure de déclaration d'intérêt général (DIG) - Modification du programme approuvé par délibération du Conseil n°2014-0320 du 15 septembre 2014 -</i>	(p. 23)
N°2019-3893	<i>Chassieu, Corbas, Décines Charpieu, Feyzin, Genay, Saint Priest, Solaize - Approbation du dispositif de lutte contre l'érosion due au ruissellement pluvial dans l'espace agricole de la Métropole de Lyon - Attribution de compensations financières à des agriculteurs -</i>	(p. 42)
N°2019-3894	<i>Mions - Renouvellement d'un réseau d'eau potable entre le captage Sous la Roche et le réservoir d'eau du Chatanay - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -</i>	(p. 23)
N°2019-3895	<i>Mions - Création d'un réseau séparatif des eaux usées et pluviales et d'une station de refoulement pour le raccordement au réseau d'assainissement collectif des quartiers des Meurières et des Etachères - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -</i>	(p. 23)
N°2019-3896	<i>Cycle de l'eau - Attribution d'une subvention à la Fédération nationale des collectivités concédantes et régies (FNCCR) pour l'analyse comparative des données des services d'eau potable et des services d'assainissement pour l'année 2018 -</i>	(p. 23)
N°2019-3897	<i>Coopération décentralisée - Attribution d'une subvention à la Région Haute-Matsiatra à Madagascar pour le programme 3F - Année 2 - Mise en place d'une filière d'assainissement intégrée pour la Ville de Fianarantsoa à Madagascar - Convention avec la Région Haute-Matsiatra -</i>	(p. 23)
N°2019-3898	<i>Plan Oxygène - Mise en oeuvre d'actions - Demandes d'appui financier auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes et de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) - Attribution d'une subvention à Visuel Concept - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -</i>	(p. 26)
N°2019-3899	<i>Soutien de la Métropole de Lyon à la filière bois - Attribution d'une subvention à l'association Sylv'ACCTES pour l'accompagnement au renouvellement sylvicole des massifs forestiers locaux -</i>	(p. 36)
N°2019-3900	<i>Bron, Rillieux la Pape - Parcs cimetières métropolitains de Bron-Parilly et de Rillieux la Pape - Avenant n°5 au contrat de délégation de service public (DSP) -</i>	(p. 43)
N°2019-3901	<i>Rillieux la Pape, Sathonay Camp, Fontaines sur Saône, Caluire et Cuire, Lyon 4° - Délégation de service public (DSP) de chauffage urbain du réseau de chaleur Plateau Nord - Désignation du délégataire - Approbation de la convention -</i>	(p. 38)

COMMISSION URBANISME, HABITAT, LOGEMENT ET POLITIQUE DE LA VILLE

N°2019-3902	<i>Opérations d'urbanisme - Comptes-rendus financiers au concédant - Année 2018 -</i>	(p. 89)
N°2019-3903	<i>Fontaines Saint Martin - Projet urbain partenarial (PUP) Mollières - Approbation de la convention de PUP et du programme des équipements publics (PEP) - Individualisation partielle d'autorisation de programme -</i>	(p. 24)
N°2019-3904	<i>Lyon 7° - Site Duvivier - Convention n°3 de projet urbain partenarial (PUP) avec la société Lyon Duvivier 1 - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -</i>	(p. 24)
N°2019-3905	<i>Saint Genis Laval - Zone d'aménagement concerté (ZAC) du Vallon des hôpitaux - Procédure de demande d'autorisation environnementale - Lancement de la mission de maîtrise d'oeuvre des espaces publics de l'opération et acquisition des fonciers nécessaires à la réalisation de l'opération d'aménagement - Individualisation partielle d'autorisation d'engagement -</i>	(p. 91)
N°2019-3906	<i>Vénissieux - Zone d'aménagement concerté (ZAC) Marché Monmousseau-Balmes - Bilan de la concertation préalable unique portant d'une part sur la réduction du périmètre de la ZAC Vénissy avec modification du dossier de création et de réalisation et d'autre part sur la création de la ZAC Marché Monmousseau-Balmes - Prise en considération du processus d'évaluation environnementale - Approbation du dossier de création de la ZAC -</i>	(p. 95)
N°2019-3907	<i>Saint Priest - Zone d'aménagement concerté (ZAC) du Triangle - Protocole Association foncière logement (AFL) - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -</i>	(p. 24)

N°2019-3908	<i>Décines Charpieu - Projet d'une salle Arena - Déclaration de projet emportant mise en compatibilité du plan local d'urbanisme et de l'habitat (PLU-H) - Définition des objectifs poursuivis et des modalités de la concertation préalable au titre du code de l'environnement -</i>	retiré
N°2019-3909	<i>Lyon 7°- Site Ginkgo - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Clôture et bilan de la concertation -</i>	(p. 24)
N°2019-3910	<i>Saint Priest - Requalification du chemin de Revaion - Bilan et clôture de la concertation préalable -</i>	(p. 24)
N°2019-3911	<i>Irigny - Site d'Yvours - Aménagement des infrastructures de desserte - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -</i>	(p. 24)
N°2019-3912	<i>Lissieu - Création d'un carrefour d'accès à l'extension de la zone d'activités La Braille - Requalification de l'entrée nord de la commune (route départementale -RD- 306) - Réalisation des études de maîtrise d'œuvre - Approbation du programme - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -</i>	(p. 25)
N°2019-3913	<i>Saint Fons - Cuprofil - Réalisation d'un projet urbain comportant un parc et des équipements à destination du public - Approbation du programme de travaux - Réalisation des études de maîtrise d'œuvre - Acquisitions foncières - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -</i>	(p. 24)
N°2019-3914	<i>Villeurbanne - Copropriété Saint-André - Aménagement des espaces extérieurs - Approbation du programme de maîtrise d'œuvre - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -</i>	(p. 25)
N°2019-3915	<i>Vaulx en Velin - Nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU) - Quartier Grande Ile - Attribution de subventions d'équipement à Alliade habitat et Grand Lyon habitat pour des opérations de démolition - Individualisation partielle d'autorisation de programme -</i>	(p. 25)
N°2019-3916	<i>Villeurbanne - Nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU) - Quartier Buers nord - Attribution de subventions d'équipement à Est Métropole habitat (EMH) pour des opérations de démolition - Individualisation d'autorisation de programme -</i>	(p. 26)
N°2019-3917	<i>Rillieux la Pape - Nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU) - Quartier Ville nouvelle - Attribution de subventions d'équipement à Dynacité, Erilia et la société d'économie mixte de construction du Département de l'Ain (SEMCODA) pour des opérations de démolition - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -</i>	(p. 96)
N°2019-3918	<i>Lyon 8°- Nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU) - Quartier Langlet Santy - Attribution de subventions d'équipement à Immobilière Rhône-Alpes et Alliade habitat pour des opérations de démolition - Individualisation partielle d'autorisation de programme -</i>	(p. 25)
N°2019-3919	<i>Convention pluriannuelle d'objectifs entre la Métropole de Lyon et l'Etat pour la mise en oeuvre accélérée du plan quinquennal Logement d'abord - Avenant n°1 pour la période 2019-2020 -</i>	(p. 97)
N°2019-3920	<i>Villeurbanne - Opération de résorption d'habitat insalubre (RHI) - 15 rue Francia - Demande de subvention à l'Agence nationale pour l'amélioration de l'habitat (ANAH) -</i>	(p. 26)
N°2019-3921	<i>Société économie mixte (SEM) Patrimoniale du Grand Lyon - Modification des statuts et du pacte d'actionnaires -</i>	(p. 102)

Présidence de monsieur David Kimelfeld
Président

Le lundi 4 novembre 2019 à 11 heures, mesdames et messieurs les membres du Conseil, dûment convoqués le 15 octobre 2019 en séance publique par monsieur le Président, se sont réunis à l'hôtel de la Métropole, dans la salle des délibérations, sous la présidence de monsieur David Kimelfeld, Président.

Désignation d'un secrétaire de séance

M. LE PRÉSIDENT : Mesdames et messieurs, conformément aux articles L 3611-3 et L 3121-13 du code général des collectivités territoriales, je vous propose de nommer par vote à main levée madame Sarah Peillon pour assurer les fonctions de secrétaire de séance et procéder à l'appel nominal.

Je demande aux élus qui n'auraient pas émarginé à l'entrée de procéder à cette formalité à l'appel de leur nom en se déplaçant à la table centrale et, pour ceux qui seraient porteur d'un pouvoir et qui ne l'auraient pas déposé à l'entrée, de venir le déposer à la table centrale.

Madame Peillon, vous avez la parole.

(Madame Sarah Peillon est désignée et procède à l'appel nominal).

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, MM. Barral, Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mme Rabatel, MM. Bernard, Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, M. Vesco, Mme Ait-Maten, MM. Artigny, Augoyard, Barret, Mmes Beautemps, Berra, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, M. Buffet, Mmes Burillon, Burriland, MM. Butin, Cachard, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Findrik, Forissier, Fromain, Mmes Gailliot, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Giraud, MM. Gomez, Gouverneyre, Guiland, Mme Guillemot, MM. Guimet, Hamelin, Havard, Mme Hobert, MM. Hugué, Jeandin, Lavache, Mme Le Franc, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, M. Llung, Mmes Maurice, Millet, MM. Millet, Moreton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, M. Piegay, Mmes Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roustan, Rudigoz, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mmes Servien, Tifra, MM. Uhlrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vincendet, Mme Vullien.

Absents excusés : MM. Philip (pouvoir à Mme Runel), Galliano (pouvoir à M. Grivel), Mmes Dognin-Sauze (pouvoir à Mme Laurent), Poulain (pouvoir à Mme Frier), M. Hémon (pouvoir à M. Artigny), Mmes Balas (pouvoir à Mme de Lavernée), Basdereff (pouvoir à Mme Crespy), MM. Collomb, Gachet, Mme Iehl (pouvoir à Mme Perrin-Gilbert), M. Martin (pouvoir à Mme Gardon-Chemain), Mme Michonneau (pouvoir à Mme Piantoni), MM. Sturla (pouvoir à M. Lebuhotel), Vial (pouvoir à M. Vaganay).

Absents non excusés : Mme Farih, MM. Aggoun, Genin, Passi.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. L'appel nominal étant terminé, je vous propose de prendre acte qu'à l'ouverture de la séance, le quorum fixé à 83 élus est atteint.

(Le quorum étant atteint, la séance est ouverte)

Dépôts de pouvoirs pour absence momentanée

Mme Bouzerda (pouvoir à M. Crimier), M. Charles (pouvoir à M. Roustan), Mme Geoffroy (pouvoir à M. Gomez puis à Mme Lecerf), M. Kabalo (pouvoir à M. Chabrier), Mme Frier (pouvoir à M. George), M. Vincent (pouvoir à Mme Cardona), Mme Glatard (pouvoir à M. Pillon), M. Eymard (pouvoir à M. Barral), Mmes Poulain (pouvoir à M. Véron), Belaziz (pouvoir à Mme Tifra puis à M. Chabrier), MM. Augoyard (pouvoir à M. Geourjon), Barret (pouvoir à M. Odo), Mme Berra (pouvoir à Mme Beautemps), MM. Blache (pouvoir à M. Odo), Bousson (pouvoir à M. Germain), Broliquier (pouvoir à Mme Croizier), Mmes Brugnera (pouvoir à Mme Gailliot puis à Mme David), Burillon (pouvoir à Mme Bouzerda), MM. Cachard (pouvoir à Mme Guillemot), Compan (pouvoir à M. Hamelin), Curtelin (pouvoir à M. Jeandin), Denis (pouvoir à M. Pouzol), Dercamp (pouvoir à Mme Jannot), Devinaz (pouvoir à Mme Gandolfi), Fromain (pouvoir à M. Hugué), Mmes Ghemri (pouvoir à M. Bravo), Giraud (pouvoir à

M. Brumm), MM. Gouverneyre (pouvoir à M. David), Guiland (pouvoir à M. Cochet), Lavache (pouvoir à Mme Millet puis à M. Gillet), Mme Le Franc (pouvoir à M. Llung), M. Llung (pouvoir à Mme Le Franc), Mmes de Malliard (pouvoir à M. Rabehi), Millet (pouvoir à M. Geourjon), M. Moretton (pouvoir à M. Guimet), Mme Nachury (pouvoir à M. Petit), M. Rudigoz (pouvoir à M. Desbos), Mme Sarselli (pouvoir à M. Vincendet), M. Sécheresse (pouvoir à M. Sannino), Mmes Servien (pouvoir à M. Crimier), Tifra (pouvoir à Mme Belaziz puis à M. Kabalo).

**Communication de M. le Président
Modification de la composition des commissions**

M. LE PRÉSIDENT : Conformément à la délibération n°2015-0006 du Conseil du 16 janvier 2015 procédant à la création de 7 commissions thématiques à caractère permanent, je vous informe que :

- suite à l'adhésion de madame Martine Maurice au groupe "AGIR - La droite constructive et apparentés",
- suite à diverses demandes de changement d'affectations,

vous disposez, sur vos pupitres, d'un état récapitulatif des modifications effectuées sur la composition des commissions thématiques.

Je vous demande donc de bien vouloir me donner acte de cette communication et vous rappelle que la composition des commissions thématiques est à votre disposition sur le site extranet Grand Lyon Territoires, page Vie institutionnelle.

(Acte est donné).

**Adoption du procès-verbal
des séances publiques du 8 juillet 2019
à 11 heures et 13 heures 30**

M. LE PRÉSIDENT : Mesdames et messieurs, vous avez tous pris connaissance des procès-verbaux des séances publiques des 8 juillet 2019 (11 heures et 13 heures 30).

La Conférence des Présidents a retenu cinq minutes pour le groupe Les Républicains et apparentés.

M. le Conseiller COCHET : Monsieur le Président, chers collègues, nous n'allons pas évoquer spécifiquement le procès-verbal de la séance précédente et pourtant, cela est lié car, à chaque Conseil qui passe avant l'échéance électorale de 2020, notre assemblée s'enfonçait dans les limites de l'incroyable et aux frontières de l'impossible.

Il y a quelques semaines, monsieur le Président, je vous demandais comment vous alliez gérer les conséquences de la lourde fracture politique que vous aviez créée avec Gérard Collomb, vous m'aviez répondu qu'il n'y avait rien à gérer car c'est à peine si vous compreniez à quoi nous pouvions faire allusion.

Nous ne demandons qu'à vous croire mais, comme nous ne sommes pas aussi expérimentés que vous dans l'arène politique, nous aurions besoin de quelques explications de texte sur des choix politiques qui ne sont pour nous que des jeux de dupes. Si j'en crois la presse locale, vous avez eu quelques tensions avec madame Fouziya Bouzerda qui aurait osé dire qu'elle ne partageait pas votre vision économique fondée sur la décroissance. Vous avez été très en colère, alors que c'était plutôt bien pour vous car en indiquant qu'elle n'était pas d'accord avec votre ligne économique, elle apprenait à tous les habitants que vous aviez une ligne économique mais passons.

Vous avez été très en colère et, pour montrer qui est le chef, vous réagissez immédiatement en annonçant avec tambour et trompette que madame Bouzerda allait être dépossédée de son poste de Vice-Présidente. Là, il me vient une question : quand Roland Bernard dit à la presse que vous avez le charisme d'une huître, il reste Conseiller délégué, quand Richard Brumm dit que vous êtes un Judas, il reste Vice-Président mais qu'est-ce qui fait que madame Bouzerda, elle, a droit à un traitement de faveur ?

Ils sont tous les trois des soutiens de Gérard Collomb mais elle se distingue par deux caractéristiques : d'abord c'est une femme ! Ensuite elle est très ambitieuse. C'est certainement cette deuxième caractéristique qui lui a valu d'être la cible de votre crise d'autorité car elle peut vous faire de l'ombre bien qu'un récent sondage la mesure à 2 % d'intentions de vote. Mais votre décision a fait long feu car vous n'aviez pas pris la peine de vérifier les conditions juridiques du retrait de la délégation. Le Président de la deuxième Métropole de France n'a même pas une note fiable sur la gestion juridique de la collectivité qu'il dirige. Nous sommes bien aux limites de l'incroyable.

Finalement, on est plutôt heureux que vous vous soyez pris les pieds dans le tapis avec ces règles juridiques. Car si vous étiez allé au bout de votre souhait de retirer ses délégations à votre Vice-Présidente, il fallait faire sauter tous vos Conseillers délégués et là, m'imaginer que Max Vincent se retrouve orphelin de toute place dans un

exécutif aurait été un crève-cœur tant il est le symbole de la stabilité politique rhodanienne depuis plus de 30 ans. *(Rires)*.

Mais, dans ce champ de ruines, qui est le résultat des petits arrangements reposant dans l'achat de voix contre des postes, nous voyons bien ici la quintessence du cynisme politique qui règne depuis des années. C'est si vrai, que la Présidente du groupe Socialistes et républicains métropolitains, dont le nom de "Socialistes" ne lui pose pas de problème, est élue LREM (la République en marche) et que son parti essaie de détruire le Parti socialiste, tout est possible.

Au sein de l'Exécutif, on voit des membres de EELV (Europe Écologie-Les Verts et apparentés) qui ont pratiquement tout voté et maintenant, au regard des sondages, renient ce qu'ils ont adoré. Ou des élus soi-disant non-politiques qui font de l'équilibrisme une discipline rarement exécutée avec autant de maestria, tout ceci avec un candidat à la Métropole dont le nombre d'absence aux commissions ou en séance publique bat un record national.

D'un autre côté, je le confesse, il y a d'autres unions politiques nouvelles que nous ne comprenons pas. À travers nos lectures, nous avons été éblouis par ce texte, je cite : "Gérard Collomb est celui qui a su créer l'impulsion qui fait aujourd'hui de la Métropole de Lyon un modèle du dynamisme économique et de cohésion sociale, il est celui qui a toujours privilégié au niveau local un modèle efficace d'union et de rassemblement."

Petite devinette : qui est-ce ? À lire le ton obséquieux, des collègues m'ont soufflé le nom de Renaud George, c'est vrai, ça aurait pu, mais non. Un indice : c'est le même qui dénonçait à la Ville de Lyon en 2015, je cite : "Gérard Collomb a mal anticipé ses investissements dont le fonctionnement se révèle démesuré." Il disait également que "Gérard Collomb est un mauvais gestionnaire du patrimoine des Lyonnais" pour conclure par, je cite : "Il se moque ouvertement de nos concitoyens."

À l'époque, ces déclarations étaient normales, il était un élu de droite. Ce sera notre croix monsieur le Président, aidez-nous à sauver le Conseiller Hamelin. Nous vous souhaitons à tous un très bon Conseil.

(Applaudissements).

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Madame Bouzerda, vous vouliez dire un mot et après, je reprendrai la parole.

Mme la Vice-Présidente BOUZERDA : Oui puisqu'il a été question de moi, je souhaiterais aussi éclairer nos collègues sur ce qui s'est passé. Le 3 octobre, monsieur le Président, j'ai découvert par une alerte presse votre décision de me retirer ma délégation à l'économie et à l'insertion, avant de recevoir postérieurement un petit SMS me précisant que cela faisait suite à une interview dans laquelle j'exposais ma vision des enjeux économiques en alertant sur les risques d'un modèle décroissant.

Aucune nouvelle jusqu'à la Commission permanente du 7 octobre, lors de laquelle vous avez été interpellé par Nathalie Frier, première Conseillère déléguée sur les conséquences de cette décision de retrait sur l'ensemble des 26 Conseillers délégués effectivement qui composent l'Exécutif et vous ne saviez pas alors que la moitié de l'Exécutif tombait du seul fait de retirer sa délégation à votre Vice-Présidente, faute de droit de priorité des Conseillers délégués.

Finalement, le 14 octobre, vous déniez me recevoir pour me proposer de conserver finalement une partie de ma délégation pour ne pas mettre en œuvre et en péril ce fameux Exécutif. Fidèle à votre méthode néanmoins, vous publiez le 17 octobre les nouveaux arrêtés que je découvre par la voie d'un communiqué de presse sans qu'il ne m'ait été notifié, en tout cas pas à ce jour.

J'ai alors eu l'occasion de vous indiquer, lors de notre échange, à quel point votre décision irréfléchie n'était pas respectueuse de vos élus ni de votre fonction. Alors que vous passez votre temps à vous prévaloir d'un nouveau mode de gouvernance, bienveillant, plus participatif, vous sanctionnez une élue qui n'a fait que rappeler sa loyauté à une ligne politique, économique définie en 2014 avec Gérard Collomb.

Découvrir par la presse une décision aussi grave que le retrait d'une délégation est totalement inédit et irrespectueux de votre élue avec laquelle vous n'avez même pas pris la peine d'échanger en amont. Sous votre ère monsieur le Président, le SMS est devenu une nouvelle méthode de gouvernance, qu'il s'agisse de sanctionner une élue ou d'évincer un Président de la République, mais ce qui est encore plus grave, chers collègues, c'est le caractère irréfléchi de votre réaction, sans avoir ni anticipé ni même compris les conséquences de votre décision sur les délégations des Conseillers composant l'Exécutif.

Une telle méconnaissance des règles de fonctionnement de notre Métropole démontre une incompétence certaine dans la manière de conduire notre collectivité et met clairement à mal l'image ouverte, bienveillante, participative, et féminisée de votre gouvernance en total décalage avec la réalité. Je veux néanmoins remercier mes collègues

Vice-Présidents et Conseillers délégués qui ont repris chacun une partie de mes délégations pour les assurer de ma disponibilité et je veux remercier chers collègues également certains d'entre vous, et nombreux, à me témoigner votre sympathie, votre incompréhension également de ce retrait de délégations, nonobstant nos appartenances politiques respectives. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Quelques mots en ce début de Conseil, d'abord sur la délégation de madame Bouzerda puis ensuite, je dirai quelques mots à monsieur Cochet. Effectivement, au début du mois d'octobre, madame Bouzerda a fait part publiquement de désaccords profonds sur les choix politiques, plus graves monsieur Cochet que le charisme d'une huître qui n'est pas une opinion politique mais, je veux dire, un avis personnel sur ma personnalité, que je respecte, plus graves encore que, vous l'avez dit, ce qu'avait dit monsieur Brumm avec Judas mais aussi d'autres références mais qui n'intéressent pas les politiques publiques de notre Métropole.

En ce qui concerne les choix politiques, c'est autre chose et effectivement, il a été entendu que la politique économique menée par la Métropole de Lyon et par son Président, qui plus est, Vice-Président depuis 2008 à l'économie, était une politique décroissante et j'ai considéré qu'au vu de ce qui se passait sur cette Métropole, en matière de résultats qui ne sont pas d'ailleurs inhérents au seul exercice de cet Exécutif et au seul exercice du Président de la Métropole mais à l'ensemble des acteurs économiques, cela me paraissait complètement décalé. Il y avait soit une incompréhension des politiques publiques qu'on menait, soit une façon de taper un poing qui me paraissait déloyale.

Je ne vais pas redonner ici l'ensemble des dynamiques qui se déroulent dans cette Métropole, je crois que tout le monde en a ici les éléments qui sont tout sauf le signe réel d'une décroissance de ces politiques publiques. C'est pour cela que j'ai considéré qu'il fallait que madame Bouzerda puisse être en accord complet avec ses propos et j'ai décidé qu'effectivement, elle ne pouvait garder l'ensemble de ses délégations en matière économique. J'ai effectivement redispaché, par un arrêté du 17 octobre 2019, je ne vais pas rentrer dans le détail ici mais il est trouvable assez facilement, l'ensemble de ses délégations, à l'exception bien évidemment de deux compétences qui sont relatives au suivi de la réalisation du volet commerce du SCOT (schéma de cohérence territoriale) et de la révision et suivi du SDUC (schéma directeur d'urbanisme commercial), c'est une forme de cohérence d'ailleurs avec le poste qu'occupe madame Bouzerda à la Ville de Lyon en tant que huitième adjointe déléguée au commerce et à l'artisanat.

Ensuite, si madame Bouzerda souhaite démissionner de son poste de Vice-Présidente, c'est une autre question qu'il faut lui poser et elle prendra sa responsabilité, ce qui ne remettra pas en cause d'ailleurs l'ensemble du reste.

Pour finir sur une note un peu plus légère parce qu'il nous reste quand même neuf heures à passer ensemble donc, neuf heures comme ça, je pense que certains vont finir épuisés, pas moi, mais certains vont finir épuisés, je dirai que, d'habitude les feux d'artifice, monsieur Cochet, c'est plutôt en fin de journée, en fin de soirée, là c'est un feu d'artifice en fin de matinée, un feu d'artifice qui a clairement sulfaté l'ensemble des groupes politiques, à quelques exceptions près donc je leur laisserai, pas maintenant, sinon le débat sera trop long mais je laisserai monsieur Renaud George et d'autres vous répondre peut-être au moment de la pause déjeuner sur les accusations ou en tout cas les allusions que vous avez portées à celles et ceux qui animent aujourd'hui cet Exécutif.

Conformément aux articles L 3611-3 et L 3121-13 du code général des collectivités territoriales, si personne d'autre n'a d'observation à présenter, je les mets aux voix.

(Les procès-verbaux sont adoptés).

**Rapport d'observations définitives de la Chambre régionale des comptes (CRC)
d'Auvergne-Rhône-Alpes concernant la gestion de la SPL (société publique locale)
Lyon Confluence au cours des exercices 2008 à 2016**

M. LE PRÉSIDENT : Avant d'aborder l'ordre du jour de notre séance, je porte à votre connaissance le rapport d'observations définitives de la Chambre régionale des comptes concernant la gestion de la SPL Lyon Confluence au cours des exercices 2008 à 2016.

Ce rapport vous a été transmis avec la convocation à notre séance publique. Chacun a donc pu en prendre connaissance.

En application de l'article L 243-5 du code des juridictions financières, ce dossier donne lieu à débats.

La Conférence des Présidents a retenu cinq minutes pour le Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM).

Mme la Conseillère PERRIN-GILBERT : Monsieur le Président, je n'utiliserai pas mes cinq minutes. Simplement, par rapport à ce qui vient d'être dit, moi je ne trouve pas que cela soit désobligeant de parler de décroissance. Moi j'aimerais bien que notre collectivité s'interroge sur son modèle de développement économique, ce modèle ultra-libéral qui la mène dans le mur écologique, économique et social. Pour ma part, j'aurais pris à votre place comme un compliment l'idée que vous puissiez envisager de modifier ce modèle économique.

Revenons-en au sujet : la Cour régionale des comptes. Elle a procédé à la vérification des comptes et à l'examen de la gestion de la société publique locale Lyon Confluence pour les exercices courants de 2008 à 2016. C'est intéressant d'ailleurs que l'on parle maintenant de SPL, juste après notre débat en Commission générale où certains groupes politiques de cette assemblée n'excluent pas la reprise de la gestion publique de l'eau potable par une société publique locale. Je vous invite à regarder ce qui est dit en termes de gouvernance, en termes de transparence et il ne me semble pas que ce soit la meilleure garantie pour une gestion citoyenne et transparente du service public de l'eau, mais on aura l'occasion de poursuivre ce débat.

Comme son nom l'indique, la SPL Lyon Confluence consacre son activité à la réalisation du programme d'aménagement du secteur Lyon Confluence dans le 2^{ème} arrondissement de Lyon. La CRC reconnaît que l'on peut porter au crédit de la SPL, la mise en œuvre du projet d'aménagement pour lequel elle a été créée. C'est un point positif. En revanche, elle pointe un certain nombre d'anomalies et d'irrégularités au regard de la loi et pointe, comme trop souvent, je viens de le dire, un manque de transparence dans sa gestion.

Je ne vais pas énumérer les points qu'elle relève, que ce soit en matière de rémunération de la société au titre des contrats de concession, ni même de la qualité de l'information financière et comptable. Je vais juste souligner ce matin, une remarque de la CRC concernant les élus qui représentent notre Métropole au sein de cette société publique locale. Ainsi, la Cour des comptes remarque, je la cite : "Les élus qui siègent au sein de la SPL n'assurent pas leur fonction de contrôle." Excusez-moi d'être triviale mais, après tout, il s'agit de deniers publics, je voudrais savoir tout d'abord si nos collègues qui siègent au sein du conseil d'administration de la SPL sont rémunérés. Si oui, et en fonction de leur non-présence, il faudrait peut-être qu'ils cessent de l'être, au vu de cette remarque de la Cour des comptes et si non, tout est bien dans le meilleur des mondes.

De manière moins triviale, je voudrais revenir avec ce point sur notre responsabilité politique. Ce n'est pas parce que nous confions l'exécution de missions ou de projets via des DSP (délégations de service public) ou à des SPL que nous ne sommes pas responsables de ces missions ou de ces projets. C'était vrai pour le transport des élèves porteurs de handicap et j'ai eu l'occasion de pointer les mauvais comportements de la société Vortex et en disant que nous ne devons pas nous dédouaner de notre responsabilité. C'est vrai pour les mineurs non accompagnés et l'on ne peut se satisfaire du mauvais traitement qui leur est toujours infligé par des associations à qui l'on confie par marché notre mission.

Notre responsabilité est politique et reste toujours entière. Si j'interviens particulièrement sur ce point c'est que nous venons récemment d'être mis dans une situation très difficile par une société publique locale seule en charge du pôle funéraire public de Lyon et Villeurbanne et là aussi, les élus n'ont pas joué leur rôle, à tel point qu'il nous est demandé aujourd'hui de recapitaliser en urgence à hauteur de 1,5 M€. Ce n'est pas ainsi que l'on sauve le service public. Ce n'est pas ainsi non plus que nous renforçons la crédibilité des élus.

Alors, au vu de ce déficit assez incroyable et pour lequel nous n'avons pas d'explication de la SPL du pôle funéraire Lyon Métropole, au vu aussi des observations de la Cour régionale des comptes, j'invite mes collègues à bien vouloir siéger désormais au sein du conseil d'administration pour lequel ils sont élus. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Six minutes pour le groupe Les Républicains et apparentés.

M. le Conseiller GUILLAND : Monsieur le Président, ce rapport de la Chambre régionale des comptes d'Auvergne-Rhône-Alpes sur la SPL Lyon Confluence pour les exercices 2008 à 2016 appelle bien évidemment quelques remarques de notre part.

Je commencerai par un regret, celui de l'absence aujourd'hui de votre prédécesseur à la tête de notre collectivité. Il a préféré passer quelques jours au Canada plutôt que d'assister à nos travaux, ce qui n'améliorera pas son taux de présence. Cela est curieux quand même pour quelqu'un qui est candidat en mars prochain pour vous succéder. Regrettable pour la présentation de ce rapport d'observations puisque c'est lui qui, après avoir été Président Directeur général de cette SPL, en préside toujours le conseil d'administration et est, à ce titre, concerné en premier chef par ces remarques. Mais peut-être pourrais-je me rattraper au Conseil municipal de Lyon, qui sait ?

Certes, la Chambre reconnaît une certaine efficacité de la SPL dans l'aménagement du secteur, mais un premier mot m'est venu à l'esprit en lisant ce rapport, celui du "Far West". À la lecture des innombrables règles dont la SPL s'est affranchie, on a vraiment l'impression que c'est le Far West. Nous pourrions peut-être considérer plutôt cette SPL comme une principauté avec un roitelet à sa tête qui n'en fait qu'à son bon plaisir pourvu que cela avance. Mais c'est vrai, monsieur le Président, pourquoi s'encombrer avec des règles ?

Côté gouvernance, nous sommes pour le moins servis :

- un nombre minimal de réunions du conseil d'administration non respecté,
- un manque total d'informations des administrateurs -ce n'est pas moi qui le dis, c'est la Chambre régionale des comptes-
- une exigence de quorum méconnu, pourtant je vois dans le conseil d'administration que nous avons au moins un juriste éminent en la personne de notre Vice-Président aux finances qui aurait certainement pu expliquer cette notion de quorum,
- pas de transmission des décisions prises au Préfet,
- un pilotage stratégique de la société dévolu non pas au conseil d'administration, mais à un groupe dénommé G3 composé d'agents de la SPL et de la Métropole,
- des organes de contrôle comme les censeurs, l'assemblée spéciale ou encore la commission *ad hoc* qui ne remplissent pas leur rôle,
- la mise en place de pratiques relatives à la sélection des projets non validés par le conseil d'administration.

N'en jetons plus, vous en conviendrez, la coupe est pleine, monsieur le Président.

Cette fantaisie, si nous pouvons qualifier ainsi ces arrangements réglementaires, se retrouve également dans la gestion quand la Métropole confie des missions d'exploitation provisoire de certains équipements publics à la SPL alors que celle-ci ne possède pas les compétences pour les exercer. La Chambre relève d'ailleurs qu'il pourrait s'agir d'une façon de détourner des procédures et permettre à la collectivité d'échapper à des formalités plus complexes comme des concessions de service public. Dans la même veine, les cessions sont faites à des prix sans aucune assise explicite. Aucune justification n'est fournie pour étayer les prix de vente des terrains aménagés.

Parallèlement, la SPL a financé des travaux non prévus et non autorisés et ce, par des excédents issus des ventes des terrains. Des équipements publics hors ZAC (zone d'aménagement concerté) ont également été financés. C'est ainsi que le bilan financier prévisionnel voté par notre assemblée ne correspond jamais au bilan réel mais surtout que ce bilan ne fait jamais l'objet d'une révision pour tenir compte des évolutions et en informer notre assemblée.

Enfin, sur les marchés publics, c'est un florilège de mauvaises pratiques que la Chambre a pu malheureusement dresser : une lecture erronée des seuils réglementaires, des procédures dérogatoires injustifiées, des règles que la SPL se fixe et qu'elle ne respecte pas, pas d'allotissement, des fractions artificielles de commandes, des délais de publication trop courts, des durées de marché anormalement longues, des rapports d'analyse des offres que l'on ne peut que qualifier de légers, et des avenants litigieux ; tout cela souvent sur des marchés qui peuvent être sujets à caution comme la conception et mise en place d'un plan de communication 2009-2010 (la Confluence, c'est déjà demain), une AMO (assistance à maîtrise d'ouvrage) pour relations médias ou une AMO accompagnement et mise en œuvre de la concertation, sans parler du marché refonte du site Web 2011-2016 avec six avenants et une prolongation de plus de quatre ans.

Au début de mon propos, je parlais d'une certaine efficacité, ce qui est exact pour ce qui est de faire pousser des immeubles tels des champignons, mais plus discutable concernant la vision du développement d'un quartier qui double le cœur de l'agglomération. Discutable en premier lieu avec une erreur majeure, l'absence de prolongation de la ligne A du métro au profit du tramway et ce, vous en conviendrez, pour des raisons bassement électorales. Discutable toujours, où ce qui devrait être un modèle de quartier sans voiture est finalement un quartier avec voitures, où les véhicules sont de l'ordre de 1 000 par heure sur le cours Charlemagne aux heures de pointe et où on rajoute aujourd'hui encore un parking aux docks. Discutable enfin, dans la conception même de ce quartier où l'automatisation de la collecte des déchets n'a pas été mise en place par exemple. Vous auriez pu, monsieur le Président, nous démontrer que vous aviez une vraie vision d'aménagement de ce quartier, mais en ne revenant pas sur la délibération de 2015 fixant la composition du conseil d'administration de la SPL et en laissant ainsi votre prédécesseur aux manettes, nous en déduisons que vous partagez cette façon de faire et cette absence de vision. C'est bien dommage.

Et pour conclure, monsieur le Président, je reviendrai sur le débat que nous venons d'avoir sur l'eau, quand, lors de votre conclusion, vous évoquez l'éventuel recours à une SPL, j'espère que, si c'est le cas dans les années qui viennent, celle-ci sera un petit peu mieux contrôlée que la SPL Lyon Confluence. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup. Monsieur Le Faou, vous vouliez dire un mot ? Et après, monsieur Claisse.

M. le Vice-Président LE FAOU : Oui, très rapidement, monsieur le Président. Tout d'abord, ce qu'il faut souligner c'est aussi l'existence de ce projet Lyon Confluence et la capacité dont a pu se doter la collectivité, les collectivités en l'occurrence, pour pouvoir mettre en œuvre ce projet et avec les résultats que l'on connaît. Souvenons-nous qu'il y a quelques années, cet espace n'était qu'une immense friche fluvio-portuaire et qu'en quelques années, il a pu être reconverti avec le résultat que l'on connaît et, en tout cas, toute la visibilité nationale et internationale que connaît aujourd'hui le projet Lyon Confluence.

Ensuite, sur les différentes remarques qui sont formulées et, notamment concernant la période sous revue au titre du rapport réalisé par la Chambre régionale des comptes qui porte sur la période de 2008 à 2016, alors certes un certain nombre d'imprécisions ont pu être réalisées ou mises en œuvre au début de cette période, mais les choses se sont fortement améliorées au fil de l'eau avec, notamment, la mise en œuvre d'un guide des achats qui a permis de formaliser la commande publique au niveau de la SPL.

Sur le pilotage de cette structure et, notamment les modalités de contrôle, alors certes il est fait référence à un G3 au niveau administratif, qui regroupe à la fois les techniciens de la Métropole et de la SPL sur le sujet, mais ce contrôle s'effectue aussi au niveau des administrateurs et au niveau des élus et, pour ceux qui participent au conseil d'administration de cette structure, à chaque fois, il est fait référence en fin de conseil à une revue de projet qui montre l'avancement du projet Lyon Confluence avec, bien évidemment, tout le processus de sélection qui est détaillé pour les différents îlots qui ont pu être soumis à compétition lors des différentes consultations qui ont été réalisées et tout ceci montre en tout cas que ce projet Lyon Confluence est sous contrôle avec un certain nombre de procédures qui ont pu s'améliorer au fil du temps et au fil de l'eau pour faire en sorte que cette structure, qui a été mise en place au travers d'une SPL, permette un pilotage du projet au plus près du terrain et en associant les élus, mais aussi les acteurs économiques qui participent à la mise en œuvre de ce dossier et pour lequel, il faut souligner quand même une certaine réussite au regard du nombre de projets qui ont pu être réalisés sur ce territoire et dans le temps donné.

Je ne reviendrai pas sur les différentes digressions des uns et des autres sur tel ou tel manque, sur telle ou telle absence dans le cadre du projet urbain, c'est un projet urbain qui s'est mis en œuvre suivant un schéma directeur qui avait été acté il y a quelques années. Aujourd'hui, ce processus suit son cours et il arrivera bientôt à sa fin avec la fin des opérations d'ici l'année 2025-2026.

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Claisse, vous voulez compléter ?

M. le Vice-Président CLAISSE : Quelques mots d'abord pour répondre à la question de madame Perrin-Gilbert. Les membres du conseil d'administration, madame Perrin-Gilbert, ne sont pas rémunérés.

Sur la question du contrôle analogue, dans le rapport de la Chambre régionale des comptes, deux éléments sont pointés, pas tant le rôle du conseil d'administration, mais un élément sur l'attente d'un renforcement du rôle du comité d'engagement. J'en parle parce que je le préside, en l'occurrence, et la clarification du rôle du comité de pilotage technique dit G3.

Sur le comité d'engagement, il a été pris acte de cette remarque dès la préparation des conseils d'administration d'avril et de juin puisqu'il a été mis en place à la fois une meilleure traçabilité et valorisation des observations formulées par le comité d'engagement dont le rendu-compte était jusqu'à présent sans doute insuffisant. Donc, acte est pris de cette observation. Sur l'instance de coordination technique dite G3, qui regroupe toutes les six semaines les services de la Métropole, la SPL et le Cabinet du Président, je voudrais juste dire qu'elle assure le pilotage technique de l'opération et pas du tout son pilotage politique. Elle assure donc un pilotage technique et opérationnel et, afin de clarifier ce point, il sera proposé, lors d'un prochain conseil d'administration, d'inscrire précisément les missions de ce comité de pilotage technique dans le règlement intérieur de la SPL. Vous voyez, on entend les observations de la Chambre régionale des comptes.

Sur les marchés publics, monsieur Guiland, comme sur tout d'ailleurs, quand on vous entend, on a l'impression que c'est n'importe quoi ce qui se fait à la SPL, excusez-moi du terme, vous citez quelques marchés publics. La Chambre régionale des comptes cite sept marchés publics sur 243. Cela fait des observations sur 3 % des marchés publics et 2 % des marchés en valeur. Reconnaissez que ce sont des observations, qui portent sur un nombre de marchés publics et une importance de ces marchés en valeur, assez modérées et plutôt acceptables. Pour autant, la Chambre formule des observations plutôt techniques sur les marchés publics et la SPL y donnera suite puisqu'elle se propose à la fois d'adapter son guide interne qui est un guide plus exigeant que celui du code des marchés publics, afin de le simplifier, de le rendre plus lisible et de préciser, notamment une question que la Chambre vient discuter sur la méthode de computation des seuils, je ne pense pas que cela passionne notre assemblée. Voilà les éléments sur lesquels la Chambre attend des éléments de progrès.

En conclusion, je vais simplement souligner que la Chambre, dans son introduction souligne, je cite : "que la transformation de ce quartier atteste de l'efficacité du projet d'aménagement qui est à mettre au crédit de la société qui a su, à travers de concessions d'aménagement, traduire fidèlement les ambitions du projet définies par le politique." Certes, la Chambre souligne quelques points d'amélioration, pas d'irrégularités, quelques anomalies,

quelques points d'amélioration, mais elle souligne surtout d'emblée, et c'est ce qu'il faut retenir de ce rapport, l'efficacité avec laquelle la SPL a rempli sa mission d'aménageur. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Je vous demande de bien vouloir me donner acte de cette communication.

(Acte est donné)

Compte-rendu des décisions prises par la Commission permanente par délégation du Conseil

N°2019-3827 - Compte-rendu des décisions prises par la Commission permanente du 9 septembre 2019 en vertu de la délégation de principe accordée par la délibération du Conseil n°2017-1976 du 10 juillet 2017 - Direction générale déléguée aux ressources - Direction des assemblées et de la vie de l'institution -

M. LE PRÉSIDENT : Conformément aux dispositions du code général des collectivités territoriales, j'ai l'honneur de vous rendre compte des décisions prises par la Commission permanente du 9 septembre 2019 en vertu de la délégation d'attributions que vous lui avez accordée et qui font l'objet du dossier n°2019-3827.

La Conférence des Présidents a retenu quatre minutes pour le Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM).

Mme la Conseillère PERRIN-GILBERT : Je ne les utiliserai pas. Simplement, nous ne prenons pas acte des décisions de la Commission permanente, car nous ne lui reconnaissons pas la légitimité à décider en lieu et en place du Conseil de la Métropole. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Cinq minutes pour le groupe Communiste, Parti de gauche et républicain.

M. le Conseiller MILLET : Monsieur le Président, chers collègues, le Sénat vient justement de proposer de modifier le fonctionnement futur de notre Métropole et, notamment, l'élection de cette Commission permanente. Nous avons donc bien eu raison avec d'autres de dénoncer régulièrement sa constitution. Nous verrons si le Parlement suit, mais notons que les sénateurs En marche l'ont voté. La lecture des débats au Sénat est cependant surprenante. Le Gouvernement dit vouloir conforter le rôle du Maire pour trouver un meilleur équilibre avec son intercommunalité, mais la Métropole de Lyon n'est citée ni dans l'audition des deux Ministres, ni dans l'exposé des motifs, ni dans l'étude d'impact. Notre collègue Michèle Vullien, je ne sais plus où elle est, évoque, elle, une Métropole qui serait un véritable "Canada Dry" de l'intercommunalité et le ministre Lecornu rappelait que la loi MAPTAM (modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles) devait être suivie d'une autre sur le mode de scrutin et que, visiblement, personne ne se presse pour copier le modèle de la Métropole de Lyon, au contraire. Une nouvelle loi est en préparation pour les collectivités locales, après les élections bien sûr. Vive le nouveau monde !

Notre collègue Gilbert-Luc Devinaz, lui, fait remarquer justement que le prochain Conseil métropolitain pourrait ne comporter aucun élu municipal, cas extrême certes, mais qui révèle à quel point les rédacteurs de la loi MAPTAM n'éprouvaient aucun besoin de prévoir la place des communes dans la Métropole. Et sur le fonctionnement démocratique de cette Métropole, le rapporteur avoue dans une réponse : "Je tiens à dire que nous avons renforcé la Conférence territoriale des Maires, c'est tout ce que nous pouvions faire. Je crains que mes propos paraissent un peu décevants, mais j'espère que chacun en comprend bien le sens." Il est vrai qu'elle reconnaissait peu avant ce qu'elle appelait une "contamination des irritants de la loi NOTRe (loi portant nouvelle organisation territoriale de la République) aux difficultés rencontrées face à ce curieux objet qu'est la Métropole de Lyon", difficultés qui lui semblaient difficilement remédiables par le biais d'amendements.

Le travail de la plupart des groupes de ce Conseil, coordonné par Marc Grivel, accouche d'une souris. Nous aurons neuf mois pour délibérer du pacte de cohérence métropolitain. C'est le délai que nous avons pris en 2015. La Conférence des Maires sera consultée sur beaucoup plus de sujets. Vive la réunionite ! Les communes n'auront plus de représentants au Conseil de la Métropole mais leur Maire aura un agenda alourdi de nombreuses réunions générales pour parler et constater que, de toute façon, seul le Conseil de la Métropole a un pouvoir délibératif. Enfin, comble de l'innovation, les élus municipaux auront droit à la communication de l'ordre du jour des Conseils métropolitains et de ses comptes-rendus, documents qui sont déjà disponibles pour tous les habitants sur le site de la Métropole.

Deux amendements se sont cependant ajoutés, l'un, technique sur lequel il faudra revenir : la possibilité de convention de prestations de services entre la Métropole et les communes et l'un, très politique, de notre collègue Devinaz, conduisant justement à l'élection de cette Commission permanente à la proportionnelle des listes. Le rapporteur Françoise Gatel considère que les modalités de sa désignation actuelle "souffrent d'un déficit certain du respect de l'opposition métropolitaine", ce qui conduit le Ministre à soutenir l'amendement, même s'il reste des discussions de rédaction.

Cependant, je suis intervenu surtout pour vous dire ce que vous n'avez sans doute pas lu : le Sénat a aussi abordé un amendement que nous avons préparé avec les Sénateurs communistes et qui proposait deux choses : imposer sur toute délibération ne concernant qu'une seule commune l'accord de la commune concernée. Si je comprends bien, ce serait inconstitutionnel. Chaque Maire ici présent, enfin ceux qui étaient là avant 2015, savent pourtant que c'était le cas avec la communauté urbaine et que c'est donc un problème créé par la loi MAPTAM. Notons d'ailleurs que le Ministre prend soin de préciser qu'il ne se prononce pas sur l'opportunité de fond sur cet amendement.

Le deuxième reprend ce que nous avons proposé comme amendement au pacte de cohérence métropolitain en 2015, amendement que vous avez tous refusé à l'exception du Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM). Il imposait la consultation des communes sur toute compétence articulée. Notre collègue Annie Guillemot ne pouvait voter à cause du premier point, mais soutenait le second. J'ai souvent rencontré cet argument que la Métropole serait plus courageuse qu'un Maire, par exemple pour l'hébergement d'urgence. En gros, elle serait nécessairement plus à gauche que certaines communes, donc, leur donner un droit de veto reviendrait à une politique plus à droite dans ces communes sur des sujets métropolitains. Notons que s'il y a nécessairement des communes plus à gauche que la Métropole, excusez-moi, mais il y a donc nécessairement des communes plus à gauche que la Métropole pour qui donc on impose des politiques plus à droite. Cet argument est bien peu réaliste et, pour tout dire, un peu politicien, quand on sait que le Préfet a tous les moyens d'imposer la loi aux Maires et il est surtout dangereux en se méfiant de la démocratie municipale.

Ces amendements réécrits seront représentés à l'assemblée et seront un des premiers sujets du prochain Conseil de la Métropole, nous verrons qui acceptera de donner une vraie place aux communes dans les processus délibératifs métropolitains. En tout cas, monsieur le Président, chers collègues de l'Exécutif, profitez-en, dans quelques mois, il faudra accepter le pluralisme politique dans cette Commission permanente. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Ce sera un plaisir. Madame Vullien, vous vouliez dire un mot, je crois ?

Mme la Conseillère VULLIEN : Oui merci monsieur le Président, puisque mon collègue m'a citée. Effectivement, il a cité d'autres Sénateurs, on s'est efforcé, de façon transpartisane, de faire en sorte que la Métropole de Lyon retrouve une petite place dans cette loi qui n'était pas du tout prévue puisque c'est une loi qui concernait l'intercommunalité et que, comme chacun sait, nous ne sommes plus en intercommunalité, même si c'est un peu complexe et que l'ensemble des Sénateurs d'autres régions ont du mal à intégrer et même à comprendre comment nous pouvons fonctionner et comment nous pourrions fonctionner en 2020 puisque là, on a continué avec le fléchage, à être comme une intercommunalité.

Donc en fait, le rapport qui avait été produit sous l'égide de Marc Grivel, s'est efforcé de dire comment est-ce que l'on peut améliorer la situation actuelle puisqu'il aurait fallu, et nous avons avec le groupe Synergies, prévu un amendement à la Constitution, mais qui malheureusement, compte tenu du fait que la révision constitutionnelle a été remise *sine die* pour l'instant, on n'a pas pu et il y avait une proposition de loi qui était préparée pour effectivement redonner la place à l'ensemble des communes dans notre Métropole.

Ce que nous avons essayé là, et je reconnais que ce n'est qu'un pis-aller, mais on continue cette réflexion sur comment est-ce que l'on peut améliorer l'action des communes dans notre Métropole ? Puisque nous faisons tous Métropole mais, en même temps, nous faisons tous territoire donc, quelque part, tout reste à faire. Je reconnais que ce qui a été voté au Sénat, avec d'ailleurs l'apport de François-Noël Buffet et les apports de mes collègues socialistes, on a été d'ailleurs vraiment soutenus, et je le reconnais, par les Communistes de la Loire, c'est à souligner. Je cite la Loire en particulier car il n'y a pas de Communistes du Rhône au Sénat, c'est pour cela.

M. LE PRÉSIDENT : Merci madame Vullien. Monsieur Grivel.

M. le Vice-Président GRIVEL : Chers collègues, vous intervenez sur des sujets sur lesquels on a travaillé beaucoup et vous mettez en évidence, en tout cas les derniers travaux que j'appelle les travaux du 15 juillet puisque c'est un rapport que nous avons présenté dernièrement. Quand je vous écoute, et notamment le collègue Alain Millet, je me dis que c'est quand même un peu tard de faire un propos de telle nature puisque cela fait en tout cas plus de cinq ans qu'il aurait fallu se battre exactement avec les mêmes arguments et de la même façon. C'est un peu tard, mon cher collègue. (*Huées*)

M. LE PRÉSIDENT : S'il vous plaît, monsieur Millet.

M. le Vice-Président GRIVEL : Vous avez toute la possibilité d'intervenir et si on pouvait aussi intervenir, ce ne serait quand même pas si mal. Je veux dire simplement que c'est un combat qui vient de loin et que la loi MAPTAM a créé effectivement un certain nombre de conditions qui sont inacceptables et cela fait bien longtemps que nous le disons. Je dirai que, quand il a fallu retrouver la genèse de la loi MAPTAM, j'espère en tout cas être écouté, cela veut dire qu'on a eu deux décideurs qui ont fondé cette Métropole de Lyon sur le fond et qui ont décidé de cette loi MAPTAM et qui avaient en tête un modèle qui n'est pas acceptable. J'en veux pour preuve, par exemple, une déclaration de monsieur Michel Mercier en date du 15 octobre 2009 qui dit déjà, parce qu'on était devant un système de centralisation rampante et qui était l'affaiblissement des communes, la déclaration de monsieur Michel

Mercier, par voie de presse était : "Pour Lyon, je suis favorable à une Métropole intégrée avec une absorption des communes". Donc le terme est clair. C'est bien de cela dont il s'agit depuis 2013, 2014 et 2015 et contre lequel il fallait se battre depuis toutes ces années.

La deuxième remarque c'est que, quand il a fallu en tout cas le dire et réunir l'ensemble des forces de cet hémicycle par le biais d'un document qui s'appelle pour nous, le Manifeste des trente, on a eu péniblement 32 signatures de Maires, on aurait pu être 45 ou 50 et je pense que cela aurait changé les choses.

Troisième type de remarque : quand nous avons eu l'un d'entre nous, et spécialement le Président de la Métropole de Lyon, qui est devenu Ministre de l'Intérieur, nous avons une occasion et nous l'avons tentée, et nous sommes allés travailler plusieurs fois avec les services concernés, notamment la Direction générale des collectivités locales, nous l'avons fait avec nos études, nos appuis, nos convictions et nous n'avons pas été suivis par ledit Ministre de l'Intérieur qui avait, en gros, tous les pouvoirs pour essayer d'amender cette loi et il était encore temps puisque nous avions au moins deux à trois ans devant nous.

Alors on peut effectivement prendre position aujourd'hui, les uns et les autres découvrent la place des communes, la place irremplaçable des communes qui est le socle en tout cas de notre organisation nationale et qui aujourd'hui est aussi un point important pour la Métropole. Nous ne sommes plus aujourd'hui dans un volontariat que nous avons à la Communauté urbaine, il faut mettre en place un système de décentralisation et c'est notoire et il faut le faire maintenant. Je l'ai dit tout net : nous sommes obligés d'en passer par là et c'est pour cela que j'ai accepté la mission qui m'a été confiée par le Président actuel de la Métropole pour essayer d'être dans le cadre actuel le plus en faveur des collectivités que sont les municipalités, la place des Maires et la place des Conseils municipaux. Ce n'est pas pour autant que le sujet est traité, nous allons de fait avoir un Conseil métropolitain totalement atomisé. Ce sera un premier effet néfaste de cette loi et on va avoir pendant six ans les effets néfastes de cette loi. Il faudra de toute façon continuer à travailler pour la changer fondamentalement et revenir au volontariat des communes, à une Métropole des communes pour qu'elles soient fortes parce que sinon, la Métropole ne sera pas forte si les communes ne sont pas fortes.

Merci en tout cas d'intervenir sur les communes, mais encore une fois, on aurait aimé avoir plus de soutien depuis cinq ans.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Quelques mots très rapides : la seule voie pragmatique pour avancer d'ici 2020, au-delà des débats, d'une agitation que je sens dans l'air en quelque sorte sur tous les débats, c'est celle que nous avons empruntée qui est, finalement, celle d'une part d'avoir une ambition d'améliorer à la marge le texte du Ministre et c'est le travail que nous avons mené ici, en lien avec les parlementaires, tous les Sénateurs, quels que soient les bords politiques, bien loin de la teneur des débats de ce matin, avec les Députés parce que les Députés devront monter aussi dans cet avers-là, et puis bien sûr à travers le rapport de Marc Grivel qui a donné lieu ici d'abord à des rencontres, je le rappelle, avec tous les groupes politiques, avec tous les Présidents et Présidentes des groupes politiques et qui a donné lieu ici à deux Conférences métropolitaines des Maires sur cette affaire de gouvernance et je crois qu'on est arrivés tous à un socle commun. Je n'ai pas l'impression qu'il y ait des gens qui aient dit "ce que vous prenez là est complètement à côté de la plaque", que ce soit pour faire évoluer la loi à la marge, que ce soit pour faire évoluer le règlement intérieur sur un certain nombre de mesures que nous avons proposées, mais aussi sur les pratiques que nous avons déjà mises en place, notamment je pense à la fréquence déjà augmentée des Conférences métropolitaines des Maires. C'est dans cette dynamique-là que nous allons continuer à travailler sur cette question avant mars 2020.

Je mets ce dossier aux voix pour attester de sa communication au Conseil.

Adopté, le Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM) n'ayant pas pris part au vote.

Compte-rendu des décisions prises par M. le Président par délégation du Conseil

N°2019-3828 - Compte-rendu des décisions prises par M. le Président en vertu de la délégation de principe accordée par les délibérations du Conseil n°2017-1 975 du 10 juillet 2017 et n°2018-2735 du 27 avril 2018 - Période du 1er au 31 août 2019 - Direction générale déléguée aux ressources - Direction des assemblées et de la vie de l'institution -

N°2019-3829 - Compte-rendu des décisions prises par M. le Président en matière de marchés publics - Accords-cadres et marchés subséquents à des accords-cadres passés entre le 3 septembre 2019 et le 2 octobre 2019 en vertu de la délégation de principe accordée par la délibération n°2018-2735 du 27 avril 2018 - Direction générale déléguée aux ressources - Direction des affaires juridiques et de la commande publique -

M. LE PRÉSIDENT : Conformément aux dispositions du code général des collectivités territoriales, j'ai l'honneur de vous rendre compte des décisions prises :

- sur la période du 1^{er} au 31 août 2019, en vertu de la délégation d'attributions accordée au Président et qui font l'objet du dossier n°2019-3828 pour ce qui concerne les décisions diverses,
- sur la période du 3 septembre au 2 octobre 2019, en matière de marchés publics, accords-cadres et marchés subséquents à des accords-cadres, et qui font l'objet du dossier n°2019-3829.

La Conférence des Présidents a retenu deux minutes pour le Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM).

Mme la Conseillère PERRIN-GILBERT : Je vais répondre quand même à monsieur Grivel. Rarement j'ai entendu un propos de telle mauvaise foi, je suis désolée de vous le dire, monsieur Grivel. *(Huées)*

M. LE PRÉSIDENT : On laisse parler madame Perrin-Gilbert s'il vous plaît.

Mme la Conseillère PERRIN-GILBERT : Et depuis 2015, le GRAM monte au créneau sur cette question de la présence des communes, du rôle des Maires, du rôle des Maires d'arrondissements, de la Commission permanente, du règlement intérieur. Je vous rappelle quand même que, fin 2015, le GRAM avait déposé quatre amendements au règlement intérieur qui étaient en passe d'être votés par l'ensemble des groupes et, ayant peur de se voir en minorité, monsieur Collomb, à l'époque soutenu par ce même Exécutif, avait renvoyé à un an l'examen de nos amendements, ce qui est limite en termes de légalité.

Ces amendements n'ont jamais été réexaminés. J'hésitais depuis longtemps à le faire, mais vous m'y poussez, monsieur Grivel, puisque je pense que la Commission permanente est tout à fait inconstitutionnelle, je vais solliciter le Conseil constitutionnel sur la capacité d'un Exécutif de délibérer en lieu et place d'un Conseil, contrevenant complètement à un principe démocratique fondamental qui est la séparation du pouvoir délibératif et du pouvoir exécutif.

Pour en revenir, et je ne prendrai pas le temps de parole prochain, comme cela au moins je peux terminer mon intervention sans que vous me coupiez.

M. LE PRÉSIDENT : Si je peux me permettre, vous avez de l'avance. Vous n'avez pas pris le précédent.

Mme la Conseillère PERRIN-GILBERT : Non, mais je ne prendrai pas le prochain. Je vous remercie de votre largesse, monsieur Kimelfeld.

Parmi les décisions dont vous rendez compte dans vos décisions, il y a quatre préemptions de terrains, à Vénissieux, Meyzieu, Oullins et bien sûr Lyon 4^e. J'en reviens donc à ma demande de préemption sur le 1^{er} arrondissement de locaux occupés actuellement par un garage automobile, juste à côté des Halles de la Martinière. Je vous ai alerté, monsieur le Président, sur une volonté du groupe Carrefour de s'installer à la place de ce garage, juste à côté des Halles et pointant l'incohérence à laisser s'installer un groupe de la grande distribution aux côtés des Halles, je vous ai demandé une vigilance sur ce dossier et l'exercice du droit de préemption en cas de vente.

Je vous ai même proposé un projet prévoyant un parking sécurisé pour les vélos, des ateliers d'insertion et de réparation des vélos. À plusieurs reprises, j'ai continué à vous solliciter, monsieur le Président, alertée par le volontarisme affiché de Carrefour. Effectivement, nous avons même échangé par SMS durant l'été. Puis, à la rentrée, Carrefour a déposé un permis de construire. Là, plus de SMS, plus de réponse et c'est par mail que votre Cabinet m'a répondu à votre place, pointant d'ailleurs votre accord avec madame Bouzerda. Votre Cabinet m'a répondu que, finalement Carrefour, c'était bien, je le dis aussi à vos amis écologistes, que c'était bien pour le rayonnement et que c'était complémentaire avec les Halles.

Non monsieur le Président, ce n'est pas complémentaire et c'est un très mauvais signal qui est donné. J'ai, en tant que Maire d'arrondissement, émis un avis défavorable sur le permis de construire qui m'a été présenté, mais mon avis n'est que consultatif. Alors, parce que je crois que le permis de construire a précédé la vente, je le redis ici, si une déclaration d'intention d'aliéner a lieu sur cette vente, je vous demande de prendre votre responsabilité politique enfin et de faire en sorte que ces locaux soient préemptés. C'est aussi une très bonne manière d'intervenir, monsieur le Président, pour réguler les prix du foncier. Le 1^{er} arrondissement est particulièrement concerné et, comme cela semble être une préoccupation de votre part, je vous demanderai de mettre en lien votre parole et vos actes. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci madame Perrin-Gilbert. Je mets ces dossiers aux voix pour attester de leur communication au Conseil.

Adoptés, le Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM) n'ayant pas pris part au vote.

M. LE PRÉSIDENT : Je vais passer aux dossiers sans débat. Cela va nous faire un temps de respiration, vous allez voir. Vous allez voir que c'est assez confortable, mais cela ne durera pas longtemps.

PREMIÈRE PARTIE

*Dossiers n'ayant pas fait l'objet de demande
d'organisation de débats par la Conférence des Présidents*

II - COMMISSION DÉPLACEMENTS ET VOIRIE

N°2019-3833 - Saint Genis les Ollières - Requalification de la place Pompidou - Avenant à la convention de maîtrise d'ouvrage unique (CMOU) avec la Commune de Saint Genis les Ollières - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la maîtrise d'ouvrage urbaine - espaces publics infrastructures -

N°2019-3834 - Vénissieux - Dévoiement de la rue Beethoven à Vénissieux - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la maîtrise d'ouvrage urbaine - aménagement urbain -

N°2019-3835 - Villeurbanne - Aménagement de la place des Maisons Neuves - Ilot Pechoux - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction territoires services urbains -

N°2019-3836 - Décines Charpieu - Voie nouvelle n° 17 entre les rues Coli et Danton - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction territoires services urbains -

N°2019-3840 - Travaux d'entretien et de petits investissements de voirie sur le territoire de la Métropole de Lyon - Accords-cadres à bons de commande - Lots 7, 18 et 19 - Délibération modificative à la délibération du Conseil n°2019-3543 du 24 juin 2019 - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction voirie, végétal et nettoyage -

M. LE PRÉSIDENT : La commission déplacements et voirie a désigné monsieur le Vice-Président Abadie comme rapporteur des dossiers numéros 2019-3833 à 2019-3836 et 2019-3840. Monsieur Abadie, vous avez la parole.

M. le Vice-Président ABADIE, rapporteur : Avis favorable de la commission pour ces cinq dossiers, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président ABADIE.

III - COMMISSION DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, NUMÉRIQUE, INSERTION ET EMPLOI

N°2019-3845 - Economie sociale et solidaire (ESS) - Attributions de subventions à plusieurs organismes : Chambre régionale de l'économie sociale et solidaire Auvergne-Rhône-Alpes (CRESS AURA), La Gonette, Anciela, MIETE, ETIC, Le MOUVES pour leurs programmes d'actions pour l'année 2019 - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'insertion et de l'emploi -

M. LE PRÉSIDENT : Le dossier numéro 2019-3845 est retiré de l'ordre du jour.

Retiré de l'ordre du jour.

N°2019-3846 - Institut d'études politiques (IEP) de Lyon - Opération Public Factory - Attribution d'une subvention d'équipement à l'IEP de Lyon - Individualisation totale d'autorisation de programme - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'innovation et de l'action économique -

N°2019-3848 - Institut des sciences et techniques de réadaptation (ISTR) - Création du pôle paramédical à la Buire - 1ère phase - Attribution d'une subvention d'investissement à l'Université Claude Bernard Lyon 1 (UCBL1) - Individualisation d'autorisation de programme - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'innovation et de l'action économique -

N°2019-3849 - Expérimentation d'un fonds d'aide au prototypage des étudiants entrepreneurs - Attribution des subventions - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'innovation et de l'action économique -

M. LE PRÉSIDENT : La commission développement économique, numérique, insertion et emploi a désigné monsieur le Vice-Président Bret comme rapporteur des dossiers numéros 2019-3846, 2019-3848 et 2019-3849. Monsieur Bret, vous avez la parole.

M. le Vice-Président BRET, rapporteur : Avis favorable de la commission pour les trois dossiers.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président BRET.

N°2019-3850 - Projet Numérique et gestion des données personnelles - Demande de subventions Fonds européen de développement régional (FEDER) auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes - Individualisation d'autorisation de programme en recettes - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'innovation numérique et des systèmes d'information -

N°2019-3852 - Pôle de compétitivité Lyonbiopôle - Soutien au projet de recherche et développement (R&D) Colomatrix - Avenant n°1 aux conventions des 23 et 24 novembre 2015 avec Voxcan et Biom'up - Attribution de subventions d'équipement aux sociétés Evotec, Anaquant et aux Hospices civils de Lyon pour le projet ESPRI IOAC - Pôle de compétitivité Axelera - Soutien au projet de R&D QAlcar - Avenant n°1 à la convention du 11 octobre 2016 avec Brochier technologies - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'innovation et de l'action économique -

N°2019-3855 - Attribution d'une subvention à l'association I-Care Cluster pour l'organisation de la 4ème édition de l'événement Hacking Health Lyon du 29 novembre au 1er décembre 2019 - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'innovation et de l'action économique -

N°2019-3857 - Attribution d'une subvention de fonctionnement à la Fédération Française de carrosserie - Industries et services (FFC) pour l'organisation de l'édition 2019 du salon Solutrans - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'innovation et de l'action économique -

M. LE PRÉSIDENT : La commission développement économique, numérique, insertion et emploi a désigné madame la Vice-Présidente Dognin-Sauze comme rapporteur des dossiers numéros 2019-3850, 2019-3852, 2019-3855 et 2019-3857. Madame Dognin-Sauze, vous avez la parole.

Madame Dognin-Sauze avait un avis extrêmement favorable mais elle est absente du Conseil.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Président KIMELFELD, en remplacement de Mme la Vice-Présidente DOGNIN-SAUZE, absente.

N°2019-3859 - Oullins - Attribution d'une subvention à l'association Rhône Arménie formation échanges (RAFE) pour son programme d'actions 2019 - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'attractivité et des relations internationales -

M. LE PRÉSIDENT : La commission développement économique, numérique, insertion et emploi a désigné monsieur le Conseiller délégué Vincent comme rapporteur du dossier numéro 2019-3859. Monsieur Vincent, vous avez la parole.

M. le Conseiller délégué VINCENT, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Conseiller délégué VINCENT.

IV - COMMISSION DÉVELOPPEMENT SOLIDAIRE ET ACTION SOCIALE

N°2019-3861 - Avenant à la convention pluriannuelle relative aux relations entre la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA) et la Métropole de Lyon - Direction générale déléguée au développement solidaire, à l'habitat et à l'éducation - Pôle des personnes âgées et des personnes handicapées -

N°2019-3869 - Attribution d'une subvention à l'association Handicap international - Programme d'actions 2019 - Direction générale déléguée au développement solidaire, à l'habitat et à l'éducation - Pôle des personnes âgées et des personnes handicapées -

M. LE PRÉSIDENT : La commission développement solidaire et action sociale a désigné madame la Vice-Présidente Gandolfi comme rapporteur des dossiers numéros 2019-3861 et 2019-3869. Madame Gandolfi, vous avez la parole.

Mme la Vice-Présidente GANDOLFI, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente GANDOLFI.

N°2019-3864 - Fonds départemental-métropolitain de compensation du handicap (FDMCH) - Versement de la dotation pour l'exercice 2019 - Direction générale déléguée au développement solidaire, à l'habitat et à l'éducation - Pôle des personnes âgées et des personnes handicapées -

M. LE PRÉSIDENT : La commission développement solidaire et action sociale a désigné madame la Conseillère déléguée Rabatel comme rapporteur du dossier numéro 2019-3864. Madame Rabatel, vous avez la parole.

Mme la Conseillère déléguée RABATEL, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Conseillère déléguée RABATEL.

N°2019-3867 - Prévention santé - Attribution d'une subvention à l'Association départementale d'éducation pour la santé (ADES) du Rhône pour son programme d'action 2019 - Direction générale déléguée au développement solidaire, à l'habitat et à l'éducation - Direction de la santé et du développement social -

N°2019-3868 - Prévention santé - Cancéropôle Lyon Auvergne-Rhône-Alpes (CLARA) - Soutien à 2 projets structurants pour l'année 2019 - Attribution de subventions aux porteurs des projets - Direction générale déléguée au développement solidaire, à l'habitat et à l'éducation - Direction de la santé et du développement social -

M. LE PRÉSIDENT : La commission développement solidaire et action sociale a désigné madame la Vice-Présidente Laurent comme rapporteur des dossiers numéros 2019-3867 et 2019-3868 Madame Laurent, vous avez la parole.

Mme la Vice-Présidente LAURENT, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente LAURENT.

V - COMMISSION ÉDUCATION, CULTURE, PATRIMOINE ET SPORT

N°2019-3870 - Collèges publics - Subvention d'investissement - Equipements - Direction générale déléguée au développement solidaire, à l'habitat et à l'éducation - Direction de l'éducation -

N°2019-3871 - Collèges publics - Dotations complémentaires 2019 - Direction générale déléguée au développement solidaire, à l'habitat et à l'éducation - Direction de l'éducation -

N°2019-3873 - Lyon 3° - Convention avec la Ville de Lyon et le collège Raoul Dufy relative à la sécurité et à la gestion du patrimoine mobilier et immobilier du collège Raoul Dufy et de l'école primaire Mazonod - Direction générale déléguée aux ressources - Direction du patrimoine et des moyens généraux -

N°2019-3874 - Cités scolaires - Participation financière de la Métropole de Lyon au profit de la Région Auvergne-Rhône-Alpes au titre de l'année 2018 et d'une partie de l'année 2019 - Approbation de la convention-cadre - Direction générale déléguée au développement solidaire, à l'habitat et à l'éducation - Direction de l'éducation -

N°2019-3878 - Pôle métropolitain - Attribution d'une subvention à l'association Maison des jeunes et de la culture (MJC) Presqu'île Confluence pour l'organisation d'un événement en résonance au festival Nouvelles voix en Beaujolais 2019 - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de la culture, des sports et de la vie associative -

N°2019-3879 - Bron - Pôle en scène - Équipement de rayonnement métropolitain - Réaménagement de l'espace Albert Camus - Versement d'un fonds de concours pour l'étude de programmation - Individualisation totale d'autorisation de programme - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de la culture, des sports et de la vie associative -

M. LE PRÉSIDENT : La commission éducation, culture, patrimoine et sport a désigné monsieur le Conseiller délégué Desbos comme rapporteur des dossiers numéros 2019-3870, 2019-3871, 2019-3873, 2019-3874, 2019-3878 et 2019-3879. Monsieur Desbos, vous avez la parole.

M. le Conseiller délégué DESBOS, rapporteur : Avis favorable de la commission pour tous ces rapports, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Conseiller délégué DESBOS.

N°2019-3875 - Sports - Création de parcours sport/santé en milieu urbain - Individualisation partielle d'autorisation de programme - Attribution d'une subvention à l'Association des entreprises du parc technologique de Lyon (ASPARC) - Année 2019 - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de la culture, des sports et de la vie associative -

M. LE PRÉSIDENT : La commission éducation, culture, patrimoine et sport a désigné monsieur le Conseiller délégué Sellès comme rapporteur du dossier numéro 2019-3875. Monsieur Sellès, vous avez la parole.

M. le Conseiller délégué SELLÈS, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Conseiller délégué SELLÈS.

N°2019-3877 - Schéma métropolitain des enseignements artistiques - Attribution de subventions de soutien à l'investissement et à l'orchestre Démos Lyon Métropole pour l'année 2019 - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de la culture, des sports et de la vie associative -

M. LE PRÉSIDENT : La commission éducation, culture, patrimoine et sport a désigné monsieur le Conseiller délégué Chabrier comme rapporteur du dossier numéro 2019-3877. Monsieur Chabrier, vous avez la parole.

M. le Conseiller délégué CHABRIER, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Conseiller délégué CHABRIER.

N°2019-3880 - Soutien à la vie associative - Attribution de subventions aux associations de promotion du développement des associations et de l'engagement citoyen pour l'année 2019 - 2ème session - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de la culture, des sports et de la vie associative -

N°2019-3881 - Soutien à la vie associative - Attribution de subventions aux associations dans le cadre du dispositif Coup de pouce - 2ème session 2019 - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de la culture, des sports et de la vie associative -

M. LE PRÉSIDENT : La commission éducation, culture, patrimoine et sport a désigné madame la Conseillère déléguée Jannot comme rapporteur des dossiers numéros 2019-3880 et 2019-3881. Madame Jannot, vous avez la parole.

Mme la Conseillère déléguée JANNOT, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Conseillère déléguée JANNOT.

VI - COMMISSION FINANCES, INSTITUTIONS, RESSOURCES ET ORGANISATION TERRITORIALE

N°2019-3885 - Convention de partenariat entre la Métropole de Lyon et la Direction générale des finances publiques (DGFIP 69) en vue de fiabiliser les bases de la fiscalité directe locale et d'optimiser les ressources fiscales du territoire de la Métropole - Direction générale déléguée aux ressources - Direction des finances -

M. LE PRÉSIDENT : La commission finances, institutions, ressources et organisation territoriale a désigné monsieur le Vice-Président Brumm comme rapporteur du dossier numéro 2019-3885. Monsieur Brumm, vous avez la parole.

M. le Vice-Président BRUMM, rapporteur : Avis favorable de la commission.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président BRUMM.

N°2019-3887 - Modification du régime indemnitaire des collaborateurs des groupes politiques et abondement de l'enveloppe des moyens des groupes - Direction générale déléguée aux ressources - Direction des assemblées et de la vie de l'institution -

M. LE PRÉSIDENT : La commission finances, institutions, ressources et organisation territoriale a désigné monsieur le Vice-Président Grivel comme rapporteur du dossier numéro 2019-3887. Monsieur Grivel, vous avez la parole.

M. le Vice-Président GRIVEL, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président GRIVEL.

VII - COMMISSION PROXIMITÉ, ENVIRONNEMENT ET AGRICULTURE

N°2019-3889 - Prévention des déchets - Gestion des donneries au sein des déchèteries de la Métropole de Lyon - Convention avec les structures de l'économie sociale et solidaire - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction eau et déchets - déchets -

N°2019-3890 - Reprise et traitement des déchets végétaux issus des déchèteries et des services de la Métropole de Lyon - Lancement d'une procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer l'accord-cadre multi-attributaires de services - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction eau et déchets - déchets -

M. LE PRÉSIDENT : La commission proximité, environnement et agriculture a désigné madame la Conseillère déléguée Baume comme rapporteur des dossiers numéros 2019-3889 et 2019-3890. Madame Baume, vous avez la parole.

Mme la Conseillère déléguée BAUME, rapporteur : Avis favorable pour ces deux rapports.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Conseillère déléguée BAUME.

N°2019-3892 - Genay - Création d'aménagements de lutte contre le ruissellement agricole - Talweg du Lay - Lancement de la procédure de déclaration d'intérêt général (DIG) - Modification du programme approuvé par délibération du Conseil n°2014-0320 du 15 septembre 2014 - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction eau et déchets - eau -

N°2019-3894 - Mions - Renouvellement d'un réseau d'eau potable entre le captage Sous la Roche et le réservoir d'eau du Chatanay - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction eau et déchets - eau -

M. LE PRÉSIDENT : La commission proximité, environnement et agriculture a désigné monsieur le Vice-Président Crimier comme rapporteur des dossiers numéros 2019-3892 et 2019-3894. Monsieur Crimier, vous avez la parole.

M. le Vice-Président CRIMIER, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président, sur ces deux rapports.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président CRIMIER.

N°2019-3895 - Mions - Création d'un réseau séparatif des eaux usées et pluviales et d'une station de refoulement pour le raccordement au réseau d'assainissement collectif des quartiers des Meurières et des Etachères - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction eau et déchets - eau -

N°2019-3896 - Cycle de l'eau - Attribution d'une subvention à la Fédération nationale des collectivités concédantes et régies (FNCCR) pour l'analyse comparative des données des services d'eau potable et des services d'assainissement pour l'année 2018 - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction eau et déchets - eau -

N°2019-3897 - Coopération décentralisée - Attribution d'une subvention à la Région Haute-Matsiatra à Madagascar pour le programme 3F - Année 2 - Mise en place d'une filière d'assainissement intégrée pour la Ville de Fianarantsoa à Madagascar - Convention avec la Région Haute-Matsiatra - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction eau et déchets - eau -

M. LE PRÉSIDENT : La commission proximité, environnement et agriculture a désigné monsieur le Conseiller Gouverneyre comme rapporteur des dossiers numéros 2019-3895 à 2019-3897. Monsieur Gouverneyre, vous avez la parole.

M. le Conseiller GOUVERNEYRE, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité, M. Gérard CLAISSE, délégué de la Métropole de Lyon au sein de l'assemblée générale de l'association Fédération nationale des collectivités concédantes et régies (FNCCR), n'ayant pas pris part au vote du dossier n°2019-3896 (*article 26 du règlement intérieur du Conseil*).

Rapporteur : M. le Conseiller GOUVERNEYRE.

VIII - COMMISSION URBANISME, HABITAT, LOGEMENT ET POLITIQUE DE LA VILLE

N°2019-3903 - Fontaines Saint Martin - Projet urbain partenarial (PUP) Mollières - Approbation de la convention de PUP et du programme des équipements publics (PEP) - Individualisation partielle d'autorisation de programme - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la maîtrise d'ouvrage urbaine - aménagement urbain -

N°2019-3904 - Lyon 7°- Site Duvivier - Convention n°3 de projet urbain partenarial (PUP) avec la société Lyon Duvivier 1 - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la maîtrise d'ouvrage urbaine - aménagement urbain -

N°2019-3907 - Saint Priest - Zone d'aménagement concerté (ZAC) du Triangle - Protocole Association foncière logement (AFL) - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la maîtrise d'ouvrage urbaine - aménagement urbain -

N°2019-3909 - Lyon 7° - Site Ginkgo - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Clôture et bilan de la concertation - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la maîtrise d'ouvrage urbaine - aménagement urbain -

N°2019-3910 - Saint Priest - Requalification du chemin de Revaison - Bilan et clôture de la concertation préalable - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la maîtrise d'ouvrage urbaine - aménagement urbain -

N°2019-3911 - Irigny - Site d'Yvours - Aménagement des infrastructures de desserte - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la maîtrise d'ouvrage urbaine - aménagement urbain -

N°2019-3913 - Saint Fons - Cuprofil - Réalisation d'un projet urbain comportant un parc et des équipements à destination du public - Approbation du programme de travaux - Réalisation des études de maîtrise d'oeuvre - Acquisitions foncières - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la maîtrise d'ouvrage urbaine - aménagement urbain -

M. LE PRÉSIDENT : La commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville a désigné monsieur le Conseiller délégué Longueval comme rapporteur des dossiers numéros 2019-3903, 2019-3904, 2019-3907, 2019-3909 à 2019-3911 et 2019-3913. Monsieur Longueval, vous avez la parole.

M. le Conseiller délégué LONGUEVAL, rapporteur : Avis favorable de la commission pour ces sept rapports, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Conseiller délégué LONGUEVAL.

N°2019-3908 - Décines Charpieu - Projet d'une salle Arena - Déclaration de projet emportant mise en compatibilité du plan local d'urbanisme et de l'habitat (PLU-H) - Définition des objectifs poursuivis et des modalités de la concertation préalable au titre du code de l'environnement - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Stratégies territoriales et politiques urbaines -

M. LE PRÉSIDENT : Le dossier numéro 2019-3908 est retiré de l'ordre du jour.

Retiré de l'ordre du jour.

N°2019-3912 - Lissieu - Création d'un carrefour d'accès à l'extension de la zone d'activités La Braille - Requalification de l'entrée nord de la commune (route départementale -RD- 306) - Réalisation des études de maîtrise d'œuvre - Approbation du programme - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la maîtrise d'ouvrage urbaine - aménagement urbain -

M. LE PRÉSIDENT : La commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville a désigné monsieur le Conseiller Diamantidis comme rapporteur du dossier numéro 2019-3912. Monsieur Diamantidis, vous avez la parole.

M. le Conseiller DIAMANTIDIS, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Conseiller DIAMANTIDIS.

N°2019-3914 - Villeurbanne - Copropriété Saint-André - Aménagement des espaces extérieurs - Approbation du programme de maîtrise d'oeuvre - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la maîtrise d'ouvrage urbaine - aménagement urbain -

N°2019-3918 - Lyon 8° - Nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU) - Quartier Langlet Santy - Attribution de subventions d'équipement à Immobilière Rhône-Alpes et Alliade habitat pour des opérations de démolition - Individualisation partielle d'autorisation de programme - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Pilotage urbain - politique de la ville -

M. LE PRÉSIDENT : La commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville a désigné monsieur le Vice-Président Claisse comme rapporteur des dossiers numéros 2019-3914 et 2019-3918. Monsieur Claisse, vous avez la parole.

M. le Vice-Président CLAISSE, rapporteur : Avis favorable de la commission sur ces deux dossiers, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité, M. Michel LE FAOU, délégué de la Métropole de Lyon au sein de l'assemblée générale de la société Alliade habitat et Mme Corinne CARDONA, déléguée de la Métropole de Lyon au sein du conseil d'administration et de l'assemblée générale de la société Immobilière Rhône-Alpes (IRA), n'ayant pas pris part au vote du dossier n°2019-3918 (*article 26 du règlement intérieur du Conseil*).

Rapporteur : M. le Vice-Président CLAISSE.

N°2019-3915 - Vaulx en Velin - Nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU) - Quartier Grande Ile - Attribution de subventions d'équipement à Alliade habitat et Grand Lyon habitat pour des opérations de démolition - Individualisation partielle d'autorisation de programme - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Pilotage urbain - politique de la ville -

M. LE PRÉSIDENT : La commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville a désigné monsieur le Conseiller Gomez comme rapporteur du dossier numéro 2019-3915. Monsieur Gomez, vous avez la parole.

M. le Conseiller GOMEZ, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité, M. Michel LE FAOU, délégué de la Métropole de Lyon au sein de l'assemblée générale de la société Alliade habitat et au sein du conseil d'administration de l'Office public de l'habitat (OPH) Grand Lyon habitat ainsi que Mme Catherine PANASSIER, Présidente de l'OPH Grand Lyon habitat n'ayant pas pris part au vote du dossier (*article 26 du règlement intérieur du Conseil*).

Rapporteur : M. le Conseiller GOMEZ.

N°2019-3916 - Villeurbanne - Nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU) - Quartier Buers nord - Attribution de subventions d'équipement à Est Métropole habitat (EMH) pour des opérations de démolition - Individualisation d'autorisation de programme - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Pilotage urbain - politique de la ville -

N°2019-3920 - Villeurbanne - Opération de résorption d'habitat insalubre (RHI) - 15 rue Francia - Demande de subvention à l'Agence nationale pour l'amélioration de l'habitat (ANAH) - Direction générale déléguée au développement solidaire, à l'habitat et à l'éducation - Direction de l'habitat et du logement

M. LE PRÉSIDENT : La commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville a désigné madame la Vice-Présidente Vessiller comme rapporteur des dossiers numéros 2019-3916 et 2019-3920. Madame Vessiller, vous avez la parole.

Mme la Vice-Présidente VESSILLER, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité, M. Michel LE FAOU, membre du conseil d'administration de l'OPH Est Métropole habitat, n'ayant pas pris part au vote du dossier n°2019-39 16, à sa demande (*article 26 du règlement intérieur du Conseil*).

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente VESSILLER.

M. LE PRÉSIDENT : Je vous remercie. Nous allons passer aux dossiers avec débat. Je vous propose, pour l'organisation des uns et des autres, une pause qui devrait être autour de 13 heures 15, après les débats sur la régie déchets, plan Oxygène. Nous reprendrons le Conseil à 13 heures 50 environ. Voilà, cela permet à chacun de pouvoir s'organiser. On passe aux dossiers avec débats.

DEUXIÈME PARTIE

Dossiers ayant fait l'objet de demandes d'organisation de débats par la Conférence des Présidents

N°2019-3898 - proximité, environnement et agriculture - Plan Oxygène - Mise en oeuvre d'actions - Demandes d'appui financier auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes et de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) - Attribution d'une subvention à Visuel Concept - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Stratégies territoriales et politiques urbaines -

M. LE PRÉSIDENT : Madame la Conseillère déléguée Belaziz a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2019-3898. Madame Belaziz, vous avez la parole.

Mme la Conseillère déléguée BELAZIZ, rapporteur : Monsieur le Président, chers collègues, la délibération qui nous est présentée relative au plan Oxygène concerne la mise en oeuvre d'actions, des demandes d'appui financier auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes et de l'ADEME et enfin, l'attribution d'une subvention à Visuel Concept.

Quelques éléments de contexte concernant cette délibération : au cours des 10 dernières années, la qualité de l'air dans l'agglomération lyonnaise s'est améliorée grâce au renouvellement du parc automobile, à la diminution des émissions des industries et aux investissements importants en faveur du report modal vers les transports en commun et les modes doux. À travers son plan Oxygène, adopté en 2016, la Métropole de Lyon entend poursuivre la mise en oeuvre d'une politique volontariste permettant d'accélérer la baisse des émissions de polluants et ainsi de préserver la santé de ses habitants. Ce dernier prévoit un éventail de mesures qui permettent de lutter contre toutes les sources d'émissions de polluants sur le territoire. Parmi celles-ci, cinq actions phares sont d'ores et déjà engagées pour reconquérir la qualité de l'air : le renouvellement des appareils de chauffage au bois individuels non performants, l'innovation au service de la qualité de l'air au travers de l'appel à projets [R] Challenge, la mise en oeuvre d'une zone à faibles émissions (ZFE), l'aide à l'acquisition de vélos onéreux (vélos cargos et vélos pliants à assistance électrique) et enfin l'abaissement de la vitesse du périphérique lyonnais à 70 km/h.

Parmi ces actions, certaines nécessitent d'être ajustées pour leur bonne mise en œuvre. Pour autant, d'autres actions ont été identifiées dans le cadre du plan Oxygène et de la feuille de route du plan de protection de l'atmosphère, mais également à travers d'autres plans et programmes, comme le plan climat air-énergie territorial ou le schéma directeur des énergies. Elles pourront être mises en œuvre de 2019 à 2022.

Cet ensemble d'actions présentées ci-après entrent dans le cadre du plan Oxygène. Les actions portent sur les champs suivants :

- les véhicules propres : il s'agit de distribuer un plus grand nombre de primes,
- les transports innovants : ces actions concernent des infrastructures du territoire comme les systèmes de contrôle, d'information et de sanction correspondant aux réglementations du trafic,
- d'autres champs : des mobilités alternatives et actives, également du secteur résidentiel au-delà de la prime air-bois déjà contractualisée,
- les actions proposées concernent la sortie du fioul et incitent à des pratiques permettant une alternative au brûlage des déchets verts,
- enfin, le secteur industriel : il s'agit d'inciter les petites et moyennes entreprises aux réductions des émissions de polluants et de leurs pratiques artisanales ou industrielles.

Ces actions seront définies précisément puis mises en œuvre, soit par la Métropole, soit par des porteurs de projet identifiés. Les actions du plan Oxygène déjà engagées et cumulées à cet ensemble d'actions décrites ci-dessus représentent un effort financier de la part de tous les partenaires de l'ordre de 11 M€ dont 9,65 M€ en investissements sur la période 2019 à 2022. Un soutien financier d'un montant de 3,3 M€ est sollicité auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes dans le cadre de sa politique environnement énergie qualité de l'air sur la base du programme d'actions contenu dans la convention objet de cette délibération. De même, un soutien financier d'un montant de 2,540 M€ est sollicité auprès de l'ADEME dans le cadre de son accompagnement des agglomérations identifiées par le contentieux européen de la qualité de l'air sur la base du programme d'actions contenu dans sa convention objet de cette délibération.

Parmi le programme d'actions ci-dessus, deux actions peuvent être mises en œuvre dès ce jour. La première action à mettre en œuvre concerne les véhicules propres. Afin d'augmenter le nombre de véhicules aidés, la Région Rhône-Alpes apportera un soutien financier à hauteur de 1 M€. Il est donc proposé d'augmenter l'enveloppe des aides aux professionnels jusqu'à atteindre un montant de 2 M€. La deuxième action inscrite au contrat de projet État-Région 2015-2020 à mettre en œuvre concerne la prime air-bois. La Région Rhône-Alpes apportera un soutien financier en investissements à hauteur de 500 000 €. Cette aide financière ne vient pas modifier le budget de l'action prime air-bois.

Il nous est donc demandé, à travers cette délibération, d'approuver la mise en œuvre d'actions citées, d'approuver la demande d'appui financier auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes et de l'ADEME et enfin, d'approuver l'attribution d'une subvention à Visuel Concept d'un montant de 40 000 € pour le projet R#Sens. Merci monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Merci madame Belaziz. La Conférence a retenu cinq minutes pour le Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM).

Mme la Conseillère PERRIN-GILBERT : Puisque manifestement tout ce que nous disons ici ne sert à rien, je retire tous mes temps de parole pour cette séance. Je siégerai malgré tout. Merci.

M. LE PRÉSIDENT : Très bien. Merci madame Perrin. Quatre minutes pour le groupe Parti radical de gauche (PRG).

Mme la Conseillère HOBERT : Merci monsieur le Président. Chers collègues, le 24 octobre dernier, la Cour de justice de l'Union européenne (CJUE) a condamné la France pour les dépassements systématiques et persistants des valeurs limites de dioxyde d'azote dans une douzaine d'agglomérations, dont la nôtre. Lyon est d'ailleurs la seule ville de province où la valeur limite annuelle et la valeur limite horaire sont, depuis 2010, toutes deux dépassées. La France rejoint donc la Pologne et la Bulgarie dans le club des États condamnés pour avoir exposé leurs citoyens à un air trop pollué. D'autres pays s'ajouteront sans doute à la liste dont il n'y a vraiment pas de quoi se réjouir.

Certes, notre collectivité aurait pu ne pas se sentir responsable de cette situation et de la décision qui a suivi, dans la mesure où la faute, si je puis dire, revient principalement à l'État qui ne semble pas pressé de mettre en œuvre des mesures appropriées et efficaces pour réduire les périodes d'exposition au NO₂ en dépit des mises en demeure en 2009, 2010, 2011, 2013, 2015 et 2017. Mais nous n'allions pas attendre sans agir sur nos territoires, c'est ainsi qu'un chantier d'actions se met en place avec le soutien de la Région. Nous le redisons : c'est aiguillonné par un souci d'urgence et d'efficacité que nous devons agir pour préserver la qualité de l'air et le bien-être de nos concitoyens. Au regard de la délibération qui nous occupe, nombre d'actions proposées nous semblent encourageantes quoique certaines, parcimonieuses.

Voici quelques points qui nous interpellent. En ce qui concerne la prime air-bois d'abord, le doublement de l'aide financière est évidemment à saluer et permettra une accélération du programme ; mais ce doublement, qui se fait à enveloppe constante, signifie par le fait que l'objectif originel de 30 % de renouvellement des appareils est revu à la baisse pour n'atteindre que 22 %. Au moment où la Région soutient ce dispositif à hauteur de 500 000 M€, la diminution de notre objectif nous interroge.

Ensuite, à propos des aides à destination des professionnels concernés par la ZFE, il apparaît que leur renforcement pourrait être envisagé, notamment par l'extension du dispositif aux personnes publiques et parapubliques, un projet louable qui mérite aussi une mise en acte rapide. Sur ce point toutefois, les attributions de subventions votées par la Commission permanente, à laquelle ne siège pas notre groupe, ont retenu notre attention. Ainsi relevons-nous que neuf entreprises ont été proposées pour une aide à l'achat de douze véhicules lors de la Commission d'octobre, tandis qu'il est prévu, lors de la prochaine, de soutenir deux entreprises pour l'achat d'un véhicule chacune. Avec une quinzaine de subventions depuis février dernier, souhaitons que ce dispositif, qui ne semble pas encore avoir trouvé son public, monte rapidement en efficacité. Si toute action audacieuse s'inscrit dans la durée, gardons en tête que les premières interdictions de circulation entrent en vigueur au 1^{er} janvier prochain, soit dans moins de deux mois.

Pour conclure, nous souhaitons rappeler, à l'instar de la CJUE il y a quelques jours, qu'au-delà de leur caractère ambitieux, les dispositifs de lutte contre la pollution de l'air doivent aussi être efficaces dans les meilleurs délais. Il en va de notre santé à tous et de celle des jeunes générations qui se montrent très concernées par le sujet, ce à quoi nous ne pouvons que les exhorter. Les remarques que nous venons de faire ne sauraient évidemment pas nous empêcher d'encourager sans réserve le renforcement du programme d'actions prévu dans le plan Oxygène. Le groupe PRG votera favorablement ce projet de délibération. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci madame Hobert. Sept minutes pour le groupe Europe Écologie-Les Verts et apparentés.

M. le Conseiller ARTIGNY : Merci monsieur le Président. Chers collègues, sur ce dossier, l'actualité nous a rattrapés, je dirais même plus, nous a dépassés. En effet, courant octobre, la Cour de justice de l'Union européenne a estimé que la France a dépassé de manière systématique la valeur limite pour le dioxyde d'azote depuis 2010. Je rappelle que ce gaz, émis principalement par le trafic routier et, en particulier, par les véhicules diesel, est très toxique. Donc, après des années d'avertissements sans frais, la France vient d'être condamnée pour son incapacité à protéger ses citoyens contre la pollution de l'air, plus exactement pour manquement aux obligations et issues de la directive qualité de l'air de 2008.

La première mise en demeure remonte à 2009. D'autres ont suivi en 2010 et 2017. À chaque fois, les mêmes griefs : la France n'a pas pris les mesures, etc. qui auraient pu être mises en place pour le dioxyde d'azote pour protéger la santé des salariés et il lui est demandé d'engager des actions rapides et efficaces pour mettre un terme aussi vite que possible à cette situation de non-conformité.

Depuis 2018, c'est le Conseil d'État qui somrait la France de transmettre un tel plan à la Commission avant le 31 mars 2018. Nous avons d'ailleurs à l'époque transmis la feuille de route de la Métropole, sans en changer un iota. Sans mesures radicales, ces feuilles de route ont été jugées insuffisantes par la Commission européenne. Une menace financière plane désormais au-dessus de nos têtes, une sanction d'au moins 11 M€ et des astreintes journalières d'au moins 240 000 €, jusqu'à ce que les normes de qualité de l'air soient respectées, sanction financière dont nous partagerons le poids avec l'État.

J'en reviens à notre plan Oxygène et tout particulièrement sur la ZFE, mesure phare pour les écologistes. Les questions que nous posons et les propositions que nous avons faites, et qui restent aujourd'hui sans suite depuis le mois de juillet, je vais revenir dessus de manière plus condensée en tout cas par rapport à ce que nous avons déjà évoqué à plusieurs reprises. En vue des enjeux fondamentaux et préoccupants pour la santé de nos concitoyens, nous avons demandé un bilan précis de la phase pédagogique et détaillée des épisodes de pollution et des mesures de circulation différenciée, en particulier les résultats réels de la mise en œuvre de la circulation différenciée, de ses effets sur la baisse des émissions d'oxyde d'azote, de CO₂, de particules fines, etc. Nous avons aussi demandé plusieurs choses : combien, parmi les véhicules circulant dans notre Métropole, disposent de la vignette Crit'Air ? Qu'en est-il de la promotion réelle des certificats Crit'Air ? Qui en a fait la promotion et dans quel cadre ? Combien de contrôles pédagogiques ont été effectués et pour quels résultats ? Quelles actions pédagogiques ont été menées et pour quels résultats ?

Un premier bilan à six mois de cette phase pédagogique, nous en sommes aujourd'hui à dix mois de démarrage et nous ne disposons toujours pas de ce bilan et nous le regrettons. Nous sommes curieux de savoir combien de magazines municipaux ont consacré une page ou ne serait-ce qu'une demi-page pour expliquer les enjeux de la lutte contre la pollution pour inciter nos concitoyens à se saisir de cette vignette. Plus simplement, nous souhaitons connaître combien d'articles ont traité de ce sujet dans le Met', ce qui pourrait être un bon indicateur de notre mobilisation.

D'autres indicateurs de notre volonté partagée de réussir existent. Nous souhaitons donc connaître l'état du parc de véhicules de nos communes, des organismes dans lesquels nous siégeons, que nous présidons parfois (bailleurs sociaux, CCAS -Centres communaux d'action sociale-, etc.). Cherchons-nous à être exemplaires ou, à l'instar de la Ville de Lyon, demandons-nous des dérogations à 18 mois ? Combien de professionnels ont demandé des dérogations ou s'approprient à le faire ? Combien se sont renseignés sur la prime de conversion ? Après 10 mois de mise en place à titre pédagogique, ce bilan s'impose.

Tout ceci nécessite, de notre point de vue, une Commission générale. Nous avons fait la demande de l'organiser après l'été, nous réitérons cette demande de Commission générale pour décembre maintenant, Commission générale qui débattrait du bilan du plan Oxygène et, plus particulièrement, de la zone à faibles émissions. Pour rappel, Paris vient, ce 1^{er} juillet, d'étendre les restrictions de circulation à tous les véhicules dont les véhicules personnels portant la vignette Crit'Air 4. Pour rappel encore, la Métropole du Grand Paris, 131 communes, est en passe d'interdire les Crit'Air 5 sur son territoire.

En conclusion, nous vous rappelons les propositions faites par les écologistes : nous aurions souhaité effectivement une mise en œuvre effective au 1^{er} juillet, voire au 1^{er} septembre, de la zone à faibles émissions et nous regrettons que cela n'a pas pu être fait. Nous souhaitons toujours que les restrictions soient élargies aux véhicules personnels détenteurs d'une vignette Crit'Air 5. Cela ne toucherait pas plus de 10 % des véhicules personnels entrant ou sortant du périmètre de la ZFE, mais ce serait un premier pas significatif d'une volonté d'avancer dans ce domaine.

Nous souhaitons encore qu'un vrai budget, pour une vraie campagne de communication et de mobilisation soit dédié à la lutte contre la pollution atmosphérique. Si on est bien arrivés à trouver 12 M€ pour l'Anneau des Sciences (AdS), on doit pouvoir trouver 1 M€ pour la santé des Grand Lyonnais. À ce titre, je rappelle que le Président de la République, lui-même, s'est prononcé en défaveur des infrastructures routières polluantes alors même qu'il vient de confirmer une candidature favorable à l'AdS, erreur de langage ou d'appréciation, méconnaissance du dossier lyonnais ? Je ne saurais le dire.

Après Paris, où tous les diesels seront interdits d'ici 2024, Strasbourg ou Grenoble se sont fixés 2025 et 2030 pour atteindre cet objectif. Quelle proposition faites-vous pour la Métropole de Lyon ? Les écologistes, pour leur part, proposent aux Grand Lyonnais que notre Métropole soit libérée du diesel en 2026.

Nous voterons bien entendu ce rapport car nous sommes favorables à la convention entre la Métropole de Lyon et l'ADEME ainsi qu'au renouvellement des appareils de chauffage au bois et à l'augmentation de la prime *ad hoc*. À ce propos, le doublement de cette subvention de la prime air-bois, nous y souscrivons bien sûr, car il faut accélérer le renouvellement des poêles à bois aux cheminées à foyer ouvert. Le financement à ce jour de 500 changements de système n'est pas suffisant au regard de l'objectif initial de 3 200. En plus du doublement de la prime, nous demandons une importante campagne de communication à ce sujet. Je vous remercie pour votre attention.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Trois minutes pour le groupe Communiste, Parti de gauche et républicain.

M. le Conseiller MILLET : Monsieur le président, chers collègues, quand nous savons tous que la qualité de l'air s'améliore à Lyon depuis des années, je voudrais rappeler à nos amis que le catastrophisme ne produit que des peurs qui ne génèrent ni solidarité ni progrès, mais individualisme et tensions sociales. Certains pensent peut-être que c'est positif électoralement. Ils se trompent et nous verrons -et je vous donne rendez-vous pour le premier anniversaire des Gilets jaunes ou pour la grève de la SNCF le 5 décembre- d'ailleurs, quand on se réfugie derrière les décisions de la Cour de justice européenne, c'est qu'on est en difficulté pour construire une majorité populaire dans notre pays.

Revenons à la délibération. Elle renforce deux actions engagées dans le cadre du plan Oxygène : la prime air-bois pour aider les particuliers à renouveler des chauffages bois non performants qui est doublée grâce à une aide de 500 000 € de la Région ; et le renforcement de l'aide aux entreprises pour le renouvellement de leur parc afin de le rendre compatible avec la ZFE, aide qui est, elle aussi, doublée avec 1 M€ de la Région. Au total donc, la Région conforte la politique métropolitaine, c'est à noter et c'est une bonne chose. Cependant, nous regrettons que ces bonnes nouvelles ne soient pas l'occasion d'un vrai bilan des actions engagées.

La délibération nous dit pour la prime air bois, je ne sais pas si vous l'avez lue, je cite : "Au vu du nombre de primes distribuées à ce jour en regard de l'objectif et des ambitions renouvelées de la Métropole en termes de qualité de l'air, l'objet de cette délibération est d'accélérer la réalisation du programme en augmentant les montants", qu'en termes administratifs, ces choses-là sont dites. Je crois qu'on peut comprendre qu'une aide à 500 € n'a pas produit d'effet significatif et qu'on espère être plus attractif avec 1 000 €, l'objectif étant de remplacer un tiers des appareils, soit un peu plus de 3 000, à combien en est-on ? Mystère.

De même pour les aides au renouvellement du parc des véhicules. J'ai posé la question en commission et il semble qu'on ait engagé 100 000 €, soit 10 % de l'objectif. Pouvons-nous avoir un bilan sur les résultats de la mise en œuvre de la ZFE à partir des contrôles effectués, contrôles difficiles puisque renvoyés à la charge des polices municipales ? S'il faut attendre le système de reconnaissance de plaques, il vaut mieux le dire.

Enfin, les actions [R] Challenge : pour ces actions, seul le projet d'affichage voirie est évoqué et nous n'avons pas de nouvelles des projets de réseaux citoyens de capteurs de la qualité de l'air. Pourtant, ces capteurs commencent à se répandre et la Ville de Vénissieux s'est portée depuis plus d'un an candidate pour une expérimentation. En conclusion, puisque les financements abondent, accélérons sans tarder ces actions. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Quelques mots très rapides simplement sur la ZFE et la communication. Je rappelle qu'un groupe de travail a été mis en place depuis quelques mois maintenant et qu'il travaille avec les acteurs économiques pour donner tous les éléments de communication. C'est ce que vous évoquiez sur les articles du Met', c'est une lettre d'information, c'est un relai surtout de la part des fédérations professionnelles et nous relancerons en décembre une nouvelle réunion avec l'ensemble des professionnels à la veille finalement de la mise en place de cette ZFE.

Sur l'élargissement, je ne change pas ce que j'ai toujours dit, c'est-à-dire "oui à un élargissement", à condition qu'on puisse avoir des dispositifs qui nous permettent de ne pas creuser en quelque sorte une problématique sociale avec celles et ceux qui aujourd'hui n'ont pas la possibilité financière de changer leur véhicule et, en clair, puisque madame Perrin évoquait tout à l'heure la Croix-Rousse, je donne cet exemple qui n'a rien à voir avec Carrefour, mais avec l'hôpital : aujourd'hui, un couple d'aides-soignants qui commence le matin à 6 heures 30 à l'hôpital de la Croix-Rousse et qui habite en première ou en deuxième couronne et qui n'a pas de solution de transport en commun pour se rendre travailler à l'hôpital, a un véhicule qui peut être effectivement hors critères et aujourd'hui, on n'a malheureusement pas de solution à lui proposer pour compenser cette baisse forte de pouvoir d'achat pour changer son véhicule et pas de solution alternative et on est confronté à cette réalité-là. Il faut donc qu'on arrive à la régler et nous ne la réglerons pas seuls, mais bien évidemment, au moment où nous pourrions régler cette problématique-là, nous pourrions aller plus loin, me semble-t-il, pour faire en sorte d'équilibrer cette problématique écologique et cette problématique sociale qui est une réalité au quotidien pour celles et ceux qui n'ont pas les moyens de changer leur véhicule.

Sur la prime air-bois, elle est doublée grâce à une enveloppe supplémentaire de la Région. Bien évidemment, il faut encore plus communiquer sur cette prime air-bois et c'est vrai que le montant initial était sans doute, à mon sens, trop modeste. J'en reviens aussi à la problématique sociale qui faisait peu de résultats ou en tout cas en-dessous des ambitions parce que je crois que ce sont moins de 500 foyers qui ont été impactés.

Voilà. Je mets ce rapport aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Conseillère déléguée BELAZIZ.

N°2019-3888 - proximité, environnement et agriculture - Création d'une régie à autonomie financière relative à la prévention et à la gestion des déchets ménagers et assimilés - Désignation de représentants du Conseil - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction eau et déchets - déchets -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Vice-Président Claisse a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2019-3888.

Avant de passer la parole à monsieur Claisse sur le rapport numéro 2019-3888, je vous informe qu'un amendement présent sur vos pupitres sera examiné dans quelques minutes afin de passer le nombre de représentants titulaires et suppléants à désigner de cinq à sept élus.

Monsieur Claisse, vous avez la parole.

M. le Vice-Président CLAISSE, rapporteur : Merci monsieur le Président. Je présente cette délibération en l'absence de Thierry Philip. Chers collègues, il y a tout juste dix mois, nous présentions, avec ma collègue Nathalie Frier, les 16 propositions de la mission TEOM (taxe d'enlèvement des ordures ménagères). Parmi celles-ci, la proposition 13 préconisait la création au 1^{er} janvier 2020 d'une régie dotée de l'autonomie financière, ceci afin d'individualiser le budget du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés et d'ouvrir à cette date le budget annexe correspondant.

Cette délibération vous propose donc de créer cette régie en lui confiant les principales missions suivantes : la prévention, la pré-collecte, la collecte et la valorisation et le traitement des déchets ménagers et assimilés. Cette régie sera administrée par notre Conseil et placée sous votre autorité, monsieur le Président. Elle sera gérée au quotidien par un conseil d'exploitation et le directeur de la régie. En dehors des prérogatives qui pourraient lui être transférées par le Conseil de la Métropole, le conseil d'exploitation est sollicité pour avis et peut se saisir de toute investigation ou proposition qu'il jugerait utile.

Les moyens de la régie, dotation initiale, biens et droits à caractères mobilier et immobilier, avance de trésorerie et caractéristiques de la dette transférée, sont précisés dans la délibération et ses annexes. Il vous est donc proposé :

1°- d'approuver la création de cette régie, ses statuts ainsi que la création du budget annexe correspondant au 1^{er} janvier 2020,

2°- de fixer le montant de la dotation initiale à 80 112 320 € -je passe les centimes-,

3°- de désigner nos représentants au conseil d'exploitation et, vous l'avez dit, monsieur le Président, il est proposé sept représentants titulaires et sept représentants suppléants et de désigner le futur directeur de la régie qui est le directeur de la direction de l'eau et des déchets, poste dont le titulaire actuel est monsieur Christian Debiesse. Avis favorable de la commission. Je vous remercie.

(VOIR amendement - annexe 1 page 109)

M. LE PRÉSIDENT : Merci. La Conférence a retenu quatre minutes pour les groupes Parti radical de gauche et Socialistes et apparentés.

Mme la Conseillère PIANTONI : Monsieur le Président, chers collègues, j'interviens au nom des groupes Socialistes et apparentés et Parti radical de gauche. Notre intervention portera à la fois sur la création de la régie et sur la délibération n°2019-3884 qui sera examinée tout à l'heure et qui concerne les modalités de refacturation entre nos différents budgets.

La création d'une régie à autonomie financière pour la prévention et la gestion des déchets doit être accueillie favorablement puisqu'elle participe à la sécurisation des taux de TEOM délibérés par cette assemblée, en affectant à cette régie tous les moyens nécessaires au bon fonctionnement du service public des déchets et en créant un budget annexe destiné uniquement à ce volet de nos politiques publiques, la justification du coût complet du service sera, à partir de 2020, réalisée a priori.

Il n'y aura donc plus besoin de recréer artificiellement ce coût complet devant le juge administratif au moyen d'une ventilation des différents coûts rattachables au service public de gestion et de prévention des déchets. Il s'agit donc d'un gain tant en lisibilité qu'en légitimité des coûts liés aux déchets, ce qui sécurise autant que possible notre collectivité. Le rapport final de la mission TEOM adopté à l'unanimité des groupes politiques qui étaient représentés a fait l'objet d'un large consensus. Les premières propositions ont été mises à exécution très rapidement avec, notamment, des taux de TEOM en baisse de 16 % cette année. Nous nous félicitons de constater que les mesures prévues à moyen et long termes trouvent également à s'appliquer comme l'illustre la création de cette régie et du futur budget annexe.

Outre cette satisfaction générale, qui explique que nos deux groupes voteront favorablement ce rapport, quelques points de ces deux délibérations ont retenu notre attention et nécessitent un complément d'information. D'abord, une remarque en ce qui concerne la délibération de création de la régie : l'avis de la CCSPL (commission consultative des services publics locaux) est favorable, mais celui du collège délibératif du comité technique est largement défavorable. Quelles ont été les raisons de cette opposition ?

Ensuite, une remarque qui porte sans doute plus sur les modalités de refacturation des prestations mutualisées : la création d'une régie et d'un budget annexe permettra, nous l'avons dit, une plus grande lisibilité du coût de notre politique publique déchets. Néanmoins, le revers de la médaille tient aux refacturations et aux imputations réciproques entre le budget principal et les différents budgets annexes. En créant des doubles facturations, la lecture globale du budget de notre collectivité n'en sera pas facilitée. Il sera utile, lors de l'examen des futures délibérations budgétaires, d'informer précisément les élus des effets concrets de ces refacturations sur les différents volumes financiers.

Enfin, une dernière remarque qui concerne tant la création de la régie et du budget annexe que les modalités de refacturation entre budgets : la proposition 5 du rapport final de la mission TEOM consistait à exclure les charges de gouvernance puisqu'elles étaient systématiquement et logiquement retoquées par le juge administratif. La raison de cette exclusion en était simple : les charges de gouvernance seraient les mêmes que notre collectivité exerce la compétence déchets ou non. C'est d'ailleurs ce qui a été fait pour le calcul du coût complet du service en vue de la détermination des taux de TEOM pour cette année.

Toutefois, la délibération n°2019-3884 qui sera examinée tout à l'heure semble inclure, à partir de 2020, une répartition dans les budgets annexes de toutes les fonctions support incluant explicitement les fonctions "conseils", "frais de fonctionnement des groupes politiques" et "indemnités des élus". Faut-il y voir un revirement par rapport à la solution adoptée pour cette année ? Les charges de gouvernance seront-elles, au moins en partie, réintégrées dans le périmètre des dépenses finançables par la TEOM ?

Nos deux groupes voteront favorablement ce projet de délibération. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup. Trois minutes pour le groupe Europe Écologie-Les Verts et apparentés.

Mme la Conseillère déléguée BAUME : Monsieur le Président, chers collègues, le 24 octobre dernier, donc il y a peu, l'État français publiait un rapport sur l'état de l'environnement. Pour la première fois, un document officiel national aborde les questions environnementales sous l'angle des limites planétaires que vous connaissez tous j'imagine, c'est-à-dire en quelque sorte de nos neuf indicateurs de survie du vivant et en paix. Nous sommes collectivement mauvais concernant six seuils parmi lesquels les émissions de CO₂, la biodiversité, les cycles de l'azote et du phosphore et l'usage des sols.

Par ailleurs, comme vous le savez, le modèle social français repose sur un principe de redistribution. L'impôt, essentiellement l'IS (impôt sur les sociétés) et la TVA (taxe sur la valeur ajoutée), est essentiellement levé sur la création de valeur réalisée grâce à une exploitation de ressources lointaines et fréquemment extraites dans des conditions sociales et environnementales peu vertueuses. Puisqu'institutionnellement, la mesure de la richesse de notre pays, mais aussi de notre territoire, est toujours le PIB (produit intérieur brut), donc toujours calé sur notre capacité d'exploitation de l'homme et de la nature, le groupe des élus écologistes voit difficilement comment inverser la tendance, sauf à deux points qui nous amèneront au sujet de cette délibération.

Le premier point, c'est prendre d'autres indicateurs, à ce propos, je propose à chacun des Conseillers métropolitains de lire le dernier livre d'Éloi Laurent, dont ceux relatifs à nos ressources, nos communs, à leur raréfaction et ceux aussi relatifs aux liens vitaux entre la communauté des vivants. C'est la transparence, l'ouverture et le partage des données qui favorisent, du point de vue des écologistes, non pas une angoisse collective et du rejet, mais un changement de comportement et l'acceptabilité de décisions publiques pour préserver les communs de ce réflexe d'exploitation au profit de quelques-uns.

Alors, la Métropole a ceci d'incroyable et d'étonnant, et c'est plutôt agréable, qu'avant l'État français, nous avons fait la mesure des ressources que nous mobilisons sur notre territoire et donc, notre empreinte matérielle. Je vous rappelle que vous pouvez tous le lire sur le site prospectif de la Métropole, Millenaire3. Cette objectivation des besoins des organisations économiques de notre territoire a pour partie permis de travailler les boucles locales d'économie circulaire.

Deuxième point, on a cela d'incroyable que, lors du dernier Conseil métropolitain, nous avons mis en route le processus pour une comptabilité publique climato-compatible pour lire, relire et présenter nos politiques publiques avec cet objectif. C'est incroyable car nous faisons des pas collectivement et les élus écologistes auront servi à cela, vers ces nouveaux indicateurs et vers de la transparence. C'est ce que nous allons délibérer tout de suite, mais à ce jour, la Métropole n'a pas encore clairement exprimé ce soutien pour une économie territoriale, pour des activités intenses, en lien et en emploi, pour la préservation des ressources, pour la sobriété matières et énergétique. De mon simple point de vue modeste, c'est tout l'enjeu du PCAET (plan climat air énergie territorial) qui nous sera soumis au vote en décembre.

Aujourd'hui, nous délibérons sur la mise en place, entre autres, d'un budget annexe déchets qui permettra à tous les habitants de connaître les coûts du service public de réduction, de gestion et de traitement du contenu de leur poubelle et ceci, beaucoup plus précisément que le rapport Barnier. La transparence est, de notre point de vue, essentielle afin que chacun s'approprie cette question des déchets qui n'est pas un enjeu technique, mais bien sociétal, je pense qu'on est tous d'accord là-dessus, afin que chacun et chacune agisse au quotidien vers le zéro gaspillage et collectivement, vers une économie territoriale préservant nos ressources et intensifiant les activités marchandes et non marchandes. Je suis désolée, je dépasse, je diminuerai ma prochaine intervention.

Je vous donne deux exemples : demain, souhaitons-nous collectivement mettre en place un service public qui participe à la création de terres propres, à la végétalisation pour des parcs, des jardins, des plantations de trottoir que chacun espère lors des épisodes de canicule, évitant par la même occasion de décaper des terres agricoles dans toute la France ou bien souhaitons-nous que l'impôt local TEOM finance une infrastructure industrielle qui émet beaucoup de gaz à effet de serre ?

Autre exemple : demain, proposerons-nous un éco-impôt qui favorisera la consommation responsable, le zéro gaspillage et pénalisera les vendeurs locaux et usagers de plastique à usage unique, une copropriété ou un bailleur social proposant le tri matières en pied d'immeuble, c'est ce qui est fait déjà à l'heure actuelle avec des tri box, un compostage partagé, des bacs de tri ? C'est bien ! Demain, une copropriété ou un bailleur social qui installe un atelier de réparation, d'échange et de partage et qui jardine de façon participative ces espaces verts, c'est mieux et ce serait possible avec ce type d'éco-impôt.

Certains vont questionner au regard du flou réglementaire les recettes de la TEOM et le véritable coût complet du service public. Le débat se situe, de notre point de vue, sur les priorités d'actions avec les recettes pour éviter des investissements peu intenses en activités, utiles localement ainsi que sur le bien public et l'intérêt général face à des techniciens. Les écologistes affirment que les démarches zéro déchet, zéro gaspillage individuel et surtout

collectif des copropriétés, des bailleurs, des organisations économiques créant du lien et des activités non délocalisables doivent être facilitées, valorisées et amplifiées. Demain, notre taxe d'enlèvement des ordures ménagères sera la redevance de préservation de nos ressources. Merci pour votre écoute et nous voterons favorablement ce rapport.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Trois minutes pour le groupe Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés.

Mme la Conseillère CROIZIER : Monsieur le Président, mes chers collègues, la délibération que vous nous proposez porte sur la création et les conditions de fonctionnement technique et financier d'une régie autonome nécessaire à la création d'un budget annexe pour le service de prévention et de gestion des déchets. Nous voterons bien évidemment cette délibération puisqu'elle correspond à notre demande confortée par la proposition n°13 de la mission d'information et d'évaluation créée en 2018 sur cette thématique. Cette délibération me permet toutefois de revenir sur deux points que j'ai régulièrement abordés lors des réunions de cette mission.

Premier point : notre risque. Depuis le 1^{er} janvier 2019, en application de la loi de finances 2019, c'est désormais la Métropole qui porte le risque des dégrèvements accordés aux contribuables dans le cadre des contentieux. L'État s'est librement désengagé de cette charge, sans pour autant préciser de façon claire, ce qui, oui ou non, pouvait être intégré en charges de structure. Une ligne de précisions simplement aurait enfin permis de sortir de cette situation.

J'interpelle donc ici une nouvelle fois nos Députés, bien qu'absents, que nous n'avons malheureusement pas eu la chance de recevoir au sein de la mission d'évaluation comme je le souhaitais : est-il vraiment utile que la Métropole poursuive ces procédures coûteuses, que ce risque financier perdure, là où une précision dans la loi de finances peut ôter toute ambiguïté ou motif de contestation ?

Deuxième point : la communication. Sur ce sujet, nous convenons bien volontiers qu'elle est difficile et délicate, mais elle reste obligatoire. En effet, les problématiques liées aux déchets représentent pour la Métropole des enjeux forts sur lesquels nous préférierions que chacun se mobilise. Les investissements à venir sont importants et le bruit de fond (*-bruit dans l'assemblée-* en dehors de celui-là) qui accompagne chaque décision de justice sous-tendant que plusieurs centaines de millions auraient été prélevés en trop auprès des contribuables est nuisible. Un exposé des faits doit pouvoir être présenté, rappelant, par exemple, que le service *in fine* est bien rendu auprès des habitants. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Cinq minutes pour le groupe Communiste, Parti de gauche et républicain.

M. le Conseiller MILLET : Je ne prendrai pas les cinq minutes. Cette délibération, monsieur le Président, chers collègues, met en œuvre une proposition du groupe de travail sur la TEOM qui répondait à une crise politique et pas seulement juridique. Depuis des années, des milliers d'actions en justice sont engagées contre les collectivités qui votent des taux de TEOM, actions dont le premier résultat est de permettre à de grands groupes privés de s'exonérer de cette taxe et même d'en demander le remboursement.

L'État a très courageusement laissé l'incertitude juridique sur les dépenses éligibles à cette TEOM -je dis l'État mais, effectivement on pourrait dire nos Députés, ce serait plus précis- tout en prenant soin de renvoyer la charge d'éventuels remboursements aux collectivités. Visiblement, ce n'est pas de ce côté qu'on trouvera la défense du service public et de son financement fiscalisé.

Quelques particuliers ont réussi, eux aussi, à obtenir le remboursement de leur taxe, ce qui conduit à poser une question simple : qui doit payer les 512 M€ exigés par la CANOL pour les années 2016 à 2019 ? Chacun doit bien mesurer qu'il s'agit d'une somme supérieure à la masse salariale de la Métropole. On comprend bien là aussi que ce n'est pas du côté de cette association dite de contribuables qu'on trouvera des défenseurs des services publics. Il s'agit d'ailleurs plutôt d'une association pour les contribuables aisés ne voulant pas contribuer justement aux dépenses collectives.

Alors, si nous voterons cette délibération créant une régie, nous voulons insister sur le vrai enjeu politique des décisions que nous devons prendre : assurer la transparence du service public pour en reconstruire une réelle appropriation citoyenne. Nous devons, certes poursuivre la défense en justice de nos intérêts, tenter d'agir pour qu'une loi vienne enfin sécuriser le principe des TEOM, mais nous devons urgemment associer des milliers de citoyens à la compréhension et donc au partage de la gestion publique de la prévention, de la collecte et du traitement des déchets.

C'est pourquoi nous regrettons que cette délibération ne comporte pas un volet ambitieux concernant la transparence et la relation aux citoyens. Le conseil d'exploitation de cinq membres issus du Conseil de la Métropole devrait être élu selon nous à la proportionnelle. Il devrait être étendu à autant de personnalités extérieures représentatives des usagers du service, associations, locataires, bailleurs et syndicats notamment. Enfin, une

structure de concertation dédiée d'une taille raisonnable, mais permettant d'associer toutes les parties prenantes, est nécessaire pour animer une vraie démarche de démocratie citoyenne. C'est dans une telle démarche que nous relèverons le défi politique de la défense du service public des déchets et de son financement fiscalisé. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Quatre minutes pour le groupe La Métropole autrement.

Mme la Conseillère REVEYRAND : La Métropole doit faire face à plusieurs enjeux : sécuriser le financement du service public d'enlèvement des ordures ménagères et, plus largement, la question des ordures ménagères ; offrir une meilleure lisibilité aux citoyens et l'an dernier encore, réduire les inégalités de coûts et de services rendus, mais aussi de sensibiliser les habitants aux gestes de tri et à la réduction des déchets. Le groupe La Métropole autrement a pleinement investi la mission d'information et d'évaluation en 2018 afin de trouver des solutions aux difficultés qui concernaient la taxe d'enlèvement des ordures ménagères et qui la concernent encore. Ces difficultés sont assez bien connues, elles sont d'ordre juridique, une base juridique complexe, mouvante et incohérente quelques fois ; de nombreux contentieux qui affectent le financement de la collecte des déchets ménagers ; et en son temps, les fortes inégalités de taux appliqués et de services rendus.

Notre groupe s'est satisfait des conclusions de la mission sur la taxe d'enlèvement des ordures ménagères. La convergence des taux ainsi que leur baisse ont constitué un gain de pouvoir d'achat pour tous les habitants de la Métropole. C'est aussi un geste en faveur de plus de justice sociale et fiscale. Aujourd'hui, pour compléter ces avancées, la Métropole s'apprête à créer une régie dotée de l'autonomie financière. La création d'un budget annexe d'un service des déchets financé majoritairement par la taxe d'enlèvement des ordures ménagères entraîne nécessairement la mise en place d'une régie dotée d'autonomie financière. Cette décision était une proposition de la mission.

La création au 1^{er} janvier 2020 d'une telle régie pour individualiser une telle gestion du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés permettra de répondre à plusieurs enjeux :

- premièrement, asseoir la régularité juridique du financement de ce service public. En faisant l'objet d'un budget distinct du budget principal, la Métropole répond en partie au contentieux actuel sur la taxe. L'affectation de cette taxe au service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés en sera renforcée;

- deuxièmement, offrir une meilleure lisibilité aux citoyens. Les coûts du service public et leurs recettes, exclus du budget principal, seront connus et séparés des autres dépenses. Cette transparence financière est déterminante pour les habitants du Grand Lyon. Elle l'est pour nous, groupe La Métropole autrement, et je profite de ce rapport pour évoquer la nécessaire politique de communication et d'information massive pour sensibiliser la population métropolitaine au tri et à la réduction de la quantité de déchets, notamment par le compostage, l'achat responsable, par l'économie circulaire territoriale qui a été évoquée par Emeline Baume.

Par ailleurs, un nouveau chantier s'ouvre à nous, celui du renouvellement des installations. L'incinération reste-t-elle l'alpha et l'oméga du traitement des ordures ménagères ? Nous aurons rapidement à nous positionner sur cette question. Pour l'heure, nous soutenons cette délibération et nous la voterons. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Il y a un temps de parole pour le groupe Les Républicains et apparentés. Monsieur Cochet ?

M. le Conseiller COCHET : Merci. Monsieur le Président, chers collègues, je ne parlerai pas les 60 minutes comme mon temps de parole me l'autoriserait, mais je prendrai le temps d'expliquer sur cette délibération l'attitude déplacée qui nous a obligés à des péripéties qui ne sont pas du niveau de notre Métropole. La mise en place de cette régie des déchets a été rendue nécessaire par l'accumulation d'erreurs successives d'interprétation de la loi et de l'entêtement de votre majorité à vouloir à tout prix s'opposer au juge dans le calcul du montant du budget de traitement des déchets ménagers. Cette régie n'est pas la solution à tous nos problèmes, mais elle se veut être un outil au service de la Métropole pour favoriser la justification de nos dépenses réelles dans le domaine des déchets ménagers.

Vous avez choisi d'autoriser de la constituer de cinq membres élus. Au regard de la représentation de notre groupe au sein de cette assemblée, nous vous avons sollicité pour obtenir un représentant, une demande légitime et équilibrée. Légitime car, avec 33 membres, nous sommes le premier groupe de cette assemblée, le premier groupe d'opposition, et que nous représentons exactement 20 % des membres élus. Un représentant sur cinq, c'est bien 20 %. Équilibré aussi, car en laissant à l'Exécutif le choix de quatre membres sur cinq, il était évident que la majorité restait majoritaire et donc, que les choix de la régie seraient bien ceux de la majorité actuelle. Et là, sans en comprendre le fondement, ni même l'enjeu politique, vous avez fait le choix, monsieur le Président, de nous écarter complètement de la représentativité de cette régie en nous proposant de suppléer un membre titulaire de votre majorité. Évidemment, nous ne pouvions que refuser une telle proposition dédaigneuse.

Alors, oui, nous avons menacé d'utiliser notre capacité d'obstruction pendant cette séance du Conseil, car c'était le seul moyen de vous faire revenir à la raison. Une telle situation n'a été que la résultante de cette double attitude qui consiste à refuser le dialogue avec le premier groupe de l'assemblée, fut-il dans l'opposition, et à utiliser l'humiliation comme méthode de gouvernance, un choix inacceptable et donc, contre-productif. Lors de la Conférence des Présidents, qui s'est tenue mercredi 30 octobre, Michel Le Faou, Président de séance, a clairement identifié cette délibération comme un hiatus et a indiqué qu'une solution serait trouvée d'ici lundi pour faire en sorte que la représentation soit la plus équitable possible au regard de la représentation des différents groupes qui constituent notre assemblée, une position conciliante et je l'en remercie.

Depuis lors, vous avez compris votre erreur et vous nous avez proposé une représentation plus conforme à la réalité de la situation politique issue des élections de 2014 et nous avons accepté l'augmentation du nombre de sièges de cinq à sept. J'espère que la situation sur ce rapport ne fut qu'un épisode malheureux lié à une incompréhension et non pas une méthode de gouvernance. À un moment donné, vous avez presque pu nous faire regretter la présidence qui vous a précédée.

Monsieur le Président, chacun sait ici que, parmi les bancs de cette assemblée, il y a des différences politiques. Chacun sait aussi que les positions politiques arrêtées par les uns et les autres n'évoluent que très peu en séance publique. Donc, le travail préparatoire à nos séances est nécessaire, mais celui-ci ne peut être efficace et tourné vers l'intérêt général que s'il est porté par un esprit de confiance et de la parole donnée et de respect. C'est sur ces fondements que nous vous proposons de poursuivre notre travail pour le bien commun de nos habitants. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci monsieur Cochet. N'y voyez aucune volonté de vous faire regretter quoi que ce soit, monsieur Cochet et on a eu l'occasion tous les deux de s'expliquer pendant le week-end sur ce dysfonctionnement qui n'était qu'un dysfonctionnement et non pas une volonté de vous écarter de cette régie. Monsieur Claisse, vous vouliez dire quelques mots ? Non, c'est bon ? Très bien.

Comme évoqué tout à l'heure, je vous propose que la délibération et les statuts de la régie soient amendés, tels qu'on vient de les évoquer ici, afin de permettre la désignation de sept élus titulaires et de sept élus suppléants au sein du conseil d'exploitation de la régie. L'amendement est déposé sur vos pupitres. Je mets l'amendement aux voix.

Adopté, le Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM) s'étant abstenu.

**Désignation de représentants au sein du conseil d'exploitation de la régie
de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés
de la Métropole de Lyon**

(Dossier n°2019-3888)

M. LE PRÉSIDENT : Nous devons désigner sept représentants titulaires et sept représentants suppléants pour siéger au sein du conseil d'exploitation de la régie de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés de la Métropole de Lyon. Je vous propose les candidatures suivantes :

Titulaires :

- M. Thierry PHILIP
- Mme Emeline BAUME
- M. Gérard CLAISSE
- Mme Martine DAVID
- M. Pascal DAVID
- M. Gaël PETIT
- M. Richard BRUMM

Suppléants :

- Mme Laura GANDOLFI
- M. Pierre-Alain MILLET
- Mme Laurence CROIZIER
- Mme Muriel LECERF
- M. Pierre DIAMANTIDIS
- M. Mohamed RABEHI
- M. Gérald EYMARD

Y-a-t-il d'autres candidats ?

(Absence d'autres candidatures déclarées).

M. LE PRÉSIDENT : Je vous propose de voter à main levée. Pour cela, il faut tout d'abord qu'à l'unanimité vous acceptiez ce mode de scrutin. Je mets cette proposition aux voix.

(Accord unanime).

M. LE PRÉSIDENT : Je mets maintenant les candidatures aux voix.

Adoptées, le Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM) et le groupe Rassemblement pour une nouvelle Métropole s'étant abstenus.

M. LE PRÉSIDENT : Je vous propose que l'on mette maintenant le rapport aux voix.

Adopté, le Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM) et le groupe Rassemblement pour une nouvelle Métropole s'étant abstenus et M. Michel HAVARD n'ayant pas pris part au vote du dossier à sa demande (*article 26 du règlement intérieur du Conseil*).

Rapporteur : M. le Vice-Président CLAISSE.

M. LE PRÉSIDENT : Il est 13 heures 11, je vous propose, comme je vous l'avais indiqué tout à l'heure, une interruption de séance, et qu'on se retrouve d'ici 40 minutes.

(La séance est interrompue à 13 heures 11 et reprend à 14 heures).

N°2019-3899 - proximité, environnement et agriculture - Soutien de la Métropole de Lyon à la filière bois - Attribution d'une subvention à l'association Sylv'ACCTES pour l'accompagnement au renouvellement sylvicole des massifs forestiers locaux - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Stratégies territoriales et politiques urbaines -

M. LE PRÉSIDENT : Madame la Conseillère déléguée Belaziz a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2019-3899. Madame Belaziz, vous avez la parole.

Mme la Conseillère déléguée BELAZIZ, rapporteur : Monsieur le Président, chers collègues, la délibération qui nous est présentée concerne le soutien de la Métropole à la filière bois via l'attribution d'une subvention à l'association Sylv'ACCTES pour l'accompagnement au renouvellement sylvicole des massifs forestiers locaux. Comme vous le savez, les chaufferies biomasse alimentent les réseaux de chaleur urbains de la Métropole qui ont consommé environ 65 000 tonnes de plaquettes forestières en 2017. Ces plaquettes proviennent de massifs forestiers situés à un maximum de 200 kilomètres de Lyon. Ce périmètre d'approvisionnement se chevauche avec celui des autres agglomérations de la région, de Saint-Etienne, Grenoble, Annecy, Valence, Chambéry et Bourg-en-Bresse. Ces agglomérations vont aussi avoir des besoins croissants en bois énergie dans les prochaines années.

Certains massifs forestiers sont déjà en tension et leur exploitation peut se faire en privilégiant une vision à court terme au détriment de la fertilité des sols et du renouvellement des arbres. Pour constituer une ressource renouvelable, le bois énergie doit être issu d'une sylviculture durable. Ainsi, pour répondre aux besoins croissants du territoire en bois énergie, il est proposé d'accompagner le renouvellement de la forêt régionale en participant au financement de travaux forestiers durables. Cette action contribuera à permettre à la filière de répondre à la hausse conséquente des besoins en bois énergie par une gestion durable des forêts et en limitant les tensions sur les prix des différents usages de bois.

L'association Sylv'ACCTES, dont la Métropole est un des membres fondateurs, a développé une méthode d'action permettant non seulement d'identifier des modèles de gestion sylvicole durable et répondant aux attentes locales, mais aussi d'accompagner le financement des travaux nécessaires réalisés par les forestiers. L'objectif est que ces modèles de gestion aient systématiquement des effets positifs sur la biodiversité et les écosystèmes, sur la qualité des paysages, sur l'économie locale et sur la capacité des forêts à se renouveler dans de bonnes conditions.

L'action de Sylv'ACCTES, à la fois innovante et unique à ce jour, est reconnue d'intérêt général et a été identifiée par l'Union internationale pour la conservation de la nature dans son programme "Solutions fondées sur la nature". Aujourd'hui, cinq massifs forestiers du bassin d'approvisionnement de la Métropole sont situés dans un rayon de cent kilomètres autour de Lyon. Ils sont aujourd'hui couverts par l'action de l'association Sylv'ACCTES.

Pour mener son action, les besoins annuels en investissements de l'association pour ces cinq territoires forestiers sont compris entre 142 000 € et 250 000 €. La Métropole souhaite renforcer les moyens d'appui à l'investissement de l'association et ainsi participer au renouvellement des forêts locales.

La délibération qui nous est proposée est donc une subvention de 100 000 € qui est proposée pour 2019 via la signature d'une convention de reversement avec l'association Sylv'ACCTES. Merci monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Trois minutes pour le Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM) mais je crois que madame Perrin-Gilbert avait retiré toutes ses interventions. Donc, trois minutes pour le groupe Communiste, Parti de gauche et républicain.

M. le Conseiller MILLET : Monsieur le Président, chers collègues, cette délibération permet d'aider une association qui agit pour des forêts durables répondant aux divers usages, du bois d'œuvre au bois énergie. Cela suppose de travailler sur l'aménagement et l'entretien des forêts, la diversité des plantations. Ce travail est important pour de nombreuses raisons qui concernent aussi la Métropole, ce qui nous confirme encore une fois que tout projet métropolitain doit s'inscrire aussi dans un projet régional et national, car c'est bien la globalité des filières bois nationales qui sont en jeu, le déficit commercial de la France se creusant, prenant de plus les caractéristiques d'une économie peu développée, exportatrice de bois brut et importatrice de produits fabriqués, notamment de meubles.

C'est un enjeu pour la région urbaine de Lyon qui avait des entreprises florissantes de mobilier aujourd'hui en difficulté. Ce lien entre tous les usages de production de la forêt demande une gestion avancée, rendue difficile par l'obsession macroniste de la privatisation qui conduit le Gouvernement à engager le démantèlement de l'Office national des forêts (ONF). En juin dernier, les agents de l'ONF se mobilisaient à Épinal, après de nombreuses grèves et blocages, dénonçant la privatisation de la gestion des forêts publiques.

Encore une fois, nous aidons un travail positif d'une association pendant que les réformes de votre Gouvernement cassent le service public, simplifient les formalités administratives qui visent en fait à supprimer l'avis de l'ONF pour les opérations de déboisement. Et comparons donc, pendant que vos Ministres mettent en cause l'ONF, ces actions permettent de produire 4 000 tonnes de bois énergie durable tous les six ans, sur un besoin total de la Métropole d'un peu moins de 100 000 tonnes par an. Ces chiffres nous montrent l'enjeu d'une autre politique nationale des forêts. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci monsieur Millet. Cinq minutes pour l'intergroupe Avenir Métropole, AGIR - La droite constructive et apparentés et Métropole et territoires.

M. le Conseiller délégué VÉRON : Monsieur le Président, mes chers collègues, ce qui se joue ici est un équilibre à trouver entre différentes temporalités : la nécessité d'utiliser une ressource sur le court terme et celle de la gérer de manière durable et responsable sur le long terme. Le 13 mai dernier, nous avons approuvé, lors du Conseil métropolitain, le schéma des énergies (SDE) qui fixait à la Métropole un objectif précis en termes de production d'énergie renouvelable. Cet objectif précis, le voici : en 2030, 17 % des consommations en énergie sur l'ensemble du territoire devront provenir d'énergies renouvelables.

Le bois énergie, c'est-à-dire l'utilisation du bois pour se chauffer de manière collective et individuelle, est considéré comme une énergie renouvelable. Son utilisation va donc monter en flèche dans les années à venir, avec notamment le développement du réseau de chauffage urbain. Objectif : 200 000 équivalents logements à l'horizon 2030. D'abord parce que la démographie, donc les besoins de chauffage, augmente. Ensuite, car cela est une des manières de remplir les objectifs que nous nous sommes fixés dans le SDE. Enfin, parce que nous nous inscrivons ainsi dans une logique de croissance verte qui conjuguera maintien d'une activité économique non délocalisable et création d'emplois.

En effet, pour 10 000 tonnes de plaquettes forestières consommées, un nouvel emploi est créé ou conforté dans la filière bois, mais quelques paramètres viennent compliquer l'équation. Actuellement, les 200 000 tonnes de plaquettes forestières consommées chaque année par les chaufferies biomasse de la Métropole proviennent de massifs forestiers situés à moins de 200 kilomètres autour de Lyon. Or, les ressources de ces massifs sont également utilisées par d'autres agglomérations, notamment Saint-Etienne, Grenoble, Annecy et Valence. Elles-mêmes voient leur nombre d'habitants grandir et elles-mêmes peuvent décider de recourir davantage à l'utilisation du bois pour se chauffer. Il peut donc y avoir des formes de concurrence dans l'utilisation de ces ressources et le temps des forêts n'est pas toujours celui des hommes. En clair, il peut être tentant d'exploiter les premières sur le court terme pour servir les intérêts des seconds mais cela nuirait, d'une part, à la fertilité des sols et au rythme naturel de renouvellement des arbres, d'autre part, à la pérennité de cette activité économique, donc au maintien sur le long terme des emplois.

En somme, les territoires d'approvisionnement se croisent. La ressource n'est pas infinie et son exploitation ne doit pas être réfléchi sur le court terme. C'est pourquoi, notre intergroupe soutient l'association Sylv'ACCTES dans l'accompagnement au renouvellement sylvicole des massifs forestiers locaux et votera ce rapport, car il s'agit ici de participer au financement d'une association qui a trouvé des formes de réponse à cette équation en proposant des travaux forestiers durables. Les objectifs sont très clairs, ils doivent permettre aux forêts d'être ce qu'elles sont, des réserves de biodiversité, des éléments paysagers structurants qui ont un impact sur la qualité de vie des habitants, des sources d'activité économique ayant un fort effet sur l'économie locale et des puits de carbone.

Soutenir Sylv'ACCTES, c'est soutenir des modèles de gestion sylvicoles durables reconnus par l'État comme étant d'intérêt général et c'est soutenir aussi une nouvelle manière de travailler pour la Métropole, de manière globale, en investissant dans les territoires où l'association œuvre : le Pilat, le massif de Chambaran, le Bugey. Bref, une manière de travailler au-delà des limites administratives avec les territoires partenaires limitrophes de la Métropole. Vous l'aurez compris, nous soutenons cet acte significatif de la Métropole de Lyon, cher à notre Vice-Président en charge à la transition énergétique, et à l'image de nos ambitions en la matière. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Je mets ce rapport aux voix.

Adopté à l'unanimité, M. Roland CRIMIER, délégué de la Métropole de Lyon au sein de l'assemblée générale de l'association Sylv'ACCTES Rhône-Alpes, des forêts pour demain, n'ayant pris part ni aux débats ni au vote du dossier (*article 26 du règlement intérieur du Conseil*).

Rapporteur : Mme la Conseillère déléguée BELAZIZ.

N°2019-3901 - proximité, environnement et agriculture - Rillieux la Pape - Sathonay Camp - Fontaines sur Saône - Caluire et Cuire - Lyon 4° - Délégation de service public (DSP) de chauffage urbain du réseau de chaleur Plateau Nord - Désignation du délégataire - Approbation de la convention - Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Mission modes de gestion et délégation de service public -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Vice-Président Claisse a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2019-3901. Monsieur Claisse, vous avez la parole.

M. le Vice-Président CLAISSE, rapporteur : Monsieur le Président, chers collègues, cette délibération de désignation du délégataire du réseau de chaleur Plateau Nord est importante puisque ce futur réseau comprendra bien sûr celui de Rillieux la Pape, de Sathonay Camp et de Fontaines sur Saône et s'étendra à la commune de Caluire et au 4^{ème} arrondissement de Lyon.

Ce dossier est également stratégique, en matière de transition énergétique d'abord puisque, cela vient d'être dit, le développement des réseaux de chaleur est un des leviers majeurs de la transition énergétique. Je rappelle qu'il s'agit de passer de 70 000 équivalents logements en 2015 à 200 000 à horizon 2030. C'est stratégique également en matière de lutte contre la précarité énergétique puisque le réseau de Rillieux la Pape est actuellement le moins cher de l'agglomération et l'un des moins chers de France, alors que celui de Sathonay est le plus cher de l'agglomération. Il convenait donc d'améliorer la compétitivité du réseau de Sathonay sans dégrader celle du réseau de Rillieux.

Sur ce dossier, nous avons eu quatre candidats : Dalkia, Engie, Idex et Coriance. Tous les candidats ont été admis à négocier. Nous avons conduit ces négociations avec mon collègue Éric Vergiat que je remercie très chaleureusement pour sa disponibilité et son engagement. À l'issue des négociations et de l'analyse des offres finales, nous avons deux très bonnes offres, celles d'Engie et de Coriance, et deux bonnes offres, celles d'Idex et de Dalkia. Nous vous proposons de retenir l'offre d'Engie énergie services qui obtient la meilleure note globale et nous propose un développement ambitieux, très compétitif, vertueux et sécurisé du réseau.

Tout d'abord, un développement ambitieux qui va au-delà de nos attentes avec un montant de plus 50 M€ d'investissements. Le nombre d'équivalents logements raccordés passera de 10 000 à 25 500, soit une multiplication par plus de 2,5. Le futur réseau se développera ainsi bien sûr sur les communes actuellement desservies, mais aussi sur Caluire et Lyon 4°, jusque jusqu'à la rue Hénon.

Pour assurer ce haut niveau de développement, la compétitivité des tarifs est bien évidemment essentielle. Le tarif moyen sur la durée de la DSP sera de 16 % inférieur au tarif actuel en vigueur à Rillieux. C'est donc un excellent résultat pour les abonnés actuels de Rillieux, a fortiori pour ceux de Sathonay Camp et Fontaines sur Saône qui, eux, profiteront d'une baisse de 38 % et, pour les futurs abonnés de Caluire et de Lyon 4° qui bénéficieront d'une réduction du prix de la chaleur de 34 % par rapport au chauffage au gaz par exemple.

Donc, un développement ambitieux, un tarif très compétitif, mais aussi des engagements particulièrement vertueux, le taux d'EnR&R (énergies renouvelables et récupérables) sera, à compter de 2024, de 92 % et de 90,8 % en moyenne sur la durée du contrat. Ce seront ainsi de l'ordre de 47 000 tonnes d'équivalents de gaz à effet de serre qui seront évitées à partir de 2029, soit l'équivalent chaque année des émissions annuelles de 18 000 véhicules particuliers.

Le rayon d'approvisionnement de la biomasse sera à 92 % inférieur à 25 kilomètres. De même, les engagements pris sur l'insertion vont au-delà des obligations contractuelles. Enfin, un développement sécurisé, avec très peu de modifications du projet de contrat, ce qui évite tout transfert de risques majeurs en direction de la collectivité. Des prospects commerciaux réalisés par Engie énergie services très robustes, un réseau sécurisé avec sept maillages supplémentaires, une amélioration du rendement énergétique. Il convient enfin de souligner, parce que c'était une

préoccupation bien sûr forte des communes, que la qualité des études d'une part et les propositions qui sont faites quant au tracé et au phasage des travaux afin de limiter, autant que faire se peut, les impacts sur le trafic et les nuisances occasionnées aux riverains, ont été d'excellente qualité. Pour toutes ces raisons, il vous est donc proposé d'attribuer cette DSP au groupe Engie énergie services. La convention de concession sera signée avec la société dédiée PNE pour une durée de 20 ans à compter du 1^{er} janvier 2020. Avis favorable de la Commission. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Quatre minutes pour le groupe Socialistes et apparentés.

M. le Conseiller CACHARD : Monsieur le Président, mes chers collègues, suite à notre délibération du 25 juin 2018, nous avons aujourd'hui à nous prononcer sur le choix du délégataire du service de chauffage urbain Plateau Nord. Cette décision est d'importance puisque cette délégation permet la reprise du réseau de chaleur du SIGERLY (Syndicat intercommunal de gestion des énergies de la région lyonnaise) qui concerne les Communes de Sathonay Camp et de Fontaines sur Saône, mais aussi son extension à la Commune de Caluire et à la Croix-Rousse, autrement dénommé 4^{ème} arrondissement de Lyon.

Si nous voterons cette délégation, plusieurs interrogations se posent pour les habitants qui bénéficieront d'un prix de chauffage plus avantageux, tel que vient de le dire monsieur Claisse. Dans les objectifs poursuivis, vous indiquez que ce service s'intègre pleinement dans les objectifs du plan climat air énergie territorial, c'est heureux. Il en découle une production énergétique privilégiant les sources d'énergies renouvelables et récupérables avec un taux minimum de 60 % de la chaleur produite à partir de celles-ci.

Autre objectif, tout aussi important : la sécurisation de l'approvisionnement en chaleur du réseau. Nous ne pouvons cependant pas nous empêcher de mettre en parallèle les critères d'attribution de cette délégation : 35 % pour les conditions financières, risques supportés et garanties apportées ; 30 % pour la qualité technique de l'offre ; 20 % pour le développement du réseau et la qualité environnementale ; et seulement, pourrions-nous dire, 15 % pour la qualité du service rendu aux usagers.

Certes, la relation avec les abonnés prévoit, et cela est dit dans le rapport, des dispositifs d'information. Nous serons tous d'accord pour dire que c'est la moindre des choses, mais nous lisons également que le délégataire ne pourra pas faire d'offre pour le réseau secondaire. Si nous souhaitons le plein succès au bénéfice des habitants de ces communes, nous nous interrogeons néanmoins, et cela est valable pour tous les réseaux de chaleur de notre agglomération, sur le faible pourcentage dans ce marché réservé à la qualité du service rendu à l'habitant. J'en veux pour preuve à Rillieux, de multiples fuites sur le réseau de chaleur, beaucoup d'habitants dans différents quartiers n'ont, à ce jour, toujours pas accès au chauffage.

Sur le fait enfin que les prestataires se rejettent la faute entre réseau primaire et réseau secondaire, les habitants pourtant, souvent peu au fait de subtilités administratives et juridiques dudit contrat, se moquent de cela. Quand il y a panne, il y a panne. Ils paient pour une prestation qu'ils jugent souvent insuffisante. Sur le fait que le chauffage urbain, et donc son développement dans ce secteur, nécessite toujours plus de combustibles, donc d'ordures ménagères, à l'heure de la nécessaire diminution des déchets banals, comment pouvons-nous collectivement envisager des solutions alternatives et non polluantes aux fumées et autres désordres environnementaux qui se dégagent de ces usines, tout en gardant un prix d'énergie compétitif pour les habitants et notamment ceux de la ville nouvelle de Rillieux qui accumulent, nous le savons, d'autres contraintes sociales importantes ? Nous le disons tout aussi tranquillement que nous aurons, à court et moyen termes, à régler la question du renouvellement et/ou agrandissement de ces stations, question qui se pose depuis plusieurs années. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Trois minutes pour le groupe Communiste, Parti de gauche et républicain.

M. le Conseiller MILLET : Plus brièvement, monsieur le Président. Deux remarques sur cette délibération : d'abord, c'est le dernier réseau de chaleur pour lequel nous renouvelons les DSP et marchés et donc, contrairement à ce que nous vous avons suggéré, nous n'expérimenterons pas de gestion en régie d'un petit réseau de chaleur. Vous me direz que ce n'était visiblement pas le plus petit vu que l'agrandissement en fait, au contraire, pas le plus grand, mais un des très grands. Cela dit, j'ai noté en commission qu'il y avait peut-être le tout petit réseau de Fontaines qui pouvait peut-être faire l'objet d'une gestion en régie, ce serait déjà une bonne chose si nous pouvions l'expérimenter.

Je rajouterai effectivement qu'un des enjeux de ces contrats, et nous le savons tous pour tous ceux qui sont impliqués dans les relations avec les habitants et les locataires dans les quartiers chauffés par un réseau de chaleur, c'est évidemment l'enjeu de la relation aux habitants, de la transparence, de la citoyenneté qui sont des vrais défis et pour lequel le réseau de chaleur de Vénissieux avait obtenu d'ailleurs en 2015 un prix justement sur sa qualité de réseau citoyen.

La deuxième remarque que nous voulions faire est que vous avez bien raison de valoriser le niveau record atteint d'énergies renouvelables puisque le contrat prévoit donc 92 %, mais ces 92 %, qui s'appuient évidemment sur l'incinérateur, s'appuient aussi sur du gaz. Alors comment 25 % de gaz peuvent-ils devenir renouvelables ? Et bien

parce que le délégataire s'engage à acheter des certificats. Vous savez, c'est la méthode avec laquelle on gère aujourd'hui les objectifs écologiques, on les marchandise, on en fait des titres, vous savez c'est ce que les banquiers appellent la titrisation. Après, on peut acheter les titres et comme cela, si j'achète suffisamment de titres verts, j'ai le droit de polluer.

Au fond, ce qui se passera sur la chaufferie gaz de Rillieux, c'est bien qu'on aura du gaz fossile et donc, des émissions de gaz à effet de serre, mais on ne les décomptera pas puisque le délégataire aura acheté des certificats qui produiront ailleurs du biogaz, quelque part. Voilà les deux remarques que nous voulions faire sur cette délibération que nous voterons cela dit, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Merci monsieur Millet. Cinq minutes pour le groupe Les Républicains et apparentés.

M. le Conseiller VINCEDET : Merci monsieur le Président. Mes chers collègues, au moment où nous nous préparons à subir nos premières vagues de froid, nous ne pouvons que nous réjouir de ce rapport que notre groupe votera, car il va permettre une baisse de 15 % du coût du chauffage urbain pour les habitants de Rillieux la Pape et, bien au-delà, pour ceux du Plateau Nord, je pense notamment à ceux de Sathonay Camp, je pense qu'ils connaîtront une baisse qui avoisinera les 40 %.

Au moment où les termes du débat national sont souvent entre la fin du monde et la fin du mois, force est de constater que nous pouvons collectivement trouver des solutions qui concilient les deux, car en effet la précarité énergétique pèse de plus en plus sur nos concitoyens de la périphérie déjà assommés par un coût de la vie qui s'envole et un éloignement géographique qui nous tient parfois, même souvent, écartés des grands équipements de la Métropole et de transports en commun en particulier.

Si nous nous félicitons du dossier sur le fond, tout en restant sceptique sur la pérennité de cette énergie pour le futur, il n'en est pas de même sur la forme. En effet, une nouvelle fois, la Métropole a perdu un temps précieux en n'associant pas les élus locaux et les Maires en particulier au déroulement de ce dossier lors de son lancement. Cela s'est arrangé par la suite. À quoi bon créer une Conférence territoriale des Maires du Plateau Nord si c'est pour surtout les rencontrer séparément sur un dossier stratégique qui nous est commun ? Franchement, à part avoir fait perdre du temps aux habitants, quel était l'objectif de ce sujet ?

Fort heureusement, le tracé a été discuté entre Philippe Cochet et moi-même et, à force de vous interpellier, nous avons finalement rejoint les discussions initiées par la Métropole, mais disons-le, nous aurions gagné tellement de temps si nous avions été tout de suite associés. Une nouvelle fois, on peut se dire qu'il y a une tentation de mépris des élus de proximité, cette tentation de mépris du terrain ralentit parfois les choses alors qu'il suffirait souvent simplement de prêter l'oreille à ce qui se dit ici ou là et ce n'est pas la première fois que ce genre de choses arrive pourtant.

Pour en revenir sur ce dossier, nous avons plusieurs exigences majeures qui sont ici satisfaites, disons-le : la modération du coût de l'énergie, l'assurance que les habitants du chemin du Chêne à Rillieux la Pape ne soient pas impactés par la présence d'une unité qui aurait perturbé leur qualité de vie et le respect du tracé que nous avons proposé avec Philippe Cochet pour la traversée de Caluire par le futur réseau du chauffage urbain rejoignant la Croix-Rousse.

Ces exigences semblent respectées et nous ne pouvons que nous en satisfaire en votant ce rapport. Nous nous réjouissons pour l'ensemble des habitants du Plateau Nord que l'exigence que nous avons formulée Philippe Cochet et moi-même, à savoir que le prix du chauffage urbain à Rillieux la Pape ne serve pas de variable d'ajustement à la hausse, et que les habitants de Caluire et de Sathonay Camp puissent eux aussi bénéficier, tout comme l'ensemble des Rilliards connectés au réseau de chauffage urbain, de ce nouveau tarif qui est l'un des plus bas de France.

Notre groupe veillera à l'application des termes de ce rapport par le délégataire choisi et aux engagements de la Métropole sur ce dossier qui est un vrai défi pour tout le Plateau Nord et ses habitants. Aussi, nous vous demandons la mise en place d'un comité de suivi du contrat où les Maires de toutes les communes concernées seront associés en permanence. Nous vous demandons également qu'un agent de la Métropole soit délégué sur nos communes pour suivre au quotidien les travaux qui seront engagés.

Un prix bas de l'énergie ne doit pas signifier un moindre investissement dans l'entretien des réseaux et nous y serons particulièrement vigilants. En effet, la vétusté du réseau engage le délégataire à un investissement soutenu pour éviter les coupures en période de chauffe notamment. De même, si d'éventuelles coupures non programmées devaient avoir lieu, nous comptons sur vous pour assurer que le délégataire en informe impérativement les habitants en amont et, en cas de défaut sur ce point, que des pénalités soient strictement appliquées. Je vous rappelle qu'en cas de désagréments, ce sont toujours les Maires qui sont en première ligne et au contact des habitants.

En outre, il est primordial que la Métropole s'assure qu'en cas de problème sur le réseau, les réponses apportées par le délégataire soient efficaces et effectuées dans les plus brefs délais, car il en va encore une fois derrière, du confort des usagers. Enfin, nous serons extrêmement vigilants quant à l'avenir de l'UTVE (unité de traitement et de valorisation énergétique) de Rillieux la Pape et aux éventuelles alternatives qui pourraient s'y substituer dans le temps puisque je crois savoir que cette question sera à l'ordre du jour du prochain mandat. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Madame Vessiller, vous vouliez une explication de vote ?

Mme la Vice-Présidente VESSILLER : Une explication de vote pour dire que nous voterons ce dossier, mais que nous serons vigilants sur l'évolution de l'alimentation de ce réseau de chaleur puisqu'à terme, il nous semble intéressant que l'usine d'incinération devienne une chaufferie bois. Voilà. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Monsieur Claisse.

M. le Vice-Président CLAISSE : Merci à tous pour vos interventions. Quelques mots en direction d'abord de Pierre-Alain Millet. En 2014, Vénissieux avait la possibilité de choisir le cas échéant un mode de gestion en régie. Ce n'est pas le choix que vous avez fait. Il ne s'agit pas du petit réseau de Fontaines qui est exploité par le biais de marchés, c'est celui de La Tour de Salvagny. Celui de Sathonay Camp fera bien partie du futur réseau Plateau Nord. Sur les taux d'EnR, malgré tout je vais dire quelques mots.

La chaleur produite va être fournie à 59 % par l'UTVE de Lyon Nord, 12 % par la biomasse, 5 % par le stockage qui est couplé à du solaire, ce qui sera nouveau dans les unités de production et 13 % par du gaz vert. Donc, le gaz vert pèse pour 13 %, pas 25 %. Cela veut dire 77 % d'EnR au sens strict, hors achat de certificats de gaz vert. Le bilan en termes de réduction d'émissions de CO₂ sera, de toute manière, de 49 000 tonnes, c'est-à-dire où que soit produit ou utilisé le gaz vert, où que ce soit en France, il participe à l'amélioration du bilan d'émissions des gaz à effet de serre. Les gaz à effet de serre ne sont pas localisés, ce n'est pas un polluant localisé, c'est un polluant sans frontières. Donc, on participera bien à la réduction des émissions de gaz à effet de serre par le biais de ce réseau.

Sur l'association des communes, encore une fois, moi je donne acte, mais on a différé la délibération de deux mois pour entrer en discussion donc, d'accord, un peu de retard à l'allumage. Simplement, je pense que depuis, nous avons su travailler ensemble, nous avons su prendre en compte les attentes des communes, des deux vôtres, mais aussi, celles de Lyon 4° et de Fontaines sur Saône et qu'au final, on arrive à une belle offre qui répond aux contraintes qui avaient été mises. Donc on en est, je crois, un peu tous satisfaits.

Sur la gouvernance politique, je vais laisser le Président vous répondre. Je ne doute pas qu'il va vous répondre immédiatement. Voilà quelques mots pour me féliciter encore une fois du bon résultat de cette négociation, surtout pour les habitants de Rillieux qui pouvaient craindre que le prix de la chaleur ne parte à la hausse. - 15 %, cela veut dire que, dans huit ans, s'il n'y a plus d'UTVE, cela ne veut pas dire qu'il n'y en aura plus, mais s'il n'y en avait plus, on serait en capacité de retrouver un prix qui serait l'équivalent du prix actuel, donc un prix qui resterait l'un des moins chers de France. Voilà, monsieur le Président, quelques éléments de précision.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Quelques mots juste sur la demande particulière d'une personne dédiée sur les travaux, je pense qu'effectivement, il faut le faire, et sur le comité de suivi, bien évidemment aussi. Associons tous les Maires et j'espère que le prochain Maire de Lyon permettra au prochain Maire du 4^{ème} arrondissement de siéger aussi parce que c'est une question de tous les territoires, des villes de plein exercice, comme des arrondissements lyonnais. Je vous remercie. Je mets le rapport aux voix.

Adopté, M. Michel HAVARD n'ayant pas pris part au vote du dossier à sa demande (*article 26 du règlement intérieur du Conseil*).

Rapporteur : M. le Vice-Président CLAISSE.

N°2019-3891 - proximité, environnement et agriculture - Prestations de nettoyage globalisé des sols avec des moyens mécanisés et enlèvement des déchets collectés - Lancement d'une procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer les deux accords-cadres de services - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction voirie, végétal et nettoyage -

M. LE PRÉSIDENT : Madame la Conseillère déléguée Baume a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2019-3891. Madame Baume, vous avez la parole.

Mme la Conseillère déléguée BAUME, rapporteur : Il s'agit de vous autoriser, monsieur le Président, à lancer une procédure d'appel d'offres en vue d'attribuer des accords-cadres concernant des prestations de nettoyage globalisé avec du nettoyage mécanique mais aussi à pied ainsi que l'enlèvement des déchets trouvés sur l'espace public.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. La Conférence a retenu une minute pour le groupe Communiste, Parti de gauche et républicain.

M. le Conseiller MILLET : Intervention retirée.

M. LE PRÉSIDENT : Donc, je mets ce rapport aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Conseillère déléguée BAUME.

N°2019-3893 - proximité, environnement et agriculture - Chassieu - Corbas - Décines Charpieu - Feyzin - Genay - Saint Priest - Solaize - Approbation du dispositif de lutte contre l'érosion due au ruissellement pluvial dans l'espace agricole de la Métropole de Lyon - Attribution de compensations financières à des agriculteurs - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Stratégies territoriales et politiques urbaines -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Vice-Président Crimier a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2019-3893. Monsieur Crimier, vous avez la parole.

M. le Vice-Président CRIMIER, rapporteur : Par cette délibération, il s'agit, monsieur le Président, d'approuver le dispositif de lutte contre l'érosion due au ruissellement pluvial dans l'espace agricole de la Métropole de Lyon. Deux délibérations du même type ont été votées sans débat. Il s'agit de pouvoir attribuer des compensations financières à des agriculteurs et ce rapport a reçu l'avis favorable de la commission.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Trois minutes pour l'intergroupe Avenir Métropole, AGIR - La droite constructive et apparentés et Métropole et territoires.

M. le Conseiller délégué SELLÈS : Monsieur le Président, chers collègues, la Métropole de Lyon mène depuis plusieurs années un travail conséquent pour associer la prise en compte du changement climatique et la place de la nature, de l'arbre, de l'eau sur son territoire. Elle travaille à la désimperméabilisation des espaces urbains et au stockage des eaux de pluie dans les espaces verts. Elle restaure, avec ses partenaires, les cours d'eau, les berges, les mares et les zones humides. Ces derniers sont non seulement des espaces accueillants pour la flore et la faune, donc une vraie richesse en termes de maintien de la biodiversité et de la qualité paysagère de nos territoires, mais aussi de véritables éponges lors des fortes pluies ou des crues pour contrecarrer les coulées de boue qui peuvent avoir lieu dans ces circonstances, emportant avec elles des particules de terrain si ceux-ci sont nus, c'est-à-dire sans arbre, sans système racinaire.

Ces coulées de boue viennent ensuite se déverser sur les voiries et dans les réseaux d'assainissement pluvial provoquant des dégâts importants. En témoignent les récents événements survenus, notamment sur les Communes de Décines et Genay en juin 2018. Événements néfastes mais qui ont eu l'avantage de renforcer la collaboration entre élus, services de la Métropole et agriculteurs. L'objectif est de maîtriser le ruissellement pluvial grâce au développement de tout un arsenal, comme par exemple, le recours aux semis directs, l'implantation de bandes enherbées, le maintien d'un couvert végétal sur les parcelles.

En somme, la lutte contre l'érosion n'est pas qu'un sujet technique. Elle s'inscrit dans un contexte global de la préservation et de la valorisation de notre patrimoine naturel ainsi que dans des logiques de maintien de la sécurité de nos citoyens. Il est nécessaire de poursuivre le dispositif et nos efforts pour la préservation de nos terres agricoles et de nos villes. Le 21 mars 2016, le Conseil métropolitain a approuvé le projet agro-environnemental et climatique de l'agglomération lyonnaise pour la période 2016-2022.

Le chemin parcouru depuis se traduit par les 90 hectares de surface qui ont été remis en herbe sur le territoire du projet depuis sa constitution. Ceci, grâce notamment au dispositif de contractualisation, aux mesures agro-environnementales et climatiques qui ont été engagées. Il s'agit donc de poursuivre ce chemin en continuant d'impliquer les collectivités, la Chambre d'agriculture, les agriculteurs directement. Ainsi, notre intergroupe votera favorablement le rapport concernant le dispositif de lutte contre l'érosion et le soutien apporté aux agriculteurs touchés. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Je mets ce rapport aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président CRIMIER.

N°2019-3900 - proximité, environnement et agriculture - Bron - Rillieux la Pape - Parcs cimetières métropolitains de Bron-Parilly et de Rillieux la Pape - Avenant n°5 au contrat de délégation de service public (DSP) - Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Mission modes de gestion et délégation de service public -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Vice-Président Claisse a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2019-3900.

Monsieur Claisse n'est pas là. Ce rapport a reçu un avis extrêmement favorable.

Madame Perrin-Gilbert a retiré son intervention. Donc, je mets ce rapport aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Président KIMELFELD, en remplacement de M. le Vice-Président CLAISSE, absent momentanément.

N°2019-3830 - déplacements et voirie - Quincieux - Plan d'investissement autoroutier en Région Auvergne-Rhône-Alpes - Création d'un diffuseur complet sur l'autoroute A46, concédée à la société des Autoroutes Paris-Rhin-Rhône (APRR) - Convention de financement avec la société APRR - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Stratégies territoriales et politiques urbaines -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Vice-Président Da Passano a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2019-3830. Monsieur Da Passano, vous avez la parole.

M. le Vice-Président DA PASSANO, rapporteur : Monsieur le Président, mes chers collègues, ce rapport concerne la création d'un diffuseur complet sur l'autoroute A46 au niveau de Quincieux. Je rappelle que ce diffuseur a été proposé dans le cadre du plan de relance de l'État, c'était en 2016, le plan de relance pour les investissements autoroutiers. Et je rappelle également que nous avons accepté ici lors d'une délibération de décembre 2016 le principe de l'inscription de ce projet au plan d'investissements autoroutiers et un protocole d'accord afférent qui est relatif au financement de cet échangeur à 50 % avec APRR. Il s'agit aujourd'hui pour nous de confirmer cet engagement, et je crois que c'est assez contraint au point de vue dates puisque je crois que, c'est courant novembre, que toutes les collectivités locales de France qui souhaitent participer à ce plan de relance autoroutier doivent confirmer leur accord.

M. LE PRÉSIDENT : Merci, monsieur Da Passano. Quatre minutes pour le groupe Synergies-Avenir. Monsieur David.

M. le Conseiller DAVID : Merci, monsieur le Président. Chers collègues, le premier mot qui me vient est "Enfin". Il y a trois ans, le 12 décembre, nous délibérons déjà sur ce même projet en validant le protocole d'accord de financement avec l'État. Depuis, de l'eau a coulé sous les ponts, et en particulier sous celui de Neuville sur Saône, mais c'est surtout sur ce pont que la situation s'est aggravée considérablement.

Je pourrais aujourd'hui reprendre les mêmes arguments d'il y a trois ans, que c'est un projet que nous attendons depuis plus de 30 ans et qui nous avait été promis maintes fois. En effet, la création d'un diffuseur complet sur la Commune de Quincieux est non seulement essentielle mais stratégique pour désaturer le trafic que subissent les Communes du Val de Saône. L'activité de nos zones industrielles des Communes du nord de la Métropole de Lyon mais aussi du Département de l'Ain, s'est développée depuis ces trois dernières années et engendre un trafic encore plus important qu'il y a trois ans.

L'accès toujours difficile au réseau autoroutier oblige toujours les poids lourds à traverser les Communes de Genay, de Neuville et de Quincieux avant d'accéder à l'échangeur de l'autoroute de Genay. C'est toujours un bal incessant

de poids lourds qui se rajoute à une circulation déjà dense, rallongeant les parcours, ce qui évidemment pose de sérieux problèmes de sécurité mais également d'environnement. Les Communes de Val de Saône, métropolitaines ou non, se réjouissent de cette délibération qui permettra de résoudre une partie des problèmes de circulation de ce territoire.

Je voudrais rajouter qu'il y a d'autres solutions qui peuvent être trouvées aujourd'hui puisque nous parlons du bus à haut niveau de service. Là aussi, on espère beaucoup sur ce nouveau mode de transport qui, nous espérons, prendra beaucoup moins de temps à être délibéré que ce nouveau diffuseur sur notre commune. Pour toutes les raisons évoquées, notre groupe votera naturellement favorablement à cette délibération. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci, monsieur David. Cinq minutes pour le groupe Les Républicains et apparentés.

M. le Conseiller BUFFET : Monsieur le Président, chers collègues, sur le fond de cette délibération, il n'y a évidemment aucun problème. Le groupe votera celle-ci, surtout lorsqu'il s'agit de construire un échangeur autoroutier de type "trompette avec bretelle". C'est ce que j'ai lu dans le dossier. C'est assez savoureux d'ailleurs comme qualification mais cela met un peu d'humour dans cette ambiance un peu tendue, j'ai remarqué depuis ce matin, dans cet hémicycle, et c'est un peu dommage.

Cela dit, je voudrais quand même relever une chose. Le Vice-Président en charge de ce projet qui a présenté ce rapport indique que la Métropole participe de ce fait à un plan de relance autoroutier. Alors, je m'interroge de savoir si la Métropole a une politique en matière de relance autoroutière ou routière. J'avais cru comprendre d'ailleurs depuis quelques mois qu'il s'agissait de ne pas faire de voirie, de tout concentrer sur les transports en commun ou d'autres modes de transport. Mais, en tous les cas, s'il y a un plan de relance, on voudrait le voir, pour la raison simple qu'il y a plein de projets autoroutiers. Il y a évidemment toutes les problématiques qui sont liées à l'Ouest, à l'Anneau des sciences dont certains sont pour, d'autres sont contre, d'autres ne savent pas, d'autres veulent tout changer mais on ne sait pas finalement quelle est la position réelle de la Métropole.

Il y a le contournement Ouest de l'agglomération. Il y a le grand contournement par l'Est. Est-ce qu'on en reparle ou est-ce qu'on n'en reparle pas ? Ou est-ce qu'au contraire, on fait le choix d'aménager l'échangeur de Manissieux pour rejoindre Ternay ? Il y a tout un tas de sujets de cette nature, sans parler de feu l'A45 et quelles sont ses conséquences, et sans même évoquer les conséquences de la création de M6-M7, évidemment pour les territoires de l'Ouest, mais pas seulement mais de l'ensemble de la Métropole, des conséquences en matière de mobilité.

Alors, s'il y a un plan caché de relance routière ou autoroutière sur la Métropole, je demande, monsieur le Président, que vous organisiez assez vite un débat dans cet hémicycle, avant les échéances électorales, pour qu'on y voie un peu plus clair et qu'on sache quelle est la cohérence de l'ensemble des problèmes de mobilité. Car si on peut imaginer qu'il y ait effectivement de grandes infrastructures à réaliser, il est tout aussi important d'imaginer les sujets liés aux transports en commun, aux déplacements au sein de cette Métropole dont on parle par petits morceaux mais dont, finalement, au bout du compte, on n'a pas une idée globale et on n'a pas de cohérence globale.

Donc, moi, je pense plutôt que d'aborder les sujets les uns après les autres en fonction de telle ou telle délibération, voire même de lancer des débats publics, j'ai en tête le débat sur le péage urbain, je crois que l'un d'entre nous ou d'entre vous, en tout cas pas dans notre groupe, a lancé cette idée de péage urbain. Très bien. C'est dans la presse mais pas de débat. Pas de débat au sein de cet hémicycle. À ce jour, je crois que nous avons besoin d'un point d'étape précis de ce que sera la politique de mobilité des déplacements de la Métropole pour tenir compte de l'ensemble des projets qui participent à cette mobilité. Naturellement qu'il y a une priorité transports en commun, nous en sommes tous intimement convaincus mais il n'y a pas d'ostracisme absolu à l'égard de l'automobile. Encore faut-il savoir comment l'ensemble fonctionne et quelle est la cohérence de tout cela ?

Or, à ce jour, nous ne l'avons pas. C'est la raison pour laquelle, il me semble opportun à l'aube d'une petite échéance électorale qui va arriver bientôt et qui fait un peu débat depuis ce matin, si on pouvait sortir de ces petites difficultés personnelles pour aborder un sujet de fond et l'aborder de façon sereine, parce qu'on sait que ce n'est pas simple mais l'aborder de façon sereine ici pour qu'on ait une vision globale, cohérente, efficiente qui nous permette ensuite de travailler sur les problématiques de financement. Qui participe ? Comment ? Par quels moyens ? Et comment on met en place tout cela ? Parce que je crois que l'urgence au-delà de tout, c'est vraiment cela. Donc, sans tambour ni trompette d'ailleurs, et pas plus sans bretelle aussi, je vous demande vraiment que l'on ait ce débat au sein de cet hémicycle. Merci.

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Da Passano, vous vouliez dire quelques mots ?

M. le Vice-Président DA PASSANO : Si vous le voulez bien, d'abord pour dire que je suis bien d'accord avec ce qui a été dit concernant l'encombrement du pont de Neuville et également de Genay et de Quincieux. C'est bien pour soulager le pont de Neuville, pour soulager tout le secteur et les Communes de la Plaine des Chères que nous avons accepté de cofinancer cet échangeur.

Monsieur Buffet, je m'étonne que vous, qui siégez à la Haute Assemblée, vous me demandiez de préciser ce qu'est le plan de relance autoroutier mais je vais donc vous le dire très simplement et vous verrez que votre intervention du coup est un petit peu inutile puisque ce plan a été annoncé par le Président de la République le 28 juillet 2016 et il vise, je cite : "des opérations suffisamment avancées techniquement, c'est-à-dire dont la faisabilité technique et l'opportunité sont déjà démontrées portant sur le périmètre du domaine public autoroutier concédé existant". Alors, vous parlez de l'A45, vous parlez de l'Anneau des Sciences. Je vous rappelle que ce plan ne concerne que le domaine public autoroutier concédé existant. L'échangeur de Quincieux est un cas tout à fait particulier qui correspond exactement à cette définition et c'est pourquoi nous avons accepté, dans cette Assemblée, de le cofinancer. En revanche, ni l'A45, ni l'Anneau des Sciences ne correspondent à cette définition.

M. LE PRÉSIDENT : Quelques mots très rapides. D'abord, effectivement, monsieur Da Passano a raison de dire qu'il y a un malentendu. Ce n'est pas un plan de relance autoroutier de la Métropole dont l'intervention de monsieur Buffet semblait parler, mais bien évidemment du plan de relance autoroutier lancé par l'État en 2012 et signé en 2016.

Sur ce qui relève des péages urbains et des péages de transit, on aura l'occasion, je pense, les uns et les autres, de confronter en quelque sorte ce que vous appelez de la vision globale, d'un travail plus général sur l'ensemble des mobilités. On aura l'occasion de les confronter et on aura l'occasion d'ailleurs d'expliquer qu'il y a une différence que vous n'avez pas faite mais je pense que c'est peut-être dans l'expression, entre le péage urbain et le péage de transit qui n'ont strictement rien à voir et qui ne remplissent pas du tout la même fonction, y compris dans cette vision globale que vous appelez de vos vœux.

Ensuite, il faudra qu'on confronte cette vision globale mais il faudra aussi qu'on confronte ce que nous pouvons proposer à court et à moyen terme parce que cette vision globale a bien sûr l'avantage de répondre sans doute de manière ambitieuse mais elle a un inconvénient, c'est qu'elle est sur une durée très longue : 2030-2035. Nous serons peu nombreux, en tout cas, ni vous ni moi, ce n'est pas discourtois ni à votre rencontre ni à la mienne, pour mesurer ce qui n'a pas été fait en 2035 ou en 2040 sur cette Métropole. Les plus jeunes ont le sourire. Je vois monsieur Vincendet qui se dit que, peut-être, lui sera encore là et c'est normal, c'est biologique, c'est naturel. Mais, en tout cas, il faudra aussi qu'on puisse répondre à l'urgence, l'urgence des déplacements, l'urgence des mobilités. Eh bien, nous aurons l'occasion, je pense, de confronter nos visions dans les prochaines semaines ou en tout cas dans les prochains mois.

Ce dossier fait l'objet d'une note au rapporteur déposée sur les pupitres :

"Dans le dispositif, alinéa 3°- **La dépense...**, il convient de lire

"- 2 450 000 € en 2021,"

au lieu de

"- 2 450 000 € en 2020,"

Je mets ce rapport aux voix.

Adopté, le Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM) s'étant abstenu.

Rapporteur : M. le Vice-Président DA PASSANO.

N°2019-3831 - déplacements et voirie - Projet européen CoGo covoiturage et gouvernance - Attribution d'une subvention à l'Agence régionale Auvergne Rhône-Alpes énergie environnement (AuRA-EE) - Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Direction de la prospective et du dialogue public -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Conseiller Devinaz a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2019-3831. Monsieur Devinaz, vous avez la parole.

M. le Conseiller DEVINAZ, rapporteur : Merci, monsieur le Président. Cette délibération s'inscrit dans le cadre du projet CoGo covoiturage et gouvernance et propose d'attribuer une subvention de 10 000 € à l'Agence régionale Auvergne-Rhône-Alpes énergie environnement. Dans le rapport, on trouve les objectifs de ce projet, le bilan 2018 et les prévisions de réalisations pour 2019-2020. Le rapport a reçu un avis favorable de notre commission.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. La Conférence a retenu trois minutes pour le groupe Socialistes et apparentés.

Mme la Conseillère RUNEL : Merci. Monsieur le Président, chers collègues, si l'usage de la voiture reste encore majoritairement individuel, les habitants de l'aire métropolitaine lyonnaise ont de plus en plus recours au covoiturage pour leurs déplacements de moyenne portée en semaine. Aussi, il est de notre devoir, en tant que

collectivité locale, de faciliter la rencontre de covoitureurs potentiels à travers des plans d'entreprise et des sites Internet dédiés mais qui ne captent qu'une partie des pratiques et des initiatives, et donc celle de CoGo présentée dans cette délibération est, pour nous, un bon début.

La loi du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte définit ce qu'est le covoiturage comme une utilisation en commun d'un véhicule terrestre à moteur par un conducteur et un ou plusieurs passagers. Cette notion de covoiturage a beaucoup évolué ces dernières années, à la fois par son développement mais aussi par ses usages et son utilité. Les covoitureurs s'organisent par des réseaux sociaux, stationnent spontanément leur véhicule à proximité d'échangeurs autoroutiers ou sur des terrains initialement non prévus à cet effet. Les collectivités aussi doivent s'intéresser à ce mode de faire pour faire évoluer les palettes d'actions et les propositions en ce sens.

Mais, dans un contexte de contraintes budgétaires, tant pour les collectivités que pour les ménages, il est de notre responsabilité d'inciter à ce covoiturage pour répondre aux objectifs de réduction des pollutions et aussi aux enjeux sociaux et territoriaux de mobilité. Mais encore une fois, ce n'est pas suffisant. Les déplacements domicile-travail se sont, par exemple, beaucoup accrus entre 1990 et 2015, la part des actifs occupés résidant et travaillant dans le même espace a diminué sur l'ensemble du territoire. Plus de 25 % des actifs résident actuellement à plus de 30 minutes de leur lieu de travail en France. La voiture reste donc le mode de déplacement privilégié pour ces trajets. Le covoiturage est donc désormais encouragé dans la plupart des documents de planification et de prospective et nous devons encourager la pratique de ce covoiturage avec des conditions de circulation privilégiées, le développement d'aires de parking, des actions d'information à destination des usagers.

C'est donc bien d'un outil qui est passé au départ pour répondre à une période de crise ou primer la nécessité de conserver du pouvoir d'achat à un covoiturage qui est aujourd'hui incontournable dans l'organisation collaborative, citoyenne et dans l'alternative. Il permet de tisser du lien social et de contribuer à moins polluer. De plus, à côté de ces mesures, nous insistons sur le développement des mobilités alternatives à la voiture. Il faut accompagner la fin du tout-voiture. Et puisque nous parlons de mobilité durable, d'encourager l'usage du vélo, de la marche, de promouvoir le développement des transports en commun, nous devons prendre des mesures plus fortes, plus offensives et non contraignantes ou punitives pour ceux qui travaillent et qui ont besoin quotidiennement de leur voiture mais cela ne doit pas pénaliser la qualité de l'air.

Or, si l'Anneau des sciences n'est pas pour nous envisageable, nous ne pouvons pas juste le refuser comme certains l'ont fait ici mais nous devons proposer une alternative. Il sera donc nécessaire de construire des parkings en entrée de ville et à proximité des transports en commun mais d'agir aussi concrètement pour la qualité de l'air. Et sur la base des premiers résultats des études sur la qualité de l'air qui ont notamment été présentés par l'association *Respire*, nous proposerons donc, pour la qualité de vie des Lyonnais, l'interdiction avant l'été 2020 des véhicules diesel et des vignettes Crit'Air 3 sous le tunnel de Fourvière. Nous vous remercions.

M. LE PRÉSIDENT : Merci, madame Runel. Cinq minutes pour le groupe Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés.

M. le Conseiller GEOURJON : Monsieur le Président, chers collègues, les élus UDI et apparentés sont satisfaits que la Métropole de Lyon participe au projet européen CoGo sur le thème covoiturage et gouvernance. L'échange d'expériences et de bonnes pratiques est toujours positif, surtout dans un domaine comme le covoiturage qui est en pleine évolution actuellement. Comme l'a rappelé ma collègue, la Métropole de Lyon compte 680 000 emplois sur son territoire. 180 000 de ces actifs habitent hors du territoire métropolitain et viennent donc quotidiennement sur le territoire métropolitain. À l'inverse, environ 50 000 habitants de notre Métropole vont travailler quotidiennement dans les territoires voisins. Au total, on a donc 230 000 navetteurs et 75 % de ces 230 000 navetteurs utilisent leur voiture pour ces déplacements quotidiens domicile-travail.

Or, en moyenne, il y a seulement 1,2 passager par véhicule. En clair, le plus souvent, le seul passager du véhicule est le conducteur. Il y a donc là un énorme potentiel de réduction du nombre de véhicules sur nos voiries, un énorme potentiel de réduction de la pollution de l'air mais aussi sonore et visuelle, et un énorme potentiel de plus de justice ou d'équité sociale. Depuis plusieurs années, nous défendons l'idée que le covoiturage est une solution de transport collectif individuel, y compris sur des trajets de courte distance type domicile-travail. Ceci permettant, de plus, d'offrir des solutions de mobilité à court terme car développer ou favoriser le covoiturage ne nécessite pas d'investissements importants et ne nécessite pas de développer de nouvelles infrastructures.

Mais pour cela, il faut passer d'une logique d'information à une logique de facilitateur et surtout d'incitation. Je voudrais reprendre trois points que nous avons déjà évoqués. Premièrement, le Grand Lyon a été pionnier en 2009 en mettant en place la plateforme w3covoiturage-grandlyon.com. Dix ans après, nous sommes obligés de constater que cette plateforme ne répond plus aux besoins des utilisateurs. Nous sommes donc satisfaits des développements en cours pour notamment proposer des services comme le covoiturage dynamique qui est indispensable aujourd'hui ainsi qu'une application sur smartphone.

Deuxième remarque concernant cette fois la mise en place de voies réservées pour les covoitureurs. Ces voies réservées peuvent être une mesure fortement incitative. Nous l'avons déjà dit ici, nous souhaitons que, très rapidement, l'expérimentation qui va être conduite à partir du 1^{er} septembre 2020 sur l'axe M6-M7, ex A6-A7, soit étendue à d'autres voiries métropolitaines, en particulier à l'Est de la Métropole et je pense notamment aux axes A42-A43. Au-delà, il convient d'envisager dès maintenant de réserver des places de stationnement aux covoitureurs et ceci en particulier au niveau des parcs-relais qui sont, on le sait bien, tous saturés très tôt le matin. Donc, il faut qu'on ait une accessibilité garantie pour ceux qui font l'effort de covoiturer.

Troisièmement, le soutien de la Métropole à la mise en place du PMIE (plan de mobilité inter-entreprises) est une très bonne chose. En effet, raisonner à l'échelle d'un bassin d'emploi est pertinent pour favoriser le covoiturage. L'effet volume est déterminant pour l'efficacité du covoiturage. Dans ce cadre-là, nous nous réjouissons du soutien que nous allons apporter au PMIE de l'Est lyonnais. C'est l'objet, je crois, de la prochaine délibération.

Enfin, la fameuse LOM (loi d'orientations des mobilités) doit ou aurait déjà dû nous apporter des outils pour être plus proactifs en faveur du covoiturage. Nous regrettons que l'adoption de la LOM ait pris beaucoup trop de retard. A priori, elle devrait enfin être adoptée définitivement le 19 novembre de cette année. Les élus UDI et apparentés souhaitent qu'en tirant partie de cette boîte à outils législative, la Métropole avance plus vite, plus fort en faveur du covoiturage. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Je mets ce rapport aux voix.

Adopté, le Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM) s'étant abstenu.

Rapporteur : M. le Conseiller DEVINAZ.

N°2019-3832 - déplacements et voirie - Plan de mobilité inter-entreprises de l'est lyonnais - Attribution d'une subvention à la Chambre de commerce et d'industrie Lyon Métropole Saint-Etienne Roanne (CCIL) - Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Direction de la prospective et du dialogue public -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Conseiller Devinaz a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2019-3832. Monsieur Devinaz, vous avez la parole.

M. le Conseiller DEVINAZ, rapporteur : Merci, monsieur le Président. Cette délibération relative au plan de mobilité inter-entreprises de l'Est lyonnais propose d'attribuer une subvention de 9 000 € à la Chambre de commerce et d'industrie Lyon Métropole Saint-Etienne Roanne et cette délibération a eu un avis favorable de notre commission.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Trois minutes pour le groupe Europe Ecologie-Les Verts et apparentés.

M. le Conseiller ROUSTAN : Monsieur le Président, chers collègues, nous voterons cette subvention qui permet à la CCIL de mettre en œuvre un projet dont le cœur consiste actuellement en la mise en place de hubs de mobilité, c'est-à-dire des espaces sur lesquels seraient mis à disposition des usagers différents de modes de déplacements alternatifs : vélos libre-service, autopartage, transports en commun, covoiturage, garages à vélos sécurisés, pourquoi pas vélo-partage ?

L'idée est de proposer un bouquet de solutions pour réaliser les derniers kilomètres, expérimenter de nouvelles solutions de mobilité alternatives sur les zones d'activités, des zones d'activités qui ont été conçues, pensées pour la voiture, à tel point que, dans certains ronds-points, les bus ne peuvent même pas les emprunter. Notre financement aux côtés des financements de groupements d'entreprises, aux côtés d'autres collectivités, de l'ADEME et encore de l'Europe dont la participation s'élève à 50 %, permettra de mettre en place des projets innovants à destination des territoires en situation de précarité, voire d'urgence en termes de mobilités alternatives.

Le projet prévoit ainsi le développement de solutions innovantes à destination notamment des zones d'activités du parc du Chêne à Bron qui regroupe 250 entreprises et 3 000 salariés ainsi que de Mi-Plaine sur Chassieu et Saint-Priest où 20 000 salariés travaillent. Une importante préoccupation doit être pour nous de réussir à déployer une, voire des solutions reproductibles afin d'en faire bénéficier les autres zones d'activités de la Métropole. Et si un certain nombre d'entreprises jouent le jeu, nous sommes bien obligés de constater que l'immense majorité de celles qui devraient produire un plan de mobilité, ne le font pas, faute de dispositifs contraignants dans la loi, ce qui est tout à fait désolant.

Mais, en plus de ce travail qu'il faut amplifier, il faut aussi œuvrer à sortir de ce modèle qui veut que 250 000 personnes pénètrent chaque jour sur le territoire de la Métropole, seules dans leur voiture dans plus de 90 % des cas, faute d'information bien souvent sur les alternatives, faute d'alternatives très souvent. En effet, il faudrait, dans les mois et années à venir, faire de gros efforts pour développer des alternatives déjà citées pour favoriser la multimodalité pour que les lignes de bus à haut niveau de service puissent circuler sur des voies dédiées

sur toutes les autoroutes pénétrant dans notre agglomération, pour que des réseaux express vélo sillonnent et structurent notre agglomération. Et s'il nous faut rompre avec cette vision dépassée de l'attractivité de la Métropole, vision basée essentiellement sur la compétitivité économique, il nous appartient d'en diminuer d'ores et déjà les effets négatifs. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Trois minutes pour le groupe Communiste, Parti de gauche et républicain.

M. le Conseiller BRAVO : Monsieur le Président, mesdames et messieurs les Vice-Présidents, mes chers collègues, une courte intervention sur un sujet qui, à notre avis, mériterait des solutions bien plus avancées et plus audacieuses que celles présentées dans ce rapport. Lors de la présentation de la délibération sur le principe de création et d'expérimentation des liaisons de navettes autonomes entre la station Décines Grand large du T3 et le parc de l'Olympique lyonnais en mai dernier, nous évoquions la possibilité de créer une telle ligne pour justement les derniers kilomètres que doivent faire les travailleurs dans différentes zones industrielles.

Un tel projet, porté par une technologie innovante, participerait bien mieux à l'image de la Métropole et répondrait bien mieux aux besoins des usagers dans des zones industrielles où la desserte en transports en commun pour les travailleurs et ouvriers est plus difficile car, souvent, les bus "ZI" ont des horaires et des volumes inadaptés. Des véhicules de petite taille autonomes et électriques, complémentaires des transports lourds, nous semblent ici plus intéressants à explorer car offrant une plus grande souplesse aux nouveaux horaires d'emploi, ce qui laisse présager des structures de réseau plus adaptées à couvrir une plus grande superficie de transports en commun. Un autre moyen innovant pourrait être envisagé, comme par exemple les véhicules légers collectifs en service public desservant des zones de quelques kilomètres carrés sur demande. Ces projets innovants ne sont naturellement pas repris dans cette délibération qui se contente de faire une esquisse d'un véritable besoin. Le budget alloué le démontre d'ailleurs puisqu'il ne s'agit que de 9 000 € sur un budget total de 147 000 €. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Quatre minutes pour l'intergroupe Avenir Métropole, AGIR - La droite constructive et apparentés et Métropole et territoires.

Mme la Vice-Présidente BOUZERDA : Merci, monsieur le Président. Chers collègues, vous l'avez compris, ces sujets stratégiques de développement durable de notre territoire, au cœur d'eux on a la mobilité, et c'est un vecteur de développement économique et un vecteur également de changement de comportements individuels. C'est aussi l'enjeu de ces territoires stratégiques et l'Est lyonnais en est un. Encore très marqué par un usage dominant de la voiture, vous l'avez tous rappelé, c'est un territoire dynamique qui accueille des équipements essentiels en termes d'attractivité tels que l'aéroport Saint-Exupéry et Eurexpo, des zones d'activités et de nombreuses entreprises. Concernant le périmètre sur lequel porte cette délibération, pas moins de 11 communes, sept zones d'activités et 2 800 entreprises concernées.

L'enjeu aujourd'hui, et vous le partagez tous, est de faire de la mobilité sur ce territoire une mobilité plus efficace et une mobilité plus durable, c'est-à-dire de manière concrète et en proposant des solutions alternatives à l'autosolisme. Et dans cette équation, il est indispensable d'impliquer les entreprises de l'Est lyonnais dans l'écomobilité. Pourquoi ? Parce que tout d'abord, depuis le 1^{er} janvier 2018, les entreprises de plus de 100 salariés sur un même site et situées dans le périmètre de notre plan de déplacements urbains, ont l'obligation de mettre en œuvre un plan de mobilité, l'idée étant d'améliorer les déplacements personnels et je sais que ce sujet tient à cœur à madame Vullien qui le porte régulièrement au SYTRAL (Syndicat mixte des transports pour le Rhône et l'agglomération lyonnaise).

Ensuite, car nous sommes à une époque où il faut mutualiser les solutions apportées à un problème donné. L'enjeu de motiver les salariés d'une entreprise à diminuer l'usage de la voiture individuelle au profit du transport collectif est global et partagé. Néanmoins, l'une des réponses consiste aussi à développer l'inter-entreprises. Enfin, car c'est dans la lignée des actions qui ont été engagées depuis 2015 sous l'impulsion de la Chambre de commerce, des associations d'entreprises et, en particulier, l'ADEME, la Région Auvergne-Rhône-Alpes, des clubs d'entreprises écomobilité ont été créés, des dirigeants et des salariés ont été sensibilisés à ces modes alternatifs.

Bien sûr, tout cela prend du temps car il s'agit aussi de faire changer les mentalités progressivement et d'apporter des solutions concrètes, parfois difficiles justement à rendre opérantes. Et cela nécessite des réponses adaptées. Alors, bien évidemment, la mise en place de hubs mobilités où il serait possible de trouver des vélos en libre-service, de l'autopartage, des transports en commun, des solutions de covoiturage et garages à vélo bien évidemment, tout cela doit nous conduire à nous mobiliser et à les développer, et c'est que nous avons déjà fait, notamment avec certaines associations, et je pense notamment à l'AIMR (Association des industriels de la région de Meyzieu).

Mais il existe tout un bouquet de solutions permettant de répondre à ce difficile problème du dernier kilomètre. Alors, vous avez cité effectivement, cher collègue, la navette autonome qui, lorsque nous parviendrons à une maturité technologique et une maturité réglementaire, permettra d'être une des réponses efficaces à cette gestion du dernier kilomètre. Dans cette logique, et vous l'avez également suggéré, s'inscrit le transport à la demande

dynamique. Cette nouvelle solution innovante adaptée à la desserte des zones d'activités très étendues et qui sera développée par le SYTRAL dans l'Est lyonnais dans quelques jours sur la zone de Mi-Plaine puis sur la Vallée de la chimie et, enfin, sur Techlid. Trois expérimentations, trois zones différentes qui permettent de répondre à cette difficile mission de desservir des zones d'activités où les distances sont importantes, où peu de personnes vont au même endroit et partent du même endroit. Et donc, tout cela permet avec un principe simple, sur un secteur défini, que des véhicules circulent en permanence et prennent en charge les clients à des points de rabattement, le plus souvent des pôles d'échanges multimodaux afin de les conduire au plus près de leur destination finale.

La réservation peut se faire jusqu'à la dernière minute, l'idée étant de proposer plus de souplesse et d'adaptabilité aux horaires et aux besoins des usagers que ne le ferait un transport collectif classique. Il s'agit de ce genre de solutions, d'expérimentations où on teste différents modèles qui permettent sur une échelle inter-entreprises d'avancer et d'anticiper. C'est pourquoi, bien évidemment, notre intergroupe votera favorablement ce rapport.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Je mets donc ce rapport aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Conseiller DEVINAZ.

N°2019-3837 - déplacements et voirie - Oullins - Place Anatole France - Approbation de l'enveloppe financière affectée aux études - Individualisation partielle d'autorisation de programme - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la maîtrise d'ouvrage urbaine - espaces publics infrastructures -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Vice-Président Abadie a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2019-3837. Monsieur Abadie, vous avez la parole.

M. le Vice-Président ABADIE, rapporteur : Monsieur le Président, mes chers collègues, cela concerne la place Anatole France sur la Commune d'Oullins. Comme vous le savez, la prolongation du métro B en direction de Saint Genis Laval va donc impacter la Commune d'Oullins par la création d'une nouvelle station en centre-ville. Il est donc nécessaire de faire des études. Pour cela, nous proposons donc d'affecter une enveloppe avec une individualisation partielle d'autorisation de programme. Avis favorable de la commission.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Quatre minutes pour le groupe Les Républicains et apparentés.

Mme la Conseillère POUZERGUE : Monsieur le Président, mes chers collègues, je ne vais pas être longue sur ce dossier puisque monsieur Abadie a déjà présenté ce programme. Simplement, souligner l'opportunité que représente la réhabilitation de la place Anatole France pour Oullins. En effet, en milieu urbain très dense, et je rappelle qu'Oullins est la troisième ville la plus dense de la Métropole, la ville doit nécessairement se reconstruire sur elle-même en intégrant contraintes héritées du passé et nouveaux usages. Après avoir vécu bien des histoires, de la place de centre bourg à la densification malheureuse, héritage du plan banlieues 1989, un nouveau chapitre va donc s'écrire pour cette place qui va être le berceau de la nouvelle station de métro Oullins centre.

Chaque jour, entre 10 000 à 15 000 personnes traverseront la place pour venir prendre le métro, autant de piétons, de cyclistes, utilisateurs de trottinettes ou gyropodes dont il sera impératif de sécuriser le cheminement jusqu'à la station. Je me réjouis d'ailleurs que nous ayons été entendus et que le périmètre du programme ait été largement étendu au-delà de la place. Le traitement des accès sera en effet gage de la réussite de l'aménagement à venir. Comme lors du lancement de la zone 30 pour la quasi-totalité de la Ville d'Oullins depuis le mois de juillet, monsieur le Président, il ne faudra pas être timide dans les solutions à apporter aux problématiques de sécurisation des piétons et de stationnement des vélos notamment, mais au contraire, faire preuve d'audace et d'ingéniosité.

Enfin, l'aménagement de la place Anatole France est un excellent cas d'école sur les réflexions à conduire sur la place de la nature en ville. Dans la concertation que la ville et la Métropole ont lancée sur ce sujet, la question n'est pas arbre ou pas arbre, pour caricaturer les choses, mais bien jusqu'où est-il possible de placer le curseur d'une place végétale sans obérer les autres usages. Comment fait-on pour s'affranchir des erreurs du passé en reverdissant nos centres-villes ? Là aussi, il nous faudra faire preuve d'ingéniosité.

Monsieur le Président, avec nos collègues Fouziya Bouzerda, Présidente du SYTRAL, et Roland Crimier, Maire de Saint Genis Laval, nous avons baptisé "Coline" le tunnelier, il y a presque une dizaine de jours. Nous l'attendons maintenant impatiemment à Oullins avec une place Anatole France entièrement rénovée et, vous l'avez compris, nous voterons bien évidemment pour ce rapport.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Je mets ce rapport aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président ABADIE.

N°2019-3838 - déplacements et voirie - Lyon 7°- Requalification du boulevard Tony Garnier tranche 3 - Individualisation partielle d'autorisation de programme - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la maîtrise d'ouvrage urbaine - espaces publics infrastructures -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Vice-Président Abadie a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2019-3838. Monsieur Abadie, vous avez la parole.

M. le Vice-Président ABADIE, rapporteur : Ce projet concerne la troisième tranche de la requalification du boulevard Tony Garnier. Nous profitons de la libération des terrains pour pouvoir enfin faire cette tranche qui avait été en suspens. Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Trois minutes pour le groupe Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés.

M. le Conseiller GEOURJON : Monsieur le Président, chers collègues, nous voterons avec satisfaction ce rapport qui lance la troisième et dernière phase du réaménagement de l'avenue Tony Garnier. Il aura donc fallu près de 15 ans pour réhabiliter la totalité de l'avenue Tony Garnier, avenue qui est le marqueur du dynamisme et de l'attractivité de Gerland. Aujourd'hui, le quartier de Gerland, c'est 33 000 habitants, autant d'emplois, 2 300 entreprises, 5 000 étudiants et 3 000 chercheurs.

Demain, en 2025, Gerland accueillera 10 000 emplois supplémentaires, 5 000 nouveaux étudiants et près de 15 000 nouveaux habitants. Terminer le réaménagement de l'avenue Tony Garnier doit permettre de continuer à réduire la place de la voiture en ville. L'avenue Tony Garnier ne doit plus être le bouclage par défaut du périphérique. Ce réaménagement doit donc clairement être en faveur des modes actifs et des transports en commun. Je pense notamment à l'impérieuse nécessité d'une piste cyclable et d'un cheminement piéton pour connecter la station Stade de Gerland à la ZAC Tech Sud, à l'Est de Gerland, ZAC qui va avoir un fort développement économique, notamment avec l'arrivée des 1 700 salariés de Framatome à échéance de trois ans.

Plus généralement, ce rapport est pour nous l'occasion de rappeler que, plus au Nord, le 7^{ème} arrondissement attend avec impatience également la fin de la requalification de la rue Garibaldi. Nous souhaitons que cette dernière phase entre la rue d'Arménie dans le 3^{ème} et la rue Berthelot dans le 7^{ème}, soit lancée dès le début du prochain mandat. Cette requalification est essentielle pour les riverains de Garibaldi, pour le quartier de la Guillotière et aussi pour que l'entrée du parc Blandan soit enfin à la hauteur du parc en lui-même. Là aussi, il aura fallu plus de 10 ans et j'espère moins de 15 ans pour passer d'une autoroute urbaine à une voirie apaisée, végétalisée de centre-ville. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Je mets ce rapport aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président ABADIE.

N°2019-3839 - déplacements et voirie - Assistance et expertise technique dans le domaine des déplacements et de la mobilité - Accords-cadres à marchés subséquents - Lancement d'une procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer les marchés - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction voirie, végétal et nettoyage -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Vice-Président Abadie a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2019-3839. Monsieur Abadie, vous avez la parole.

M. le Vice-Président ABADIE, rapporteur : Monsieur le Président, mes chers collègues, ce dossier concerne le lancement d'une procédure d'appel d'offres restreint et une autorisation de signer le marché pour assistance et expertise technique dans le domaine des déplacements et de la mobilité. Avis favorable de la commission.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Six minutes pour le groupe Les Républicains et apparentés.

M. le Conseiller QUINIOU : Monsieur le Président, mes chers collègues, ce rapport concerne un accord-cadre qui vise à l'assistance et l'expertise technique d'un certain nombre de thématiques qui sont liées à la mobilité. Il permet donc de savoir quelles sont les orientations de la Métropole en matière de mobilité. Ce rapport pourrait apparaître comme technique mais il illustre parfaitement la problématique actuelle de la construction de notre Métropole. C'est la Métropole de Lyon que l'on construit et non pas l'agglomération lyonnaise. La mobilité, c'est le sujet à la mode. Tout le monde en parle. On en a encore eu l'exemple ces dernières minutes. C'est d'ailleurs le sujet de la future campagne métropolitaine.

Mais au-delà des incontournables orientations comme la limitation de la voiture en ville, le développement des transports en commun, le développement des modes doux, ce sujet de la mobilité doit être appréhendé de façon cohérente, en fonction de l'ensemble des variables qui s'y rapportent. La concentration des zones d'emploi dans le centre de la ville-centre, la densification des zones d'habitat qui ne sont pas forcément compatibles avec le développement de transports en commun denses ; des choix d'urbanisme qui ne collent pas avec la réalité de la vie quotidienne ; des villes inadaptées à des développements massifs de nouveaux modes de transport, de déplacement.

Ce rapport permet d'identifier les sujets liés à cette mobilité : autopartage, nouveaux engins de déplacement, péages urbains, même si cela n'est pas écrit sous cette forme-là, information multimodale, Vélo'v. Pour la plupart, ces sujets sont liés à l'urbain dense et, à un problème, la voiture individuelle. La voiture individuelle n'est pas compatible avec une densité urbaine importante. Cela s'est acté. Elle a d'autres inconvénients, notamment en termes d'émissions polluantes et de consommation d'énergie mais ces sujets peuvent eux techniquement être traités. Mais notre Métropole n'est pas que dense. Nombre de Grands Lyonnais recherchent un mode de vie moins urbain. Mais que leur propose-t-on ? Un renforcement de la ville-centre d'un point de vue économique, stratégique.

Chers collègues, nous ne pouvons que regretter l'absence du Maire de Lyon aujourd'hui. Sur ce sujet de mobilité, extrêmement présent dans les débats publics, les orientations sont trop souvent guidées, en tout cas limitées, par une vision lyonnaise restrictive. Mais cette absence du Maire de Lyon illustre parfaitement le dédain de l'homme vis-à-vis du reste de la Métropole, des autres communes, qui sont pour lui avant tout un fardeau nécessaire financièrement pour ses rêves de grandeur. Ainsi, les sujets de Lyon deviennent petit à petit les sujets de la Métropole. Alors, attention, quand je parle de sujets, il faut comprendre ce sur quoi s'exerce et non pas personne soumise à une autorité souveraine. Je m'explique.

À Lyon, l'adjoint à l'urbanisme est aussi le Vice-Président de la Métropole à l'urbanisme, qui est aussi le Président délégué du SYTRAL. Donc, pour faire simple, tout se décide par la même personne qui a la totale confiance de son Maire, enfin on l'espère, et de son Président. Dans ce cas de figure, il n'y a évidemment pas de distorsion entre les choix de la Métropole et les choix de la ville. De même, les grands thèmes comme les finances, le développement économique, la culture, le numérique, etc., sont tous portés par des élus lyonnais. Mais dans des communes de la Métropole plus éloignées du centre-ville, les orientations ne sont pas forcément les mêmes. Alors, certes, il doit y avoir une cohérence sur toute la Métropole. C'était d'ailleurs l'idée du législateur qui a inscrit le pacte de cohérence territoriale dans la loi NOTRE.

Il n'imaginait pas notre législateur que le pacte deviendrait l'œuvre inachevée d'un Conseiller en quête de délégations qui a pu l'utiliser à loisir pour exister, le plaisir de palabrer et de réinventer l'existant. Mais, au-delà de cette cohérence, il faut aussi répondre aux besoins réels des habitants. Et là, monsieur le Président, l'attention légitime qui devrait être portée aux représentants des habitants, aux Maires, n'y est pas. En effet, la mobilité concerne le quotidien des habitants, elle concerne leurs habitudes. Et qui de mieux que les Maires connaissent les habitudes des habitants ?

Au-delà de ce rapport, ce que nous demandons, c'est que la place des Maires soit intégrée dans les réflexions liées aux sujets de mobilité et dans les travaux préparatoires aux modifications indispensables aux modes de vie futurs et que toutes ces études et travaux ne soient pas restreints à une vision restrictive, urbaine et dense de la Métropole. Une Métropole sans voiture, une Métropole utopique, une utopie où le Maire de Lyon pourrait décider seul de contournements régionaux à l'Est, une utopie où nous serions capables de financer un transport en commun pour tous et partout, une utopie où les financements des grandes infrastructures seraient accessoires avant les décisions, une utopie où les voitures s'évaporent quand on supprime les autoroutes, une utopie destinée à flatter les utopistes verts quand ils croient que le chemin de la décroissance est une voie d'avenir, une utopie enfin où les élus de certains territoires périphériques de la Métropole seraient capables de continuer à voter à l'inverse des attentes de leurs électeurs. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Le Faou, vous voulez dire un mot comme vous avez été cité à plusieurs reprises sur de multiples fonctions ?

M. le Vice-Président LE FAOU : Monsieur le Président, j'ai été interpellé au travers des propos de notre collègue Quiniou sur la superposition des fonctions entre celles que j'exerce à la Ville et ici au sein de cette Assemblée. Je ne pense pas qu'au regard de l'exercice de mes fonctions et ici au sein du Conseil de la Métropole, j'ai pu favoriser telle ou telle commune. J'ai toujours essayé de faire en sorte que l'ensemble des communes qui constituent notre Métropole soient traitées sur un pied d'égalité et, lorsque nous avons eu à examiner un certain nombre de documents-cadres ou de documents structurants pour notre agglomération, je ne pense pas que l'on puisse faire mon procès d'une certaine partialité de traitement au regard de la mise en œuvre de ces documents. J'ai toujours eu à cœur, et je pense qu'un certain nombre de Maires ici peuvent en témoigner, de faire en sorte qu'il y ait une égalité de traitement dans ces dossiers-là, tant au niveau bien évidemment de la ville-centre, parce que s'il y a une Métropole de Lyon, c'est parce qu'il y a aussi une Ville de Lyon, et que nous faisons en sorte que notre territoire, et en tout cas dans l'exercice de mes fonctions, qu'on puisse prendre en compte la totalité des communes, et cela passe bien évidemment par un traitement équitable à l'échelle des 59 communes. En tout cas, c'est la démarche

qui m'anime et je n'ai jamais cherché à faire en sorte que l'une ou l'autre commune soit privilégiée dans le traitement des dossiers mais plutôt dans une logique d'égalité entre tous les territoires et, en tout cas, cela a toujours été la vision que j'ai portée dans l'exercice de mes fonctions et j'espère que tout le monde le comprend comme cela. Merci.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Quelques mots. D'abord, si j'en crois l'agenda de Michel Le Faou, il est extrêmement rempli et pas seulement sur ses activités de la ville-centre mais à la rencontre des Maires et d'un certain nombre de réunions et, je crois que là-dessus, on peut lui faire confiance et sa lecture est une lecture extrêmement métropolitaine.

Ensuite, la question que vous posez, monsieur Quiniou, est extrêmement intéressante. En fait, c'est la question "Quel développement prochain pour cette Métropole" ? Et est-ce que nous sommes prêts à envisager un développement multipolaire un peu différent de ce qui s'est passé dans les années antérieures où il était absolument nécessaire, à mon avis, et c'est ce qui a assis notamment l'attractivité de ces Métropoles, de spécialiser un certain nombre de territoires. Je pense en particulier à Gerland où aujourd'hui, si nous n'avions pas eu cette spécialisation sur ce territoire de Gerland, je ne crois pas qu'aujourd'hui nous aurions un certain nombre de succès à mettre à notre actif, pas l'actif simplement de la Métropole, mais de l'ensemble de la communauté économique, sur notamment les Sciences du vivant.

On n'aurait sans doute pas eu les mêmes succès sur la Vallée de la Chimie et sur l'appel des 30, etc. Mais je crois qu'il faut penser, aujourd'hui, une Métropole multipolaire différente, et c'est le travail qui est devant nous. Certains projets sont déjà en route, je pense notamment, et on y reviendra tout à l'heure sur le Vallon des hôpitaux. Il y a une délibération qui sera l'occasion peut-être de l'évoquer, on retrouve sur ce Vallon des hôpitaux, l'ensemble des fonctions qui vont finalement, comme vous l'appelez de vos vœux, limiter en quelque sorte les déplacements, parce qu'on y trouvera l'ensemble des usages de la ville dans une densité moins importante. Ce sera le cas demain, je regarde madame le Maire d'Oullins et à La Mulatière sur ce qu'on appelle le quartier de la Saulaie et plus largement sur le technicentre de La Mulatière-Oullins. C'est ce choix-là qui devra être fait et affiché, en tout cas, dans les prochains mois et les prochaines années. Mais c'est aussi la question du renforcement des mobilités à l'Est. Il est vrai que le développement fort de l'Est lyonnais demande des solutions de mobilité extrêmement fortes. On a eu l'occasion de l'évoquer ici à plusieurs reprises et nous aurons encore, je pense, l'occasion de le faire dans cette enceinte et en dehors, j'en suis sûr, de cette enceinte.

Je mets ce rapport aux voix.

Adopté, le groupe Les Républicains et apparentés ayant voté contre et le groupe Rassemblement pour une nouvelle Métropole s'étant abstenu.

Rapporteur : M. le Vice-Président ABADIE.

N°2019-3841 - déplacements et voirie - Conférence internationale Smart Rivers Lyon 2019 - Attribution d'une subvention de partenariat officiel - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Stratégies territoriales et politiques urbaines -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Conseiller délégué Bernard a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2019-3841. Monsieur Bernard, vous avez la parole.

M. le Conseiller délégué BERNARD, rapporteur : Monsieur le Président, mes chers collègues, il s'agit effectivement d'attribuer une modeste subvention de 2 000 € pour une Conférence internationale Smart Rivers à Lyon qui a eu lieu, il y a déjà quelques semaines, et qui va bien dans le sens de ce que nous demande notre collègue monsieur Christophe Quiniou. Là, c'est le problème qui est lié à l'eau, qui est lié à la circulation sur l'eau et à l'aménagement des rives et des berges. Il s'agissait de la première Conférence internationale qui était organisée en France. Il y avait 440 participants et 76 délégations étrangères, et c'est ainsi que Lyon peut marquer son empreinte fluviale et c'est pour cela que, quand on a la chance d'avoir un Confluent et deux fleuves, il est très bon que nos collègues étrangers puissent se rendre compte que Lyon bouge et que Lyon sait aussi s'apaiser avec ses fleuves et ses rivières.

M. LE PRÉSIDENT : En plus, c'est vrai que, sur les fleuves, il n'y a pas besoin d'être dessus, il suffit de les regarder pour s'apaiser. Quatre minutes pour le groupe Les Républicains et apparentés.

M. le Conseiller RABEHI : Monsieur le Président, chers collègues, les Conseils métropolitains devraient être le lieu où il est donné à chacun des élus l'occasion de s'exprimer sur les projets de délibérations, donner ses orientations et parfois son avis sur les choix politiques de l'institution. C'est, en effet, le lieu de débat où la démocratie locale doit s'exprimer. C'est pourquoi, lorsque vous me demandez de voter une subvention pour un événement qui s'est déjà déroulé depuis plus d'un mois, vous donnez le sentiment, monsieur le Président, que nous ne sommes là que pour entériner vos choix.

Dans le cas de cette subvention à l'AIPCN (Association internationale permanente des congrès de navigation) pour l'organisation de sa Conférence mondiale dans le domaine du transport maritime et fluvial, le montant de 2 000 € est plutôt faible, et évidemment, ni le contrôle de légalité, ni le contrôle public ne vont s'arrêter sur ces menues dépenses. Mais notre questionnement n'est donc pas sur l'opportunité de cette subvention mais bien sur l'organisation que vous faites perdurer dans cette enceinte car cette situation se répète souvent.

Si on peut comprendre les délais d'instruction et parfois les demandes tardives, ce n'est pas le cas avec cette délibération. En effet, il s'agit d'une conférence qui a lieu tous les deux ans et, comme l'a expliqué Roland Bernard en commission, le travail d'organisation était débuté, il y a déjà plusieurs mois. Il était donc facile de présenter cette demande plus en amont. Au-delà de cet aspect de forme, c'est aussi votre politique de subventions des associations métropolitaines et événements qu'il est difficile à comprendre. Si l'on prend l'exemple de cette manifestation, il est indiqué qu'elle bénéficie d'une aide car cet événement est en cohérence avec les politiques publiques métropolitaines de développement économique, de logistique et de valorisation des fleuves. On ne demande qu'à vous croire. Sauf que, pour juger de la réalité de cette cohérence avec les politiques publiques métropolitaines, cela serait bien aussi de les rappeler, surtout nous donner votre version de la politique économique de la Métropole puisqu'apparemment, certains Vice-Présidents ne nous donnent pas toujours la vraie vision de vos orientations politiques. Cela éviterait cette impression que certaines subventions sont en fait reconduites d'année en année, que nous assistons à un saupoudrage de petites subventions et que donc, finalement, vous proposez une multitude de petites subventions pour des événements dont on ne saisit pas toujours l'intérêt public. Monsieur le Président, nous voterons pour cette délibération avec ce rappel que notre Assemblée mériterait un peu plus de respect sur la souveraineté de ses choix.

M. LE PRÉSIDENT : Quelques mots quand même, monsieur Rabehi. D'abord, je crois que nous avons été sollicités tardivement en septembre par VNF (Voies navigables de France) pour co-organiser cet événement d'où une délibération tendue. Mais, franchement. Peut-être que cela n'arrive jamais à Décines mais je pense qu'il y a beaucoup de Maires ici qui savent que, quelques fois dans l'année, une ou deux fois dans l'année, rapporté aux milliers de délibérations, qu'il y ait un décalage qui n'est pas certes glorieux mais qui peut arriver et qui ne mérite pas qu'on en fasse une grande polémique. Je pense qu'ici, tout le monde est en train de réfléchir à quelle délibération est passée après un événement.

Voilà, ce sont des choses qui arrivent. Bien évidemment, il faut s'améliorer mais ce n'est quand même pas dramatique. Quant à la politique de développement économique, si vous m'invitez dans votre groupe, avec plaisir je viendrai vous réexpliquer ma vision de la politique du développement économique. Quand vous voulez, où vous voulez, avec qui vous voulez. Ce sera un grand plaisir. Merci beaucoup.

Je mets ce rapport aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Conseiller délégué BERNARD.

N°2019-3842 - développement économique, numérique, insertion et emploi - Insertion - Fonds social européen (FSE) - Avenant à la convention de subvention globale de la Métropole pour la période 2017-2020 - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'attractivité et des relations internationales -

M. LE PRÉSIDENT : Madame la Conseillère déléguée Glatard a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2019-3842. Madame Glatard, vous avez la parole.

Mme la Conseillère déléguée GLATARD, rapporteur : Monsieur le Président, chers collègues, cette délibération a deux parties. La première, c'est le déblocage de la réserve de performance du Fonds social européen pour un montant de 2 370 000 € environ dû au fait que la Métropole a atteint les objectifs qui lui avaient été prescrits en 2018, à savoir 215 % de taux de réalisation sur les participants en recherche d'emploi qui cumulent un ou plusieurs freins à l'emploi mais qui sont immédiatement employables et 116 % de taux de réalisation pour des personnes qui cumulent de nombreux freins à l'emploi et qui ne sont pas directement employables. Pour ces deux atteintes d'objectifs, l'État a débloqué cette réserve de performance.

La deuxième partie est donc un report de crédit qui n'avait pas été programmé et une réaffectation, dans le cadre de différents dispositifs qui sont l'animation de programmes d'insertion, l'accompagnement socio-professionnel, la levée des freins à l'employabilité, la mise en activité professionnelle et le développement des relations avec les employeurs, et puis un petit reliquat sur l'assistance technique. La commission a émis un avis favorable à cette délibération.

M. LE PRÉSIDENT : Merci, madame Glatard. Trois minutes pour le groupe Centre démocrate Lyon Métropole.

M. le Conseiller RUDIGOZ : Merci, monsieur le Président. Madame la Vice-Présidente, chers collègues, juste quelques mots sur la première partie de cette délibération, celle concernant le FSE. Les problèmes liés à l'emploi et à l'insertion sont régulièrement au centre de l'actualité aussi bien locale que nationale et ils ont toujours été, pour nous tous, une préoccupation constante. En accompagnant vers l'emploi des personnes qui s'en étaient éloignées telles que les personnes au chômage et les bénéficiaires du RSA (revenu de solidarité active), nous contribuons au développement de l'activité économique et à l'attractivité de notre agglomération mais également à créer sur le long terme des économies pour notre Métropole.

Ainsi, depuis début 2017, c'est plus de 9 300 personnes qui ont pu bénéficier de programmes d'actions cofinancés par le FSE, 36 % d'entre eux sont des demandeurs d'emploi de longue durée et 40 % sont des bénéficiaires du RSA. C'est une stratégie efficace qui est mise en œuvre par la Métropole de Lyon, qui réussit à toucher un nombre de chômeurs inactifs très largement supérieur aux objectifs fixés, comme l'a rappelé madame Glatard, dans une stratégie de mobilisation des employeurs publics et privés.

Par ailleurs, cette subvention montre encore une fois l'un des effets positifs et concrets que peut avoir l'Europe sur notre territoire, faisant ici confiance aux acteurs les plus proches du terrain pour une mise en œuvre des subventions européennes. Cette confiance se traduit par une augmentation de près de 10 %, soit environ 2,4 M€, de la subvention globale FSE de 24 M€ que nous validons donc avec cet avenant lié à la bonne réalisation des programmes FSE, comme l'a rappelé la Vice-Présidente.

Enfin, monsieur le Président, chers collègues, je souhaitais souligner que les efforts que nous réalisons paient puisqu'au troisième trimestre 2019, le nombre de demandeurs d'emploi inscrits à pôle emploi dans notre agglomération a baissé de 1,4 %. C'est évidemment un chiffre positif mais, surtout, une très bonne nouvelle pour les personnes ayant retrouvé un emploi. Le groupe Centre démocrate soutient donc la mise en œuvre de cette politique de la politique européenne en matière d'emploi et votera ce rapport. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Cinq minutes pour l'intergroupe Avenir Métropole, AGIR - La droite constructive et apparentés et Métropole et territoires.

Mme la Vice-Présidente BOUZERDA : Monsieur le Président, chers collègues, notre Métropole, tout juste née en 2015, a récupéré les compétences sociales et, plus particulièrement, l'insertion avec la gestion du RSA. Dès l'origine, le choix a été fait de conjuguer l'insertion et l'économie et de construire notre politique en associant l'ensemble des acteurs. À l'issue d'une concertation qui s'est tenue tout au long de l'année 2015, nous avons donc adopté ensemble ici même, notre plan métropolitain d'insertion pour l'emploi sur la base duquel nous avons lancé de nouveaux appels à projets innovants et permettant de construire de nouvelles actions.

En 2016, nous avons répondu à la demande de l'État de reprendre la gestion de l'ensemble des Fonds sociaux européens à l'issue d'une procédure de collaboration avec les anciens PLIE (plans locaux pour l'insertion et l'emploi), parties prenantes de cette démarche pour garantir que les territoires et les communes soient décisionnaires dans le choix des programmes à financer. Nous en avons aussi profité pour sécuriser les acteurs en leur allouant une avance de 50 %, en construisant des programmes ambitieux visant à soutenir la croissance intelligente, durable et inclusive.

La Métropole de Lyon, en choisissant l'hybridation de ses politiques, a souhaité être pionnière en matière d'insertion par le biais d'expérimentations et de nouvelles démarches porteuses d'emplois et d'innovations sociales. Les Fonds sociaux européens, mobilisés dans le cadre de notre PMI'e (plan métropolitain d'insertion pour l'emploi) ont fortement contribué à renforcer l'accompagnement des publics les plus éloignés et, plus globalement, notre politique d'insertion, avec une mobilisation sans précédent des entreprises participantes, je pense notamment à la Charte des 1 000, a pu être particulièrement participative avec l'ensemble des acteurs économiques.

Sur cette période 2017-2020, les crédits FSE ont représenté une somme de 22 M€. Au regard du cadre de performance mis en place par la Commission européenne, et il est particulièrement rigoureux, nous avons dépassé les objectifs fixés par la convention de subvention globale FSE concernant les publics cibles. Sur l'ensemble des bénéficiaires d'une action FSE, et sortis du dispositif entre 2017 et 2018, près de 49 % ont trouvé un emploi durable. Cette politique initiée et co-construite depuis cinq ans a permis une baisse notable du chômage constatée dernièrement au troisième trimestre à hauteur de 1,4 %. Mais cette politique est surtout le fruit d'une méthode, d'un travail collectif mobilisant nos services avec l'ensemble des acteurs, des partenaires institutionnels et, depuis 2017, avec mes collègues Gilles Pillon et Valérie Glatard, une mobilisation sur chaque projet : appels à projets, mobilisation du FSE, construction du PMI'e et, dernièrement, mise en œuvre de l'atterrissage du pacte territorial d'insertion.

C'est encore ainsi que les 23 et 24 octobre, lors de la quatrième édition de ce Village des Recruteurs, que nous avons eu la chance d'initier sur notre territoire, nous venons de battre un nouveau record de fréquentation avec 2 000 personnes accueillies et une mobilisation sans précédent. Un programme, je le rappelle, qui ne coûte rien à notre collectivité mais qui a permis, l'année dernière, 479 embauches, et qui s'est décliné cette année, suite à une

démarche exigeante, sur d'autres territoires de la Métropole pour valoriser des filières, à l'image du Lab des Recruteurs qui a eu lieu à Saint Fons autour de notre filière de la chimie.

Une Métropole qui doit justement permettre à l'ensemble de ses habitants de bénéficier de la dynamique de notre territoire et poursuivre la mise en œuvre d'actions innovantes et de programmes leur permettant un retour à l'activité, un retour à l'emploi, tout en travaillant sur des filières en tension qui peinent dans le même temps à recruter. S'il reste beaucoup à faire, les outils et les méthodes que nous avons mis en œuvre, devront et pourront nous permettre de construire des réponses collectives encore plus efficaces pour l'accompagnement des personnes les plus éloignées de l'emploi. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Je mets ce rapport aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Conseillère déléguée GLATARD.

N°2019-3843 - développement économique, numérique, insertion et emploi - Programme métropolitain d'insertion pour l'emploi (PMI'e) 2016-2020 - Attribution de subventions de fonctionnement dans le cadre de l'appel à projets Initiative et développement de l'insertion par l'activité économique (ID'IAE) - Attribution de subventions aux associations Le Booster de Saint Jean, ICARE et Convergence France - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'insertion et de l'emploi -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Conseiller délégué Pillon a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2019-3843. Monsieur Pillon, vous avez la parole.

M. le Conseiller délégué PILLON, rapporteur : Monsieur le Président, chers collègues, un avis favorable de la commission sur ce rapport qui propose, d'une part, l'attribution de subventions suite à un appel d'offres innovant dans le champ de l'insertion par l'activité économique. Cinq projets ont été retenus pour un montant d'aide de 178 828 € par un jury qui était composé, certes, de membres de la Métropole mais de pôle emploi et de représentants de l'État aussi. En fait, des projets qui sont à la fois innovants mais qui sont aussi réalistes et qui conjuguent au plus près l'insertion avec la réalité économique dans la droite ligne de ce qu'évoquait madame la Vice-présidente Fouziya Bouzerda tout à l'heure.

D'autre part, l'attribution de subventions en accompagnement à trois structures : d'une part, ICARE en partenariat avec l'État pour un montant équivalent pour aider à sa restructuration et au développement de son activité, à Emmaüs Défi pour le déploiement du dispositif Convergence à hauteur de 5 000 € qui s'inscrit durablement dans le plan pauvreté, et enfin au Booster Saint Jean qui permettra demain l'essaimage du dispositif sur d'autres communes de la Métropole que Villeurbanne, dans le cadre aussi du plan pauvreté mais aussi en anticipation prévisible de la généralisation de l'expérimentation, une subvention de 50 000 €. Merci, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup. Trois minutes pour le groupe Europe Ecologie-Les Verts et apparentés.

Mme la Conseillère déléguée BAUME : Monsieur le Président, chers collègues, comme vous l'avez tous remarqué, depuis pas mal d'années, des associations et des coopératives, en particulier les structures d'insertion, se sont engagées en faveur de ce qu'on appelle maintenant le réemploi, le réusage, l'allongement de la durée de vie. Parmi ces organisations, bon nombre sont des structures d'insertion et pour cause, pour assurer de la réparation et du recyclage, il faut beaucoup, beaucoup de main d'œuvre. Cela permet de tester plein de postes de travail. Les structures d'insertion du territoire sont au rendez-vous et, donc, je remercie les collègues qui portent l'insertion par l'activité économique d'avoir retenu, parmi les cinq porteurs de projet, trois porteurs de projet qui s'inscrivent dans des dynamiques locales d'économie circulaire.

Je voulais juste attirer votre attention sur le fait que là, aujourd'hui, on va accompagner, entre autre, une structure qui est à Rillieux mais qui va bénéficier à l'échelle nationale ou au réseau des ressourceries sur la création d'un parcours de formation dit "agent de réemploi" qui sera complémentaire à "agent valoriste". Les agents valoristes, pour l'anecdote, ce sont les hommes et les femmes en général que vous rencontrez à l'entrée de la déchèterie.

Tout cela pour vous dire, comme l'indique souvent Gilles Pillon, que l'idée là, c'est d'accompagner des structures d'insertion qui permettent à des hommes et des femmes demain d'être dans des TPE (très petites entreprises), des PME (petites et moyennes entreprises), voire même chez des artisans, pas que dans des grands groupes industriels qui sont en capacité de répondre à des marchés publics et j'en terminerai par là. Vous n'êtes pas sans savoir que bientôt, dans quelques semaines, la Loi économie circulaire sera de nouveau au cœur du débat à l'Assemblée nationale.

Je pense que, pour accompagner ces structures d'insertion à vraiment permettre à des hommes et femmes de retrouver un emploi non délocalisable un peu partout en France, il faut aussi que nous les accompagnions sur les

questions de l'économie de la fonctionnalité, c'est-à-dire de partage de bien et, pour cela, il faut qu'il y ait les filières de formation, et on a besoin de la Région pour cela, mais il faut aussi qu'il y ait la commande publique qui va avec. On y travaille mais c'est toujours mieux en le disant. Ayez en tête, surtout les députés qui sont dans la salle ou qui sont dans les couloirs, que si on ne met pas dans le gras d'une loi, l'économie de la fonctionnalité dans les marchés publics, à l'échelle des collectivités locales, on ne poussera pas les structures d'insertion à aller sur ces questions-là. Merci.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Trois minutes pour le groupe Communiste, Parti de gauche et républicain.

Mme la Conseillère PIETKA : Monsieur le Président, chers collègues, j'ai eu le courage de lire jusqu'au bout cette délibération concernant des subventions accordées à des opérateurs de l'insertion par l'activité économique. Six pages d'un pensus redondant pour dire que la Métropole s'appuie sur des partenaires historiques de l'insertion par l'activité économique, les renfloues en cas de difficulté financière, et il n'y a pas de mal à cela, et finance en partie leurs actions. Mais, quant au fond, c'est-à-dire aux propositions de travail faites au public en insertion (chômeurs de longue durée, titulaires du RSA), j'avoue que je ne vois guère la volonté d'innovation que l'on met en avant au début de cette délibération, si ce n'est dans la culture des micro-pousses mise en œuvre par l'ACI (atelier chantier d'insertion) Potager Mi-Plaine.

Plus généralement, j'ai l'impression que l'on persiste à cantonner les chômeurs aux métiers sales, non qualifiés, en tension, même si c'est plus amusant, il est vrai de récolter des déchets en triporteur. On reste malgré tout dans la trappe de la pauvreté, de la précarité, du manque d'estime de soi. Bien sûr, il faut commencer au bas de l'échelle quand on est très éloigné de l'emploi et cela pourrait se concevoir si c'était pour aller vers des emplois plus qualifiés.

En effet, la véritable innovation ne serait-elle pas de mettre en œuvre de véritables parcours de professionnalisation afin de tirer ces publics vers le haut ? Il existe sur nos territoires des régies de quartier, des missions locales pour les moins de 25 ans, capables d'organiser et de suivre de tels parcours pour le plus grand bien des personnes qui ne sont pas encore tombées dans le chômage de trop longue durée. J'espère me tromper mais je ne sens pas cette ambition dans la présente délibération que nous adopterons tout de même. Mon propos avait simplement pour objet de manifester une certaine méfiance vis-à-vis des grands groupes de l'ID'IAE et, il faut le dire, de certaines associations à la mode. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Quatre minutes pour le groupe La Métropole autrement.

M. le Vice-Président BRET : Monsieur le Président, chers collègues, dans des registres qui sont différents, les subventions qui figurent dans cette délibération, mais le rapporteur l'a dit, viennent conforter des acteurs de notre territoire qui testent de nouvelles formes d'accompagnement vers l'emploi. Je m'attarderai plus spécialement sur celle concernant le Booster de Saint Jean qui a été créé dans le cadre de l'expérimentation Territoire zéro chômeur de longue durée dans le quartier de Villeurbanne Saint Jean.

Démarré, il y a deux ans et demi maintenant, avec la création de l'entreprise Emerjean, l'expérimentation a permis à une centaine de personnes de retrouver le chemin de l'emploi. Cette subvention poursuit deux objectifs : le premier, et c'est une réponse quand même indirecte à madame Pietka qui, à mon avis, fait quelques confusions, c'est de permettre à l'association de continuer à repérer les personnes privées d'emploi que les politiques publiques nomment les invisibles.

Aujourd'hui, le projet a touché des personnes inconnues du service public de l'emploi car ne percevant pas d'allocation, des personnes qui ont abandonné la recherche d'emploi pour de multiples raisons : discrimination liée à l'âge ou au handicap non reconnu comme tel, des problèmes de santé, des problèmes de transport, des contraintes familiales qui produisent du découragement face aux multiples refus. Le profil des salariés d'Emerjean d'ailleurs en témoigne. Près de 30 % des salariés de l'entreprise n'étaient plus inscrit à pôle emploi. Certains sont durablement évincés du marché du travail. Pour ceux-là, il faut un accompagnement spécifique, et l'urgence est réelle, car la réforme de l'assurance chômage qui vient d'entrer en vigueur, c'est une petite concession que je fais à l'actualité, va fabriquer de nouveaux invisibles et, dès ce début du mois de novembre, 200 000 personnes ne toucheront plus aucune indemnité et, vraisemblablement, n'iront plus s'enregistrer chaque fois sur le site de pôle emploi pour finalement disparaître des statistiques du chômage.

Alors, c'est une manière de lutter plus contre les chômeurs que contre le chômage. En tout cas, c'est une manière aussi de faire disparaître des courbes du chômage de nombreuses personnes privées d'emploi. Je parle de la réforme de l'assurance chômage. Cette subvention, j'en reviens à notre délibération, va permettre aux équipes du Booster de travailler sur des enjeux de compétences. Comment on passe d'une compétence qui est acquise dans sa vie personnelle, associative à des expériences professionnelles, à une compétence reconnue sur le marché du travail sans pour autant passer des diplômes et des titres qualifiants ? C'est toute une ingénierie d'accompagnements et de formations qui sont nécessaires, de mises en lien aussi avec les entreprises. Des processus qui sont effectivement bien plus complexes que simplement traverser la rue pour trouver un emploi.

Je voudrais aussi insister sur la deuxième partie de la subvention, qui concerne l'accompagnement des communes qui souhaiteraient s'engager dans l'expérimentation. Certains ont peut-être entendu, il y a 15 jours, une polémique autour de la Tribune de Pierre Cahuc dans Les Echos, l'économiste estimant que l'expérimentation, je parle de zéro chômeur, ne produit pas de miracles annoncés. Alors, il n'y a jamais véritablement de miracle mais sans nier les difficultés, territoire zéro chômeur change nos référentiels dans la lutte contre le chômage de longue durée. Cela bouscule nos manières de penser le développement économique. Avec territoire zéro chômeur, c'est par l'emploi qu'on génère de l'activité alors que, dans le cadre de l'économie, disons capitaliste ou néo-libérale, c'est l'activité qui précède l'emploi. Et c'est aussi par les habitants et par le territoire que l'on pense développement économique et développement local. Mais cette expérimentation, c'est aussi un moyen de tester des hypothèses pour garantir des protections sociales collectives face aux dérégulations du marché du travail. On les connaît : des contrats très courts, l'auto-entrepreneuriat, le tâcheron ou la tâcheronne des plateformes qui bousculent aujourd'hui nos systèmes de solidarités.

L'entreprise Emerjean, comme les 10 autres entreprises qui ont été créées sur des territoires expérimentaux, constituent de véritables plateformes de services et de compétences. Je ne sais pas si ce système peut être généralisé. En tout cas, il mérite d'être exploré. Alors oui, il faut évaluer. Je ne connais pas d'ailleurs beaucoup de projets qui ont été autant évalués, auscultés puisque quatre types de travaux sont en cours. Le Ministère du travail a confié au Conseil scientifique une évaluation qualitative. L'IGAS (inspection générale interministérielle du secteur social) et l'IGF (inspection générale des finances) mènent une inspection.

Le Fonds national pour l'expérimentation public publie son propre bilan et, cela en fait une cinquième à Villeurbanne. Nous avons fait le choix d'une étude d'impact social de l'expérimentation, non seulement sur ce qu'elle produit sur les salariés mais aussi sur un quartier en politique de la ville. Voilà, ce que je voulais rappeler et dire, toujours sur la deuxième partie de cette subvention, qu'elle va permettre aux équipes du Booster d'accompagner les communes qui le souhaitent, de s'engager en apportant son expérience et les enseignements sur ce qui a fonctionné et sur ce qui a moins bien fonctionné dans le projet.

Le Ministère du travail s'est engagé à ce qu'une deuxième vague d'expérimentations soit présentée au Parlement dans les prochains mois. Aujourd'hui, près de 200 territoires sont engagés mais aucun autre sur la Métropole. Cette délibération en entraînera peut-être d'autres. Enfin, je voudrais souligner, parce qu'il faut savoir remercier quand il le faut, le soutien apporté au projet par la Métropole avec l'acquisition des locaux qu'Emerjean occupera à partir de janvier et qui étaient absolument nécessaires, dans le cadre du développement de l'entreprise qui l'accompagne.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Je mets ce rapport aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Conseiller délégué PILLON.

N°2019-3844 - développement économique, numérique, insertion et emploi - Programme métropolitain d'insertion pour l'emploi (PMI'e) 2016-2020 - Attribution de subventions de fonctionnement complémentaires dans le cadre de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'insertion et de l'emploi -

M. LE PRÉSIDENT : Madame la Conseillère déléguée Glatard a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2019-3844. Madame Glatard, vous avez la parole.

Mme la Conseillère déléguée GLATARD, rapporteur : Monsieur le Président, cette délibération vient compléter la délibération sur le plan de lutte contre la pauvreté qui vous avait été proposée au mois de septembre. Dans celle de septembre, la partie insertion avait proposé un certain nombre d'actions pour 122 500 €, et donc dans la présente délibération, il s'agit de proposer quatre nouveaux projets pour un total de 289 884 €.

Avec ces projets, la Métropole de Lyon affirme son soutien aux démarches les plus innovantes en matière d'accompagnement et de dynamisation des parcours grâce à des opérateurs présents de longue date à Lyon et la Métropole, qui sont porteurs d'innovation pour le territoire. On vient de le dire sur la délibération précédente, effectivement cela génère aussi de l'économie. La délibération précédente portée par Gilles Pillon a montré aussi quatre axes qui viennent renforcer cette délibération du plan de lutte contre la pauvreté. Merci.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Six minutes pour le groupe Socialistes et républicains métropolitains.

M. le Conseiller BLACHIER : Monsieur le Président, mesdames et messieurs les élus, notre groupe se félicite de l'attribution de ces fonds complémentaires, dans le cadre de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté. La présente délibération est d'importance majeure, majeure parce qu'elle peut permettre de changer la destinée d'hommes et de femmes aujourd'hui privés d'emploi et parfois sans aucune ressource. La Métropole exerce son action sur différents volets. L'itinéraire emploi pour déployer des accompagnements vers l'emploi,

l'itinéraire activité-modalité plus adapté aux bénéficiaires ayant besoin de renforcer leurs habiletés sociales et leurs capacités à aller vers l'emploi et, enfin, les itinéraires innovants qui expérimentent de nouveaux dispositifs.

Derrière les mots parfois complexes des délibérations, derrière la multiplicité des acteurs d'insertion qui peut sembler souvent absurde, ce sont des vies blessées que nous essayons ici de soigner, ce sont des routes sinueuses que nous voulons paver d'espérance nouvelle. Un homme ou une femme qui se lève pour apprendre ou réapprendre les gestes d'un ouvrage, apprendre ou réapprendre à être dans le monde du travail, un homme ou une femme qui se rapproche ou qui rentre dans l'emploi, c'est un chemin d'espérance qu'il emprunte. Donner le moyen de gagner de quoi se nourrir, de se loger, de se vêtir, parfois faire plaisir à ses enfants grâce à son salaire, voilà quelque chose qui importe. Voilà même pour beaucoup d'entre nous le cœur de notre engagement : faire entrer la liberté dans la maison des plus démunis. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Je mets ce rapport aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Conseillère déléguée GLATARD.

N°2019-3847 - développement économique, numérique, insertion et emploi - Bâtiment TMM2 - Opération de requalification du campus Lyon Ouest Ecully - Attribution d'une subvention d'équipement à l'Ecole centrale de Lyon (ECL) - Individualisation totale d'autorisation de programme - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'innovation et de l'action économique -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Vice-Président Bret a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2019-3847. Monsieur Bret, vous avez la parole.

M. le Vice-Président BRET, rapporteur : Le rapport a eu un avis favorable de la commission. Je pense que la présentation suffit mais je vois qu'il y a une demande d'intervention, donc ma réponse me permettra peut-être de compléter.

M. LE PRÉSIDENT : OK. Cinq minutes pour le groupe Les Républicains et apparentés.

Mme la Conseillère GARDON-CHEMAIN : Je vous remercie, monsieur le Président. Monsieur le Président, chers collègues, cette délibération est l'occasion de mettre en valeur la qualité ainsi que le dynamisme de l'Ecole centrale de Lyon et du campus Lyon Ouest Ecully que consacre le vote d'une subvention de 3 M€ sur trois ans afin de rénover le campus de cette école, aux côtés de la Région Auvergne-Rhône-Alpes. Un investissement majeur pour un campus situé en dehors de la ville centre. C'est que, manifestement, ce type de campus séduit toujours et que nous croyons en son développement futur.

D'ailleurs, de très prestigieuses écoles françaises ont fait ce choix comme Polytechnique, Centrale de Paris ou encore HEC (hautes études commerciales), sans parler d'illustres campus anglo-saxons comptant parmi les universités les mieux positionnées dans les classements internationaux. C'est effectivement un lieu adapté et pertinent pour développer des enseignements et des formations. Il accueille au total, sur les différentes écoles, plus de 10 000 étudiants par an de plus de 60 nationalités différentes, ce qui bénéficie de fait au rayonnement de notre Métropole. Il est idéalement situé le long d'un espace naturel sensible et les étudiants y côtoient aussi écureuils, hérissons, pivolets et même renards, ce qui contribue à la qualité de vie.

Dans ce contexte, deux interrogations restent encore sans réponse. Le départ de l'EM (école de management) annoncé en janvier 2018 avec le soutien de la Métropole de Lyon pour densifier sa zone urbaine. Cela est fait. Donc, passons à autre chose. Mais justement, monsieur le Président, où en est cette nouvelle séquence ? Quelles actions la Métropole a-t-elle entreprises pour accompagner la Chambre de commerce et d'industrie dans le remplacement de l'Ecole de management sur le campus Lyon Ouest Ecully ? Quelles sont vos propositions ?

Un autre point est la desserte en transports en commun. Le directeur de l'EM avait, à l'époque, apporté comme principale cause au départ de l'Ecole, la mauvaise desserte. Combien de fois vous ai-je sensibilisé sur la liaison A4 prévue au SCOT ? Le SYTRAL a récemment délibéré en faveur d'une amélioration de la desserte du campus. Il prévoit de détourner une ligne déjà très chargée desservant le Haut- Pérolier, un quartier politique de la ville, qui perdra la partie finale du trajet. Cette ligne comptera alors pas moins de neuf arrêts entre le métro et le campus. C'est certes une amélioration mais ce n'est pas encore la ligne A4. Cette ligne A4 verra-t-elle le jour ? Dans un Nord-Ouest lyonnais négligé en transports en commun, on ne peut que l'espérer encore et toujours.

Monsieur le Président, pouvez-vous prendre des engagements fermes sur ces deux problématiques que nous relayons depuis plusieurs années et pour lesquelles la Métropole tarde à agir ? Toutefois, nous voterons avec plaisir cette délibération.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Monsieur Bret, vous voulez dire un mot ? Non. Juste quelques mots mais très rapides sur l'EM où vous dites pour "densifier la Ville de Lyon". C'est d'abord et avant tout une demande de l'EM de rejoindre ces territoires-là pour des raisons que l'EM a évoquées à plusieurs reprises et sur lesquelles on ne reviendra pas.

En ce qui concerne le travail commun avec la Chambre de commerce, vous l'avez fort justement dit, c'est d'abord et avant tout la Chambre de commerce qui a la main sur le sujet. J'ai eu l'occasion d'en parler à plusieurs reprises avec l'ancien Président de la Chambre de commerce, avec le nouveau Président de la Chambre de commerce, Philippe Valentin. Nous sommes à sa disposition mais nous ne pouvons le faire qu'avec lui et à sa propre demande et à la demande de la Chambre de commerce.

En ce qui concerne les mobilités, elles sont intimement liées au projet que pourrait développer la Chambre de commerce mais aussi l'Ecole centrale qui a une volonté forte. C'est d'ailleurs, dans cette délibération, un des premiers signes de continuer à développer sur ce secteur.

Je mets ce rapport aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président BRET.

N°2019-3851 - développement économique, numérique, insertion et emploi - Soutien à la recherche et à l'innovation - Attribution d'une subvention d'équipement à l'association Techtera pour l'acquisition d'équipements dans le cadre du projet Techtera Fab pour la période 2019-2022 - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'innovation et de l'action économique -

M. LE PRÉSIDENT : Madame la Vice-Présidente Dognin-Sauze a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2019-3853.

Madame Dognin-Sauze étant absente, le dossier n°20 19-3851 est l'attribution d'une subvention d'équipement au pôle de compétitivité Techtera pour aller accompagner à l'achat d'un certain nombre d'équipements, pour équiper le Fab Lab qui s'appelle Techtera Fab qui est un Fab Lab préindustriel qui accompagne les entreprises de la filière textile sur le développement d'un certain nombre de projets industriels pour passer finalement de l'innovation à d'abord et avant tout, la petite série pour tester un certain nombre, quelque part, de prototypes en matière d'innovation. Bien sûr, la commission a donné un avis favorable et la Conférence a retenu quatre minutes pour le groupe Communiste, Parti de gauche et républicain.

M. le Conseiller BRAVO : Intervention retirée, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Je mets ce rapport aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Président KIMELFELD, en remplacement de Mme la Vice-Présidente DOGNIN-SAUZE, absente.

N°2019-3853 - développement économique, numérique, insertion et emploi - Attribution d'une subvention à l'association Réseau des territoires innovants pour l'organisation de la 16ème édition du forum des interconnectés à Lyon les 12 et 13 décembre 2019 et pour son programme d'actions 2019 relatif à la promotion du numérique - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'innovation numérique et des systèmes d'information -

M. LE PRÉSIDENT : Madame la Conseillère déléguée Peillon a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2019-3853. Madame Peillon, vous avez la parole.

Mme la Conseillère déléguée PEILLON, rapporteur : Merci, monsieur le Président. Il s'agit de l'attribution d'une subvention à l'association Réseau des territoires innovants pour l'organisation de la 16ème édition du forum des interconnectés qui aura lieu à Lyon les 12 et 13 décembre prochains et pour son programme d'actions 2019 relatif à la promotion du numérique. Ce rapport a reçu un avis favorable de la commission.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. La Conférence a retenu cinq minutes pour le groupe Lyon Métropole gauche solidaires.

M. le Conseiller délégué JACQUET : Monsieur le Président, chers collègues, il s'agit comme vous venez de l'indiquer, monsieur le Président, d'apporter le soutien de la Métropole à l'association Réseau des territoires innovants pour le forum des interconnectés et le programme d'actions de l'association. Celle-ci a pour objet la diffusion des usages du numérique dans les collectivités, les agents, les entreprises et les citoyens. Ce forum

permet d'échanger sur leurs bonnes pratiques, de découvrir les outils et d'enrichir les réflexions stratégiques dans ces domaines.

La délibération nous indique, je cite : "Le numérique est porteur de nouveaux modes de vie et d'échanges qui devraient modifier profondément et durablement les sociétés humaines". J'attire d'abord votre attention sur le risque de marginalisation de certaines personnes éloignées du numérique, en même temps que se développe la numérisation de l'administration et des services en général. Nous le savons bien sûr, la mission de service public implique d'être accessible à tous et la Métropole se doit également d'apporter son soutien à des actions qui s'adressent directement à ces publics éloignés pour les identifier et les accompagner dans les évolutions numériques que nous considérons d'intérêt général. Sinon, la promesse de nouveaux modes de vie et d'échanges pourrait bien nous entraîner vers une société profondément et durablement inhumaine. Le dernier film de Ken Loach " *Sorry we missed you* " est un véritable coup de poing...

(Rires dans la salle).

M. LE PRÉSIDENT : On va essayer de laisser monsieur poursuivre jusqu'au bout, merci, et puis, après, on fera des tests d'anglais pour chacun et on verra comment vous vous en sortez les uns et les autres. Voilà. Allez-y.

M. le Conseiller délégué JACQUET : Mais je ne peux que vous conseiller d'aller voir le film pour ceux qui ne l'auraient pas encore vu et de lire son petit bouquin qui est très instructif, y compris dans le rôle d'un réalisateur de film et de la place du film dans la vie sociale.

Pour moi, ce film, c'est un véritable coup de poing qui montre les dérives sociales et familiales auxquelles peuvent conduire l'uberisation 2.0 généralisant l'aliénation subie par les différents acteurs en réseau. Séduit par le rêve naïf de bosser seul, d'être son propre patron, d'être maître de son propre destin, la réalité s'impose rapidement comme une véritable descente aux enfers en esclavage. En effet, ce qui domine les structures, toute l'activité et la vie dans nos sociétés, y compris l'auto-entrepreneuriat et les différentes formes de travail qui livrent à domicile, c'est la recherche de la rentabilité financière et le profit le plus élevé possible pour les puissants de ce monde. Beaucoup d'innovations sont mises en œuvre uniquement pour cet objectif-là.

En conséquence, la Métropole a raison de soutenir l'action de l'association Réseau des territoires innovants. Pourvu qu'elle poursuive, en parallèle, une politique qui permette à la collectivité de renforcer les droits des usagers et, en particulier, des travailleurs. Nous notons aussi que la délibération n°2019-3850 précédemment adoptée va complètement dans ce sens. D'une part, en facilitant l'accès aux services en ligne par le développement d'un identifiant unique qui, pour autant, ne nous dédouane pas d'un effort de médiation auprès de publics éloignés du numérique. D'autre part, en proposant de jouer un rôle de tiers de confiance dans les échanges qui mettent en jeu le Self Data, c'est-à-dire les données personnelles de chacun, dans le but d'éviter la captation de leur valeur par les acteurs privés du numérique et, enfin, par la mise en place d'un cadre juridique et contractuel, qui contribuera à garantir les droits des usagers sur la donnée personnelle.

À notre avis, ce droit devrait être accompagné et prolongé, complété des droits du respect de la personne, des conditions de vie et de travail en vigueur. J'insiste. Il ne devrait pas seulement s'agir d'encadrer par des droits les données personnelles. En tant que collectivités, nous devons agir pour l'intérêt général et garantir donc les conditions améliorées de vie au travail et dans la vie de tous les utilisateurs du numérique, salariés compris.

Une dernière remarque, mais pas des moindres, puisque nous délibérons sur le numérique qui nous promet le progrès, nous devons nous tourner vers la participation citoyenne. Le numérique, au-delà des services qu'il peut rendre, doit devenir l'objet d'une véritable politique publique, ce qui suppose tout d'abord de la médiation, de l'information et de la formation mais ensuite des dispositions à prendre pour écouter. Sur ces questions-là, la parole des habitants, des acteurs, des salariés divers, des entreprises et, enfin, des concertations devront être mises en place autour des projets afin d'en orienter leurs objectifs de développement et prévoir les suivis d'évaluation, les échanges d'expériences pour des répliquabilités possibles.

Nous votons cette délibération, bien sûr, et le soutien apporté au Forum des interconnectés et son association porteuse et souhaitons bien au-delà que le numérique devienne un vrai sujet politique dans notre collectivité. Merci.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Je mets ce rapport aux voix.

Adopté à l'unanimité, Mme Karine DOGNIN-SAUZE, Présidente du conseil d'administration de l'association Réseau des territoires innovants (Interconnectés), n'ayant pris part ni aux débats ni au vote du dossier (*article 26 du règlement intérieur du Conseil*).

Rapporteur : Mme la Conseillère déléguée PEILLON.

N° 2019-3854 - développement économique, numérique, insertion et emploi - Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'Organisation mondiale de la santé (OMS) pour le développement du bureau de Lyon pour l'année 2019 - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'innovation et de l'action économique -

M. LE PRÉSIDENT : Madame la Vice-Présidente Dognin-Sauze a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2019-3854.

Ce rapport devait être présenté par madame Dognin-Sauze. C'est l'attribution d'une subvention de fonctionnement à l'Organisation mondiale de la santé pour le développement du bureau de Lyon pour l'année 2019. Cette délibération a reçu un avis favorable mais je voudrais juste en profiter pour dire un mot sur quelque chose que nous avons évoqué tout à l'heure qui est le projet, mais qui est plus qu'un projet aujourd'hui d'Académie de l'OMS, au cœur du réseau international de l'OMS, qui viendra atterrir sur Lyon.

Je rappelle que le Président de la République et le Président-directeur général de l'OMS ont signé le 11 juin, au siège mondial de l'OMS à Genève une lettre d'intention pour la création de cette institution à Lyon et elle atterrira bien évidemment à Lyon. L'objectif, c'est de permettre d'accompagner les transformations des systèmes de santé et de former l'ensemble des cadres de l'OMS et même au-delà des cadres de l'OMS à l'ensemble de ces métiers.

L'Académie aura un objectif assez important. C'est de former près de 16 000 personnes par an, uniquement sur le site de Lyon, avec une quarantaine de programmes. Le site de Lyon sera dimensionné pour accueillir à peu près 400 auditeurs simultanément. Il accueillera aussi de fait l'équipe OMS en charge du pilotage de l'Académie, les formateurs, les experts, les partenaires. Le site devrait accueillir environ 150 à 200 personnes, mais ces formations vont s'adresser au-delà par le phénomène du numérique à plusieurs millions d'acteurs qui sont susceptibles d'avoir une influence dans le domaine de la santé. J'ai évoqué le personnel de l'OMS mais les dirigeants, les enseignants, les chercheurs, les agents de santé, avec un site principal à Lyon puis des antennes implantées dans les six régions où l'OMS est déjà implantée. L'actuel bureau de l'OMS pour lequel nous proposons aujourd'hui le vote de la subvention de fonctionnement rejoindra les futurs locaux de l'Académie.

Il faut savoir aujourd'hui que ce projet sera cofinancé bien sûr par l'OMS, par l'État, par la Région, par la Métropole et par la Ville de Lyon. En tout cas, c'est ce que nous proposerons. Nous travaillons, depuis maintenant de nombreux mois, en lien étroit avec la Région, avec la Ville, avec les universités. Nous nous sommes rendus avec Georges Képénékian le 4 octobre dernier à Genève pour rencontrer le Docteur Tedros et ses équipes. Nous avons acté le principe du financement.

Je voudrais remercier aussi pour le coup la Région et, en particulier Laurent Wauquiez, qui a donné un accord de principe sur ce cofinancement puisque trois collectivités financeront à hauteur de 30 M€. La répartition reste à faire mais elle sera faite sans doute plutôt en lien avec les recettes de ces différentes collectivités. Remercier la Ville de Lyon, remercier le Maire de Lyon et remercier le Président de la Région, Laurent Wauquiez qui a réagi assez vite à ce questionnement et, bien évidemment, la Métropole mais comme on est modeste, on ne va pas se remercier nous-mêmes. Mais, en tout cas, il était important qu'on puisse aller sur ce financement.

30 M€ seront financés par l'État et 30 M€ seront financés par un certain nombre de partenaires privés autour d'une démarche qui est en cours autour du mécénat mais qui sera conduite par l'OMS et par l'État et avec l'appui bien sûr des réseaux métropolitains. Cette Académie va venir, je crois, ancrer un peu plus les activités de santé et de santé publique sur la Métropole de Lyon et, en particulier, sur Gerland puisque cela viendra s'implanter sur le territoire de Gerland. Nous aurons l'occasion dans les prochaines semaines et dans les prochains mois de communiquer de manière un peu plus précise sur ce magnifique projet.

Je mets donc ce rapport aux voix.

Non, excusez-moi. J'étais pris par mon élan, vous m'en excuserez, monsieur Geourjon. Il y a cinq minutes pour le groupe Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés. Toutes mes excuses.

M. le Conseiller GEOURJON : Merci, monsieur le Président, pas de problème. Cela sera beaucoup plus bref. Je voulais effectivement me féliciter de ce renouvellement de partenariat avec le bureau de l'OMS qui est une des rares institutions internationales qui a des bureaux à Lyon. Donc, le renouvellement de ce partenariat qui commence à être ancien, un partenariat qui a porté ses fruits avec la relocalisation aussi du CIRC (Centre international de recherche sur le cancer) qui est en cours ou qui va rentrer dans une phase opérationnelle sur Gerland et, avec effectivement ce nouveau développement qui constitue la décision d'ouvrir l'Académie de l'OMS à Lyon, dans la Métropole de Lyon, j'espère sur le bio district de Gerland effectivement.

Et une Académie qui a vocation à proposer un enseignement continu tout au long de la vie dans le domaine de la santé, à de très nombreux professionnels de santé au niveau mondial. Vous l'avez dit monsieur le Président, et je pense que c'est un très bel exemple d'abord d'un travail partenarial État-Région-Métropole-Ville de Lyon, d'un

travail partenarial aussi avec des acteurs du milieu économique et du milieu de la santé au-delà des collectivités et, enfin, c'est un très bel exemple où ce travail partenarial permet de développer la Métropole de Lyon à l'international tout en renforçant la tradition humaniste lyonnaise et je pense aussi que c'est important dans un monde de plus en plus rapide, de plus en plus, comment dirais-je, compétitif de maintenir cette tradition humaniste et de la développer à l'étranger et en France également. Merci.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. La préfiguration de l'Académie sera assez rapide puisqu'on parlait tout à l'heure de projets. Cela va plus vite que les grandes infrastructures. Préfiguration en 2021, ouverture 2024.

Je mets donc ce rapport aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Président KIMELFELD, en remplacement de Mme la Vice-Présidente DOGNIN-SAUZE, absente.

N°2019-3856 - développement économique, numérique, insertion et emploi - Attribution d'une subvention à l'Association pour la formation des ruraux aux activités du tourisme (AFRAT) pour l'année 2019 - Phase 3 du programme 2 (2017-2019) - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'attractivité et des relations internationales -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Conseiller délégué Vincent a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2019-3856. Monsieur Vincent, vous avez la parole.

M. le Conseiller délégué VINCENT, rapporteur : Monsieur le Président, il s'agit d'attribuer une subvention à l'Association pour la formation des ruraux aux activités du tourisme. Je rappelle le contexte. C'est une coopération entre les Villes de Jéricho, de Lyon et de la Communauté urbaine qui a été initiée, dans le cadre de la rencontre des Maires pour la paix en décembre 2004 et cette subvention a pour objet d'aider une association palestinienne pour mettre en œuvre le sentier d'Abraham en Cisjordanie, projet qui est donc soutenu par l'Agence française de développement et les collectivités locales partenaires des collectivités palestiniennes. Le montant de cette subvention s'élève à 7 600 €.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. La Conférence a retenu trois minutes pour l'intergroupe Avenir Métropole, AGIR - La droite constructive et apparentés et Métropole et territoires.

M. le Conseiller COMPAN : Merci, monsieur le Président. Chers collègues, la Métropole de Lyon, dans le cadre de sa politique de solidarité et de rayonnement international, apporte son soutien à une association en Cisjordanie. Le but est d'aider les territoires locaux à se développer en favorisant l'émergence du tourisme. C'est évidemment une intention louable et elle mérite d'être saluée. Je veux m'appuyer sur cette délibération pour rappeler le rôle primordial que joue notre aire métropolitaine dans sa relation avec les territoires ruraux.

Nous devons tout mettre en œuvre pour casser l'image de la mégalopole urbaine qui phagocyterait son périmètre rural. Le succès inédit du film "Au nom de la terre" qui a su réunir près de deux millions de spectateurs, nous montre, s'il le fallait, la forte attente des Français face aux problèmes rencontrés par le monde rural. En France, tous les jours, une femme ou un homme exploitant agricole se suicide. À l'heure de la montée malsaine d'un agribashing virulent, avec certains qui font commerce des peurs alimentaires sur les réseaux sociaux, nous avons le devoir d'apporter notre soutien aux agriculteurs métropolitains, régionaux, français.

Nous ne devons pas oublier qu'ils nous nourrissent, qu'ils font des produits d'exception que nous exportons dans le monde entier. L'agriculture française, malgré les inévitables évolutions à prendre en compte sur les méthodes de culture et d'élevage, est une des plus durables et des plus propres au monde. Il faut que notre Métropole, dans ses actes, et dans les mots de ses représentants, propose de retisser le lien avec nos agriculteurs car le travail de la terre est éminemment respectable. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Je mets donc ce rapport aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Conseiller délégué VINCENT.

N°2019-3858 - développement économique, numérique, insertion et emploi - Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association Silk in Lyon pour l'organisation de la 2^{ème} édition Silk in Lyon du 21 au 24 novembre 2019 - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'innovation et de l'action économique -

M. LE PRÉSIDENT : Madame la Conseillère déléguée Peillon a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2019-3858. Madame Peillon, vous avez la parole.

Mme la Conseillère déléguée PEILLON, rapporteur : Merci, monsieur le Président. Il s'agit de l'attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association Silk in Lyon pour l'organisation de la 2^{ème} édition de l'événement du même nom du 21 au 24 novembre 2019 à Lyon. Cet événement qui a succédé à l'ancien marché des soies est un événement organisé par les professionnels du secteur qui a pour vocation de sensibiliser et stimuler la demande pour les entreprises locales mais aussi de susciter des vocations dans un secteur qui peine à embaucher et aussi à permettre aux Lyonnais et aux visiteurs d'appréhender la soie dans toutes ses dimensions.

À noter que la transformation de cet événement de marché des soies en événement Silk in Lyon lui a permis de prendre une dimension internationale avec, notamment, la réception d'une délégation étrangère l'an dernier, une ville invitée et l'événement sera reconduit cette année. Et cet événement sera aussi l'occasion du lancement du Réseau des Villes et Métropoles de la soie qui a été lancé à l'initiative de la Métropole et qui a connu une première réunion de préfiguration l'an dernier, justement lors de cette première réunion autour de Silk in Lyon et qui permettra vraiment cette année à la Métropole de Lyon de se positionner comme territoire moteur sur la question de la mise en réseau des territoires qui ont une histoire, un patrimoine et aussi une activité industrielle autour de la soie. Ce dossier a reçu un avis favorable de la commission.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. La Conférence a retenu deux minutes pour le groupe Communiste, Parti de gauche et républicain.

M. le Conseiller MILLET : Intervention retirée.

M. LE PRÉSIDENT : Je mets donc ce rapport aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Conseillère déléguée PEILLON.

N°2019-3860 - développement économique, numérique, insertion et emploi - Plan d'actions en faveur de la redynamisation commerciale de la Presqu'île de Lyon suite aux impacts du mouvement des Gilets jaunes - Attribution de subventions aux associations My Presqu'île, Mouvement Carré Nord Presqu'île et Village des Créateurs - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'innovation et de l'action économique -

M. LE PRÉSIDENT : Madame la Vice-Présidente Bouzerda a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2019-3860. Madame Bouzerda, vous avez la parole.

Mme la Vice-Présidente BOUZERDA, rapporteur : Oui. Monsieur le Président, chers collègues, il s'agit d'une délibération relative au plan d'actions en faveur de la redynamisation commerciale, à la suite des manifestations qui ont émaillé pendant une année le centre de la Presqu'île et d'autres territoires. La Métropole a souhaité participer, et notamment aux côtés de la Ville de Lyon, au plan de revitalisation et donc, abonder ce plan à hauteur de 70 000 €, afin de permettre une dynamique commerciale et de permettre effectivement d'accompagner l'ensemble des acteurs associatifs et notamment Tendance Presqu'île, notre management de centre-ville, subventionnée par ailleurs par la Métropole. Et donc vous avez le détail à l'issue d'une délibération que nous avons ici même présentée en juillet dernier, vous avez le détail du soutien financier validé entre les structures qui ont été soutenues. Avis favorable de la commission.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Cinq minutes pour le groupe Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés.

M. le Conseiller BROLIQUIER : Tout d'abord, nous notons qu'à l'époque où la collaboration entre la Ville et la Métropole était possible, elle portait ses fruits puisque, en l'occurrence, vous avez obtenu une aide de l'État de 150 000 € pour le territoire lyonnais que la Ville et la Métropole complètent, respectivement comme vient de le dire Fouziya Bouzerda, à hauteur de 30 000 € et 70 000 €. C'est incontestablement une aide nécessaire aux commerçants de notre centre-ville durement touchés par les manifestants des Gilets jaunes. Nous savons que les associations en ont déjà fait ou en feront bon usage. Nous les remercions pour leur engagement et l'énergie qu'elles

mettent à faire renaître une dynamique dans tous les quartiers de la Presqu'île et nous voterons bien sûr en faveur de cette subvention.

Mais tout cela ne suffit pas. Oui, nous avons le devoir d'accompagner les commerçants dans les coups durs, mais le rôle des collectivités ne doit pas s'arrêter là. Ces subventions doivent être prises pour ce qu'elles sont, c'est-à-dire des bouffées d'oxygène pour tous les commerces qui ont souffert et une aide à des actions d'animation, mais une aide ponctuelle. Les Gilets jaunes, c'était dans cette délibération, ont bien évidemment fragilisé nos commerces, mais ce serait une analyse bien simpliste de leur attribuer pleinement la baisse d'attractivité de notre centre-ville. En tant que collectivité, nous avons le devoir de porter une vision de long terme pour notre ville-centre, comme pour les centres-villes des autres communes de la Métropole, une vision qui va bien au-delà de sa seule dimension économique et commerciale.

Aujourd'hui, le centre-ville de Lyon est de moins en moins attractif pour les riverains, comme pour les visiteurs. Cela fait plus d'un an que je tire la sonnette d'alarme à la Ville comme à la Métropole sur ce sujet. Les chantiers trop nombreux et interminables, les multiples manifestations de tous ordres, l'insécurité grandissante, la saleté, l'augmentation du nombre de sans domicile fixe (SDF) et surtout, la politique de stationnement de la Ville de Lyon ont largement contribué à cette perte d'attractivité, tout cela sur fond d'un inéluctable développement du e-commerce. Devons-nous nous résigner à subir tout cela ? Certainement pas.

Oui, les grandes enseignes ont capacité à résister à ces turpitudes, mais bien moins les petites enseignes et encore moins les commerçants indépendants. Or, qu'est-ce qui fait la richesse de notre offre commerciale à Lyon Centre ? C'est justement sa diversité, sa qualité, notamment portées par les indépendants. Et qu'est-ce qui fait le charme de notre centre-ville ? C'est qu'il soit habité, que ce ne soit pas seulement un centre commercial à ciel ouvert, comme dans tant d'autres villes en France et en Europe. Ce sont ces équilibres qui sont en jeu aujourd'hui et que nous nous devons de préserver.

Pour que petits et grands commerces vivent de leur travail, pour que les Lyonnais restent en centre-ville, le rôle de la collectivité est de garantir les conditions d'une expérience de bien-être en centre-ville. Nous devons créer les conditions d'une ville heureuse où il fait bon d'habiter et où il fait bon de venir. Les commerçants ne demandent pas l'aumône. Ils ne veulent pas vivre sous perfusion publique. Ils veulent tout simplement que nous créions les conditions de l'exercice de leurs métiers, pour qu'ils vivent de leurs activités, pour qu'ils vivent de leur travail. Cela passe par une vision globale de l'organisation de nos centres-villes, depuis les aménagements jusqu'à la politique de transport en commun et celle du stationnement, de la propreté et de la sécurité, et peut-être même du foncier.

Le centre-ville est avant tout un lieu de vie. Rendre les centres-villes plus accessibles, plus praticables et plus agréables et surtout, plus durables, voilà le rôle des collectivités pour faciliter l'accueil des visiteurs, pour faciliter l'accueil du commerce et de l'activité économique. Oui, il faut parler piétonisation. Oui, il faut parler végétalisation, mais ce ne sont pas des fins en soi. Ils sont une partie de l'aménagement global, une partie du fonctionnement de notre centre-ville pour les 50 ans à venir. Quels que soient les élus à la Ville comme à la Métropole, c'est un travail de fond qui doit être engagé dès le début du prochain mandat dans la co-construction avec les élus d'arrondissement, avec les commerçants, avec les associations et les collectifs d'intérêts locaux et les riverains. Ils sont les mieux placés pour en comprendre tous les enjeux en termes économique, de qualité de l'air, de gestion des flux, de tranquillité, de sécurité et de propreté. Une co-construction, un peu à l'image de la démarche de concertation sur la piétonisation initiée par la Métropole, mais sur une vraie échelle, espace et temps, réellement représentative de toutes les réalités de la vie en Presqu'île. C'est un travail de longue haleine, j'en ai bien conscience, où chacun doit prendre ses responsabilités. Je crois que les Lyonnais et les commerçants y sont prêts. C'est un travail qui devra commencer impérativement dans les mois à venir si on ne veut pas voir notre centre-ville et donc toute notre agglomération s'essouffler et partir dans la décroissance. Je vous remercie de votre attention.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Quatre minutes pour l'intergroupe Avenir Métropole, AGIR - La droite constructive et apparentés et Métropole et territoires.

M. le Conseiller HAMELIN : Merci monsieur le Président. Tout en restant dans le temps de parole qui m'est imparti, je vais, si vous me le permettez, répondre à monsieur Cochet qui a eu la gentillesse de parler de moi au début de ce Conseil. Même si ses propos sont plus dignes d'une cour de récréation que d'une assemblée politique comme la nôtre. Oui, monsieur Cochet, bien sûr, l'insulte, elle est facile, surtout elle vous permet d'éviter de vous poser les bonnes questions ! Pourquoi perdez-vous vos électeurs ? Pourquoi perdez-vous vos adhérents ? Pourquoi perdez-vous vos élus ? (*Huées*)

M. LE PRÉSIDENT : S'il vous plaît, laissez monsieur Hamelin dérouler. S'il vous plaît, s'il vous plaît monsieur Cochet. Soyons zen !

M. le Conseiller HAMELIN : Dois-je vous rappeler qu'il y a seulement quelques mois, un sondage Ipsos indiquait que 27 % des électeurs de François Fillon en 2017 votaient pour la majorité d'Emmanuel Macron. Ceux-là aussi sont des traîtres ? Un parti politique, ce n'est pas une secte dont on ne peut sortir sans être voué aux gémonies, aux insultes et aux attaques personnelles.

Oui, si vous me laissez terminer, moi je vous ai laissé parler sans vous interrompre. Merci.

Comme le disait Winston Churchill : "Certains changent de convictions pour l'amour de leur parti. Moi je change de parti pour l'amour de mes convictions." (*Huées et rires*)

M. LE PRÉSIDENT : S'il vous plaît, on peut se respecter un peu là. Vous allez voir, cela va bien se passer. Merci beaucoup.

M. le Conseiller HAMELIN : Je sais que cela vous fait rire !

M. LE PRÉSIDENT : Je sais de quoi je parle ! (*Rires*). Monsieur Hamelin.

M. le Conseiller HAMELIN : Je suis d'une droite, et je le revendique, humaniste et sociale, très loin de votre droite sectaire et dogmatique, (*Huées*) que j'ai quittée, il y a maintenant deux ans pour rejoindre AGIR - La droite constructive. Et, quand je vous entends, je ne le regrette pas. À ce titre, je vous rappelle que j'ai soutenu la majorité présidentielle aux dernières élections européennes où, dois-je vous rappeler, vous n'avez été suivis que par 8,5 % des électeurs sur une ligne politique très à droite. (*Huées*)

Curieusement, à ce moment-là, je n'ai pas eu droit à vos insultes. Dans cette même logique, je soutiens la majorité présidentielle aux élections locales. Je le fais avec l'ensemble de mes collègues du groupe AGIR qui sont autour de moi aujourd'hui. Je l'assume dans le respect de mes valeurs et de mes convictions, comme beaucoup de Français, comme beaucoup de Lyonnais et comme beaucoup d'électeurs d'une droite humaine, sociale, ouverte, ne vous en déplaise ! Alors, plutôt que de sauver le soldat Hamelin, comme vous le dites en fin de vos propos ce matin, essayez déjà de sauver le soldat LR. Il en a, de mon point de vue, beaucoup plus besoin que moi.

Maintenant, je reviens, au nom de l'intergroupe AGIR, Métropole et territoires et Avenir Métropole, sur notre délibération. L'activité économique et commerciale est depuis bientôt un an durement touchée par les conséquences du mouvement des Gilets jaunes. En mars, la Chambre de commerce et d'industrie (CCI) Lyon Métropole chiffrait ce manque à gagner à 50 M€ minimum. Il faut pourtant rappeler que le commerce de proximité est bien plus que la fourniture d'un produit ou d'un service. Il est générateur de lien social. Il anime la vie des quartiers en permettant le maintien à domicile de nos aînés ou des personnes à mobilité réduite. Il est générateur de sécurité en éclairant et en remplissant nos rues et, enfin, de croissance et d'emplois offrant des débouchés à tous les profils. La Métropole a d'ailleurs fait le choix de s'impliquer spécifiquement sur cette compétence à la demande des communes. Certains de nos commerces situés sur la Presqu'île lyonnaise, dont le rayonnement est métropolitain et régional, sont encore plus durement touchés en raison des rassemblements systématiques sur les places et artères commerçantes déjà impactées par les travaux initiés dans le cadre de notre plan pluriannuel d'investissement. Le mouvement des Gilets jaunes est venu frapper le commerce de proximité au moment même où celui-ci se redéfinit pour faire face à la montée en puissance du commerce en ligne.

Malgré ces difficultés, les artisans et commerçants ont fait preuve de créativité et de solidarité. Ils ont su mobiliser tous les partenaires institutionnels et toutes les énergies pour amortir les effets de cette crise : l'État, la Métropole, la Ville de Lyon, la CCI et la Chambre de métiers et de l'artisanat (CMA).

Je salue la mobilisation de la Ville de Lyon auprès des commerçants qui a effectué un effort sans précédent de plus de 700 000 € d'aides et d'exonérations et qui a déposé un dossier auprès de l'État dans le cadre du Plan de redynamisation en obtenant 150 000 €.

Je salue également la mobilisation de la Métropole qui a abondé ce fonds, à hauteur de 70 000 € et je tiens particulièrement à saluer Fouziya Bouzerda en qualité d'adjointe en charge du commerce à la Ville et de Vice-Présidente à la Métropole qui s'est particulièrement investie en réunissant tous les partenaires et en associant les chambres consulaires à ce comité d'agrément des actions des associations commerçantes. Toute initiative en faveur de la redynamisation de notre tissu économique et commercial est salutaire. Nous approuvons donc sans réserve ce projet. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Cinq minutes pour le groupe Les Républicains et apparentés.

Mme la Conseillère NACHURY : Merci monsieur le Président. Avant de venir sur le dossier, je voudrais simplement m'adresser à Emmanuel parce que c'est vrai qu'on peut parfois s'étonner de prises de positions et d'actions qui viennent contredire les prises de position qui ont pu avoir lieu et je pense que c'était cela que voulait souligner Philippe Cochet tout à l'heure et j'espère que nous n'aurons pas dans les temps qui viennent simplement des échanges de cette nature. Il y a bien d'autres sujets importants à traiter au fond.

Merci monsieur le Président, sur ce dossier, cette délibération n°2019-3860, rappeler que dans le cadre de l'appel à projets lancé par l'État pour accompagner financièrement les actions de redynamisation commerciale suite aux impacts du mouvement des Gilets jaunes, le territoire lyonnais a été retenu pour bénéficier de ce financement à

hauteur de 150 000 €. C'est peu à l'échelle des pertes subies par nos commerçants, mais il faut dire aussi que le plan du gouvernement est relativement modeste. La Métropole apporte, pour sa part, 70 000 € et la Ville de Lyon, 30 000 €, ce qui fait une enveloppe globale de 250 000 €. La délibération de ce jour porte sur la mise en œuvre de ce plan. Il détaille les actions sélectionnées et propose le financement de certaines par la Métropole ; trois associations sont aidées par la Métropole.

Nous voterons cette délibération comme nous avons approuvé le 8 juillet, ici, le principe de mise en œuvre du plan d'action et la signature de la convention de partenariat. Plusieurs observations :

- première observation : l'aide apportée est justifiée par la perte d'activités occasionnée par le mouvement des Gilets jaunes. Or, la situation ne semble pas stabilisée à quelques jours du premier anniversaire de ce mouvement et bien d'autres autorisations à manifester ou de non-respect d'interdictions à manifester créent un frein à la fréquentation du centre-ville, même si parfois cela est peu compréhensible au regard de l'impact des dites manifestations ;

- deuxième observation : cette aide votée aujourd'hui s'ajoute à d'autres aides directes ou indirectes. Mais, comme nous l'avons déjà dit ici ou en Conseil municipal à Lyon par les voies de Stéphane Guillaud et de Pierre Bérat, elles ne sont pas forcément adaptées à la réalité. Les exonérations de redevances d'occupation du domaine public concernent, en effet, assez peu les commerces de prêt-à-porter. Il serait intéressant de mesurer les efforts financiers globaux et leur pertinence au regard du périmètre, mais aussi de tous les éléments nouveaux qui peuvent intervenir et on peut, par exemple, parler de la piétonisation. Il faudra sans doute en faire le bilan négatif ou positif ;

- troisième observation : je rappelle l'interrogation exprimée par notre groupe le 8 juillet et concernant deux dispositifs annoncés de soutien : un fonds pour venir en compensation des pertes de chiffres d'affaires subies et la minoration de la cotisation foncière des entreprises ;

- j'avais une quatrième observation que je commençais ainsi : "Monsieur le Président, comme souvent, vous vous plaisez à noter négativement les politiques de la Région" mais alors j'avais écrit cela avant vos propos, il y a peu de minutes. (*Rires*)

Donc, nous allons nous contenter de dire qu'unaniment, nous nous félicitons et nous saluons le plan de 8 M€ voté par l'Assemblée régionale pour le seul territoire de notre Région alors même que le plan gouvernemental, c'est 5,5 M€ pour l'ensemble du territoire français. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Mme Bouzerda, vous vouliez dire un mot peut-être ?

Mme la Vice-Présidente BOUZERDA : Oui, moi, je voulais dire déjà à monsieur Broliquier que moi je rejoins beaucoup ce qu'il a entrepris. On est aujourd'hui sur une mutation du commerce, sans précédent, avec le digital. On fait face aussi dans nos centres-villes à une attente très forte en matière d'apaisement. L'apaisement, c'est de la circulation, mais pas que. C'est de pouvoir aussi mieux respirer. On est aussi dans une logique de répondre à une dynamique, qui n'est pas qu'une dynamique commerciale sur la Presqu'île puisque nous avons une concentration d'établissements culturelle et muséale exceptionnelle et beaucoup de tourisme architectural. Mais je dis aussi, que cette dynamique-là, elle s'est construite et qu'elle se reconfigure sans arrêt au regard de l'adaptation.

Nous passons notre temps à nous adapter et à nous adapter aux rythmes de vie qui changent et à nous adapter aux attentes du consommateur qui évoluent parce qu'on a une prise de conscience et parce qu'aujourd'hui, on a envie simplement de pouvoir vivre, de pouvoir consommer à proximité, mais aussi de pouvoir élever nos enfants, de pouvoir fréquenter des établissements. Je dis simplement que cette dynamique commerciale, elle est aussi fondamentale et je le dis d'autant plus fortement qu'aujourd'hui, nous sommes en plein dans les travaux.

On est aussi dans le rythme de notre PPI qui a été construite ici collectivement pendant plusieurs mois. Et donc, bien évidemment, c'est un sujet quotidien pour les commerçants de devoir supporter les travaux. Mais je rappelle qu'un effort sans précédent a été fait, Métropole et Ville de Lyon, pour permettre justement ces rénovations d'artères commerciales qui sont surtout les artères principales de circulation qui permettent aux commerces de s'épanouir et qui permettent aussi aux commerces indépendants de s'épanouir parce que sur la Ville de Lyon, là où vous l'évoquez, c'est deux tiers d'indépendants et un tiers d'enseignes, et ce ne sont pas les indépendants qui sont les moins revendicatifs pour faire justement implanter des enseignes.

Et la piétonisation, l'expérimentation qui est en cours est aussi et va aussi dans le sens de l'apaisement. Elle doit s'accompagner d'une réflexion aussi sur les nouveaux temps de livraison et pas uniquement les livraisons de nos commerçants parce qu'aujourd'hui, quelques colis que vous commandiez sur ce commerce numérique sont livrés à n'importe quelle heure du jour, de la nuit et de la semaine, puisque désormais se développent aussi parallèlement d'autres temps de logistique.

Et, c'est tout cela qu'on doit avoir à l'esprit quand on apporte des solutions : des solutions logistiques, des solutions d'aménagement urbain, des solutions de respirabilité, des solutions de mobilité plus adaptées. Si cette piétonisation, dont nous ne manquerons pas d'avoir un bilan, donne lieu à des conclusions ou à une mise en place partielle qui peut se déclinier. Je rappelle que nous avons commencé de nombreuses expériences de piétonisation. Ainsi, ce qu'on appelle des zones de rencontres sont déjà les premières solutions d'apaisement qui donnent toute satisfaction parce qu'elles permettent une coexistence plus apaisée entre les véhicules et les piétons.

Tout cela est aussi ce que nous construisons, non pas seulement sur le futur mandat, mais que nous construisons dès maintenant, et c'est de notre responsabilité effectivement collective -je le dis Ville et Métropole doivent travailler ensemble- et c'est bien ce que j'ai fait puisque le comité d'agrément, j'avais cette chance, lors du choix des dossiers à garantir, de le faire au nom de la Métropole et au nom de la Ville pour une action la plus efficace possible.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Quelques mots, d'abord peut-être madame Nachury sur la Région, moi, je n'ai pas de mauvaises relations et je ne suis pas en désaccord sur un certain nombre de sujets avec Laurent Wauquiez. Il y a des sujets sur lesquels, bien évidemment, on est en totale opposition qui, quelquefois, sont bien souvent d'ailleurs, des sujets qui ne sont pas des sujets, à proprement dit, de territoire ou métropolitains ou qui sont extraterritoriaux, mais il n'empêche que je crois que depuis que je suis Président de cette Métropole, j'ai souhaité, avec le Président Wauquiez, entamer une relation, en tout cas, suivie sur ce qu'on peut appeler le bien commun ou l'intérêt général. Ce qui nous a amenés tous les deux à signer le contrat de plan État-Région qui était effectivement à l'arrêt parce que les gens ne se parlaient plus. Ce qui nous a permis concrètement, et bien, ma foi, de rentrer dans une phase extrêmement active sur un certain nombre de sujets.

Je pense notamment aux mobilités, avec le bus à haut niveau de service Trévoux-Sathonay-Part-Dieu en lien étroit avec le SYTRAL avec Fouziya Bouzerda. Ce qui nous a permis de concrétiser ensemble les trois pôles entrepreneuriaux que nous avons inaugurés, il y a peu de temps, cofinancés par la Région et la Métropole et l'État. Ce qui nous permet d'avancer sur un certain nombre d'autres sujets qui ne sont pas toujours très visibles parce que souvent donnant lieu ici à des délibérations sans débat. Je pense notamment aux pôles de compétitivité, par exemple. En tout cas, les choses avancent.

Puis, il y a même des sujets qu'on avait à un moment donné dans le contrat de plan État-Région (CPER) mis sur une étagère parce qu'on avait dit, il y a quelques sujets, on va les mettre dans un pot, on va les enfermer et on les mettra sur une étagère. Quand on sera prêt à rouvrir le pot ensemble, on le rouvrira.

Vous voyez nous avons mis dans un pot bien fermé le Musée des Tissus. Nous avons descendu ce pot de l'étagère. Nous l'avons légèrement ouvert et nous allons commencer à regarder ce qu'il y a à l'intérieur avec la Région puisque force est de constater que ce Musée des Tissus va redémarrer et qu'il me paraît, moi, comme Président de cette Métropole, mais sans doute aussi pour le Maire de Lyon, qu'on ne peut pas ignorer la nouvelle existence de ce nouveau Musée des Tissus et qu'il faudra collaborer, y compris sur ce sujet-là. Donc, vous voyez que les choses avancent.

Je le dis souvent, mais c'est parce que vous ne me suivez pas assez en fait. C'est pour cela. J'aurai même l'occasion la semaine prochaine d'être à déjeuner et à dîner avec Laurent Wauquiez. Rendez-vous compte. (*Rires*)

Pour évoquer le contrat de plan avec la Région avec l'ensemble des agglomérations de cette Région et pour évoquer ensuite le CPER Métropole de Lyon-Région pour entamer un nouveau CPER sans perdre de temps, pas comme nous l'avons fait sur l'ancien contrat de plan État-Région.

Sur la Presqu'île, peut-être, quelques mots très rapides pour ne pas donner plus d'éléments qui ont déjà été donnés. Mais d'abord, je voudrais remercier monsieur Broliquier parce que nous avons pu avec monsieur Royer, deux samedi de suite, au moment de la piétonisation, rencontrer un certain nombre de commerçants. Il n'y a rien de mieux, au-delà des études, au-delà des enquêtes, que nous avons souhaité être en contact direct avec celles et ceux qui ont vécu ces piétonisations.

Moi, je pense que sur cette Presqu'île il y a plusieurs éléments. Bien évidemment, il y a une problématique de sécurité et de tranquillité publique. La Ville de Lyon avec la police nationale a réagi. Certes, sans doute, avec peut-être un peu de retard, mais parce que nous attendions, pour le coup, les décisions à prendre par la police nationale pour pouvoir sécuriser les week-ends, les rues qui posent un certain nombre de difficultés et des difficultés majeures pour les riverains. Je crois que cela porte ses fruits. La Métropole s'est engagée lors d'un comité de pilotage en présence du Maire de Lyon, en présence de la police nationale, à mettre à disposition, en prenant à sa charge, un certain nombre de personnes de sécurité privée pour continuer ce service-là au moment où la police nationale risque de se désengager. Donc, nous tiendrons cet engagement-là.

De la même façon, moi, j'ai indiqué qu'une des solutions de la sécurité publique sur ce secteur-là, c'était le bornage partiel ou complet de la Presqu'île. J'ai proposé à ce que la Métropole prenne en charge cette sécurisation par ce bornage qui aura plusieurs intérêts. Un intérêt, bien évidemment, de sécurité publique puisqu'on peut commander ces bornes à tout moment et donc ouvrir ou fermer quand nous le souhaitons, comme nous le faisons déjà dans

un certain nombre d'autres sites. On n'a rien inventé. C'est ce qu'on fait dans le Vieux-Lyon notamment, mais cela permettra aussi de répondre aux impératifs sur des événements importants et cela peut permettre aussi, en fonction des décisions qui seront amenées à être prises ou pas sur la piétonisation de la Presqu'île, à pouvoir gérer cette piétonisation. Cela était de la sécurité.

Sur l'attractivité, moi je crois qu'il faut retrouver une identité propre à cette Presqu'île. Il faut finalement que les gens aient envie de venir et pour que les gens aient envie de venir, il faut qu'il s'y passe un certain nombre de choses particulières, une identité propre. La piétonisation en est sans doute une des formules. Il ne s'agit pas aujourd'hui de tirer des enseignements à la va-vite, des expérimentations, simplement s'arrêter quelques instants sur la méthode parce que la méthode est importante. La méthode, cela a été celle de l'expérimentation. Cela continue à être celle de l'expérimentation. Une expérimentation qui est enrichie par un certain nombre d'enquêtes, qui est enrichie par un certain nombre de mesures, y compris de qualité de l'air, y compris de nuisances sonores, y compris d'interviews des commerçants, mais pas simplement, et vous avez raison monsieur Broliquier, des commerçants, mais aussi des habitants de cette Presqu'île à travers les Comités d'intérêt local (CIL), à travers les conseils de quartier, à travers celles et ceux qui aspirent à ce que quartier ne soit pas uniquement un quartier à commerces, mais un quartier à vivre.

Puis, en ce qui concerne les travaux, parce que nous sommes quelques fois dans la contradiction d'aller plus vite et donc de générer un certain nombre de nuisances pour que l'ensemble de ces travaux soient, à l'approche de la Fête des Lumières, terminés sur l'ensemble de cette Presqu'île. Moi, je crois qu'il ne faut pas attendre les mois prochains pour commencer à travailler, mais bien évidemment nous sommes au travail. Nous sommes au travail, mairies d'arrondissement, Ville et Métropole et l'expérimentation que nous vivons aujourd'hui sur la piétonisation va nous nourrir dans la réflexion et ne va pas nous nourrir uniquement sur pour ou contre la piétonisation parce que le bilan qui sera présenté, et qu'on présentera bien évidemment, et qui est présenté régulièrement auprès du comité de pilotage, montre que, et bien ma foi, les choses sont beaucoup plus complexes que cela. Elles sont bien plus difficiles à appréhender et ce n'est pas blanc, ce n'est pas noir. C'est plus compliqué que cela, mais en tout cas elles vont nous permettre de nourrir notre réflexion sur le devenir de cette Presqu'île. Nous aurons l'occasion d'expérimenter, à la demande des associations de commerçants notamment, des jours de semaine pour voir comment les choses se comportent et à partir de là, ma foi, tout le matériel qui sera accumulé en quelque sorte de ces enquêtes sera mis à la disposition des uns et des autres qui pourront faire leurs propositions pour les mois qui viennent.

Je mets ce rapport aux voix.

Adopté à l'unanimité, M. David KIMELFELD, délégué de la Métropole de Lyon au sein de l'assemblée générale de l'association Village des créateurs du Passage Thiaffait, n'ayant pris part ni aux débats ni au vote du dossier (*article 26 du règlement intérieur du Conseil*).

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente BOUZERDA.

N°2019-3862 - développement solidaire et action sociale - Résidences autonomie - Contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens (CPOM) - Approbation et signature - Direction générale déléguée au développement solidaire, à l'habitat et à l'éducation - Direction de la vie en établissement -

M. LE PRÉSIDENT : Madame la Vice-Présidente Gandolfi a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2019-3862. Madame Gandolfi, vous avez la parole.

Mme la Vice-Présidente GANDOLFI, rapporteur : Merci monsieur le Président, la délibération qui vous est proposée concerne les contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens que l'on propose aux Résidences autonomie. En 2016, on avait mis des CPOM en place pour pouvoir redistribuer de l'argent qui nous venait de la CNSA dans le cadre de la Conférence des financeurs. Ensuite, en 2018, on vous a proposé d'étendre ces CPOM comme on le fait pour les établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) à l'ensemble des résidences autonomie de façon à mieux les connaître, à mieux échanger et avoir aussi sur le plan de la qualité trois objectifs, celui de l'autonomie et du bien-être des résidents, la politique en faveur des ressources et l'inscription de la résidence dans son environnement.

Effectivement, on voit de plus en plus d'ailleurs des actions qui se font en partenariat entre l'EHPAD d'un secteur et une Résidence autonomie et quelquefois des services d'aide à domicile. Donc, ce que l'on vous propose, c'est cinq modèles de CPOM, dont trois bipartites :

- un qui concerne les Résidences autonomie tarifées et qui demandent des budgets à la Conférence des financeurs et la Métropole,

- un autre avec des Résidences autonomie non tarifées, mais qui veulent des budgets de Conférence des financeurs à la Métropole,

- et un troisième toujours bipartite qui demande des budgets sans Conférence des financeurs à la Métropole,

- et enfin, deux autres modèles qui sont tripartites cette fois : des Résidences autonomie tarifées ou non tarifées qui demandent des budgets à la Conférence des financeurs, mais qui incluent aussi l'Agence régionale de santé (ARS) parce qu'il y aura besoin d'aide au niveau de l'accompagnement médical.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. La Conférence a retenu une minute pour l'intergroupe Avenir Métropole, AGIR - La droite constructive et apparentés et Métropole et territoires.

M. le Conseiller délégué POUZOL : Monsieur le Président, chers collègues, mon intervention ne concerne pas directement la délibération soumise au vote, mais elle anticipe une délibération qui pourrait se présenter à nous dans un prochain Conseil, une délibération qui concernera d'autres contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens, appelés CPOM, selon le même modèle et pour les mêmes publics, mais pour les services d'aide et d'accompagnement à domicile, que j'appellerai SAAD, en cours de rédaction. Je demande donc un exercice de projection, ce qui ne devrait pas être difficile et j'alerte.

En effet, depuis le 17 septembre 2018, date à laquelle nous avons voté pour la mise en place de ces CPOM, et aujourd'hui, un audit externe a été réalisé, des rendez-vous de négociations d'objectifs ont été fixés avec les SAAD récemment et un CPOM-cadre en mode projet a été adressé à ces mêmes services en juillet dernier. Chacun a pu réagir sur cette proposition, mais depuis, aucune version nouvelle n'a pu être proposée.

Cette délibération future risque d'être abordée sans validation des SAAD et de leur conseil d'administration sur la trame générale ou les clauses de renégociation, mais aussi sur la définition du tarif de base. Il était, en effet, proposé de démarrer le CPOM sans augmentation de tarif. La référence serait le tarif obtenu au budget primitif 2019 du service qui ne couvre pas les coûts réels de revient des SAAD, avec encore un écart de 1,50 € par heure prestée.

D'autre part, le financement du CPOM est basé sur la possibilité pour les SAAD de répondre à un appel à candidatures sur l'enveloppe de 1,8 M€ obtenu par la Métropole, via l'enveloppe Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie pour la première année de celui-ci, sans garantie de l'enveloppe en 2021 et pourtant, un CPOM doit être signé pour trois ans.

Aujourd'hui, les SAAD doivent déposer un budget 2020, répondre à un appel à candidatures, tout en sachant que le CPOM ne pourra être signé en 2019, mais seulement au mieux au 1^{er} trimestre 2020, avec une rétroactivité au 1^{er} janvier 2020, mais sur quel tarif, entre autres ? Comment un conseil d'administration peut-il s'engager dans une démarche sans avoir plus de visibilité financière pour sa structure et vis-à-vis de ses futurs usagers, sans connaître notamment les autres montants possibles de bonification ? À ce jour, nous n'avons pas de retour écrit des dernières rencontres avec des objectifs chiffrés partagés et pas de connaissance des moyens alloués pour atteindre ces objectifs, mais seulement des intentions et pourtant, nous sommes favorables au CPOM. Donc, sommes-nous vraiment prêts, nous, la Métropole, pour signer ces CPOM avec les SAAD pour 2020 ? C'est la question qui se pose et qu'il convient d'anticiper dès maintenant. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Ce dossier fait l'objet d'une note au rapporteur déposée sur les pupitres :

Dans l'exposé des motifs, **I - Contexte**, il convient de lire :

"À ce jour, 36 gestionnaires œuvrent sur le territoire de la Métropole pour 63 résidences autonomie,"

au lieu de :

"À ce jour, 6 gestionnaires œuvrent sur le territoire de la Métropole pour 63 résidences autonomie".

Je mets ce rapport aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente GANDOLFI.

N°2019-3863 - développement solidaire et action sociale - Etablissements et services pour personnes âgées et personnes handicapées - Enveloppe de tarification 2020 - Direction générale déléguée au développement solidaire, à l'habitat et à l'éducation - Direction de la vie en établissement -

M. LE PRÉSIDENT : Madame la Vice-Présidente Gandolfi a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2019-3863. Madame Gandolfi, vous avez la parole.

Mme la Vice-Présidente GANDOLFI, rapporteur : Le dossier n°2019-3863 vous demande d'approuver les sommes que nous devons verser aux établissements. Comme chaque année, c'est un problème d'augmentation et de tarification. Il est peut-être à noter qu'en général, on avait voté pour une augmentation de 0,5 % pour l'hébergement en ce qui concerne les EHPAD et 0,7 % jusqu'à l'an dernier pour ce qui concerne la dépendance. Cette année, nous avons souhaité réévaluer les 0,7 % à 1,5 % d'augmentation concernant la dépendance. Pour les établissements qui accueillent des personnes en situation de handicap, les pourcentages restent inchangés. Pour les établissements qui ont signé des CPOM, on reste à 0,5 % d'augmentation et pour ceux qui ne souhaitent pas en signer à 0,2 % d'augmentation.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Trois minutes pour le groupe Europe Ecologie-Les Verts et apparentés.

M. le Conseiller ARTIGNY : Merci, monsieur le Président, chers collègues, le 29 octobre dernier, le journal Le Progrès titrait "Qui va s'occuper de nos aînés ?". Et c'était un rapport de madame El Khomri qui faisait état, je cite, "de métiers pénibles et mal payés, des formations en panne de candidats, une perte de vocation, des besoins en hausse avec le vieillissement de la population."

Cette situation que l'on retrouve partout en France touche également les établissements présents sur le territoire de la Métropole de Lyon. Ce n'est pas acceptable pour un pays comme le nôtre et ce l'est encore moins pour une Métropole qui parle de cohérence, de rayonnement et qui se veut attractive.

Aujourd'hui, en raison des progrès de la médecine, d'une part, et de la politique menée pour le maintien à domicile, d'autre part, le nombre de résidents de plus en plus dépendants augmente inexorablement et mécaniquement, tant dans les EHPAD que dans les structures d'accueil pour personnes en situation de handicap.

Les personnels de ces structures doivent faire face à des résidents de plus en plus lourdement handicapés avec, très souvent, des troubles psychiques du comportement associés. Or, ces personnels sont structurellement en sous-effectif, ne sont pas formés pour affronter ces difficultés et souffrent d'organisation minée par les temps partiels et le travail précaire. Cela entraîne des turnovers hors norme dans les équipes et des taux d'absentéisme pour maladie ou burn out catastrophiques.

En tant que citoyen, et non pas seulement en tant qu'élu, nous devons dénoncer auprès de l'État et tout particulièrement de son bras armé que sont les ARS, cette situation qui se dégrade et qui conduit malheureusement à des situations de maltraitance des personnes âgées, ce que les médias révèlent régulièrement. Bien que la Métropole de Lyon soit innovante en matière de CPOM, comme madame Gandolfi vient de nous le rappeler, les négociations de CPOM contraignent trop souvent les établissements. En France, ce sont donc des milliers de postes qui ne trouvent pas preneur chaque année.

Dans 30 ans, ce sont près de 2,2 millions de personnes qui seront en perte d'autonomie. Nous ne pouvons donc pas écarter l'hypothèse d'un doublement de personnes âgées dépendantes sur notre territoire aux mêmes échéances. Certes, nous voterons les augmentations proposées pour l'accueil des personnes âgées et des personnes en situation de handicap et nous sommes satisfaits des accélérations qui ont été présentées tout à l'heure.

Bien sûr, d'autres territoires pourraient nous envier de voter de telles allocations de moyens, mais ces augmentations de moyens sont et seront, de toute façon, en deçà des besoins nécessaires pour accueillir dignement nos concitoyens les plus vulnérables, en termes de taux d'encadrement, de suivi psychologique, etc.

Peut-on dire, dans ces cas-là, que nous sommes garants de la qualité de la prise en charge des personnes accueillies alors même que pour une association que je connais très bien, ce sont près de 160 personnes en file d'attente pour intégrer un foyer d'aide médicalisée ? Le projet métropolitain des solidarités que nous avons voté en 2017 jusqu'en 2022 intègre, bien sûr, ces enjeux liés aux évolutions sociodémographiques et sociétales. Le problème est donc connu, mais ce n'est qu'une approche qualitative. Demain, le projet métropolitain des solidarités devra intégrer dans ses mises à jour les ressources quantitatives pour répondre à ces évolutions sociodémographiques et sociétales.

Pour finir, je dirais que du point de vue d'un écologiste, les conséquences du dérèglement climatique doivent être intégrées dans nos politiques publiques et donc y compris, bien sûr, dans nos politiques sociales. C'est aussi cela l'attractivité de la Métropole. Merci pour votre attention.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Je mets donc ce rapport aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente GANDOLFI.

N°2019-3865 - développement solidaire et action sociale - Dispositif d'aide à l'investissement des services et établissements associatifs recevant des jeunes confiés à l'aide sociale à l'enfance (ASE) - Direction générale déléguée au développement solidaire, à l'habitat et à l'éducation - Pôle de l'enfance et de la famille - Direction de la prévention et de la protection de l'enfance -

M. LE PRÉSIDENT : Madame la Vice-Présidente Laurent a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2019-3865. Madame Laurent, vous avez la parole.

Mme la Vice-Présidente LAURENT, rapporteur : Monsieur le Président, chers collègues, la délibération qui vous est présentée vise à approuver le dispositif d'aide à l'investissement des services et établissements associatifs recevant des jeunes confiés à l'aide sociale à l'enfance avec pour ce qui nous concerne, l'attribution de subventions d'investissement pour un montant total de 3 512 176 € pour l'année 2019 pour les associations qui vous sont détaillées dans la délibération et cette délibération a reçu un avis favorable de la commission.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. La Conférence a retenu cinq minutes pour les groupes Socialistes et apparentés, Lyon Métropole gauche solidaires et Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM).

Mme la Conseillère RUNEL : En effet, merci monsieur le Président, j'interviens au nom des groupes LMGS et GRAM et Socialistes et apparentés. Au travers de cette délibération, nous souhaitons attirer votre attention sur d'autres jeunes en souffrance et qui demandent, eux aussi, une grande attention et un fort besoin de protection.

Vous l'aurez compris, il s'agit des jeunes hébergés dans le squat de l'ancien collège Maurice Scève dont la population ne cesse d'augmenter et dont même les associations ne peuvent plus dire exactement combien ils sont. Pour faire face à cette situation et à l'augmentation constante d'arrivées dans le squat de l'ancien collège, des collectifs d'habitants se sont mobilisés pour accompagner et prendre en charge à la fois les jeunes mineurs étrangers, mais aussi les publics qui se retrouvent à la rue et sans solution.

Cet été, une décision encourageante venait à la fois reconnaître le travail extraordinaire que réalise ces collectifs de bénévoles auprès des populations en difficulté, mais de manière inédite, approuvait aussi l'occupation d'un bâtiment public, faute de mieux. Face à l'incapacité de notre système de faire face à l'arrivée de ces jeunes exilés, il est donc nécessaire d'agir et de proposer des solutions. S'il s'agit bien évidemment d'une compétence obligatoire pour notre collectivité concernant l'accueil des moins de 18 ans, il s'agit avant tout d'un devoir de solidarité. Comme le rappelle le collectif, légalement, plus des deux tiers des habitants du squat devraient être pris en charge, soit par l'État, soit par la Métropole, et pouvoir ainsi bénéficier de différents dispositifs. La responsabilité qui incombe à notre Métropole, comme à l'État, est portée aujourd'hui par ces citoyens engagés.

En effet, comme le dispose le code de l'action sociale et des familles, ces mineurs doivent avoir sur le territoire français les mêmes droits qu'un jeune Français en danger et être pris en charge par les services de protection de l'enfance, mais face à une MEOMIE (mission d'évaluation et d'orientation des mineurs isolés étrangers) saturée et des équipes de professionnels débordés, la réalité est beaucoup plus contrastée. Quand on sait que plus de 20 % des places de secteur de l'ASE sont actuellement occupées par des mineurs non accompagnés, il devient urgent de voir ouvrir les places d'hébergement et d'accueil de jour qui ont été votées et attribuées ces derniers mois aux différents partenaires associatifs. Il s'agit, en effet, de garantir au quotidien les droits fondamentaux des enfants, d'assurer à tous les jeunes un parcours de formation leur permettant d'acquérir des compétences.

Nous tenons également à saluer l'effort financier qui a été réalisé par la Métropole depuis 2018 et qui a permis l'ouverture prochaine, avec plus de 50 M€ qui ont été fléchés sur 2019, mais nous savons que ces efforts seront vains s'ils ne s'inscrivent pas dans la durée. Aussi, il nous semble primordial de poursuivre cet accompagnement en 2020 et ainsi d'inscrire, dès à présent, une enveloppe financière pérenne et conséquente pour faire face à la prise en charge des jeunes entrant dans le dispositif et ceux qui demain, après des mois d'exil, frapperont à notre porte.

Car, en effet, le réseau de citoyens engagés et militants qui intervient sur le collège à côté des associations déléguées comme le Forum Réfugiés ou le Foyer Notre-Dame des sans-abri, vous alerte depuis plusieurs semaines sur les difficultés qu'ils rencontrent et qui mettent parfois en danger la vie de ces jeunes. Ils vous ont demandé à plusieurs reprises d'être entendus et reçus et nous pensons qu'il est à la fois légitime et urgent de les recevoir. À l'instar de ce qui s'est fait l'année dernière dans l'animation des groupes de travail sur la prise en charge des jeunes mineurs étrangers et qui a débouché sur l'appel à projets accueil de jour et hébergement, nous souhaiterions pouvoir réunir l'ensemble de ces acteurs sur le terrain Maurice Scève.

Par ailleurs, nous souhaiterions connaître divers éléments concernant ce dispositif. Je ne vous cite là que quelques exemples d'informations qu'en tant qu'élus, nous estimons être en droit d'obtenir : le calendrier prévisionnel de l'ouverture de ces places, le nombre d'entrées de bénéficiaires dans le dispositif des mineurs non accompagnés en 2018 et en 2019, le nombre de jeunes ayant bénéficié d'un contrat jeune majeur, le nombre de jeunes encore hébergés à l'hôtel, le nombre de jeunes évalués, le traitement différencié pour les jeunes femmes et les jeunes

hommes. Ce sont là, bien évidemment, quelques exemples de questions. Nous avons pu en début d'après-midi obtenir de votre part des réponses, mais c'est de manière plus globale et plus transparente que nous aimerions que vous puissiez communiquer, au moins à vos élus de gauche, puisque peut-être que vous avez peur de communiquer aux autres.

Devant la lenteur de l'ouverture de ces places, et qui se fera de manière progressive, nous demandons que ces jeunes puissent continuer à occuper les lieux, car même si cette solution n'est pas satisfaisante, elle a au moins le mérite d'exister et de constituer une mise à l'abri pour ces jeunes, ces femmes, ces hommes dans une période hivernale, je ne vous apprend rien, qui a débuté il y a à peine quelques jours et dont les principaux dispositifs de mise à l'abri sont déjà saturés. Le "115" affiche complet, comme la plupart des structures d'hébergement d'urgence.

Alors, accrochons-nous aux paroles encourageantes des juges en rappelant que dans l'attente de solutions pérennes et devant, je cite "la qualité exemplaire de leur comportement, ce lieu de vie puisse continuer de remplir sa fonction d'accueil et de protection" et faisons en sorte de devenir cette Métropole accueillante et solidaire que nous sommes tant à appeler de nos vœux.

Enfin, et je ne cesserai de vous le rappeler, nous sommes inquiets des mesures qui devraient être présentées par le gouvernement mercredi prochain visant à limiter l'accès des étrangers à certains soins. Je vous ai déjà fait part de mon indignation en septembre dernier. Vous ne pouvez pas engager notre Métropole dans une stratégie de lutte contre la pauvreté et, en même temps, laisser parler le Premier ministre de tourisme médical, quand on sait que l'AME (Aide médicale d'État) correspond à peine 0,5 % des dépenses de l'assurance-maladie. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Quelques mots d'abord peut-être sur la situation du squat du collège Maurice Scève. Je dirai un mot aussi, si vous le permettez, ce sera un tout petit peu long mais, sur les MNA (mineurs non accompagnés) et sur l'AME à l'ensemble des élus, que ce soit de droite, de gauche, du centre ou d'ailleurs ou en même temps, je ne sais pas.

D'abord, le 24 septembre dernier, la justice a reconnu à la Métropole le droit de pouvoir faire évacuer le site de l'ex-collège Maurice Scève, squatté, je rappelle, depuis septembre 2018. Elle a également accordé 12 mois de délai avant de rendre exutoire ce jugement, en se fondant sur ce que vous avez évoqué, l'attitude exemplaire des occupants. Comme dans toute situation de squat, je mettrais quelques guillemets à "l'attitude exemplaire" des occupants. Tout le monde n'a pas la même attitude à l'intérieur de ce squat. C'est une réalité portée, y compris à l'intérieur du squat, par un certain nombre d'associations, y compris par un certain nombre de riverains.

Comme je l'ai exprimé en séance d'ailleurs le mois dernier, nous avons fait appel sur la durée de ces délais, mais pour l'instant, comme n'importe quel propriétaire d'un bien squatté, nous devons attendre que la date d'expulsion soit exutoire.

Dans cette attente, moi je ne souhaite pas qu'on reste inerte. L'immense majorité des publics sur place sont des migrants. Selon les collectifs présents, cela demandera à être affiné, confirmé, précisé, plus des deux tiers d'entre eux auraient droit à l'hébergement. Plus des deux tiers d'entre eux. Ce sujet relève donc d'abord et avant tout de la responsabilité de l'État et je suis et nous sommes en dialogue constant avec le Préfet pour voir comment on gère cette situation au moment où je parle.

D'abord, ce que nous voulons c'est éviter absolument l'explosion de la population dans ce site. Il y a un risque majeur. Il nous faut pour cela obtenir un interlocuteur qui soit fiable. Vous avez évoqué un certain nombre de collectifs. C'est peut-être d'ailleurs un des soucis ; ce sont des collectifs, des associations, beaucoup de gens. Il nous faut un interlocuteur fiable et capable, au nom finalement du collectif des occupants présents, de prendre un certain nombre d'engagements forts sur la gestion de ce squat, comme cela a pu se faire ailleurs sur la Métropole, je pense notamment à Villeurbanne.

Aujourd'hui, il est impossible de savoir exactement à qui nous adresser. J'ai reçu récemment un courrier d'un collectif. C'est un collectif que j'ai reçu. Vous avez évoqué "il faut recevoir le collectif" ; je les ai reçus à plusieurs reprises, y compris à la Mairie du 4^{ème} arrondissement. Ils ont été reçus par un certain nombre de membres de mon cabinet, par les services, mais aussi directement par moi-même. Ils avaient pris l'engagement à l'époque de ne pas dépasser les 200 occupants du site, ce qui aujourd'hui est largement dépassé. Vous l'avez dit, l'engagement n'a pas été tenu. Je vais néanmoins de nouveau les faire recevoir et poursuivre en lien et en accord avec le Préfet ce dialogue extrêmement important dans la période. Nous devons nous appuyer sur les services de l'État, qui sont responsables de la situation administrative des personnes qui sont présentes à l'intérieur du squat pour gérer cette situation.

Concernant l'éventualité de la présence de mineurs non accompagnés, je donnerai un certain nombre d'éléments sur les places que nous avons créées dans le site. Je rappelle qu'un tiers des places au sein du Centre d'évaluation et de mise à l'abri sont aujourd'hui régulièrement vacantes. Aujourd'hui !

Nous poursuivons l'ouverture des places et j'en dirais quelques mots. Depuis juillet, nous n'avons connu qu'un à deux jours de tension sur les places d'hébergement, en particulier, le 21 octobre dernier. Je voudrais dire un mot sur les places et l'évolution de cette situation-là pour être bien clair. D'abord, en juillet 2019, le Centre de mise à l'abri et d'évaluation (CMAE) a augmenté sa capacité d'accueil. On est passé de 25 à 31 places. Aujourd'hui, les jeunes qui se présentent à Forum réfugiés en vue d'une évaluation sont tous hébergés dans l'attente de leur admission ou de leur refus, tel que la procédure le prévoit. Il n'y a plus de jeunes évalués mineurs et pris en charge par la Métropole qui n'ont pas une solution d'hébergement. Il n'y en a plus un.

Je voudrais donner quelques éléments. D'abord, nous nous sommes engagés ici, nous l'avons voté, et vous l'avez dit à travers le budget, à créer un certain nombre de places et les associations se sont mobilisées très rapidement à cette annonce-là. Elles rencontrent des difficultés qui sont liées à la recherche de locaux et au recrutement du personnel. La réalité, c'est celle-là. C'est qu'il y a une difficulté de trouver des locaux et une difficulté de trouver aussi du personnel qui accompagne ces réalisations. Donc, la direction de la protection de l'enfance est en lien direct avec ces associations pour essayer de les accompagner, de jouer quelques fois un rôle de facilitateur.

À ce jour, 369 places ont été ouvertes et 352 places supplémentaires devraient être ouvertes au 31 décembre 2019. Je vous le rappelle, on l'avait dit, il faut faire baisser d'abord et avant tout les places à l'hôtel pour des questions d'accompagnement. Donc, depuis octobre 2019, le nombre de jeunes est de 300 jeunes à l'hôtel. C'est un chiffre qui a été divisé par deux par rapport au début de l'année 2019 où nous étions à 580 à 600 jeunes à l'hôtel. Nous nous étions engagés ici, nous l'avons décidé ensemble, de créer aussi des places d'hébergement de jour de MNA, 300 places. Les projets sélectionnés sont portés par un certain nombre d'acteurs et ces nouvelles structures ouvriront à partir de décembre 2019 et jusqu'en mars 2020 parce qu'il y a plusieurs structures qui vont intervenir et de nouvelles structures qui vont ouvrir aussi d'autres places d'hébergement et d'accompagnement des MNA, à partir de décembre 2019 jusqu'en mars 2020. Voilà ce que je pouvais vous dire sur un point sur la situation.

Rappeler aussi que cette délibération, parce qu'on en oublie, enfin on n'en oublie pas la délibération parce qu'elles sont étroitement liées, vous l'avez dit, à travers notamment la situation à IDEF (Institut départemental de l'enfance et de la famille), mais cette délibération, elle vient s'inscrire dans un processus de soutien global au renforcement de la protection de l'enfance, d'essayer de remettre à niveau un certain nombre de choses. Par exemple, les internats en réfectoire avec 50 places, ce n'est pas vraiment l'idéal pour remettre un certain nombre de jeunes dans cette dynamique-là. Ce n'est plus adapté. Ce sont des modèles de petites unités et donc cette délibération, elle vient accompagner finalement cette modification-là. C'est un effort en investissement assez fort qui aura, bien sûr, des incidences sur la qualité d'une mission qui est la nôtre, que je rappelle toujours ici parce qu'elle n'est pas optionnelle. Elle est dans la nature même de la création de la Métropole. Ce sont ces compétences-là, dont la protection de l'enfance, dont on ne peut pas tourner le dos, mais au contraire, assumer complètement cette compétence avec les difficultés que l'on peut rencontrer au fil de l'eau.

Voilà, je mets cette délibération aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente LAURENT.

N°2019-3866 - développement solidaire et action sociale - Engagement de la Métropole de Lyon dans la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté - Attribution d'une subvention en faveur des jeunes de 16 à 25 ans sur les quartiers les plus en difficultés - Ouverture de places jeunes majeurs sortant de l'aide sociale (ASE) à l'enfance - Approbation et signature des avenants - Direction générale déléguée au développement solidaire, à l'habitat et à l'éducation - Pôle de l'enfance et de la famille - Direction de la prévention et de la protection de l'enfance -

M. LE PRÉSIDENT : Madame la Vice-Présidente Laurent a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2019-3866. Madame Laurent, vous avez la parole.

Mme la Vice-Présidente LAURENT, rapporteur : Monsieur le Président, mes chers collègues, la délibération suivante est relative à l'engagement de la Métropole dans le cadre de la stratégie de lutte et de prévention contre la pauvreté, puisque suite à des crédits supplémentaires attribués par l'État, il nous est possible de déployer des moyens supplémentaires pour la fiche-action qui est consacrée à la prévention des sorties sèches de l'ASE et à la fiche consacrée également à la prévention spécialisée et cette délibération a reçu un avis favorable de la commission.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Excusez-moi. Quatre minutes pour le groupe Communiste, Parti de gauche et républicain.

Mme la Conseillère BURRICAND : Monsieur le Président, chers collègues, nous abordons une nouvelle délibération consécutive à l'engagement de la Métropole dans la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté. Quelques jours après la Journée mondiale de refus de la misère décidée en 1992 par l'ONU (Organisation des Nations-Unis) sous l'impulsion des associations, nous n'avons pas changé d'avis quant à ce plan qui ne peut inverser les attaques contre les plus pauvres, les familles modestes, attaques conduites par le gouvernement. Ce n'est pas nous qui le disons, mais les associations et le très officiel Observatoire de la pauvreté et de l'exclusion sociale ainsi que l'INSEE (Institut national de la statistique et des études économiques), car les chiffres confirment nos inquiétudes et nos réserves. L'INSEE annonce une nouvelle hausse de 0,6 % de la pauvreté en 2018, taux qui ne baisse plus depuis 2008.

Donc, en 2018, 400 000 personnes supplémentaires sont passées sous le seuil de pauvreté et le même observatoire pointe les responsabilités gouvernementales dans la situation, quant au montant non annexé des prestations sociales, aux baisses des aides pour le logement et aux baisses des allocations dans le logement social. Dans le même temps, l'INSEE note que les inégalités continuent de croître entre les 20 % les plus riches et les 20 % les plus pauvres, les riches bénéficiant d'une forte hausse, dit l'INSEE, de leurs actifs financiers et de leur rendement. On ne saurait mieux dire pourquoi 9,3 millions de personnes vivent dans notre pays en situation de pauvreté monétaire. Le gouvernement semble décidé à poursuivre l'enrichissement des riches et l'appauvrissement des pauvres. La prochaine loi des finances, les annonces sur les retraites, les mesures contre l'indemnisation du chômage vont plonger de nouveaux citoyens dans la pauvreté et nous combattons aussi l'esprit de ces mesures, car ce gouvernement prône la réussite individuelle, l'esprit des gagnants, rendant chacun responsable de sa situation, culpabilisant, niant les déterminismes sociaux et les responsabilités de l'État, du patronat et de l'argent facile.

Victor Hugo disait : "Les législateurs et gouvernants doivent songer sans cesse à la misère, car en pareille matière, tant que le possible n'est pas fait, le devoir n'est pas rempli." Où mettons-nous le possible, monsieur le Président ? Nous avons compris que le possible s'arrête pour vous là où commencent la politique gouvernementale et les privilèges des plus riches. Le possible est pourtant là, faire reculer la pauvreté à la source, on prélève bien l'impôt à la source, par exemple, en augmentant le salaire minimum interprofessionnel de croissance (SMIC) de 20 %, les salaires et les minima sociaux en conséquence, en portant les retraites au minimum à 1 400 €, en remboursant les soins à 100 %, en reconstruisant des services publics garantissant l'égalité de traitement, en créant un secteur bancaire au service de l'investissement, créateur de richesses et d'emplois pour tous, en augmentant la rénovation énergétique des logements populaires, en portant la gratuité des transports en commun. Vous avez peut-être noté qu'au Chili, la révolte populaire a démarré sur la question de cette hausse du ticket.

Vous proposez dans cette délibération de donner des moyens supplémentaires en faveur des jeunes sortant de l'ASE et nous avons toujours combattu les sorties sèches de l'ASE et de créer huit postes supplémentaires d'éducateurs de la prévention spécialisée, dont deux seront affectés à Vénissieux dans les quartiers Max Barel et Charréard. Nous avons combattu, en son temps, la diminution des moyens à la prévention spécialisée qui avait privé ces quartiers des éducateurs qui leur étaient affectés et nous avons toujours demandé que les postes nécessaires soient rétablis pour ces quartiers. Nous nous félicitons donc de cette décision qui, quelque part, reconnaît notre persévérance et nous voterons donc cette délibération.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Cinq minutes pour le groupe Socialistes et républicains métropolitains.

Mme la Conseillère AIT-MATEN : Merci. Monsieur le Président, chers collègues, avant tout, je vous prie de m'excuser si je dépasse mon temps de parole d'une à deux minutes, ce n'est pas comme si vous aviez l'habitude de m'entendre très souvent. Nous ne pouvons que nous féliciter de cette délibération qui propose de consacrer plus de 1 M€ aux jeunes de 16 à 25 ans vivant dans les quartiers les plus en difficulté, d'ouvrir quatre places supplémentaires en foyers jeunes travailleurs (FJT) au profit des jeunes majeurs sortant de l'aide à l'enfance et de créer huit postes d'éducateurs de prévention spécialisée pour les accompagner dans leur insertion sociale et professionnelle. En Commission, il nous avait été annoncé dix postes. Donc, je suppose que c'était peut-être une erreur. Ah, cela viendra ? D'accord, très bien.

Nous partageons, bien sûr, l'objectif annoncé d'éviter les sorties sèches du dispositif de l'ASE, car ces jeunes, souvent fragiles, font face à d'énormes difficultés dans l'accès à l'autonomie au passage aux 18 ans. Trop souvent, une fois majeur, certains se retrouvent lâchés, sans solution, sans emploi, sans formation, sans hébergement et sans ressource. Pour trouver une place dans la société, ils doivent se débrouiller alors seuls. Dans les cas les plus dramatiques, ces sorties sèches conduisent ces jeunes à la rue.

À Lyon, nous avons souvent eu l'occasion d'évoquer ce terrible constat qui nous interroge sur l'efficacité des dispositifs. Un diagnostic effectué pendant sept mois auprès d'une centaine de jeunes âgés de 18 à 30 ans vivant en squat ou à la rue, nous a montré que 40 % d'entre eux avaient eu un parcours d'aide sociale à l'enfance alors qu'au niveau national, on estime généralement qu'un tiers des personnes à la rue sont passées par le dispositif de l'ASE. Forte de cette expérience, vous me permettrez donc, monsieur le Président, d'attirer votre attention sur plusieurs points. Nous connaissons tous le travail extraordinaire réalisé sur le terrain par les équipes d'éducateurs et je me réjouis que ce texte propose d'accroître leurs effectifs. Ils ne sont pas en cause.

Sur ce point donc, c'est bien de créer des places, mais il est nécessaire d'accompagner les opérateurs. La Métropole, aussi bien que le Département, doivent s'assurer de la qualité des accueils de manière plus rapprochée encore pour faire disparaître la déficience face aux institutions qui provoque les sorties sèches. Ce n'est pas normal aujourd'hui, qu'un jeune de 18 ans quitte le système et ne veuille plus entendre parler des guichets ou de l'administration. Nous devons également veiller à améliorer encore le lien avec les missions locales. Je pense notamment à la mise en œuvre de la garantie jeune, ce dispositif d'accompagnement renforcé trop peu utilisé qui permet une indemnisation pour les jeunes sortant du système scolaire avec peu ou pas de qualification.

Il convient enfin de valoriser le dispositif Logement d'abord qui doit faire des sortants de l'ASE son public prioritaire. À ce propos, nous ne pouvons que déplorer la décision du gouvernement qui a rejeté, cet été, la proposition formulée par Antoine Dulin, le Vice-Président du CESER (Conseil économique social et environnemental régional), qui suggérait, en effet, que l'accès aux contrats jeunes majeurs soit systématique à 18 ans pour tous les jeunes sortant de l'ASE, et ce jusqu'à leur 21 ans. Une autre proposition du CESER refusée également consistait à faire bénéficier aux enfants placés après 16 ans des contrats jeunes majeurs. Cette idée n'a malheureusement pas été retenue alors que ce sont ces jeunes-là que l'on retrouve majoritairement à la rue.

En ce qui concerne la prévention spécialisée, c'est globalement une bonne idée de dépasser des périmètres géographiques ou thématiques sur cette question. La prévention spécialisée ne s'intéresse généralement, en effet, qu'à des périmètres qui recouvrent peu ou prou la géographie prioritaire, quartiers politiques de la ville ainsi que les publics sédentaires. Sortir de la géographie dite prioritaire est donc une bonne chose. Elle acte enfin que les jeunes SDF ne sont pas une génération sacrifiée et qu'une politique du "aller vers" renforcée est indispensable, si nous voulons les sortir du non-recours. Cette mobilité concerne également les jeunes des quartiers prioritaires et il est positif, à mon sens, d'intervenir également sur les zones d'attractivité telles que le centre commercial Carré de soie.

Monsieur le Président, mesdames et messieurs, je tiens surtout et aussi à attirer votre attention sur le fait que de nombreux dispositifs existent déjà et qu'il serait inefficace, voire contre-productif, qu'ils se télescopent. Pour le secteur de Lyon, par exemple, que je connais bien, les éducateurs de prévention spécialisés devront se rapprocher de la coordination qui existe en matière de maraude, notamment auprès du CCAS de la Ville et sa mission Squats et bidonvilles qui mène une recherche action sur ce sujet. Je m'interroge quand je vois que le SAMU (service d'aide médicale urgente) social, géré par Alynea, vient d'être financé dans le cadre du plan pauvreté par la Direction de cohésion sociale, pour une action spécifique en direction des jeunes en errance. D'autres opérateurs sont spécialisés sur ce public jeune, je ne citerai que les AJD (aides aux jeunes en difficulté), par exemple, et de nombreux acteurs sont déjà très en lien sur ces questions. L'idée est que l'action n'en percuté pas d'autres, mais vienne en complémentarité.

Je rappelle que la Ville de Lyon développe également depuis de nombreuses années des structures et dispositifs, parfois uniques, en matière de grande précarité. La mission Squats et bidonvilles de notre CCAS est reconnue par tous les acteurs de terrain pour sa connaissance fine des sites, des squats et des installations sur l'espace public. Elle va à la rencontre des différents publics, encourage également les parents à scolariser les enfants, facilite l'accès à la domiciliation et alerte les partenaires compétents en cas de risque d'insalubrité ou d'insécurité pour les occupants, de la présence de personnes vulnérables, d'enfants de moins de trois ans. Elle fait le lien avec les services de l'État via la cellule Squat Ville de Lyon et favorise les prises en charge d'hébergement. Ces actions sont menées sans ambiguïté, avec discernement, en ne mélangeant pas l'accompagnement social et l'aide humanitaire nécessaire. Cette action est peu médiatisée, mais réaliste, claire et efficace. Dans ce cadre, la Ville de Lyon a une attention particulière aux jeunes dits en errance sur les territoires lyonnais et plus particulièrement en centre-ville. Ces jeunes sont le plus souvent méconnus, oubliés. Peu de places leur sont réservées dans le dispositif d'hébergement. Certains jeunes ont été rencontrés par le CCAS, mais nécessitent une approche ou une connaissance plus fine dans le temps. Ils sont dans le non-recours. La plupart, ceux de 25 à 30 ans, ne souhaitent même pas faire la demande de RSA.

Des actions sont donc à mener. La Métropole a missionné le SAMU pour aller à la rencontre de ces jeunes, plus sous l'angle des conduites addictives et des problématiques psychologiques. Cette entrée ne doit pas être exclusive, monsieur le Président, mais doit s'appuyer sur le potentiel et le désir de ces jeunes. Cette étude devra être partagée avec les acteurs de terrain et pas limitée simplement aux acteurs sociaux, afin d'avoir une vision plus globale et, surtout, une perspective d'action concrète en termes d'hébergement. Il y a quelques années, à la demande de Gérard Collomb et suite à l'occupation récurrente de l'espace public par des SDF accompagnés de nombreux chiens, un lieu d'hébergement spécifique nommé alors "Bas seuil d'exigence" avait été créé dans le 2^{ème} arrondissement à Montrochet. Cet hébergement est maintenant financé par l'État. Il existe encore rue Saint-Jean de Dieu dans le 7^{ème} arrondissement. Il s'agit du Centre d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS) Carteret. C'est pourquoi je ne saurais trop inviter nos équipes respectives à se rapprocher l'une de l'autre pour confronter leurs analyses et travailler ensemble.

Enfin, je n'oublie pas ceux dont vous avez beaucoup parlé tout à l'heure, les mineurs non accompagnés. Au CCAS de la Ville de Lyon, notre contribution, monsieur le Président, est d'accueillir ce public dans notre bain-douche, au restaurant municipal et, bien sûr, dans les MDMS (Maisons de la Métropole et solidarité) lorsqu'ils ont besoin d'une

domiciliation. Depuis deux ans maintenant, entre 50 et 80 MNA viennent déjeuner chaque jour de la semaine au restaurant municipal. Ils sont encadrés par les bénévoles du Secours populaire avec lequel nous avons passé une convention et nous finançons les repas pris les week-ends et les jours fériés, ce qui, au passage, me permet de signaler la qualité de l'engagement du secteur associatif dont nous pouvons encore aujourd'hui nous féliciter.

Pour revenir à cette délibération, monsieur le Président, je me réjouis donc des mesures et financements proposés, mais je rappelle qu'il convient de rester vigilants et de bien accompagner les opérateurs pour éviter les dérives. Les pouvoirs publics que nous sommes doivent s'assurer de la qualité des accueils de manière plus rapprochée encore pour faire disparaître la défiance face aux institutions qui provoquent les sorties sèches.

Je vous rappelle qu'un des objectifs de la création des Maisons de la Métropole pour les solidarités visait à réduire ce non-recours. Rappelons, en effet, que si le budget à consacrer à la solidarité est significatif, le taux de pauvreté l'est également encore plus sur certaines parties de notre territoire. Souhaitons que la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté dans laquelle nous sommes engagés nous permette d'amplifier les actions de prévention et de lutte contre la pauvreté aux côtés de l'État par des mesures concrètes, notamment en faveur des jeunes en difficulté.

Et une interrogation, monsieur le Président, j'espère que vous pourrez y répondre, vous nous avez annoncé la création de ces huit postes d'éducateurs sur trois ans. Quid de ces postes quand les trois ans seront écoulés ? La Métropole prend-elle l'engagement de les maintenir si les fonds de l'État ne viennent plus abonder le plan pauvreté ? Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci madame Ait-Maten. Quelques mots très rapides, d'abord, peut-être sur les huit postes ou les dix postes annoncées, tout simplement et malheureusement parce qu'on a eu une confirmation tardive de l'enveloppe de l'État qui initialement était de 450 000 € et qui est passée à 350 000 € et, par voie de conséquence, nous ouvrons huit postes.

La deuxième chose, et vous avez raison d'évoquer ce souci, et nous étions justement avec Antoine Dulin, puisque vous évoquiez Antoine Dulin, le 17 octobre auprès des acteurs de la protection de l'enfance, mais aussi au contact direct d'un certain nombre de jeunes qui venaient d'être logés à la sortie de leur majorité dans un certain nombre d'appartements et, bien évidemment, a été mise en relief la nécessité absolue de bien coordonner les actions de ces différents éducateurs, c'est-à-dire de les coordonner avec les autres acteurs de ce qu'on appelle "l'aller vers" les jeunes en errance en quelque sorte et de faire ce travail. J'entends l'inquiétude, pour l'instant, on n'est pas encore au trop-plein de dispositifs, mais plutôt à des dispositifs encore à bâtir, mais à bâtir en les coordonnant bien. L'expérience que nous avons, je crois, entre la Ville de Lyon et la Métropole sur le regroupement, vous l'avez indiqué, des CCAS et des Maisons de la Métropole, doit nous permettre de nous laisser penser qu'on va plutôt dans la bonne direction dans cette coordination absolument nécessaire.

Sur la pérennité, la question a été posée, d'abord, il faut qu'on évalue la pertinence de ces actions-là, mais j'ai tendance à penser que les choses seront plutôt positives et *qu'a priori*, mais ce n'est pas à moi de répondre, en tout cas pas le seul à répondre, que je crois que quels que soient d'ailleurs celles et ceux qui seront dans un exécutif ici auront le cœur, et en plus, si l'évaluation le montre -et je crois qu'elle le montrera- à pérenniser, bien sûr, avec ou sans les financements de l'État ce type d'initiatives parce qu'une fois qu'elles seront installées, il sera extrêmement difficile de revenir en arrière je pense.

Ce dossier fait l'objet d'une note au rapporteur distribué sur les pupitres :

"- Dans l'exposé des motifs, II - Crédits supplémentaires délégués aux départements signataires en faveur des jeunes sortant de l'ASE, il convient de lire :

"l'enveloppe affectée de 322 000 € est augmentée de 74 200 €"

au lieu de :

"l'enveloppe affectée de 322 000 € est augmentée de 20 % soit pour la Métropole 64 400 €".

- Dans l'exposé des motifs, VII - Enveloppes financières, il convient de remplacer le paragraphe suivant :

"L'enveloppe financière supplémentaire allouée par l'État sur la période 2019-2021 représente un total de 1 243 200 € déclinés comme suit :

- l'enveloppe financière totale dédiée à la fiche-action n°1 est de 644 000 € annuels auxquels s'ajoutent les 20 % de crédits complémentaires attribués par l'État, soit un total de 772 800 € annuels. Cette enveloppe des 20 % complémentaires est répartie comme suit :

. la création de 4 places supplémentaires pour un montant de 64 400 € annuels financés par l'État, soit 193 200 € pour les 3 années à venir,

. la Métropole, par la valorisation d'actions existantes, intervient à hauteur de 64 400 € annuels, soit 193 200 € pour les 3 années à venir ;"

par :

"L'enveloppe financière supplémentaire allouée par l'État sur la période de 2019-2021 représente un total de 1 343 742,93 €, qui abonde :

- l'enveloppe financière totale dédiée à la fiche-action n°1, portée à 792 400 € annuels. Le financement complémentaire est réparti comme suit :

.la création de 4 places supplémentaires pour un montant de 74 200 € annuels financés par l'État, soit 222 600 € pour les 3 années à venir,

.la Métropole, par la valorisation d'actions existantes, intervient à même hauteur ;"

- Dans l'exposé des motifs, **VII - Enveloppes financières**, il convient d'ajouter le paragraphe suivant :

"- l'enveloppe globale dédiée au plan pauvreté, à hauteur d'un versement annuel supplémentaire de 23 714,31 €. L'enveloppe annuelle est ainsi portée à 4 119 828,62 €, dont 50 % financés par l'État et 50 % financés par la Métropole, soit 2 059 914,31 € chacun, correspondant au montant initial (1 612 000 €) augmenté de l'enveloppe supplémentaires ASE de 74 200 €, du complément de 350 000 € pour la prévention spécialisée et du versement supplémentaire de 23 714,31 €."

En conséquence, **il convient de modifier le délibère** comme suit :

- dans le 1°- **Approuve**, remplacer :

"a) - le principe de la valorisation d'actions existantes portées par la Métropole pour un montant

de 1 243 200 € se répartissant comme suit :

- 193 200 € pour la prévention des sorties sèches de l'ASE,

- 1 050 000 € pour la prévention spécialisée sur la période 2019-2021 ;"

par :

"a) - sur la période 2019-2021, le principe de la valorisation d'actions existantes portées par la Métropole pour un montant total de 1 343 742,93 € se répartissant comme suit : 222 600 € pour la prévention des sorties sèches de l'ASE ; 1 050 000 € pour la prévention spécialisée, et un complément de 71 142,93 € ;"

- dans le 4°- **La recette**, remplacer les montants suivants "1 243 200 €" **par** "1 343 742,93 €",

ainsi que

"- 414 400 €" en 2019,

- 414 400 € en 2020,

- 414 400 € en 2021."

par :

"- 447 914,31 € en 2019,

- 447 914,31 € en 2020,

- 447 914,31 € en 2021."

Je mets ce rapport aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente LAURENT.

N°2019-3872 - éducation, culture, patrimoine et sport - Lyon 7°- Construction du collège Pré-Gaudry - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Direction générale déléguée au développement solidaire, à l'habitat et à l'éducation - Direction de l'éducation -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Conseiller délégué Desbos a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2019-3872. Monsieur Desbos, vous avez la parole.

M. le Conseiller délégué DESBOS, rapporteur : Monsieur le Président, chers collègues, cette délibération concerne la construction d'un nouveau collège dans le 7^{ème} arrondissement dans le secteur Pré-Gaudry, avec une individualisation d'une autorisation de programme complémentaire, en particulier, avec la passation d'un marché public global de performance, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Trois minutes pour le groupe Communiste, Parti de gauche et républicain.

Mme la Conseillère BURRICAND : Monsieur le Président, chers collègues, vous annoncez dans cette délibération qu'en raison de la forte pression sur les effectifs, la construction d'un nouveau collège est nécessaire pour 2021 dans le 7^{ème} arrondissement. Nous voterons, bien sûr, cette délibération.

Nous avons pris note de vos engagements, monsieur le Président, auprès de madame le Maire de Vénissieux quant à la réhabilitation-reconstruction du collège Aragon, la construction d'un futur collège sur un terrain avenue de la République à Vénissieux, sur l'opportunité du terrain de la Plaine des Jeux pour la construction d'un collège futur commun au 8^{ème} arrondissement de Lyon et Vénissieux.

Nous restons, cependant, en demande d'un plan transparent anticipant les constructions et les réhabilitations de collèges pour les dix années à venir sur l'ensemble de la Métropole, plan partagé avec tous les élus de notre collectivité. D'autant, monsieur le Président, que si la majorité venait à changer en 2020, cette absence de plan partagé de notre collectivité pèserait négativement pour l'avenir, comme a pesé négativement l'absence d'anticipation du Conseil général pour ce mandat. Les collégiens ne doivent pas faire les frais des aléas de la vie politique. Les constructions dans l'urgence présentent un certain nombre de difficultés. Vous rappelez d'ailleurs dans cette délibération, les surcoûts non négligeables de ce fait même si, effectivement, nous approuvons malgré ces surcoûts, cette construction.

Nous sommes, quant à nous, confrontés à ces questions des problèmes posés par l'urgence quant à l'extension du collège Alain scolarisant des enfants de Saint Fons, extension construite à Vénissieux. Nous laisserons de côté le brouhaha qui vise à dire que tout collège construit à Vénissieux serait un ghetto. Le développement de la ville dément ces assertions, mais à quelques mois des municipales, certains font feu de tout bois, y compris dans les rangs de votre propre majorité ou de votre ex-majorité.

Par contre, ces collégiens de Saint Fons qui étudient à Vénissieux ne doivent pas faire les frais de l'urgence et vous devez être à la hauteur de vos discours au moment de l'inauguration. Les parents d'élèves ont raison de soulever les questions de la sécurité routière à proximité du collège, questions sur lesquelles madame le Maire vous avait questionné et avait dit sa disponibilité pour travailler avec la Métropole.

Madame Laurent, Vice-Présidente, n'a jamais répondu non plus aux questionnements de notre collègue Idir Boumertit. Elle avait dit à l'époque être en vacances, mais je pense qu'elle est rentrée de vacances puisque cela fait deux Conseils de la Métropole que je la vois. Donc, je suis étonnée de ce long silence, mais il est vrai qu'il faut être très souple pour être, à la fois, la Vice-Présidente qui ordonne la construction de ces collèges sans pour autant s'opposer aux opposants à cette construction au Conseil municipal de Vénissieux.

Il nous semble que le refus du SYTRAL par rapport aux demandes des parents d'une ligne JDD (junior direct dédiée), d'un déplacement des arrêts du 12. Ces refus sont pour le moins hâtifs par rapport aux réelles interrogations sur la sécurité. Les demandes d'aménagement de voirie pour pacifier cette zone de circulation assez dense à certains moments méritent des réponses et nous sommes évidemment quant à nous attentifs avec la police nationale à prévenir et à chasser tout trafic illicite autant que possible sur cette zone.

Nous proposons, monsieur le Président, malgré la période électorale, et plutôt que de nous renvoyer la balle, d'apporter des réponses aux parents et qu'une rencontre associant les trois collectivités concernées peu ou prou (Saint Fons, Vénissieux et la Métropole) avec des représentants des parents et de l'équipe éducative puisse avoir lieu. J'étais ce matin devant le collège où des parents manifestaient. J'ai noté que déjà il était très compliqué pour eux de s'y retrouver dans les différentes compétences avec le fait d'habiter une ville et d'aller au collège dans une autre ville, ce qui n'était pas l'habitude pour les collégiens de Ville comme Saint Fons.

Donc, d'une part, cette réunion permettrait de clarifier les compétences des uns et des autres et je pense d'apporter des réponses constructives aux questions posées sur la sécurité des abords, questions qui me semblent légitimes et qui peuvent trouver des solutions, me semble-t-il, assez simples.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Cinq minutes pour le groupe Socialistes et républicains métropolitains.

Mme la Vice-Présidente PICOT : Monsieur le Président, mes chers collègues, j'en reviens au sujet de la délibération qui est la construction d'un collège dans le 7^{ème} arrondissement. Je rappelle souvent le dynamisme du 7^{ème} arrondissement, peut-être le territoire le plus attractif de la Métropole avec plus de 1 000 habitants supplémentaires chaque année.

Beaucoup de jeunes couples ou de familles avec des enfants font le choix du 7^{ème} arrondissement, c'est dire nos besoins en matière d'éducation. À Gerland, les anciennes friches industrielles laissent place à de grands projets urbains. Après la ZAC (zone d'aménagement concerté) du Bon lait, achevée en 2013, puis la ZAC des Girondins où les constructions se succèdent en ce moment, le site Pré-Gaudry, longtemps occupé par la société Nexans, est la dernière grande emprise de Gerland nord à préparer sa métamorphose. C'est un quartier qui sera largement tourné vers la jeunesse et le savoir, comme un résumé de Gerland qui concentre de nombreuses grandes écoles supérieures.

Pré-Gaudry a, d'ailleurs, été choisi par l'EM (Ecole de management) Lyon, afin d'y implanter son nouveau site en 2022, comme cela a été évoqué précédemment par notre collègue Agnès Gardon-Chemain, mais avant d'accéder à l'enseignement supérieur, il y a bien des étapes. Parmi elles, le collège dont la Métropole assure la responsabilité.

Je tiens à vous remercier, monsieur le Président, monsieur le Conseiller délégué, car notre collectivité a pleinement saisi cette urgence dans le 7^{ème} arrondissement. À la Guillotière, le Collège Georges Clemenceau offrira en janvier prochain une extension de sept classes avec un pôle de vie scolaire, soit une capacité d'accueil de 180 élèves supplémentaires.

Au sud de Gerland, le collège Gabriel Rosset a vu s'implanter des bâtiments modulaires à la dernière rentrée. Ce sont désormais 631 collégiens qui le fréquentent, contre 516 en 2015-2016. Ces modulaires nous permettent de patienter avant l'extension définitive d'ici septembre 2021 qui créera notamment 11 salles d'enseignement supplémentaires.

Mais, déjà, il nous faut anticiper les années futures, car Clemenceau et Rosset ne pourront pas attirer davantage d'enfants. C'est le sens de la construction de ce nouveau collège d'une capacité de 31 salles de classe pour 700 élèves. Il proposera une salle d'évolution sportive, un espace de restauration de 530 couverts, une cour, des aires de sport.

Afin d'accompagner la pression démographique de l'arrondissement, le collège Pré-Gaudry doit ouvrir en 2021. Le recours à une maîtrise d'ouvrage confiée à la SERL (Société d'équipement et d'aménagement du Rhône et de Lyon), le choix du marché public global de performance et la prise en compte de l'exploitation technique permettent de répondre à cette situation d'urgence, car je peux vous dire combien ce collège est attendu. J'ai encore pu le constater récemment en échangeant avec des parents lors de la première rentrée du groupe scolaire Françoise Héritier. Les enfants n'auront que quelques pas à faire pour découvrir ce collège dans deux ans. Donc, le groupe Socialistes et apparentés votera avec plaisir ce rapport.

M. LE PRÉSIDENT : Très bien, je vous remercie. Sur votre intervention, je pense que monsieur Desbos, qui est toujours au plus près des opérations rentrera en contact direct avec madame le Maire, comme il l'a déjà fait et avec les parents sur la problématique, comme vous l'avez évoqué, notamment de la sécurité aux abords du collège.

Je mets ce rapport aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Conseiller délégué DESBOS.

N°2019-3876 - éducation, culture, patrimoine et sport - Attribution d'une subvention à l'association Lou rugby pour son action d'accompagnement en faveur des clubs de rugby de la Métropole de Lyon - Année 2019 - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de la culture, des sports et de la vie associative -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Vice-Président Barral a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2019-3876. Monsieur Barral, vous avez la parole.

M. le Vice-Président BARRAL, rapporteur : Monsieur le Président, il s'agit d'une attribution d'une subvention à l'association Lou rugby pour son action d'accompagnement en faveur des clubs de rugby amateurs de la Métropole de Lyon qui sont au nombre de 18 et cet accompagnement fait par le Lou rugby est en relation aussi avec la

Direction régionale jeunesse et sport et cohésion sociale (DRDJSCS), la Ligue régionale Auvergne-Rhône-Alpes (AuRA) de rugby, le Comité de rugby Rhône-Métropole. Avis favorable de la commission.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. La Conférence a retenu cinq minutes pour le groupe Lyon Métropole gauche solidaires.

Mme la Conseillère COCHET : En effet, monsieur le Président, chers collègues, le groupe Lyon Métropole gauche solidaires a analysé avec intérêt cette délibération créant un préalable sur le soutien au sport. L'effectif expliqué du poste de conseiller technique et sportif (CTS) créé sur notre Métropole est l'harmonisation des pratiques pédagogiques et d'encadrement, surtout dans la sécurité pour la pratique du rugby. Le coût annuel de ce poste était estimé à 32 000 € dont près de 36 % seront financés par la Métropole, moins de 30 % par le Centre national du développement du sport, que l'on appellera par la suite, CNDS et seulement 12 % par la Ligue de rugby Auvergne-Rhône-Alpes.

La participation de la Métropole est prévue pour cinq ans et ensuite, les autres financeurs prendraient le relais pour pérenniser le poste, notamment la Ligue. Cette situation alerte le groupe Lyon Métropole gauche solidaires à plusieurs titres. Ce dispositif est favorable à la pratique sportive sur la Métropole car le rôle des CTS (Conseillers techniques sportifs) sur l'harmonisation des pratiques pédagogiques est bien une réalité, mais la faible contribution prévue par la ligue et pour la Ligue de rugby interroge alors qu'un conseiller technique devrait être, par essence, un acteur régional sportif.

Ce projet risque de faire tache d'huile vu la volonté annoncée de l'État de ne plus financer les postes de CTS. La Métropole va-t-elle devoir créer un tel dispositif pour d'autres sports, voire pour tous ? De toute évidence, c'est impossible. Donc, pourquoi le rugby, à part sa dangerosité de plus en plus avérée peut-être ? Or, cette subvention sort des compétences de la Métropole et revient à se substituer au manquement de l'État en matière de soutien aux fédérations sportives. De plus, nul doute qu'un tel dispositif essaïmera.

Par conséquent, le groupe Lyon Métropole gauche solidaires (LGMS) interroge la nécessité de compléter la politique stratégique de la Métropole sur le sport, pour y inclure ce dispositif et invite l'Assemblée à réfléchir à un schéma métropolitain spécifique.

Enfin, le fléchage budgétaire de cette subvention interroge. La délibération indique une dépense sur les crédits du budget principal, chapitre 65, ce chapitre 65 où se trouve le compte 6574, pour les subventions de fonctionnement aux associations.

En effet, c'est bien une aide à l'association Lou rugby qui est envisagée pour ce poste de Conseiller technique qui œuvrera aussi pour les autres clubs du territoire. Or, si nous savons tous que la pénurie de moyens impose des choix tenant compte de l'existant, nous savons aussi que localiser un tel poste dans les locaux d'un club peut entraîner des divergences de traitement entre le Lou et les autres clubs, d'autant plus que le Lou participe lui aussi financièrement et ce, quelle que soit la vigilance de la Métropole et la bonne volonté du ou de la CTS future.

Par ailleurs, LGMS suggère à la Métropole de Lyon de solliciter une aide du CNDS vu son investissement pour la création de ce CTS. Sur le fond, il est positif de se préoccuper d'améliorer la sécurité des clubs de rugby sur la Métropole. En revanche, étant donné toutes les questions soulevées par notre groupe, nous nous abstenons sur ce dossier. Nous restons volontaires pour suivre l'avancement de ce nouveau dispositif et pour contribuer aux réflexions sur ce que nous espérons être un schéma métropolitain du sport. Je vous remercie de votre attention.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Je mets ce rapport aux voix.

Adopté, le groupe Lyon Métropole gauche solidaires s'étant abstenu.

Rapporteur : M. le Vice-Président BARRAL.

N°2019-3882 - éducation, culture, patrimoine et sport - Lyon 3° - Attribution d'une subvention d'équipement à l'Institut culturel du judaïsme (ICJ) - Individualisation d'autorisation de programme - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de la culture, des sports et de la vie associative -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Conseiller délégué Desbos a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2019-3882. Monsieur Desbos, vous avez la parole.

M. le Conseiller délégué DESBOS, rapporteur : Oui, excusez-moi, j'étais en discussion avec la Ville de Vénissieux, mais cela c'est très bien passé. Le dossier n°2019-3882 concerne une attribution d'une subvention d'équipement à l'Institut culturel du judaïsme (ICJ) avec un avis favorable de la Commission, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : La Conférence a retenu deux minutes pour le groupe Parti radical de gauche (PRG).

Mme la Conseillère PIANTONI : Monsieur le Président, mes chers collègues, l'intervention du groupe des radicaux de gauche ne surprendra personne au moment de voter cette subvention. Je rappellerais que notre groupe s'était en partie abstenu sur la délibération relative à l'IFCM (Institut français de civilisation musulmane) en 2016. De même, plus récemment encore, nous avons voté contre des subventions d'équipement aux collèges privés. Ces différences prises de position témoignent de notre attachement à certaines valeurs, dont la laïcité.

Nous incitons à la plus grande vigilance à chaque fois qu'il est question de contribuer au financement d'un équipement, d'un organisme ou d'un événement dont l'objet est culturel. Cette délibération interroge donc sur le rôle de la Métropole et sur l'utilisation de l'argent public. Si nous reconnaissons un principe d'égalité de traitement de tous les citoyens, qu'ils soient croyants, non-croyants, pratiquants ou non-pratiquants, nous considérons que nous n'avons pas à subventionner ce qui relève du religieux. Dans une logique de cohérence de nos prises de position successives, le groupe PRG s'abstiendra donc sur ce rapport. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Cinq minutes pour le groupe Socialistes et républicains métropolitains. Monsieur Sannino ?

M. le Conseiller SANNINO : Monsieur le Président, mes chers collègues, aller vers l'autre, le rencontrer, le connaître, c'est déjà accepter de vivre avec lui. Nous le savons tous, bien des conflits, bien des tensions viennent du manque de dialogue et de l'ignorance. Informer, sensibiliser, éduquer devient alors le plus impérieux de nos devoirs et représente pour nous tous le plus sûr moyen de nous préserver de cette ignorance.

Notre groupe, vous vous en souvenez, s'était prononcé en faveur de la création de l'Institut français de la civilisation musulmane pour favoriser le vivre ensemble et lutter contre les préjugés. C'est le même esprit qui nous anime aujourd'hui pour soutenir la création de cet Institut culturel du judaïsme (ICJ). Cet institut viendra en complément du travail réalisé au sein de l'espace Hillel pour favoriser l'ouverture d'esprit, le dépassement des idées reçues et la rencontre de tous. Nous saluons au passage la volonté de l'Institut culturel du judaïsme, de l'Espace culturel du christianisme de Lyon et de l'Institut français de la civilisation musulmane de nouer des relations et des coopérations pour porter ensemble un message de paix, de tolérance et de fraternité. Travailler au rassemblement de tous et de toutes est notre devoir. La laïcité et la connaissance sont les meilleures garanties pour assurer un vivre ensemble.

Je conclurai par les mots que nous avons prononcés en 2016 et qui gardent toute leur actualité : "Dans la droite ligne de l'humanisme lyonnais, dans le respect de chacun, de ses origines, de ses croyances comme de son absence de foi, il nous faut rester dans une voie d'équilibre et suivre celle tracée par nos illustres prédécesseurs", par Aristide Briand et la loi de 1905. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Cinq minutes pour le groupe Les Républicains et apparentés.

M. le Conseiller FORISSIER : Merci monsieur le Président. Monsieur le Président, mes très chers collègues, ce projet de délibération porte sur l'attribution d'une subvention d'équipement à l'Institut culturel du judaïsme (ICJ). Nous nous associons pleinement à cette démarche qui, par sa valeur pédagogique, constitue un outil de lutte contre la discrimination et les violences. Nous vivons une époque où les épisodes de violence d'une manière générale se multiplient et les actes antisémites ne dérogent pas à cette règle.

En 2018, le Ministère de la Justice comptait 6 122 affaires comportant au moins une infraction commise en raison de la religion ou de l'origine de la victime, toutes religions confondues bien sûr. Seulement 565 ont donné lieu à une condamnation, les autres étant relaxées par faute de preuves. Dans le cadre d'une enquête sur le cadre de vie et de sécurité, l'INSEE a estimé à 1,1 million le nombre d'atteintes à caractère raciste, antisémite ou xénophobe.

Pour l'année 2018, ces discriminations continuent de prospérer malgré une implication à chaque instant des associations, des élus et des pouvoirs publics. Tous ces événements alimentent un sentiment d'insécurité déjà éprouvé par les juifs de France, au point que certains d'entre eux envisagent de quitter le pays de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen.

Sur notre territoire, pas plus tard que ce week-end, c'est un graffiti islamophobe sur la Commune de Meyzieu qui est venu s'ajouter à la liste déjà trop longue des événements similaires survenus cette année dans notre Métropole. En face de cette situation inacceptable, un constat est largement partagé par de nombreux élus et acteurs associatifs. Seule l'éducation peut permettre de lutter efficacement contre le racisme et l'antisémitisme.

Pour cela, il est nécessaire de mettre en place des outils au service du bien commun. L'édification d'un mémorial de la Shoah à Lyon va dans ce sens. Ce projet trouvera sans doute quelques détracteurs qui, sous de fallacieux prétextes, trouveront toujours des arguments pour nier les réalités historiques, comme si 6 millions de morts, dont 1,5 million d'enfants, n'étaient qu'un détail à passer en pertes et profits, ce qui, pour nous, est inacceptable.

Dans ce contexte, il est plus que jamais nécessaire de rappeler à chaque personne que nous avons tous une histoire personnelle, que cette histoire découle de ce qu'ont été nos ascendants et qui fait que nous sommes

marqués par des us et coutumes qui doivent s'intégrer dans les valeurs de la République dans un contexte d'unité nationale. La laïcité garantit à chacun le droit d'exercer son culte sans subir de persécutions. Il est de notre devoir de veiller au respect de ce droit fondamental.

Le projet qui nous est présenté aujourd'hui concerne le cofinancement d'un projet de l'Institut culturel du judaïsme. Ce projet éducatif contribuera à la lutte contre l'antisémitisme, en offrant la possibilité à chacun de découvrir la culture et les traditions juives. Les relations prévues avec l'Espace culturel du christianisme à Lyon et l'Institut français de civilisation musulmane démontrent qu'une cohabitation des différentes cultures et religions est possible dans le respect des valeurs de la République.

Pour conclure, la participation de l'État, de la Région, de la Métropole et de la Ville de Lyon à des acteurs privés démontrent l'engagement de l'ensemble des acteurs de la vie publique pour lutter efficacement contre l'antisémitisme. Afin de donner un sens universel à cette action, nous souhaitons que cette délibération soit adoptée par une large majorité.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Je mets ce rapport aux voix.

Adopté, le groupe Parti radical de gauche s'étant abstenu.

Rapporteur : M. le Conseiller délégué DESBOS.

N°2019-3883 - finances, institutions, ressources et organisation territoriale - Décision modificative n°2 - 2019 - Direction générale déléguée aux ressources - Direction des finances -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Vice-Président Brumm a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2019-3883. Monsieur Brumm, vous avez la parole.

M. le Vice-Président BRUMM, rapporteur : Monsieur le Président, mes chers collègues, il s'agit d'un rapport qui a trait à la décision modificative n°2 pour 2019. Un avis favorable a été rendu par la commission des finances.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Trois minutes pour le groupe Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés.

M. le Conseiller GEOURJON : Intervention retirée, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Trois minutes pour le groupe Synergies-Avenir.

M. le Conseiller délégué VINCENT : Monsieur le Président, ce que l'on peut retenir de cette décision modificative (DM) n°2 est une augmentation significative de l'autofinancement, à hauteur de 6,4 M€. Cet autofinancement permet donc d'accroître la dotation de solidarité communautaire de plus de 6,6 M€, pour un total de 27 M€.

Nous ne pouvons que nous réjouir de cette augmentation sensible de la DSC (dotation de solidarité communautaire), mais regrettons seulement qu'elle n'intervienne qu'à la dernière année du mandat. Un million de plus aussi pour le Plan de pauvreté doit être souligné et montre la politique active de la Métropole en matière de solidarité.

Au titre des recettes, soit 13,8 M€, on constate une augmentation des ressources fiscales et des compensations et des participations de l'État au titre des dotations. Les autorisations de programme augmentent de 100 M€ pour atteindre 980 M€, afin d'accélérer la réalisation de la programmation pluriannuelle des investissements (PPI), ce dont on peut se féliciter. Donc, notre groupe votera cette DM.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Pardon. Quatre minutes pour le groupe Les Républicains et apparentés.

M. le Conseiller ODO : Monsieur le Président, mes chers collègues, cher Max Vincent, on va avoir à peu près la même lecture, mais on n'a pas les mêmes conclusions sur cette décision modificative. Cette décision modificative évidemment est à la marge, mais quand même on a des enseignements intéressants et comme nous l'avions évoqué le 28 janvier dernier, et notre collègue Laurence Balas l'a expliqué, la progression des recettes fiscales était trop basse alors que d'autres recettes nous interrogeaient, comme celle de la taxe de séjour.

Vous nous aviez répondu à l'époque, monsieur le Vice-Président, que non et que bien sûr, il n'y avait pas de sous-estimation. Et finalement, cette décision modificative prouve ou trouve, je ne sais pas, comme vous le voulez, 13,8 M€ de hausse de recettes, notamment fiscales. Elle montre aussi que vos choix lors du budget primitif de vous garder quelques noisettes, quelques économies pour l'hiver, afin de préserver votre capacité de prendre des décisions politiques, peut-être pour faire plaisir à tel ou tel, dans de nouvelles dépenses, étaient prévus.

Bingo ! Comme vous le disait Max Vincent, 6,5 M€ pour les communes à cinq mois d'une échéance électorale pour laquelle le Président joue son siège, chacun pourrait y voir une manœuvre politicienne, mais ce n'est évidemment pas notre lecture. On le sait bien, monsieur le Président, que vous n'êtes pas dans cette logique-là.

Mais finalement si la Métropole produit plus de recettes, c'est à moindre mal, puisqu'on sait quand même qu'il faut bien l'utiliser et qu'on a un certain nombre de dépenses qui sont imposées à notre collectivité et, en particulier, des dépenses sociales qui ne sont pas toujours faciles à joindre les deux bouts et pour cela, comme l'a rappelé là encore Max Vincent, c'est évidemment le plan sur la pauvreté qui récupère un maximum de choses.

Pour autant, dans ce domaine, vous avez dit aussi que pour la PPI, il fallait augmenter les dépenses. On a noté aussi l'inscription de 230 M€ supplémentaires, ce qui est bien, évidemment, mais finalement à quelques mois des élections, des échéances électorales, on se pose la question si ces dépenses ne sont pas simplement des promesses, que vous prenez des engagements simplement politiques que vous inscrivez en futures dépenses, mais que cela n'est que de l'affichage. Pour tenir ce rythme, il aurait fallu évidemment nommer des chefs de projet bien en amont et se donner des marges de manœuvre supplémentaires en décidant d'une baisse des dépenses de fonctionnement. Ce n'est pas le choix qui a été fait ni ici, ni à la tête de l'État. Finalement, dans le nouveau monde, on ne fait que recycler les vieilles politiques. On économise en amont, on dépense en aval, comme parfois on recycle de vieux politiciens. Merci.

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Brumm, vous souhaitiez dire un mot, je crois ?

M. le Vice-Président BRUMM, rapporteur : Je voulais simplement indiquer que si la PPI n'a pas été aussi importante que nous l'aurions voulu, ce n'est pas du tout par calcul.

La Métropole n'est pas un "écureuil qui garderait des noisettes", en vue des élections.

Il existe simplement des éléments conjoncturels qui font que les chiffres annoncés dans le cadre d'un budget ne se révèlent pas, en toute bonne foi, totalement exacts.

M. LE PRÉSIDENT : Très bien. Je n'ai pas bien compris le sens de l'intervention parce que si vous étiez opposés au plan pauvreté, vous ne le votiez pas, et comme cela vous n'êtes pas dans cette affaire-là et de la même façon, la dotation de solidarité communale, je crois qu'elle a été votée par l'ensemble des élus ici. Si vous ne la vouliez pas, en pensant que c'était, comment dire, une manipulation de ma part, il fallait l'exprimer au moment de ce vote et on l'aurait entendu. Je mets donc cette délibération aux voix.

Adopté, le groupe Les Républicains et apparentés ayant voté contre et le Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM) s'étant abstenu.

Rapporteur : M. le Vice-Président BRUMM.

N°2019-3884 - finances, institutions, ressources et organisation territoriale - Modalités de refacturations des prestations mutualisées entre les budgets principal et annexes - Direction générale déléguée aux ressources - Direction des finances -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Vice-Président Brumm a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2019-3884. Monsieur Brumm, vous avez la parole.

M. le Vice-Président BRUMM, rapporteur : Le dossier n°2019-3884 a trait aux modalités de refacturations des prestations mutualisées entre les budgets principal et annexes. Cette délibération a, en effet, pour objet de définir les conditions de refacturation d'une part du budget principal aux budgets annexes et, d'autre part, entre le budget annexe et certaines prestations administratives et techniques. En effet, la perspective de l'ouverture d'un nouveau budget annexe au 1^{er} janvier 2020 nous a invités à préciser les conditions d'imputation des coûts des différents services mutualisés. L'idée reste, bien sûr, de pouvoir identifier le coût complet de chacune de nos politiques publiques pour pouvoir décider en toute connaissance de cause et en toute transparence les conditions de leur financement. Ce rapport a reçu un avis favorable de la Commission des finances.

M. LE PRÉSIDENT : Merci monsieur Brumm. Trois minutes pour le groupe Communiste, Parti de gauche et républicain.

M. le Conseiller MILLET : Monsieur le Président, chers collègues... ça marche oui !

M. LE PRÉSIDENT : Oui ça c'est le micro ! Et, c'est le dossier n°2019-3884. (Rires)

M. le Conseiller MILLET : Désolé, je m'étais juste trompé de micro. Quelqu'un avait mis un chapeau sur le mien.

Donc, cette délibération complète la création de la régie des déchets en précisant comment seront réparties les dépenses entre les budgets de la Métropole et notamment entre le budget général et les budgets annexes dont celui de la Régie des déchets. Je ne sais pas si le terme de "refacturation" est bien pertinent d'ailleurs, puisqu'il y a bien imputation des dépenses d'un budget à un autre, il n'y a ni commande, ni tarif, sauf erreur, ni facture à proprement parler. D'ailleurs, il n'y a pas de tiers distinct dans cette affaire que je sache. La Régie des déchets n'est pas un client de la Métropole.

Cela dit, c'est un sujet très technique qu'il n'est pas facile de rendre lisible aux citoyens. De ce point vue, dans le même esprit que notre commentaire sur la création de la régie, nous pensons qu'il faudra se donner des outils de communication plus pédagogiques et que cette délibération aurait pu commencer par donner des tableaux illustratifs de ces répartitions avec des montants. Elle répond certes à une volonté de traiter de manière générique les refacturations entre budgets, mais elle n'est pas rédigée pour permettre une compréhension aisée par l'ensemble de notre Conseil et surtout, elle ne s'inscrit pas dans les suites du groupe de travail TEOM et des tableaux d'imputation des charges support.

Pourtant, c'est le cœur du débat citoyen nécessaire que nous appelions sur la délibération créant la régie des déchets. Oui, il est légitime d'imputer aux coûts de la gestion des déchets, des charges supports comme la maintenance des véhicules de collecte, l'assurance des installations de traitement, l'informatique dont la collecte fait un grand usage, etc.

Par contre, nous avons décidé qu'il n'était pas légitime d'imputer les charges de gouvernance de la Métropole dont le coût est totalement indépendant du service de collecte. Cela confirme l'importance de rendre lisibles et visibles les choix d'imputer ou non certaines dépenses au service de collecte et cette délibération n'y contribue pas.

Enfin, nous notons que pour l'essentiel, la délibération propose de répartir les dépenses au *pro rata* du poids des dépenses de l'activité dans les dépenses générales. C'est un indicateur simple, mais qui peut être critiqué et qui s'appliquerait, sauf erreur, aux plus grosses dépenses support du patrimoine et des finances, autour de 5 M€ chacune, puis de l'informatique, proche de 2 M€, selon les études présentées au groupe de travail TEOM. Dans les études réalisées pour ce groupe de travail, des clés de répartition alternatives, comme la prise en compte des masses salariales ou du nombre d'équipements pour l'informatique ou du nombre de mandats pour les finances, avaient été évoquées. Elles avaient l'avantage d'être plus lisibles pour le citoyen en correspondant à quelque chose de concret et de vérifiable. Chacun peut comprendre, par exemple, que les assurances des installations de traitement de déchets ou que les licences des logiciels de pilotage et de circuit de collecte doivent être prises en compte dans le budget annexe des déchets. Ce souci de lisibilité des imputations des dépenses devra être traité d'une manière ou d'une autre. Nous en profitons d'ailleurs pour regretter que cette délibération n'ait pas été présentée en Commission proximité où a lieu le débat préparatoire sur notre politique TEOM. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Quatre minutes pour l'intergroupe Avenir Métropole, AGIR - La droite constructive et apparentés et Métropole et territoires.

M. le Conseiller FROMAIN : Monsieur le Président, chers collègues, le sujet de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères revient régulièrement dans ces instances. Nous nous prononçons, ce soir, sur une étape de plus dans la clarification de la question du coût du service déchets. Les règles de refacturation, proposées ce soir, permettent de prévoir le cadre pour accompagner la création que nous appelions de nos vœux en début d'année d'un budget annexe pour 2020 dédié aux déchets en complément de ceux existants pour l'eau, l'assainissement et les réseaux de chaleur.

Ces opérations de refacturation croisées entre le budget principal et ce budget annexe vont un peu augmenter nos volumes budgétaires et leur complexité peut marginalement ajouter quelques coûts sur des marchés publics qu'il faudra ici ou là scinder en deux, mais c'est à ce prix que nous pourrons aller au bout de la clarification vis-à-vis des citoyens sur ce sujet des déchets et retrouver une sérénité de gestion. L'avantage sera également de permettre une lecture le plus près possible du vrai coût de ce service public, y compris sa part administration qui, jusqu'alors n'apparaissait pas de manière suffisamment lisible pour être incontestable. Je formule aussi le vœu que ces règles pourront, avec d'autres, enfin satisfaire les juges et permettre de retrouver une règle du jeu solide. Ce rapport, avec son aridité technique, montre néanmoins que le sujet avance dans le bon sens et c'est une bonne chose. Les groupes AGIR, Avenir Métropole et Métropole et territoires voteront pour. Merci.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup. Six minutes pour le groupe Synergies-Avenir.

M. le Conseiller délégué VINCENT : Oui, monsieur le Président, cette délibération, (*Brouhaha*) je vous réveille, c'est pour cela. Alors, par cette délibération, nous mettons en place un budget annexe à compter du 1^{er} janvier 2020 pour retracer les comptes de la régie dotée de l'autonomie financière dédiée à la prévention et à la gestion des déchets ménagers et assimilés. Cette délibération reprend donc les conditions de refacturation entre budget principal et budgets annexes. La commission ad hoc à laquelle le groupe Synergies-Avenir a participé, a rappelé la nécessité d'identifier le plus précisément possible, les charges et produits rattachables aux différentes missions

de service public assumées par la Métropole de Lyon, pour en identifier le coût complet et en fixer les conditions de financement.

Cette délibération a donc pour objet de définir les périmètres et modalités de calcul des refacturations de certaines charges mutualisées entre le budget principal et les budgets annexes. Il est donc nécessaire de déterminer le coût complet composé des coûts directs et indirects en référence à l'exercice 2019 et pour l'exercice 2020. Cette nouvelle méthode permettra d'avoir une vue plus précise du véritable coût complet du service déchets, afin de mieux fixer le taux de taxe d'enlèvement des ordures ménagères qui a, cette année, baissé sensiblement. On ne peut que regretter que le législateur n'ait pas suffisamment précisé les règles en matière de TEOM, ce qui aurait dû être fait depuis longtemps et aurait évité beaucoup de contentieux. Merci de votre attention. Nous voterons donc cette délibération qui va dans le bon sens.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup. Cinq minutes pour le groupe Les Républicains et apparentés.

M. le Conseiller PETIT : Monsieur le Président, chers collègues, est-ce que vous m'entendez ? Oui. Cette délibération qui concerne les principes de la refacturation du budget principal vers le nouveau budget annexe de la gestion des déchets ménagers et assimilés est en lien direct avec la délibération de la création de la régie que nous avons évoquée ce matin.

Je profite d'ailleurs de ma prise de parole pour remercier des collègues qui ont bien voulu voter pour cette belle liste rassembleuse qui assure la pluralité de la représentation au sein de cette instance et qui me permettra donc de représenter notre groupe, Les Républicains et apparentés. Je ne reviendrai pas sur les propositions comptables de calcul des dépenses réelles, sur les imputations et autres éléments techniques, car finalement, cela ne règle pas la question de fond posée par le juge. L'élément fondamental n'est pas comment on calcule ce qui rentre dans les dépenses réelles financées par la TEOM, car on sait tous ici que les services ont cette compétence pour le faire, mais surtout qu'a-t-on le droit d'imputer au calcul de la TEOM ? Ce n'est pas la même chose. Or, sur ce point, la loi n'est pas claire. Elle est même imprécise et l'interprétation restrictive du juge ne nous garantit pas que la seule création d'un budget annexe puisse régler nos différences de vue.

Monsieur le Président, ne nous trompons pas d'enjeu. Notre volonté commune est de sécuriser la Métropole pour garantir nos budgets et assurer le service aux habitants. La volonté de notre groupe était toutefois que l'usager paie le juste prix et pas qu'il pallie au fonctionnement du budget général, comme vous l'avez pratiqué pendant des années. Sur ce point, le juge vous a fait entendre raison en partie et nous ne pouvons que nous en féliciter.

En revanche, notre crainte aujourd'hui est que le juge n'accepte toujours pas l'interprétation métropolitaine de la loi. J'espère vivement me tromper, mais dans cette attente, devons-nous encore prendre le risque d'offrir des voies de recours juridiques ? Et sur ce point, nous différons de la vision de monsieur Claisse et de monsieur Brumm. Monsieur Brumm, surtout, a plutôt réagi avec véhémence puisqu'à l'époque, il déclarait, je cite : "On ne va pas laisser un petit juge du tribunal administratif de Lyon nous dicter notre manière d'interpréter la loi. On va lui rabaisser son caquet par une décision de cassation." Dont acte. Mais comme cela ne fait vraiment pas avancer la réflexion, essayons d'être plus précis et un peu moins arrogants.

Notre avis ne diffère pas de l'analyse pragmatique qui est la vôtre, mais bien sur le risque à prendre pour l'imposer au juge. Quelques exemples :

- quand on se demande si les avantages sociaux des agents du service en charge du ramassage des ordures ménagères, comme par exemple, les tickets restaurants, participent au coût global du service, évidemment, on vous répond oui ;

- quand on se demande pourquoi le juge n'a pas pris en compte le coût des assurances nécessaires pour garantir le bon fonctionnement des équipements utilisés par le service, à l'évidence, on se dit que c'est illogique. Nous avons tous ici assez d'expérience des institutions pour comprendre que ce n'est pas le bon sens qui guide le législateur ou le juge, mais parfois des considérations qui nous échappent.

Et, donc, oui, monsieur Claisse, en nous entêtant à inclure ce type de dépenses dans nos calculs avant que le Conseil d'État ou que la loi ait tranché cette différence d'interprétation, nous prenons un risque pour notre collectivité.

Une dernière chose nous interroge. Dans le cadre de la mission TEOM et des différentes commissions de travail, beaucoup d'élus et de techniciens ont souvent souligné la difficile compréhension de la loi actuelle en matière de financement de la gestion des déchets. Nous vous répétons encore une fois qu'il est vraiment dommage, et je rejoins Max Vincent, qu'au sein de notre Assemblée nous n'ayons pas des députés de la majorité présidentielle qui travaillent sur ce sujet et qui puissent le résoudre au niveau national. Ils auraient pu défendre les intérêts de notre Métropole en portant notre problématique au cœur même du processus législatif, au lieu de s'invectiver à coup de tweets sur des sujets dont tout le monde se moque comme ce week-end.

Mais comme nous l'avons entendu lors de la mission TEOM de la part des membres de votre exécutif, il ne suffit pas d'avoir des députés, encore faut-il qu'ils aient le poids politique de porter des sujets, entendus en mission. Peut-être qu'un jour, nous aurons cette chance. Il est assez désolant que ce dossier de la TEOM ait pris une telle ampleur, nous amenant, même aujourd'hui, à modifier les modalités de refacturation des prestations mutualisées entre les budgets principaux et annexes, alors même que les élus de notre groupe et autres associations ne cessaient de vous alerter depuis des années.

Une des qualités d'une équipe dirigeante est aussi de savoir écouter les conseils et autres avertissements, même ceux venant de son opposition et de dresser un plan d'action pour résoudre ce genre de problèmes. C'est même une posture revendiquée par La République en marche que d'écouter tous les bords pour essayer d'en faire une synthèse. Hélas, dans ce dossier comme sur d'autres, le nouveau monde politique comme il se revendique, brille par ses atermoiements et ses gesticulations. Notre Métropole mérite mieux. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Claisse, quelques mots ?

M. le Vice-Président CLAISSE : Oui, quelques mots, merci monsieur le Président. D'abord, lever une ambiguïté ! Ce que l'on vote aujourd'hui, c'est un mode de refacturation, on peut discuter du mot effectivement, entre le budget général et les budgets annexes et inversement entre le budget annexe et le budget général le cas échéant, exceptionnellement.

Cette modalité de refacturation, et le budget annexe de la régie de prévention et de gestion des ordures ménagères et assimilés, a pour but de définir le coût complet du service. Le budget annexe va nous permettre de définir le coût complet du service.

Je vous rappelle que dans un budget annexe, on a une section de fonctionnement et une section d'investissement. Pour définir la TEOM, on ne se réfère pas au coût complet du service. On se réfère aux dépenses réelles de fonctionnement éligibles à la TEOM, auxquelles on ajoute les dotations aux amortissements. Donc, le périmètre sur lequel on calcule le coût du service, le budget annexe, n'est pas le même que celui qui sera utilisé dans l'état récapitulatif de la TEOM qui doit prendre en compte les dépenses réelles de fonctionnement, auxquelles on additionne les dépenses d'amortissement. Un objectif du budget annexe est de calculer le coût complet, un autre est de définir les dépenses éligibles à la TEOM qui fait l'objet des contentieux.

Monsieur Petit, vous avez eu une intervention que j'ai trouvée plutôt mesurée. Je vais donc vous répondre de manière mesurée également. On va convenir que la mission TEOM n'avait pas pour objectif de régler les contentieux précédents. Elle avait pour objectif de régler, le cas échéant, les contentieux à venir, à commencer par celui qui est engagé, toujours par les mêmes, sur 2019. Je ne sais pas si je vais vous convaincre, mais je vais essayer de vous dire que le travail de la mission TEOM et les décisions qui ont été prises par l'exécutif sont, de mon point de vue, très sécurisantes pour la Métropole en matière de prise de risques. Madame Croizier vous avez abordé également cette question-là tout à l'heure.

Tout d'abord, on repart donc bien de l'état récapitulatif de la TEOM de 2019, tel qu'il est annexé au budget 2019, nous affichons un taux de couverture en 2019 de 95,7 %, c'est-à-dire que les recettes de la TEOM vont permettre de couvrir les dépenses éligibles à la TEOM, telles que recensées dans l'état récapitulatif de la TEOM, à hauteur de 95,7 %. Donc, on est très en deçà des 100 % et *a fortiori* des 115 %.

Deuxièmement, le montant des charges réparties qui est en gros ce que raye le juge d'un trait de plume dans les contentieux précédents, les 17 M€ en 2016, qui correspondent à 14,3 M€ dans le cadre du budget 2019, de charges réparties. Le juge jusqu'à présent les raye d'un simple trait de plume et donc recalcule le taux de couverture en rayant ces 14,3 M€.

Alors, ces charges réparties ont baissé par rapport au budget antérieur parce que, d'une part, on a sorti les charges de gouvernance qu'on retrouve dans le coût complet du budget annexe, mais qu'on sort des dépenses éligibles à la TEOM, et puis elles ont baissé facialement également légèrement sur 2019. Quand on sort ces 14,3 M€ et que le juge recalcule, imaginons qu'il fasse exactement le même raisonnement qu'en 2016, il va recalculer un taux de couverture qui va passer de 95,7 % à, je vais vous le retrouver, 108,8 %. On reconnaîtra que c'est sensiblement inférieur à la circulaire fiscale qui prévoit 115 %. Jusqu'à présent, cela va, vous me suiviez ?

On va simplement s'intéresser maintenant dans le cadre du contentieux de 2019 et c'est tout l'argumentaire qui va être développé par le Grand Lyon aux dépenses qui composent ces 14,3 M€ et vous en avez cité un certain nombre. Jusqu'à présent, le juge n'a pas eu à se prononcer sur les titres restaurants. Le juge n'a pas eu à se prononcer sur l'assurance risques industriels, etc. Demain, il va devoir se prononcer sur ces différents sujets : vous avez cité les titres restaurants (927 000 €), les assurances pour l'usine d'incinération. On pourrait citer les intérêts d'emprunts qui sont réalisés pour le service et qui sont portés, bien sûr, par la direction des finances. On pourrait citer les dépenses engagées par la DSIT (direction des systèmes d'informations et des télécommunications), notamment pour le système de géolocalisation des tournées des camions, etc., le système Galimède, mais tout le système informatique de la direction des déchets, du service des déchets. Les équipements de protection individuels qui

sont des équipements fondamentaux. Il y en a pour la modique somme de 343 000 €. Les dépenses de maintenance et de gardiennage des biens immobiliers que constituent les subdivisions pour la partie correspondant au service déchets. Les impôts relatifs à ces bâtiments, etc.

Ces dépenses-là sont totalement identifiées. Elles sont de manière incontestable éligibles au coût du service et donc, éligibles à la TEOM. Nous en avons, *a minima*, pour 4,6 M€ de dépenses incontestablement éligibles à la TEOM sur les 14,3 M€. Il reste donc si vous voulez enlever les dépenses réparties sur les charges mutualisées générales si vous les enlevez toutes, vous enlevez encore 9 M€. Si vous enlevez ces 9 M€, vous arrivez à un taux de couverture des dépenses du service éligibles par la TEOM de 106,1 %.

Prenez connaissance d'un dernier arrêt du Conseil d'État qui date de septembre 2019 qui a donc été rendu très récemment. Le Conseil d'État a statué sur un taux de TEOM à 106,2 %, jugeant que ce taux-là n'était pas manifestement disproportionné par rapport à la TEOM.

Voilà les raisons pour lesquelles je pense vraiment que nous avons fait un travail utile dans cette mission TEOM. Voilà les raisons pour lesquelles je pense que les décisions qui ont été prises par l'assemblée ont été des bonnes décisions votées par l'exécutif. Voilà les raisons pour lesquelles je pense que nous devrions être à l'abri des contentieux à venir.

Voilà, pour autant, prudence oblige, on va bien évidemment être patients, attendre les conclusions des juridictions qui vont être saisies et, puis, si vous le voulez bien, à ce moment-là, on comptera les points. Voilà, mais je pense véritablement que nous disposons aujourd'hui d'un dispositif sécurisé. Le budget annexe va être une manière d'en éclairer aussi un certain nombre de dimensions. Je rejoins les réflexions qui ont été portées par les uns et les autres sur la nécessité, effectivement, d'en faire une communication, une sensibilisation, de développer cette politique-là, indispensable si on veut que les gens y comprennent quelque chose, sinon, on laisse la porte ouverte à toutes les instrumentalisation. Puis, éventuellement, si besoin est, (Thierry Philip n'est pas là) on pourrait organiser un groupe de travail déchets pour présenter, représenter à nouveau la méthode de refacturation, ce qui n'a pas été fait en groupe déchets, telle que retenue pour le futur budget annexe, le présenter en détail, avec les services et répondre à toutes vos interrogations. Voilà. Je vous remercie. J'ai été un peu long, je m'en excuse.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Je mets donc ce rapport aux voix.

M. le Conseiller MILLET : Une explication de vote : nous nous abstenons, car nous considérons que compliquer le débat avec un budget annexe qui n'a pas la même structure que le budget TEOM, ni en granularité, ni en plan de comptes, cela n'aide pas et j'ai bien compris qu'elles sont différentes, Gérard mais il n'empêche qu'on aurait pu faire un budget annexe qui contienne le budget TEOM.

M. LE PRÉSIDENT : Je mets le dossier aux voix.

Adopté, les groupes Les Républicains et apparentés, Communiste, Parti de gauche et républicain et Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM) s'étant abstenus.

Rapporteur : M. le Vice-Président BRUMM.

N°2019-3886 - finances, institutions, ressources et organisation territoriale - Télétravail - Modalités de mise en oeuvre à la Métropole de Lyon - Direction générale déléguée aux ressources - Direction des ressources humaines -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Conseiller délégué Rousseau a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2019-3886. Monsieur Rousseau, vous avez la parole.

M. le Conseiller délégué ROUSSEAU, rapporteur : Monsieur le Président, on va enfin parler à la Métropole de la possibilité d'accéder au télétravail. Consciente de l'impact du télétravail et sur l'organisation du travail et des pratiques professionnelles, la Métropole a souhaité, dans un premier temps, engager une phase d'expérimentation de six mois auprès de 140 agents issus des différentes directions, renouvelée pendant six mois, soit un total d'un an d'expérimentation en 2019. Lors du renouvellement de l'expérimentation, une deuxième vague de 45 agents a permis d'élargir l'échantillon.

Cette expérimentation a fait l'objet d'une évaluation en continu afin d'identifier les ajustements nécessaires avant l'élargissement du dispositif. Les résultats de cette évaluation sont très positifs tant au niveau professionnel (forte satisfaction des agents, managers et collègues) qu'au niveau personnel. Quand je dis que tout le monde est satisfait, cela oscille entre 95 % et 98 %, que ce soit les agents, les N+1 et les N+2.

En janvier 2020, on va mettre en place 500 personnes de plus. Cela va faire 650 agents qui sont susceptibles d'être en télétravail et le coût quand même, parce qu'il faut aménager le matériel, est de 782 000 € taxes comprises, cela

correspond au matériel. Nous avons été surpris de l'emballement des agents, y compris des syndicats, ce qui n'est pas habituel à la Métropole, qui ont voté à l'unanimité. Merci, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Merci monsieur Rousseau. Quatre minutes pour les groupes Socialistes et apparentés et Parti radical de gauche (PRG).

Mme la Conseillère RUNEL : Merci monsieur le Président. À nouveau j'interviens pour les groupes Parti radical de gauche et Socialistes et apparentés. Le contenu de ce rapport ne laisse en effet que guère de place au doute quant aux résultats positifs que nous pouvons espérer de la généralisation de ce dispositif. Les chiffres issus de la phase test font état d'une expérience plus que concluante. Ces résultats sont aussi en phase avec une étude parue en mai dernier dans la Revue francophone sur la santé et les territoires, qui portait sur les bénéfices du télétravail. Dans leurs conclusions, les chercheurs notaient que le suivi des télétravailleurs a permis de souligner l'amélioration de la qualité de vie sur les plans matériel, physique et psychologique en plus de permettre une réduction d'émissions de gaz à effet de serre allant de 3 % à 5 %. C'est en phase avec les quatre objectifs poursuivis précisés dans la délibération. Au fil de celle-ci, l'atteinte du premier sur l'amélioration des conditions de travail est facilement perceptible quand on considère les chiffres exposés. D'ailleurs, les deux autres auteurs de l'étude le notent eux aussi quand ils indiquent que les enquêtés se sentent plus productifs, moins fatigués, davantage libres grâce au gain de temps économisé sur les transports et que ceux-ci s'accompagnent en plus d'une réaction positive des entourages professionnels et familiaux.

Sur le plan environnemental, nous pouvons aussi escompter des externalités positives bien que sur le volet, nous ne puissions attendre des résultats considérables. L'article précise à ce sujet que la réduction des émissions de gaz à effet de serre n'est pas discutable mais à nuancer. Cette baisse n'étant pas fonction inverse du télétravail, mais dépendante de nombreux autres facteurs. Ceci étant, sans être le cœur de la mesure qui reste l'amélioration des conditions de travail et de la santé des agents, artisans quotidiens de nos politiques publiques, toute avancée environnementale est à saisir et à encourager. L'autre avantage que ce dispositif devrait apporter est l'amélioration de notre attractivité en tant qu'employeur. Imaginons un instant parvenir à coupler parfaitement une qualité de vie au travail et le sens de servir le public. Peut-être deviendrons-nous l'employeur lyonnais le plus prisé ?

Pour terminer, monsieur le Président, nous avons des interrogations sur deux points et sur la suite qui pourrait être donnée à cette politique. La première question porte sur le projet Réduc'mob cité dans le rapport. Pourriez-vous nous dire où on en est de ce projet et quels résultats ont déjà été obtenus ? Ensuite, une réflexion a-t-elle été amorcée sur des mesures alternatives pour celles et ceux de nos agents qui ne peuvent télétravailler ? C'est là une question d'équité qu'il nous paraît primordial de pouvoir garder à l'esprit.

Pour finir, un dernier point donc sur la suite du dispositif : 81 % des agents ont dû annuler au moins un jour de télétravail, se pose donc la question du manque de souplesse de la mesure dans sa conception actuelle. Il paraît donc souhaitable de trouver un juste milieu et de flexibiliser un peu plus le dispositif en permettant, par exemple, aux agents volontaires de demander un jour hebdomadaire en plus, portant le total à deux, si les conditions le permettent, mais aussi la possibilité de changer le jour de façon plus ou moins exceptionnelle et encadrée afin d'éviter un tel taux d'annulation. Nous comprenons bien les contraintes et les difficultés de conduire ce changement. En revanche, comme a été menée la première expérimentation avant la généralisation, pourrions-nous en parallèle étudier la faisabilité d'une nouvelle phase pour 2020 auprès des agents volontaires ?

De plus, et vous voyez que nous sommes dans la proposition aujourd'hui, monsieur le Président, nous souhaiterions voir développer la possibilité d'offrir à ceux-ci, à ceux qui télétravaillent, lorsque de nouveaux pics de pollution apparaissent, la possibilité de télétravailler de manière systématique dès que nous entrons en pic de pollution. À travers cela, c'est bien la poursuite des objectifs énoncés que nous voudrions voir amplifiée. Non seulement nous continuerions sur la voie de la santé de nos équipes, mais en plus nous pourrions aussi nous prévaloir d'une Métropole exemplaire pour l'ensemble des employeurs, mais aussi sur le plan environnemental. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup. Cinq minutes pour le groupe Socialistes et républicains métropolitains.

Mme la Conseillère DAVID : Merci. Monsieur le Président, chers collègues, en janvier 2018, le Président de la Métropole avait annoncé, lors des vœux aux personnels, la mise en place progressive du télétravail au sein de notre collectivité. Elle correspondait à une forte attente des agents et à une revendication des organisations syndicales. Le télétravail est en effet un outil qui permet de mieux concilier vie professionnelle et vie personnelle et par là même de prévenir les risques psychosociaux. Comme d'habitude, nous avons procédé de manière progressive autour du triptyque expérimentation, bilan, généralisation. L'expérimentation s'est déroulée sur l'année 2019 avec 150 agents environ. Elle a permis notamment de lever certaines réticences ou craintes qui pouvaient exister. Le bilan est éloquent. Près de 99 % des agents sont satisfaits de l'impact du télétravail sur leur vie professionnelle et l'ensemble des managers sont satisfaits du télétravail, sept d'entre eux sur dix estiment même que le télétravail a eu un impact positif sur la qualité du travail de l'agent. Nous ne pouvons que nous réjouir du succès de cette expérimentation et au vu de ces chiffres encourageants, il est évidemment tout à fait cohérent de la généraliser. Bien sûr, on le sait, certaines missions exercées par nos agents nécessitent une présence physique

et sont incompatibles avec le télétravail. Néanmoins, évidemment, l'extension de ce dispositif se poursuivra à partir du 1^{er} janvier prochain. La phase expérimentale a également permis de mettre en lumière certains points d'amélioration et d'affiner le dispositif.

Cette décision s'inscrit dans le cadre d'une modernisation du management public, modernisation à laquelle nous sommes fortement attachés à la Métropole de Lyon. Nous croyons en un management de la confiance et de la responsabilisation des agents. Nous croyons également en une logique de bénéfices mutuels entre la collectivité et les personnels. Le télétravail permet en effet aux agents de mieux articuler leurs vies professionnelle et privée et de profiter de davantage d'autonomie. Il permet aussi à chaque télétravailleur d'économiser un aller-retour domicile-travail par semaine, ce qui lui permet d'éviter du stress, de la fatigue, tout en ayant des impacts positifs sur l'environnement et la congestion de l'agglomération. Mais le télétravail apporte également des bénéfices à notre collectivité : meilleure productivité, diminution de certains frais et, comme le montrent de nombreuses études, baisse de l'absentéisme. Enfin, l'amélioration des conditions de travail des agents et leur mieux-être a un impact positif sur leur travail et donc, sur la qualité du service rendu aux Grands Lyonnais. En d'autres termes, c'est gagnant-gagnant. Pour toutes ces raisons, bien évidemment, le groupe Socialistes et républicains métropolitains votera ce rapport. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Quelques mots très rapides. D'abord, je voudrais remercier, à travers Marc Grivel et Michel Rousseau, les services puisque je rappelle que jusqu'à mi 2017, il était exclu d'utiliser le télétravail dans cette maison. Donc, il y a un phénomène d'accélération, c'est comme cela, dès janvier 2018. On voit bien qu'aujourd'hui, je crois que nous ne nous étions pas trompés collectivement sur la nécessité absolue de le faire. Le faire, non pas simplement parce que l'on considère que c'est vertueux mais parce que, d'abord, il en va de l'attractivité de la Métropole et de l'attractivité de celles et ceux qui veulent venir y travailler. Cela fait partie d'un plan un peu plus global. On a eu l'occasion, ici, notamment de travailler autour du régime indemnitaire, des conditions salariales, des conditions de travail, bien, ma foi, le télétravail vient rajouter aussi cette attractivité absolument nécessaire dans l'exercice de nos missions ici sur cette Métropole.

Je rajoute parce qu'il y a eu des questions sur les pics de pollution, les grèves, etc., bien évidemment, cela fait partie des raisons qui peuvent, puisque maintenant que nous avons ce dossier, il faut l'utiliser, y compris dans ces situations-là. Il serait complètement idiot de ne pas le faire et on l'a vu, notamment il y a quelques années en arrière ou quelques mois en arrière, si nous avions déjà eu le télétravail, on aurait évité quelques déboires au moment d'un certain nombre de grèves, notamment de transport et d'autres situations un peu difficiles.

Sur passer à deux jours, je pense que l'objectif premier, me semble-t-il, est d'augmenter avant tout celles et ceux qui ne télétravaillent pas, je pense que c'est d'abord cela. Ensuite d'aller vers un travail fin parce qu'on a identifié un certain nombre de métiers et je pense qu'on n'a pas épuisé tous les métiers possibles pour utiliser le télétravail, avec les limites que cela comporte. Il y a des métiers où on ne peut malheureusement pas télétravailler sinon on dégrade le service. Dire aussi que l'indice de satisfaction est double, indice de satisfaction bien sûr des agents, mais sans dégrader le service, c'est important aussi de pouvoir le dire. Voilà ce que l'on peut dire sur cette délibération.

Je mets aux voix ce rapport.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Conseiller délégué ROUSSEAU.

N° 2019-3902 - urbanisme, habitat, logement et politique de la ville - Opérations d'urbanisme - Comptes-rendus financiers au concédant - Année 2018 - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la maîtrise d'ouvrage urbaine - aménagement urbain -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Conseiller délégué Longueval a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2019-3902. Monsieur Longueval, vous avez la parole.

M. le Conseiller délégué LONGUEVAL, rapporteur : C'est un rapport habituel sur les comptes rendus financiers des opérations d'urbanisme pour l'année 2018. Ce rapport traite de 30 opérations d'urbanisme, 8 en régie directe et 21 en concession et 1 convention privée. Il présente la contribution des opérateurs aux politiques métropolitaines, les résultats financiers des opérations concédées auprès de cinq aménageurs, les charges financières restant à verser pour toutes ces opérations étant de l'ordre de 135 M€. Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Cinq minutes pour le groupe Socialistes et apparentés.

Mme la Conseillère RUNEL : Merci, monsieur le Président, cette intervention est retirée. Pour autant, nous tenions quand même toutefois à signaler, une nouvelle fois, qu'il est difficile de pouvoir intervenir sur des questions aussi

importantes que celles du logement après huit heures de Conseil non-stop. Donc, nous regrettons d'avoir toujours des ordres du jour pléthoriques et on voit un petit peu le vide autour de nous et notamment autour de vous.

Nous souhaitons également avoir des informations parce que ce matin, vous n'êtes pas sans savoir, qu'un groupe avec plusieurs syndicats, notamment la Confédération syndicale des familles, la CNL (Confédération nationale du logement) et la CLCV (consommation, logement, cadre de vie), étaient présentes devant la Métropole et qu'ils manifestaient. Ils ont été, d'après eux, reçus par monsieur Le Faou, qui leur a fait des promesses ou en tout cas qui leur a annoncé des nouvelles qui étaient, par ailleurs, plutôt satisfaisantes d'après eux et il me semble normal qu'en Conseil de la Métropole, l'ensemble des élus présents puisse avoir ces informations et qu'on ne les apprenne pas par ces syndicats ou par voie de presse demain matin.

M. LE PRÉSIDENT : Je redirai un mot après. On va prendre l'intervention suivante puis on répondra là-dessus. Trois minutes pour le groupe Europe Écologie-Les Verts et apparentés. C'est vous madame Vessiller, le CRAC ? Allez-y. Dans l'intervalle, pendant que vous cherchez votre intervention, et pour ne pas rallonger le Conseil... C'est bon ? Allons-y.

Mme la Vice-Présidente VESSILLER : Excusez-moi. Monsieur le Président, chers collègues, comme chaque année, nous examinons le bilan financier des ZAC (zone d'aménagement concerté), ZAC à dominantes d'activités et ZAC à dominantes d'habitats, avec plusieurs d'entre elles qui sont mixtes.

Dans les ZAC, se sont construits environ 111 000 mètres carrés de surfaces d'activités, 105 000 mètres carrés d'habitat, soit 30 % de la production de logements sur le territoire. Cela répond à des besoins d'accueil des entreprises et de logements, mais sur l'habitat, la production est inférieure à celle de l'an passé et surtout, nous constatons que la part du locatif social est de 23 % en 2018, au lieu de 26 % en 2017. L'an passé, locatif social et accession sociale représentaient 50 % de l'offre construite, c'est une proportion qui nous paraît plus satisfaisante que les 47 % indiqués pour 2018. En effet, les ZAC qui sont des opérations publiques où la Métropole met des fonds importants en termes de participation d'équilibre, plusieurs centaines de millions sur le mandat, nous souhaitons qu'elles permettent d'augmenter, dès l'an prochain, la programmation en termes de logement social, que ce soit en locatif ou en accession pour atteindre chaque année au moins 50 %.

Sur les dessertes en transports en commun, si plusieurs d'entre elles bénéficient d'une bonne desserte (La Soie ou Part-Dieu ou comme le sera La Saulaie à Oullins notamment), nous constatons néanmoins que pour plusieurs autres, elle est tout à fait insuffisante et ne fait pas l'objet de développement de l'offre. Que ce soit la ZAC des Gaulnes à Meyzieu où le prolongement du T3 sur Crémieu serait une nécessité pour permettre aux salariés venant du Nord-Isère d'avoir une alternative à la voiture, comme sur la ZAC du Terrain des Soeurs à Villeurbanne, de La Clairière à Bron, de Carnot-Parmentier à Saint-Fons ou du Mas du Taureau à Vaulx-en-Velin, le renforcement n'est effectivement à ce jour pas prévu en même temps que le projet urbain. Nous le regrettons, car pour préserver le climat, réduire la pollution, répondre aux enjeux urbains d'aujourd'hui, notre développement urbain doit pour chaque grande opération penser la mobilité durable, de même qu'il doit intégrer la sobriété matière et énergie dans les constructions et la végétalisation des espaces publics. Ne ratons pas le rendez-vous de la ville du XXI^e siècle. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Monsieur Le Faou peut-être sur la question de madame Runel ?

M. le Vice-Président LE FAOU : Oui, sur la question de madame Runel et plus largement sur la question du compte rendu aux collectivités relatif aux opérations d'aménagement. Premièrement, ce matin, j'ai bien reçu les trois organisations qui ont alerté un certain nombre d'élus en amont du Conseil sur le fait qu'elles n'avaient pas reçu un certain nombre de réponses sur leurs interpellations, faisant référence notamment à un courrier qui avait été adressé à la Métropole avant l'été. Ils oubliant juste, dans leur tract, et y compris dans leurs interpellations, le fait de mentionner que je les avais déjà reçus courant juillet, en l'occurrence le 12, et que cette réunion avait fait l'objet d'un compte rendu écrit avec les représentants des différentes instances en question.

Je me suis engagé ce matin, et nous avons refait le point sur un certain nombre de questions relatives notamment au renouvellement urbain, à la question des démolitions, à la question des mutations au sein du parc social et en rappelant un certain nombre de chiffres qui semblaient complètement éloignés des chiffres énoncés par les organisations en question. Je me suis engagé à les recevoir à nouveau début janvier en étayant de façon très objective les situations qui ont été citées ou rappelées ce matin et cela permettra à tout un chacun d'avoir une vision la plus concrète et la plus réaliste possible de cette situation et on a rappelé un certain nombre d'éléments sur l'ensemble de ces sujets, une réunion qui a duré quasiment deux heures. Donc, je pense que cela a permis aux uns et aux autres d'échanger sur ces différents sujets. Voilà pour ce qui relève de cette question et de cette interpellation qui venait un petit peu mal à propos au regard de ce qui avait déjà été engagé et, y compris, suite au premier courrier adressé au Président de la Métropole et à moi-même et nous les avions d'ores et déjà reçus en juillet, ce qu'ils semblaient avoir un petit peu oublié, y compris dans leur interpellation.

Ensuite, pour revenir plus précisément à la question des opérations d'aménagement concerté et du compte-rendu qui nous est proposé ce soir, moi je voudrais quand même souligner un certain nombre de choses. D'une part, un

changement un petit peu de paradigme sur nos opérations d'aménagement avec aujourd'hui un outil qui est à notre disposition et qui permet, notamment, de plafonner les prix de sortie des cessions foncières au sein des opérations, de faire en sorte que nous puissions aussi plafonner les prix de sortie des logements qui sont réalisés par les opérateurs immobiliers, ce qui permet, aujourd'hui, de faire un choix sur les opérations, non pas sur des critères strictement financiers, mais plutôt sur des critères architecturaux et de composition des projets. Donc, cela je pense que c'est aussi un changement important que nous avons pu mettre en œuvre depuis déjà quelques mois. Nous allons bien évidemment poursuivre dans ce sens-là. Les ZAC seront aussi support des opérations qui pourront être conduites par l'organisme de foncier solidaire, c'est-à-dire qu'au titre de la programmation des logements dans les opérations, on demandera aux aménageurs, aux opérateurs immobiliers de faire en sorte qu'une proportion de ces projets puisse contenir des logements à réaliser au titre de l'OFS (Organisme de foncier solidaire).

Enfin, monsieur le Président, je voudrais insister sur un point très important. On oublie tous que dans les opérations, et on pense tous que les opérations d'aménagement, sont essentiellement des opérations destinées à produire du logement. Les opérations qui sont concédées en direction de différents aménageurs sont aussi des opérations qui permettent d'alimenter le développement économique de notre territoire. Juste un chiffre, en 2018, ce ne sont pas moins de quasiment 112 000 mètres carrés de surface de plancher qui ont pu être réalisés au travers de ces opérations-là et quand j'entends ici ou là que nous sommes décroissants, je pense que ce chiffre parle de lui-même et qu'entre le paraître et le faire, nous avons toujours choisi le faire. Merci.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Je mets aux voix ce rapport.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Conseiller délégué LONGUEVAL.

N°2019-3905 - urbanisme, habitat, logement et politique de la ville - Saint Genis Laval - Zone d'aménagement concerté (ZAC) du Vallon des hôpitaux - Procédure de demande d'autorisation environnementale - Lancement de la mission de maîtrise d'œuvre des espaces publics de l'opération et acquisition des fonciers nécessaires à la réalisation de l'opération d'aménagement - Individualisation partielle d'autorisation d'engagement - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la maîtrise d'ouvrage urbaine - aménagement urbain -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Conseiller délégué Longueval a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2019-3905. Monsieur Longueval, vous avez la parole.

M. le Conseiller délégué LONGUEVAL, rapporteur : Il s'agit d'un projet de délibération concernant la ZAC du Vallon des hôpitaux à Saint Genis Laval. Il s'agit là d'approuver le programme prévisionnel d'aménagement des espaces publics de cette ZAC, de lancer les études de maîtrise d'œuvre des espaces publics et les premières acquisitions foncières pour une autorisation de 7 M€, et enfin, d'engager les procédures réglementaires nécessaires à l'instruction du dossier de demande d'autorisation environnementale. La commission a donné un avis favorable.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Deux minutes pour le Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM). Non, vous les avez retirées ? Elle n'est plus là Mme Perrin-Gilbert, donc voilà. Trois minutes pour le groupe Europe Écologie-Les Verts et apparentés.

Mme la Vice-Présidente VESSILLER : Monsieur le Président, chers collègues, cette délibération concerne la ZAC du Vallon des hôpitaux à Saint Genis Laval où est précisé que l'ensemble de la zone d'aménagement prendra en compte des objectifs de développement durable. Il s'agirait donc d'un éco-quartier cohérent avec notre futur plan climat-air-énergie territorial.

Mais il s'agit d'un éco-quartier bien particulier, sans doute unique au monde, puisque ce sera un éco-quartier desservi par un périphérique routier, une belle invention lyonnaise, nul n'en doutera. En effet, cette délibération indique le Vallon des hôpitaux est directement concerné par la réalisation d'une porte de l'Anneau des sciences en 2030, un projet, je cite : "majeur d'infrastructure". Nous aurons donc une infrastructure routière fortement émettrice de gaz à effet de serre, d'oxyde d'azote, de particules fines, à moins de 200 mètres de cet éco-quartier. Quelques esprits chagrins ont même été jusqu'à remarquer que la maternité du centre hospitalier Lyon-Sud se retrouvera à 100 mètres de ce périphérique, au moins, les nouveau-nés sauront tout de suite à quoi s'en tenir ! Il y a une réelle obsession de certains pour cette infrastructure totalement désuète et dépassée, excusez-moi, j'ai un petit problème... Il y a une réelle obsession de certains pour cette infrastructure totalement contradictoire avec l'urgence climatique et sanitaire alors qu'il convient de repenser nos modes de déplacement en privilégiant les mobilités du futur que sont les TER (Transport express régional), les transports en commun, le vélo et la marche.

Cette délibération prévoit la création de la nouvelle avenue de Gadagne entre l'avenue George Clémenceau et le futur pôle d'échange multimodal. Nous ne voulons pas d'une avenue de Gadagne aspirateur à voitures au détriment des transports collectifs avec des milliers d'automobilistes venant des communes de Francheville, Chaponost,

Brindas, Messimy et plus loin encore, pour accéder à partir de 2023 au parc relais de la station Hôpitaux-Sud du métro B. L'occasion serait pourtant belle de créer une avenue du XXI^e siècle qui favorise l'usage des transports en commun et des modes actifs comme le PDU (plan de déplacements urbains) 2030 le prévoit explicitement. Une avenue avec un site propre réservé aux transports en commun, bus et cars, aux taxis, accompagné d'une piste cyclable et d'un cheminement piéton large et confortable. Ainsi cette voie serait plus accessible aux véhicules de secours leur permettant un accès direct et fluide aux différents services hospitaliers, dont les urgences, et ne pénaliserait pas les temps de parcours des bus TCL et des cars du Rhône, et améliorerait la qualité de vie des riverains.

Pourtant, le projet a d'autres points positifs : la desserte en métro, d'une part, mais aussi la création d'un grand parc de neuf hectares, des bassins paysagers nécessaires au bon fonctionnement hydraulique du Vallon, trois hectares d'espaces publics de proximité majoritairement végétalisés, des liaisons piétonnes et modes doux. Alors, oui, à un vrai éco-quartier mais pas un éco-quartier desservi par l'Anneau des sciences. Nous nous abstenons donc sur ce dossier, je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Cinq minutes pour le groupe Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés.

Mme la Conseillère MILLET : Merci. Monsieur le Président, chers collègues. Le projet du Vallon des hôpitaux est une opportunité de développement pour la ville de Saint Genis Laval et du maillage du territoire, via l'arrivée en 2023 du métro. J'ai toutefois, comme ma collègue précédente, quelques interrogations sur la voirie prévue qui traverserait le futur éco-quartier, à savoir le prolongement de Gadagne. En assurant le transit automobile au sein de l'éco-quartier du Vallon des hôpitaux, la voirie ainsi créée, risque de devenir un shunt, très pratique au début, qui drainera le trafic des Communes de Chaponost, Brindas, Vaugneray, une partie de Francheville, cherchant à accéder au métro. Déjà, chacun peut constater sur de nombreuses communes que chaque voirie, même de petite importance, est prise d'assaut par les voitures, grâce au développement des applications favorisant le trabouillage des véhicules, vous m'excuserez pour le terme. Ne serait-il donc pas plus pertinent de profiter de l'arrivée du métro aux hôpitaux pour privilégier le rabattement vers le métro via des bus TCL ou des cars du Rhône qui pourraient emprunter une voirie en site propre transports en commun ? Ne peut-on pas envisager que lorsque l'on conçoit une nouvelle voirie, celle-ci soit conçue en lien avec le développement durable ? L'avenue traversante au Vallon des hôpitaux pourrait ainsi avoir un site propre transports en commun ainsi qu'une piste cyclable bidirectionnelle et des trottoirs pour favoriser l'accès piéton. La déserte de l'éco-quartier serait alors assurée par une voirie dédiée, ne permettant pas le trabouillage. Ce sera alors une véritable opportunité d'inscrire le métro à Saint Genis Laval ou au sein d'un maillage en voie alternative à la voiture.

Ceci fait le lien avec d'autres projets de mobilité métropolitains, notamment le maillage du territoire de la Métropole via le développement du ferroviaire au sein du réseau express métropolitain, cher à mon collègue et voisin Christophe Geourjon. Un lien intéressant également avec le territoire de Saint Genis Laval, et proposer sur les territoires de Brignais, avec le réseau de mobilité sud, proposé par le maire de Grigny, Xavier Odo. En favorisant des bus à haut niveau de service depuis les Monts du lyonnais, on pourrait arrêter beaucoup de voitures avant qu'elles ne rentrent dans l'agglomération. L'amélioration significative du réseau de bus et de liens avec les gares du territoire est en effet essentielle pour capter les voitures avant qu'elles ne rentrent dans l'agglomération. Sinon, la voirie qui sera réalisée favorisera les bouchons comme on peut le constater dans certaines communes voisines, où les bus sont bloqués dans la circulation avant d'arriver sur les voies dédiées. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup. Quatre minutes pour l'intergroupe Avenir Métropole, AGIR - La droite constructive et apparentés et Métropole et territoires.

M. le Vice-Président CRIMIER : Monsieur le Président, chers collègues, finalement qu'est-ce qu'il est difficile de porter un quartier exemplaire d'une ville durable. C'est un projet métropolitain, et je rappelle que les objectifs durables ont été labellisés par l'ADEME.

Simplement pour madame Vessiller, je vous dirais que ce n'est pas neuf hectares de parc, c'est 20 hectares au total sur les 45 urbanisables, donc c'est quasiment la moitié avec un certain nombre de mesures. Alors, ce projet a largement évolué, je crois, au fil du temps. Il a évolué d'ailleurs, Michel le Faou en est le témoin, des nombreuses réunions que nous avons eues, dans la mesure où, déjà, il intègre les nouveaux défis que nous devons réaliser, c'est-à-dire que c'est l'augmentation bien entendu des îlots de fraîcheur et le développement du parc public. C'est aussi la réduction de la SDP (surface de plancher) puisque, pour protéger encore plus les espaces naturels, la surface de plancher sera réduite et il intègre, bien entendu, il anticipera même, l'application du schéma directeur des énergies dans le cadre de sa mixité énergétique.

Alors moi, je vois bien que ce projet évolue. Comme évoluera bien sûr l'Anneau des sciences, mais ce n'est pas l'Anneau des sciences dont il a été tellement question, c'est surtout de l'avenue de Gadagne. Je suis très heureux d'entendre des propositions aujourd'hui, notamment de la part du groupe UDI. Vous n'ignorez pas qu'avec le porte-parole, et Conseillère municipale de Saint Genis Laval, nous avons eu de multiples réunions de concertation, de multiples réunions de Commission générale, de concertation avec le public. J'ai fait un point d'avancement tout

récemment, il y a eu deux conseils municipaux sur l'avancement de ce projet et jamais je n'ai entendu une proposition, une critique, une remarque donc il y a, effectivement, une posture ici et une posture à Saint Genis Laval, et je crois qu'il faut essayer de voir les choses dans leur globalité et sur l'ensemble du projet.

Alors, évidemment, quand on fait un parking relais de 900 places, il faut quand même accéder, et je dirais, pour ceux qui parlent d'avoir un aspirateur à voiture, mais il suffit de venir voir sur place, les usagers des hôpitaux sont déjà là, de l'ordre de 10 000 à 15 000 personnes par jour qui transitent entre les visiteurs, le personnel soignant, les entreprises connexes. Ces véhicules sont déjà dans nos rues, c'est eux qui embolissent aujourd'hui notre territoire et qui pénalisent justement la vitesse commerciale des bus et les modes de déplacement doux. Je crois qu'il faut regarder les choses dans leur ensemble. Madame Vessiller vous comparez des projets autoroutiers d'il y a 10 ou 20 ans. Moi j'essaie de me projeter à 2030. D'ailleurs, monsieur Quiniou y a fait allusion dans l'une de ses interventions en parlant de la place de la voiture, notamment pour les zones plus urbaines, c'est qu'aujourd'hui, quand même, nier que mathématiquement et scientifiquement, les émissions des véhicules qui se déplacent vont diminuer, c'est un peu aller à contresens de la technologie qui se développe. Le SYTRAL, dès 2020, n'achètera que des bus propres. Les entreprises comme STEF (Société de transports et d'entrepôts frigorifiques) à Saint Genis Laval commencent à utiliser des véhicules hybrides, des véhicules à hydrogène et des véhicules électriques. L'ensemble des transporteurs se mettent au GNV. Ça veut dire qu'il faut que l'on voie bien que l'on est dans un système, dans un cercle vertueux qui fait que, dans 10 ans, il faut se projeter un peu dans l'avenir, les mobilités ne seront pas complètement propres mais seront beaucoup plus propres qu'aujourd'hui. C'est cet aspect-là qu'il faut prendre en compte pour l'Anneau des sciences. L'Anneau des sciences évoluera, je ne veux pas reprendre les interventions que j'ai faites précédemment, l'Anneau des sciences évoluera avec une implication et une interpénétration des transports en commun d'une manière beaucoup plus importante. On voit bien que l'on est en train de construire un ring de transport en commun, il faudra bien relier Alaï, Saint Genis Laval, les hôpitaux et l'ensemble des radiales, comme ça se fait à Londres. Dans 10, 20 ans ou 30 ans, on pourra voir un tramway ou un métro circulaire.

Sur les propositions vers la gare de Brignais notamment ou les propositions TER, je pense que j'en ai suffisamment parlé ici pour qu'elles soient reprises, mais pour des raisons bien entendues électorales, notamment sur le prolongement du tram-train de Brignais à Givors. C'est un moyen de soulager le TER, cher à monsieur Geourjon, sur la rive droite du Rhône en desservant, justement, toutes les activités d'entreprises, Sainte Foy, Grigny, Givors, Francheville et d'autres encore, Saint Genis Laval, Chaponost, Brignais. Cela, c'est quelque chose qu'il faut travailler avec la région et la SNCF.

Deuxième chose, sur le SCoT (schéma de cohérence territoriale), cela ne nous aura pas échappé, en 2005, nous avons inscrit une liaison entre le métro et la gare de Brignais, pour justement faire ce maillage avec des réseaux de bus électriques ou de bus à haut niveau de service, ce sont déjà des propositions qui ont été faites à de maintes reprises et que nous commençons à développer et que nous allons développer avec l'arrivée du métro au niveau des hôpitaux. Moi, j'ai entendu aussi les engagements des uns et des autres pour prolonger le métro jusqu'à l'A450 et d'avoir un parking relais bien en amont pour éviter les pénétrantes d'automobilistes, cela me semble aller dans le bon sens, sur l'A450. Il y a de la place pour faire un site propre bus et une liaison vers la gare de Brignais notamment,

Voilà quelques réflexions sur cette délibération, on s'en est un petit peu éloigné, néanmoins je rappelle que le Vallon des Hôpitaux, c'est un petit peu l'urbanisme que nous souhaitons voir demain. Conjuguer développement durable, développement économique et les sciences du vivant, parce qu'il ne faut pas oublier que les sciences du vivant, dans ce secteur, ont besoin de se développer, c'est une demande des HCL (Hospices civils de Lyon). Donc développement durable, sciences du vivant, et bien entendu économie et emploi, et habitat, parce qu'il faut aussi faire baisser la pression foncière qui se trouve sur les communes de l'Ouest lyonnais et qui se caractérise par une hausse des prix et le fait d'avoir une offre permettra de stabiliser un peu la hausse des prix que nous connaissons aujourd'hui. Merci de votre attention.

M. LE PRÉSIDENT : Merci monsieur Crimier. Quatre minutes pour le groupe Les Républicains et apparentés.

Mme la Conseillère POUZERGUE : Monsieur le Président, chers collègues, tout d'abord vous dire que notre groupe politique votera ce rapport qui marque concrètement le démarrage de ce projet. Le projet du Vallon des hôpitaux est évidemment l'un des projets d'aménagement majeur de notre Métropole, pour le sud-ouest lyonnais, il constitue également une zone d'attractivité très importante entre le développement du site hospitalier Lyon-sud et le terminus du prolongement de la ligne B du métro.

En revanche, je voudrais vous parler surtout de gouvernance territoriale. Monsieur le Président, au mois de juin dernier, avant de mettre aux voix le rapport sur la création de cette ZAC, vous insistiez sur la dimension multipolaire de ce dossier. Vous saluiez, entre autres, les maires d'Oullins, d'Irigny et de Pierre Bénite, car je vous cite : "on est dans un bassin de vie, parce que c'est une vision partagée qui permet le développement du Vallon des hôpitaux, parce qu'on peut faire des choses et en même temps s'occuper du quartier de la Saulaie et ce qui tourne autour d'Oullins et de La Mulatière parce qu'on est dans la même zone et dans le même territoire". Je ne vais pas faire l'exégèse de vos propos mais force est de constater que la réalité est toute autre. Des paroles aux actes, en effet,

il y a un gouffre et vos bons augures s'évanouissent avec les étiquettes politiques et le jeu d'une gouvernance exclusive et non partagée.

Avec Jérôme Moroge, Maire de Pierre Bénite, nous sommes régulièrement interpellés par des riverains du quartier du Revoyet ou du quartier du Perron sur les territoires d'Oullins et de Pierre Bénite qui s'inquiètent de l'arrivée à 300 mètres de chez eux de l'émergence d'un nouveau quartier. La rue du Grand Revoyet va-t-elle être impactée ? La circulation va-t-elle augmenter alors que la voirie n'est pas dimensionnée pour ? Etc. Autant d'interrogations légitimes quand on habite à 300 mètres d'un futur parc relais de 900 places et d'un nouveau quartier où vont se construire 1 600 logements. Mais impossible d'apporter pour nous des réponses précises à leurs questions. Oullins comme Pierre Bénite n'a jamais été associé aux études de circulation qui ont été engagées dans le cadre du travail préalable. Un comité de pilotage associant l'ensemble des communes du secteur nous a été timidement promis, pour nous présenter au moins les conclusions, mais on attend encore la date de la réunion et cela fait 18 mois.

Les échanges autour de ce type de projet d'aménagement doivent dépasser le strict périmètre de la ZAC et des frontières communales et ce n'est pas faire acte d'ingérence dans la politique saint-genoise que de dire cela mais, au contraire, c'est penser à l'ensemble des habitants des lônes et coteaux du Rhône qui méritent que l'on travaille tous ensemble au développement concerté du secteur. Voilà un exemple concret d'aménagement de future voirie quasi intercommunale qui aurait mérité un autre type de gouvernance en tout état de cause, une méthode plus partagée. Mais aujourd'hui, monsieur le Président, 300 mètres ne valent visiblement pas un comité de pilotage. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci, monsieur Le Faou, vous vouliez dire quelques mots, je crois.

M. le Vice-Président LE FAOU : Oui, quelques éléments de réponse suite à l'interpellation de madame le Maire d'Oullins sur le sujet. Tout d'abord, nous sommes au début de ce projet avec, certes, aujourd'hui une délibération importante qui va permettre d'acter un certain nombre de choses.

Je voudrais juste souligner que les habitants auront l'occasion de pouvoir s'exprimer sur cette question-là au travers d'une enquête publique qui interviendra probablement après les élections de l'an prochain, donc avant l'été, qui leur permettra d'intervenir d'une part au titre de l'autorisation au titre de la loi sur l'eau et, en complément, au titre de la mise en compatibilité sur le PLU-H (plan local d'urbanisme et de l'habitat) et donc qui leur permettront, bien évidemment, de prendre en complète connaissance au travers des documents qui seront mis à disposition lors de l'enquête publique, des différents éléments qui seront constitutifs de ce futur projet.

Je voudrais juste souligner en complément, que lorsque nous avons évoqué la ZAC de la Saulaie, je n'ai jamais entendu monsieur le Maire de Saint Genis Laval vouloir intervenir et interférer dans ce projet qui est pourtant aussi à proximité de sa commune et en tout cas pas trop éloigné, donc il n'y avait pas de malice, y compris dans cette intervention-là. Mais je pense que nous aurons bien évidemment l'occasion de pouvoir tous nous mettre autour de la table sur ce sujet et vous aurez tout loisir de vous exprimer et d'exprimer vos demandes et desiderata dans le cadre du futur projet du Vallon des hôpitaux. Mais il fallait, bien évidemment, pour que le projet puisse se réaliser, que nous actions un certain nombre d'éléments, et je rappelle juste une chose, c'est qu'au titre du SYTRAL, le prolongement de la ligne B du métro est lancé, qui plus est le chantier avance bien aujourd'hui. On y a fait référence tout à l'heure au travers de différentes interventions. Et pour pouvoir desservir ce terminus provisoire, un certain nombre d'entre nous l'espère, de la ligne B du métro, il faut bien évidemment aussi pouvoir réaliser un certain nombre de voiries et, notamment, pour pouvoir alimenter le futur parking relais de 900 places qui sera réalisé. Pour pouvoir réaliser ces voiries, il faut que l'on tienne compte d'une certaine temporalité des différentes procédures administratives et c'est pour cela que cette délibération arrive aujourd'hui. C'est pour ça que nous sommes tenus par cette temporalité-là, afin que nous puissions, en lien avec les services de l'État, faire en sorte que l'enquête publique puisse se tenir après les élections afin que la future assemblée métropolitaine puisse mettre en œuvre, ensuite, ce projet. Donc nous aurons l'occasion, dans les semaines qui viennent, de pouvoir tenir cette réunion telle que vous le souhaitez afin que vous puissiez avoir une pleine et entière connaissance de ce projet.

M. LE PRÉSIDENT : Merci, je mets aux voix ce rapport.

Adopté, les groupes La Métropole autrement (sauf Mmes Belaziz et Gandolfi, MM. Bret, Chabrier et Kabalo qui ont voté pour), Europe Ecologie Les Verts et apparentés et Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM) ainsi que madame Millet (Union des démocrates et indépendants -UDI- et apparentés) s'étant abstenus.

Rapporteur : M. le Conseiller délégué LONGUEVAL.

N°2019-3906 - urbanisme, habitat, logement et politique de la ville - Vénissieux - Zone d'aménagement concerté (ZAC) Marché Monmousseau-Balmes - Bilan de la concertation préalable unique portant d'une part sur la réduction du périmètre de la ZAC Vénissy avec modification du dossier de création et de réalisation et d'autre part sur la création de la ZAC Marché Monmousseau-Balmes - Prise en considération du processus d'évaluation environnementale - Approbation du dossier de création de la ZAC - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la maîtrise d'ouvrage urbaine - aménagement urbain -

M. LE PRÉSIDENT : Madame la Conseillère Peytavin a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2019-3906. Madame Peytavin, vous avez la parole.

Mme la Conseillère PEYTAVIN, rapporteur : Merci monsieur le Président. Ce projet de délibération porte sur la zone d'aménagement concertée dite ZAC Marché Monmousseau-Balmes à Vénissieux qui comporte le bilan de la concertation au préalable unique portant, d'une part, sur la réduction du périmètre de la ZAC Vénissy avec modification du dossier de création et de réalisation et, d'autre part, sur la création de la ZAC Marché Monmousseau-Balmes. Aussi, la prise en considération du processus d'évaluation environnemental et aussi l'approbation du dossier de création de la ZAC. Ce projet de délibération a reçu un avis favorable de la commission.

M. LE PRÉSIDENT : Très bien, la Conférence a retenu une minute pour le groupe Europe Écologie-Les Verts et apparentés.

M. le Conseiller ROUSTAN : Monsieur le Président, chers collègues, lors du dernier Conseil métropolitain, je suis intervenu sur ce dossier en ayant salué certaines exigences écologiques de ce projet concernant le nouveau programme national de renouvellement urbain du secteur Monmousseau-Balmes, à Vénissieux. Néanmoins, nous avons regretté que ces ambitions restent bien timides au regard des enjeux écologiques et sociaux, comme le manque d'anticipation en termes d'équipements publics, écoles et centre sociaux, et privés, commerces de proximités, professionnels de santé, alors que la population va fortement augmenter sur ce secteur.

Concernant l'énergie, ce projet ne fait nullement mention de l'énergie solaire comme source de chauffage. Par ailleurs, nous demandons que l'éclairage public soit conçu afin de limiter son coût énergétique et son impact sur la faune et la flore. Concernant la végétalisation, l'objectif de 30 % de surface végétale privée nous semble bien insuffisant au regard du rôle essentiel de la végétation dans la lutte contre le réchauffement climatique.

Concernant les déplacements, nous demandons qu'une attention particulière soit portée au respect de la législation sur les locaux de stationnement vélo au sein des immeubles et que des arceaux vélo soient également prévus en nombre, en particulier au droit des équipements commerces et marchés. La circulation automobile nous semble une fois de plus trop privilégiée, en atteste l'espace qui lui est dédié. Enfin, nous regrettons que la gestion des déchets ne soit pas mentionnée dans ce projet. À ce titre, nous souhaitons que des constructions intègrent systématiquement des composteurs collectifs.

Pour conclure, face aux enjeux sociaux de ce projet de renouvellement urbain, et aux enjeux écologiques actuels, nous sommes persuadés qu'il est indispensable que ce projet s'inscrive dans une démarche éco-quartier comme cela a été le cas à La Duchère. Nous voterons toutefois favorablement pour cette délibération. Je vous remercie de votre attention.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Cinq minutes pour le groupe Communiste, Parti de gauche et républicain.

Mme la Conseillère PICARD : Monsieur le Président, mesdames, messieurs. La ZAC Marché Monmousseau-Balmes est une des opérations majeures du deuxième programme national de renouvellement urbain mené sur le quartier des Minguettes, à Vénissieux, et poursuit ainsi le travail engagé sur ce quartier depuis 2005, pour une ville plus humaine, agréable à vivre et adaptée aux besoins de ses habitants.

Ce projet de ZAC est le fruit d'un travail de collaboration fructueux entre la Ville de Vénissieux et la Métropole que je tiens à saluer ici. Le renouvellement urbain est une vraie opportunité pour transformer en profondeur le cadre de vie de nos concitoyens. C'est pourquoi il est regrettable que malgré toutes les promesses, les financements nationaux ne soient toujours pas à la hauteur des besoins des quartiers populaires et des projets ambitieux portés localement avec, notamment, une diminution de l'enveloppe nationale accordée à ce nouveau programme de renouvellement urbain comparativement au précédent.

Une des ambitions du renouvellement urbain sur le secteur Marché Monmousseau-Balmes est de réussir l'accroche du quartier des Minguettes au centre-ville de Vénissieux. Ce nécessaire désenclavement des quartiers populaires a toujours été défendu par l'équipe municipale et porté auprès de ses partenaires. Les objectifs fixés sont très ambitieux et à la hauteur des attentes des habitants. Il s'agit de créer un nouveau quartier attractif avec un habitat

diversifié, favorisant la mixité sociale et facilitant les parcours résidentiels. Ce quartier sera un lieu de vie, notamment grâce à une place du marché requalifiée.

Enfin, une très grande attention sera portée à la qualité du cadre de vie, que ce soit au niveau des trames viaires qui amélioreront les modes de circulation des habitants, ou des espaces verts avec la création d'un parc végétalisé au niveau des Balmes, vraie continuité entre le plateau des Minguettes et le centre-ville. Il est cependant indispensable de rappeler que le renouvellement urbain ne pourra réellement produire ses effets positifs que si la présence des services publics adaptés aux besoins des habitants actuels et futurs est garantie sur ce territoire. C'est pourquoi nous avons insisté dans le programme très ambitieux que nous avons présenté à l'ANRU (Agence nationale pour la rénovation urbaine) lors du comité d'engagement du 18 juillet dernier, et dans les objectifs assignés à la ZAC sur la construction et le financement des équipements publics, éducatifs, sportifs ou culturels nécessaires à la population. C'est à cette condition que nous pourrons réussir la transformation de ce quartier, et garantir un cadre de vie de qualité à ses habitants.

Le Conseil municipal de Vénissieux a clairement rappelé cette exigence de présence des services publics au cœur du quartier dans son avis du 17 juin dernier, sur l'étude d'impact préalable à la création de la ZAC. Cet avis alertait également la Métropole sur la très grande vigilance qui doit être apportée à la gestion des matériaux issus des démolitions afin de réduire au maximum les nuisances qui pourraient être occasionnées pour les riverains. Je suis donc satisfaite de lire dans le projet de délibération qui nous est présenté aujourd'hui que conformément à notre demande, toutes les études seront menées pour affiner le choix du traitement de ces matériaux dans le respect du cadre de vie des habitants. Cette position répond à l'inquiétude légitime exprimée par la population dans le cadre de la concertation sur l'évaluation environnementale. Elle permet d'envisager sereinement la période de grande transformation que va connaître le quartier, avec l'assurance que rien ne sera fait qui pourrait nuire au cadre de vie des habitants, et cela malgré l'instrumentalisation qui a été faite de cette question ces derniers mois de la part de partis politiques qui ont, par ailleurs, complètement abandonné les quartiers populaires lorsqu'ils étaient au pouvoir.

Pour terminer sur ce sujet, il est important de rappeler que l'autorité environnementale très attentive aux questions du cadre de vie n'a pas émis d'avis défavorable sur cette étude d'impact. Avec ce projet de ZAC, c'est une nouvelle page de l'histoire de Vénissieux et des Minguettes qui va s'ouvrir pour une ville transformée au plus près des besoins de ses habitants. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Trois minutes pour le groupe Les Républicains et apparentés.

M. le Conseiller COCHET : Intervention retirée.

M. LE PRÉSIDENT : Merci, donc je mets aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Conseillère PEYTAVIN.

N°2019-3917 - urbanisme, habitat, logement et politique de la ville - Rillieux la Pape - Nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU) - Quartier Ville nouvelle - Attribution de subventions d'équipement à Dynacité, Erilia et la société d'économie mixte de construction du Département de l'Ain (SEMCODA) pour des opérations de démolition - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Pilotage urbain - politique de la ville -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Conseiller délégué Longueval a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2019-3917. Monsieur Longueval, vous avez la parole.

M. le Conseiller délégué LONGUEVAL, rapporteur : Monsieur le Président, c'est un rapport qui concerne la Commune de Rillieux. Il s'agit d'attribuer des subventions d'équipement à trois bailleurs (Dynacité, Erilia et SEMCODA) dans le cadre du protocole de préfiguration, et le NPNRU sur la démolition de logements, le total des subventions s'élève à près de 2 M€. Avis favorable de la commission.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Quatre minutes pour le groupe Socialistes et apparentés.

Mme la Conseillère RUNEL : Intervention retirée.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Je mets ce rapport aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Conseiller délégué LONGUEVAL.

N°2019-3919 - urbanisme, habitat, logement et politique de la ville - Convention pluriannuelle d'objectifs entre la Métropole de Lyon et l'Etat pour la mise en oeuvre accélérée du plan quinquennal Logement d'abord - Avenant n°1 pour la période 2019-2020 - Direction générale déléguée au développement solidaire, à l'habitat et à l'éducation - Direction de l'habitat et du logement -

M. LE PRÉSIDENT : Madame la Conseillère déléguée Panassier a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2019-3919. Madame Panassier, vous avez la parole.

Mme la Conseillère déléguée PANASSIER, rapporteur : Monsieur le Président, chers collègues, force est de constater que le sans-abrisme et le mal-logement n'ont fait que progresser dans notre pays. Faute d'offre de logement, l'hébergement d'urgence est saturé et c'est toute une chaîne qui, faute d'offre de mobilité, est aujourd'hui bloquée. Nous pouvons donc saluer le renouvellement de l'engagement de la Métropole, avec l'État, pour la mise en oeuvre accélérée du plan quinquennal Logement d'abord.

Dès 2017, notre collectivité a répondu présente lors du premier appel à manifestation d'intérêt qui a été lancé par la délégation interministérielle à l'hébergement et à l'accès au logement. Cela montre la prise en considération de la politique du logement dans sa globalité. À la fois sur son volet urbain hérité de la Communauté urbaine, et sur son volet social hérité du Département du Rhône.

Un an après, le premier bilan qui en est fait est déjà positif. De très nombreuses actions sont engagées, que ce soit en termes de logement sous toutes ses formes, d'accompagnement social des personnes les plus précaires ou encore pour aider l'ensemble des acteurs à mieux appréhender les problématiques liées au logement et ainsi faire évoluer leur méthode. C'est d'ailleurs l'une des forces de ce plan que de permettre une meilleure coordination de l'ensemble des acteurs du secteur. Notre engagement sur cette question est indispensable. Il est l'expression de notre solidarité envers les plus fragiles. En effet, avoir un logement représente bien plus qu'un abri. Cela permet aussi et surtout de donner à ces personnes un meilleur cadre de vie et d'enclencher ainsi des cercles vertueux par la suite en redonnant espoir. Avoir un logement, c'est bien souvent la condition pour avoir un emploi, pour recréer des liens sociaux, ou tout simplement pour pouvoir vivre sa vie dans des conditions dignes.

Aujourd'hui, un trop grand nombre de personnes souffrent de pauvreté, d'isolement ou encore de troubles mentaux. Il est de notre responsabilité de les accompagner. Avec Logement d'abord, nous permettons certes de mettre à l'abri ces personnes, et surtout un accompagnement, et c'est ce que nous voulions souligner. Être bienveillants, prendre soin de ces situations de souffrance et de notre responsabilité, de notre devoir humain. Avec ce plan, nous mettons tout en oeuvre pour que l'accueil offert soit plus digne et plus efficace. La pérennisation de ce dispositif pour 2019/2020 avec une enveloppe proche de celle accordée en 2018 est donc une bonne nouvelle. Elle permettra aux projets lancés de se poursuivre sereinement. Nous espérons d'ailleurs que cette politique se poursuive avec la même force jusqu'à la fin du plan quinquennal. Plus globalement, notre politique de l'habitat et du logement doit s'inscrire dans une volonté de répondre à toutes les problématiques, qu'elles concernent les plus précaires des habitants, comme ce que nous venons de voir, ou les classes moyennes. C'est pour cela que nous développons en parallèle ce plan Logement d'abord, d'un côté, et que nous créons un office foncier solidaire de l'autre. Notre Métropole doit être accueillante et solidaire. Elle ne peut se faire en excluant une partie de sa population de ses politiques publiques. Nous ne pouvons donc qu'encourager le développement de ce dispositif et notre groupe votera avec détermination ce rapport. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Dix minutes pour le groupe Socialistes et apparentés.

Mme la Conseillère GUILLEMOT : Merci monsieur le Président, je voudrais rassurer Béatrice Vessiller tout d'abord parce que l'hôpital Femme Mère-Enfant Neuro-Cardio, c'est 180 000 véhicules/jour sur Parilly, et puisqu'elle parlait de la maternité de Lyon-sud, on a une maternité et c'est 5 000, et malheureusement il n'y a toujours pas de mur anti-bruit, donc, voilà.

Je voulais aussi revenir sur ce dossier. Cela ne rassure pas, c'est vrai, mais on pourrait prendre des mesures, d'ailleurs on l'avait fait, faire des petits carottages de terrain, c'est très intéressant devant l'hôpital Femme Mère-Enfant, je vous le conseille.

Michel Le Faou disait tout à l'heure, et je vais y revenir pour ce dossier, entre le paraître et le faire. Moi, je voudrais lui rappeler entre le national et le local, parce que, par rapport à ce que l'on fait au local, il faudrait voir ce que fait le national quand il va encore enlever 1 milliard d'euros cette année sur le logement, et, étant rapporteur budget, demain j'auditionne l'ANRU et le CGET (Commissariat général à l'égalité des territoires), dans des autorisations de programme pour l'Agence nationale de renouvellement urbain, donc sur le NPNRU, et bien c'est zéro que propose l'État pour l'année 2020, et en CP, en crédit de paiement, 25 M€ seulement. Donc ça laisse quand même interrogatif sur la relance du nouveau plan PNRU si l'État met zéro au budget 2020.

Pour revenir justement sur cette convention pluriannuelle d'objectifs entre la Métropole de Lyon et l'État et cette présente délibération que, bien sûr, nous allons voter, nous nous interrogeons tout de même par rapport à cet appel

à manifestation d'intérêts, territoire de mise en œuvre accélérée du plan quinquennal Logement d'abord, auquel la Métropole mais aussi 22 autres territoires collaborent, car si nous pouvons souscrire à cette ambition de réduire au moins de moitié le nombre de personnes sans-abri dans l'agglomération, apporter à chaque jeune sans domicile et sans ressource une solution logement et le soutien dont il a besoin pour devenir autonome, ne plus avoir de sortie sèche d'institution, etc. Franchement, c'est quand même les engagements que l'on a pris au PLH (programme local de l'habitat). Donc comme je l'ai dit tout à l'heure, l'autre fois sur le plan pauvreté, je m'interroge quand même sur toutes ces plateformes que l'on fait, y compris l'habitat insalubre, sujet sur lequel, au Sénat, je suis intervenue, y compris sur l'amendement DAL (droit au logement) et la Fondation Abbé Pierre sur le respect des sans-abri qui n'auront pas d'amende de 500 € s'ils sont sur la voie publique. On a une superposition aujourd'hui d'un certain nombre de textes alors que des textes existent déjà et que le droit commun n'est pas appliqué.

Je voudrais simplement rappeler ce que l'on a mis dans le PLH parce que je trouve que c'est intéressant. On avait mis dans le PLH : "aussi pour que le plus grand nombre d'habitants puissent réaliser le parcours résidentiel adapté à ses besoins et à ses moyens financiers, des logements neufs devront être rendus financièrement plus accessibles via une production de logements sociaux soutenus et un développement de l'accession abordable". La production de logements sociaux en France en 2018, 2019 et 2020, elle ne s'avère pas à ce niveau-là. "Il s'agira de faciliter l'accès et le maintien des ménages à revenus modestes dans le parc privé existant tout en l'adaptant aux nouvelles exigences en matière énergétique d'accessibilité d'évolution des modes de vie". Ensuite, "les personnes âgées à revenus modestes devront bénéficier de mesure favorisant les échanges intergénérationnels et leur maintien à domicile".

Autre chose, "les jeunes devront pouvoir trouver une offre de logements adaptée à leurs besoins, y compris dans le parc social public". Autre chose, "les populations en situation de mal-logement devront également se voir proposer des solutions pour vivre décemment". On croit relire ce qu'il y a dans la convention Le Logement d'abord. Et enfin, "en complément, le Grand Lyon sera attentif aux dérives constatées parfois au niveau du marché privé, marchands de sommeil, hôtels meublés, et veillera à la mise en œuvre du droit au logement opposable (DALO)". Donc c'est vrai, en écoutant ce matin les trois associations de locataires, puisque je suis allée près d'une heure discuter avec eux, je les avais déjà vues au Sénat puisqu'ils sont venus aussi manifester au Sénat, on peut quand même s'interroger sur la politique suivie par le Gouvernement qui va enlever non seulement 1 milliard, qui ne va pas indexer l'APL (aide personnalisée au logement), qui en plus, veut mettre l'APL et l'AAH (allocation aux adultes handicapés) dans le revenu universel. Et c'est vrai qu'en supprimant par exemple l'observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale huit jours après l'étude de l'INSEE qui constate pour la première fois en France depuis 12 ans une hausse de la pauvreté en 2018, c'est vrai qu'on s'interroge. Non seulement par rapport à cette démarche PLH, parce que j'ai lu la convention, donc on va financer un demi-poste, on va financer le poste, on va financer un certain nombre d'actions qu'on retrouve dans le plan pauvreté, qu'on retrouve dans le plan que l'on nous a fait voter l'autre fois sur le protocole d'accord État-Métropole, George Képénékian, sur lequel je suis intervenue, où j'avais aussi un certain nombre d'interrogations.

Et l'appel de Bernard Devers la semaine dernière était quand même intéressant pour ceux qui l'ont lu. On a de plus en plus de gens qui sont dehors et qui sont, d'ailleurs, travailleurs, c'est-à-dire qu'on a des gens qui ont un travail et qui sont dehors. Donc moi je veux bien qu'on se targue ici, dans la Métropole de "résultats", et je pense qu'on a fait un gros travail sur le logement, mais si au niveau national on continue à enlever, à enlever, du budget au logement et à ne rien mettre sur le renouvellement urbain, je parle de la part de l'État, parce que qui va payer l'ANRU ? C'est l'USH (Union sociale pour l'habitat), donc les offices HLM ? Et on va reponctionner de 800 M€ Action logement, 500 M€ pour l'ANRU cette année et encore 350 M€, pour quoi ? Pour les aides à la pierre, parce que l'État sur les aides à la pierre met zéro et va ponctionner Action logement.

Donc, je pense que là, on a vraiment un gros problème sur le modèle français du logement social, alors que je le redis, on pourrait encadrer les loyers, je pense quand même, quand on voit Berlin, je réponds à Michel Le Faou, l'autre fois, on n'est quand même pas dans une société administrée. Berlin vient de décider d'encadrer les loyers pour cinq ans. Londres le fait. New York vient de le faire. Si on les encadre, on fait baisser le loyer des locataires, mais on fait aussi baisser la charge foncière pour ceux qui veulent vendre, et donc les promoteurs sont obligés aussi de prendre leur prix de sortie.

On peut aussi, et elles l'ont dit ce matin, les associations, on peut aussi tout de même, sur l'OFS, bien sûr que je suis d'accord sur l'Office foncier mais quand je vois quand même que la Métropole de Lyon annonce 400 ventes de logements sociaux pour, en lien avec l'OFS, moi, ça me fait très peur. Les logements sociaux, c'est le patrimoine de tous les Français. Et les vendre, en plus on va les vendre là où, bien sûr, ils sont le mieux situés, et donc qu'est-ce que l'on va faire ? Et bien la trajectoire résidentielle de ceux qui sont dans les quartiers va se retrouver encore un peu plus défavorisée puisqu'ils ne pourront pas la poursuivre. Je regarde sur ma commune, qu'est-ce qui va partir en premier sur les immeubles ? Les immeubles qui sont en centre-ville. Ceux où on a eu le plus de problèmes à faire accepter du logement social et à acheter des terrains pour les mettre. Si c'est cela qu'on veut, je pense qu'on a tort parce que dans cette agglomération, on en pâtira. Anne Hidalgo a raison de dire qu'elle s'opposera à toute vente en bloc de logements sociaux dans Paris parce qu'on ne peut pas les remettre intra-muros dans Paris. Or, on a à Lyon une situation encore pire sur la hausse des loyers que Paris. Donc il faut bien s'interroger sur quelle société nous voulons. Quel modèle économique du logement social nous voulons à un moment où Angela Merkel

réintègre 8 milliards d'euros sur le logement social en Allemagne et que la Grande-Bretagne met 6 milliards, que l'Union Européenne rappelle à tous les pays européens, aujourd'hui, il doit y avoir un budget qu'il faut consacrer au logement social. Donc, je voulais attirer votre attention là-dessus, parce qu'on est en train de parler beaucoup aujourd'hui des trois fractures : la fracture sociale et territoriale, la fracture, bien sûr, écologique parce que pour permettre de faire face au réchauffement climatique on va devoir prendre des mesures. Or ces mesures vont ponctionner, sans doute, ceux qui sont les plus pauvres, et donc il faut que l'on trouve des mesures de solidarité. Et puis il y a une troisième fracture, et heureusement on commence aujourd'hui à l'analyser, c'est la fracture numérique. Moi, je suis extrêmement sensible à un certain nombre de faits : on dit aujourd'hui qu'il y a 25 % des français qui ne maîtrisent pas internet et qui sont donc de plus en plus nombreux, et on voit notamment sur le FSL (fonds de solidarité pour le logement) et sur les impayés de loyer les effets de la hausse de la précarité.

Avec tout ça, je voudrais simplement dire qu'enlever 1 milliard au logement quand on s'aperçoit, par exemple, que les taux d'emprunt négatifs font économiser en 2020 à l'État 3,5 milliards d'euros de remboursement de la dette par rapport à 2019, que le dynamisme de la fiscalité va rapporter en 2020, j'ai les chiffres du budget, excusez-moi, en étant parlementaire : 14 milliards de plus qu'en 2019 ! Alors, moi, je veux bien ici qu'on se dise "it's the best way, tout va très bien" mais tout de même, il faudrait aussi que vous agissiez sur ce Gouvernement qui, aujourd'hui, tant sur la politique de la ville et du logement, ne répond absolument pas aux enjeux qui sont devant nous et qui, je pense, et j'aurais vraiment une pensée pour Catherine Arenou, la Maire de Chanteloup-les-Vignes que je connais bien, et pour l'autre Maire aussi, j'ai oublié son nom je m'en excuse, pour l'école, je pense que l'on va vers de la violence. Et de la violence qui va, aujourd'hui, devoir nous faire répondre à ce que je suis en train de dire aujourd'hui. Ces fractures sociale et territoriale, aujourd'hui, qui se superposent, c'est de la ségrégation et le premier facteur de ségrégation dans nos villes et dans nos territoires, c'est le prix du foncier. Et aujourd'hui, nous ne faisons rien sur ce prix du foncier. (*Applaudissements*).

M. LE PRÉSIDENT : Cinq minutes pour le groupe Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés.

M. le Conseiller AUGOYARD : Je soupçonne que les applaudissements n'étaient pas sur le fait que le groupe UDI allait parler. Même si ce qu'a dit madame Guillemot était très intéressant, et d'ailleurs vous aviez raison sur de nombreux domaines, mais je pense que vous nous avez tous élevés aussi, parce qu'on s'est un peu cru au Parlement à un moment, et les questions que vous avez abordées sont des questions qui se traitent au Sénat, où vous siégez brillamment, et c'est peut-être là-bas qu'il faudra peut-être plus porter les choses. Et même si je sais que comme nous tous vous aimez notre agglomération, je ne crois pas que Lyon puisse être comparé à la situation de Berlin, qui est une situation qui est beaucoup plus complexe que la nôtre, Dieu merci notre ville n'a pas la ségrégation qu'a connu Berlin pendant les 40 années qui ont fait que cette ville est coupée en deux. Nous avons une situation qui est beaucoup plus compliquée, qui est différente, qui n'est pas la même et qui appelle une solution un peu différente, et ce n'est pas les grandes envolées lyriques qui feront que nous réglerons le problème des gens qui sont à la rue.

Je rejoindrais peut-être plutôt l'intervention de Catherine Panassier qui a très bien résumé la situation et qui a rappelé quel était le drame que vivait beaucoup de personnes qui n'arrivent pas à se loger malgré le fait qu'elles travaillent et qu'elles aient parfois le moyen de pouvoir éventuellement accéder au logement et qu'elles ne le puissent pas. Le vrai problème dans toutes ces problématiques, c'est qu'on va parfois donner beaucoup de grandes intentions dans les délibérations que nous allons voter, mais après on ne va pas pouvoir montrer à nos concitoyens ce que nous avons fait en réalité et comment est-ce qu'on a pu mettre la réalité à côté des grandes volées lyriques qui ont été faites. On peut reprendre la phrase de Michel le Faou : il y a faire et paraître, mais ce qui est bien c'est quand ce qu'on dit est réalisé par la suite. Je vais prendre un exemple, Monsieur le Président, mes chers collègues, dans cette délibération, on dit qu'on va réduire de moitié le nombre de personnes sans domicile fixe dans notre agglomération. C'est, je pense, un objectif que nous partageons tous. Mais le problème c'est qu'on ne sait pas combien il y a de sans domicile fixe dans notre territoire, ce qui fait qu'on ne sait pas, finalement quel est notre objectif. On ne sait pas quel est l'objectif que nous voulons vraiment atteindre, et c'est là que le problème se pose finalement, sur le logement on est tous d'accord, je pense, il faut que l'on réduise le nombre de sans domicile fixe dans notre agglomération, mais après, il y a le poids de la parole politique, de la parole publique. Lorsqu'il y a des slogans ou des grandes intentions qui sont annoncés et que ce qu'on fait à côté ne rentre pas vraiment dans ce que les gens ont entendu auparavant, c'est comme ça que l'on décrédibilise la parole publique. Je crois qu'aujourd'hui, vu l'état de notre société, on n'a pas franchement envie que cela se fasse et que ça perdure. Alors oui aux objectifs que nous avons donnés, mais attention aux mots que vous donnez et que nous donnerons tous ensemble, attention aux mots que l'on emploie dans les délibérations et les objectifs que l'on donne. Merci.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Trois minutes pour le groupe Communiste, Parti de gauche et républicain.

M. le Conseiller BRAVO : Monsieur le Président, mesdames et messieurs les Vice-Présidents, mes chers collègues, je partage entièrement l'avis d'Annie Guillemot qui vient d'énoncer un certain nombre de faits que nous avons nous-mêmes repris dans de nombreux débats concernant le logement social et contenant aussi l'OFS que nous avons voté il y a très peu de temps, dans lesquels, justement, nous dénoncions l'envolée du foncier.

Plus précisément sur le débat sur le rapport qui nous est présenté, le dispositif Logement d'abord dont nous avons approuvé la convention pluriannuelle avec l'État se veut être une solution aux problèmes des personnes qui se trouvent à la rue, sans toit, sans logement. Elle porte en cela une ambition, celle de réduire d'au moins de moitié le nombre de personnes sans-abri dans l'agglomération. À cela s'ajoute d'autres dispositions dirigées envers les jeunes sans domicile et sans revenus, d'éviter les sorties sèches d'institution, lexique plutôt humoristique faut-il croire, car un sans-abri, c'est d'abord un foyer sec et au chaud dont il a besoin. Et puis la mobilisation de solutions innovantes, ce qui fait toujours bien dans la start-up nation, l'innovation, l'innovation, toujours l'innovation, surtout si elle sert de poudre aux yeux, est d'une efficacité plutôt discutable mais surtout immesurable. C'est d'ailleurs là que le bât blesse car les statistiques manquent et il devient facile dans ces conditions de vouloir affirmer de diviser par deux le nombre de sans-abri alors que l'on ne sait à peine combien ils sont. D'ailleurs, la délibération parle de 50 à 70 personnes relogées ou en cours de relogement, merci pour le détail et la précision. Cependant, je tiens à modérer mon propos car ce dispositif est plutôt plébiscité par des organisations qui sont-elles sur le terrain, et la fondation Abbé Pierre y revient longuement dans son rapport 2019, décrivant plutôt une bonne solution pour ceux qui du jour au lendemain peuvent se retrouver à la rue pour des raisons très diverses, et le rapport les évoque.

C'est aussi repris dans la délibération de ce soir, mais la fondation Abbé Pierre évoque aussi qu'un tel dispositif ne peut être efficace que si les mesures sont prises très en amont et avec beaucoup d'anticipation. Cela demande donc un travail et des mécanismes à mettre en place dans les différentes institutions pour que les personnes ne se retrouvent pas dans l'impossibilité d'avoir un logement. Comment des personnes issues de détention ou d'hôpitaux psychiatriques ou d'expulsion de logement peuvent-elles être détectées efficacement pour qu'elles se voient attribuer un logement d'urgence ? La délibération fait état de sept projets de pensions de famille, 87 logements mis à disposition, ce n'est pas négligeable, mais avons-nous moins de personnes à la rue ? Moins de sorties sans solution de logement d'institution ? Moins d'expulsion sans relogement ? Bien sûr, nos services, ceux des communes, les associations impliquées dans ce plan Logement d'abord ont travaillé à accompagner, et des situations ont été prises en compte, avec, souvent, une solution qui se traduit pour une personne, une famille, par un droit reconquis à un peu d'espoir, le retour à un chez soi. Mais quel est le réel impact par rapport aux urgences et au problème du mal-logement que décrira le prochain rapport annuel de la fondation Abbé Pierre ? On touche là du doigt l'inconsistance de cette démarche qui se révèle être plus un effet d'annonce qui donne bonne conscience aux adeptes de la charité, là où il faut une solidarité nationale réelle avec des textes législatifs, des décrets et les financements nécessaires donnant une véritable corpulence à un scandale moderne d'une puissance économique mondiale. Pas d'expulsion sans relogement. L'obligation systématique de proposer une habitation à tous ceux qui quittent les institutions sociales. C'est largement plus efficace que la mesure qui nous est proposée. Mais pour cela, faut-il encore avoir la volonté de changer réellement le système. À défaut de mieux, nous voterons ce dispositif. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Quatre minutes pour l'intergroupe Avenir Métropole, AGIR - La droite constructive et apparentés et Métropole et territoires.

M. le Conseiller délégué POUZOL : Monsieur le Président, s'il vous plaît, avant l'intervention d'Avenir Métropole, je voulais juste dire une chose à la volée, notre collègue Annie Guillemot a apporté son soutien aux Maires des communes qui ont été touchées par les incendies d'école et le centre culturel. Elle aurait pu apporter son soutien au Maire de Fontaines sur Saône qui a vu l'école des Marronniers brûler le soir d'Halloween, d'accord ? Et qui a 156 élèves dehors pour encore une semaine, ce qui me permet de redire que, effectivement, les interventions que nous avons tant en termes de réhabilitation que de rénovation sur les quartiers restent cruciales et resteront très importantes dans les années à venir. Merci.

M. LE PRÉSIDENT : Donc Quatre minutes pour l'intergroupe Avenir Métropole, AGIR - La droite constructive et apparentés et Métropole et territoires.

M. le Vice-Président CRIMIER : Monsieur le Président, chers collègues, en 2017, l'appel à manifestation d'intérêts est lancé dans l'objectif d'amener plusieurs territoires en réalité différents, le Doubs, Ville d'Amiens, Toulouse, à s'impliquer dans un but commun, celui de porter les politiques de solidarité aux objectifs ambitieux : réduire au moins de moitié le nombre des sans-abri, ça a été dit, apporte à chaque jeune sans ressource une solution de logement et du soutien, ne plus avoir de sortie sèche d'institution, maintenir chez eux des ménages ayant un logement trop cher ou étant en situation de ne pas pouvoir le payer.

La Métropole de Lyon a été retenue et l'importance des moyens alloués par l'État à ce territoire, par rapport aux autres, plus de 1 M€ en 2018 sur une enveloppe nationale de 8 M€ pour 24 territoires montre à quel point elle est reconnue comme véritablement capable d'impacter et d'améliorer le quotidien des métropolitains les plus vulnérables. Très concrètement, les plus vulnérables peuvent avoir droit aux habitats groupés, aux pensions de famille, aux accueils de jour. Toutes ces offres partent du principe que reloger des sans-abri ou des publics sans domicile ou sans ressource dans un logement en diffus répond, certes, à leurs besoins d'avoir un toit pour dormir. Cependant, cela ne répond pas à leur besoin de soutien ou de socialisation, et je rajouterais même des moyens à mettre pour les accompagner. Aussi, le plan Logement d'abord en accéléré, consiste à mettre en place de nouvelles formes d'accompagnement. Les habitats groupés sont ainsi destinés aux ménages privés de leur logement qui redoutent la solitude du logement diffus, les pensions de famille sont plutôt pensées pour des personnes privées

de logement, ne souhaitant pas vivre seules. L'idée est donc de partager des espaces et des temps communs, certaines associations le font. L'objectif est clair, là aussi, entretenir les liens, amener les uns et les autres à interagir ensemble. Enfin, les accueils de jour permettent d'accueillir tout individu défavorisé en quête d'un café, d'un déjeuner, d'accompagnement administratif ou autre. Ce sont surtout des hommes seuls avec de longs parcours de rue qui viennent là, ainsi que quelques familles. Des points spécifiques d'accueil sont créés pour les femmes isolées, et d'autres également pour les mères avec enfant à la rue.

Cependant, il faut attirer l'attention, c'est une alerte et attention qui a été signalée par Valérie Giraud en tant qu'ancienne professionnelle dans le monde social, sur le mélange des publics en difficulté qui se fait souvent à leurs dépens. En effet, leurs vulnérabilités sont toujours spécifiques, une femme avec enfant ne rencontre pas les mêmes problèmes qu'un jeune mineur à la rue ou une femme ayant vécu et subi des violences intra familiales a aussi besoin d'un accompagnement spécifique. Dès lors, les habitats groupés rassemblant des publics faisant face à des fragilités, par exemple mélanger des sans-abri et des personnes ayant des difficultés psychiatriques, et en tant que Maires, nous sommes souvent confrontés à ces difficultés qui ne doivent pas être prises à la légère. Et au-delà simplement du droit au logement, il y a aussi un accompagnement nécessaire pour l'ensemble de ces personnes sinon il n'y a pas de solution pérenne pour celles-ci.

En bref, nous soutenons les actions permettant de briser la solitude des personnes en difficulté, cependant, nous appelons à la plus grande vigilance en ce qui concerne les risques de mélange de publics qui peuvent déboucher sur d'autres problèmes, comme le fait de perturber l'équilibre mental ou physique de ces derniers. Au-delà de cette précaution qui doit aussi mobiliser d'importants moyens d'accompagnement, que nous tenions à souligner, notre intergroupe soutient cette délibération qui est une première réponse au mal-logement constaté sur notre territoire. Je vous remercie de votre attention.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Monsieur Le Faou vous vouliez dire quelques mots ?

M. le Vice-Président LE FAOU : Oui, en complément et en réaction aux différentes interventions, je voudrais juste rappeler qu'une politique de l'habitat c'est un tout. C'est à la fois une action sur la production de logement, ce sont aussi des actions spécifiques en direction d'un certain nombre de publics et, bien évidemment, l'engagement de la Métropole dans le cadre de la mise en place du plan Logement d'abord, est une de ces initiatives qui permet de répondre justement à ces besoins. Dans ce cadre-là, nous avons réalisé cette année un certain nombre d'action et notamment, et c'est une action, je pense, importante pour pouvoir qualifier ou non la réussite finale de ce projet, c'est d'être en situation de pouvoir identifier de façon claire, nette et précise, le nombre de personnes qui, sur notre territoire, ne bénéficient pas aujourd'hui de la sécurité d'avoir un toit sur leur tête. Donc cette année a été, notamment, une année qui nous a permis de lancer cette enquête de qualification de besoin des personnes à la rue et de connaître de façon plus précise leur statut et leurs besoins.

Un autre élément, et cela a été rappelé au travers des différentes interventions, ce sont 25 projets de création de logements qui sont lancés qui vont nous permettre de réaliser 700 logements qui seront destinés à ces publics qui connaissent aujourd'hui un certain nombre de difficultés. Aujourd'hui, nous avons déjà un certain nombre de résultats avec 80 personnes qui sont passées directement de la rue à un logement, qui leur a permis de retrouver une dignité au travers de la mise en œuvre de ce projet.

Enfin, autre élément important, c'est aussi la question des alternatives aux hospitalisations, notamment en milieu psychiatrique. On connaît aujourd'hui tous les difficultés qu'il en résulte avec ce manque d'accompagnement lorsque l'on sort de structures psychiatriques, et le fait que l'on ne puisse pas rejoindre directement un logement conventionnel ou classique. Il nous a fallu inventer des solutions qui sont mises en œuvre d'ores et déjà sur le territoire et qui sont des sas permettant à des publics qui connaissent des difficultés sur le plan psychique de pouvoir réintégrer de façon plus pérenne et en suivant leur programme de soin un logement et qui leur évitent de se retrouver dans une situation de yoyo entre des périodes à la rue et des périodes d'hospitalisation dans des structures de soins psychiatriques.

Enfin, je pense, et là ça s'adresse à notre collègue Annie Guillemot, je pense qu'il ne faut pas non plus se tromper d'instance. Nous ne sommes pas, ici, au Sénat, nous sommes au Conseil de la Métropole de Lyon, et qu'il ne faut pas, Annie, refaire le match en permanence. Je voudrais juste rappeler une chose, c'est que concernant le nouveau plan de renouvellement urbain, si on connaît aujourd'hui un certain nombre de difficultés quant à sa mise en œuvre et que l'on peut tous souligner, ici, l'absence partielle de l'État dans ce dispositif-là : zéro, certes, aujourd'hui en terme de crédits de paiement. Mais je pense aussi qu'il faut connaître la mécanique de ces projets et que nous sommes aujourd'hui plutôt dans des phases de préfiguration et d'études et que les phases de travaux vont démarrer. Elles démarrent déjà avec un certain nombre de démolitions et, notamment, par exemple, sur la Commune de Bron où nous sommes en train de terminer le relogement sur l'opération de l'UC1 et que Lyon Métropole habitat va pouvoir engager son opération de démolition et donc percevoir, ensuite, les crédits afférents à ces opérations-là. Donc, bien évidemment, l'État programme la mise en œuvre de ces crédits au fur et à mesure de la réalisation des opérations et qu'il est complètement concevable que ces financements interviennent au moment où les appels de crédit sont mis en œuvre.

Je voudrais juste rappeler une chose, c'est que ce nouveau plan de renouvellement urbain, si aujourd'hui on constate l'absence de l'État dans ce dispositif, il faut aussi reconnaître que le ver était dans le fruit dès le départ, parce que ce nouveau plan de renouvellement urbain a été lancé par un Gouvernement socialiste, sous l'égide de François Hollande et, à l'origine, dans ce programme, il y avait 5 milliards de financement avec une absence totale des financements d'État parce que plus de 90 % des financements émanaient d'Action logement et le complément était apporté au travers d'un certain nombre de crédits émanant ou émergeant au titre des contrats de plan État-Région pour financer les projets qui étaient qualifiés d'intérêts régionaux, ce qui est le cas notamment sur notre territoire et l'État est venu ensuite en complément uniquement à hauteur d'un milliard d'euros. Ce programme de renouvellement urbain a été étendu ensuite dans ses modalités de financement pour le porter aujourd'hui à 12 milliards sans complément, certes, de l'État, mais en faisant appel à des financements provenant à la fois des bailleurs et d'Action logement. Je rappelle juste qu'action logement a pu aussi capitaliser au fil de l'eau et au fil des années au titre de la participation des employeurs à l'effort de construction une certaine masse d'argent qui nous permet aujourd'hui de financer ces opérations-là, donc on peut certes arguer de l'absence de l'État dans le financement de ce dispositif, mais il faut aussi avoir à l'esprit que de ce nouveau plan de renouvellement urbain, l'État était absent dès sa genèse, merci.

M. LE PRÉSIDENT : Merci, je mets ce rapport aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Conseillère déléguée PANASSIER.

N°2019-3921 - urbanisme, habitat, logement et politique de la ville - Société économie mixte (SEM) Patrimoniale du Grand Lyon - Modification des statuts et du pacte d'actionnaires - Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Direction de l'évaluation et de la performance -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Vice-Président Claisse a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2019-3921. Monsieur Claisse, vous avez la parole.

M. le Vice-Président CLAISSE, rapporteur : Monsieur le Président, chers collègues, avis favorable de la commission sur cette délibération qui vise à modifier les statuts et le pacte d'actionnaires de la SEMPAT (Société économie mixte Patrimoniale), il s'agit notamment d'élargir son champ d'intervention et de préciser les critères à satisfaire préalablement à l'engagement de la société dans toute opération d'investissement. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Trois minutes pour le groupe Socialistes et apparentés.

Mme la Conseillère GUILLEMOT : Merci monsieur le Président. Donc sur cette Société d'économie mixte SEM Patrimoniale du Grand Lyon, c'est vrai que l'on peut se poser un certain nombre de questions même si nous pouvons y être favorables. Mais surtout sur l'objectif de départ puisque c'est un petit peu le pendant de l'EPARECA (Établissement public national d'aménagement et de restructuration des espaces commerciaux et artisanaux) national, que nous avons toujours nationalement, enfin, qui ne va plus exister bientôt puisqu'il va rejoindre l'Agence des territoires, et c'est vrai que donc on va élargir ses compétences puisque c'était vraiment dédié au maintien et développement des activités commerciales dans les opérations de renouvellement urbain, mais que malheureusement depuis 2012, sur 70 M€ d'investissement qui étaient prévus au plan initial, et bien il reste un potentiel disponible à hauteur de 29 M€.

Je pense que, en tout cas nous pensons, que dans les quartiers en difficulté il y a un réel problème sur le commerce et qu'il serait peut-être intéressant que l'on puisse avoir un bilan, j'ai regardé le bilan financier, un peu plus précis sur les raisons qui font que cette enveloppe n'a pas été consommée. Puisque en tant qu'ancienne Présidente nationale de l'EPARECA, j'avais plutôt l'impression contraire, c'est-à-dire que mon enveloppe n'était jamais suffisante pour répondre à tous les sites. J'ai regardé un petit peu le bilan financier que l'on m'a donné, et puis sur les nouveaux statuts, c'est vrai qu'on parle à l'article 8 des communes qui sont actionnaires mais dans les nouveaux statuts on ne reprend plus le nom des communes qui sont actionnaires, donc ce serait peut-être intéressant aussi que l'on puisse les avoir. Dans l'étude de Sémaphore Conseil sur le bilan, on a quand même la Ville de Lyon, la Ville de Vénissieux, la Ville de Vaulx en Velin, la Ville de Villeurbanne, la Ville de Rillieux qui y sont, alors que là, on n'a plus la répartition de ce pacte d'actionnaires. En ce qui concerne aussi les nouvelles qui vont rentrer, c'est-à-dire les communes qui voudront adhérer, comment ça va se passer ? Et cela mériterait tout de même, même si je vous avoue qu'on est un peu circonspect sur ces nouveaux statuts, nous le voterons, mais je pense, qu'effectivement, il serait opportun que l'on ait plus d'informations sur cette société qui n'est d'ailleurs pas de 2012, comme dans la délibération, mais qui est 2009, puisqu'au départ elle a bien été créée en 2009.

M. LE PRÉSIDENT : Trois minutes pour le groupe Communiste, Parti de gauche et républicain.

Mme la Conseillère PEYTAVIN : Merci monsieur le Président. Avant de lire mon intervention, je voudrais juste dire à madame Guillemot que nous à Vénissieux, et notamment aux Minguettes, on a eu l'EPARECA. Il ne s'agit

pas de dire que l'EPARECA n'a pas fonctionné, etc. mais en tout cas nous, pour Vénissy ça n'a pas été concluant ni très positif. C'est vrai que ça a été une réflexion que nous avons menée à l'époque avec plusieurs villes, notamment qui étaient en quartier prioritaire où nous avons vraiment un manque et une difficulté, effectivement, sur le développement économique et commercial et quand la SEM Patrimoniale a été créée, on ne savait pas à l'avance si ça allait fonctionner. Mais moi je peux dire, en tous les cas je parle au nom du Maire que je représente, que pour Vénissy aux Minguettes cela a été un plus. Après, voilà, je ne sais pas si les autres villes comme Rillieux, Villeurbanne ou Lyon peuvent en dire autant, mais en tous les cas, pour Vénissieux cela nous a beaucoup aidés pour développer des commerces et de l'activité. Donc je ne sais plus quand elle a été créée, moi j'avais 2012, mais admettons, 2009, donc elle a été créée cette SEM Patrimoniale pour répondre à un vrai besoin sur les quartiers prioritaires dans lesquels la carence d'initiative privée pour le développement d'activité commerciale était un véritable frein pour le renouvellement urbain.

Après donc plusieurs années de fonctionnement, moi, aujourd'hui j'atteste que pour Vénissieux le résultat est positif. Les résultats financiers sont donc très bons mais surtout la SEM a permis, dans nos quartiers, en politique de la ville, d'accompagner des opérations d'urbanisme par un développement commercial et économique du territoire indispensable pour installer dans la durée les effets positifs du renouvellement urbain et garantir l'attractivité des territoires concernés.

À Vénissieux, nous avons ainsi pu apprécier la pertinence et l'efficacité de cet outil pour la commercialisation des rez-de-chaussée de l'opération de la ZAC du Vénissy et aujourd'hui cet ensemble est devenu un vrai pôle d'activité qui vit au cœur du quartier des Minguettes. Alors, bien sûr, pas d'angélisme, ça n'a pas toujours été très simple, il y a un vrai travail de fond mais, enfin, *in fine* cela a fonctionné. La proposition d'élargissement d'émission de la SEM au vu de sa bonne santé financière et, par conséquent, la modification de ses statuts, va dans le bon sens, en tous les cas, pour moi. L'analyse des besoins des collectivités actionnaires menée dans le cadre du plan moyen terme de développement de la SEM a mis en évidence de nouvelles cibles d'intervention possibles dans des secteurs souvent pénalisés par l'absence d'investisseurs privés.

Le Conseil d'administration propose donc d'élargir le champ d'intervention de la SEM aux commerces mais aussi aux activités économiques situées en dehors des quartiers dits prioritaires, ce qui permettra par exemple de contribuer à lutter contre la désertification de certains de nos centres-villes. Il est aussi proposé que la SEM puisse assurer le portage d'activités supplémentaires comme des pôles de services, d'activités ou artisanaux, des pôles médicaux où les activités liées à l'économie sociale et solidaire. Cet élargissement conséquent de son périmètre d'action permettra donc à la SEM grâce à l'antériorité de son expérience et à sa connaissance du terrain de se positionner comme un intermédiaire efficace entre les collectivités et les promoteurs pour favoriser le développement économique des communes, bien sûr, qui en auront besoin.

La modification donc proposée du pacte des actionnaires est également très intéressante, tout d'abord parce que l'encadrement clair des critères d'engagement de la SEM dans les opérations immobilières permettra d'améliorer la transparence des procédures et de fiabiliser les projets soutenus. Enfin, nous approuvons la possibilité ouverte par le Conseil d'administration d'internaliser les missions de gestion locative et technique et les missions d'administration de la vie sociale, parce que cela aussi, ce n'est pas très simple à mener, parce que la SEM sera positionnée comme donneur d'ordre dans ces domaines et la SEM pourra garantir une meilleure maîtrise et un plus grand pouvoir d'action.

Donc, comme vous l'avez compris, au regard de ce que je viens de dire, nous voterons donc en faveur de cette délibération, parce qu'effectivement, aujourd'hui, même s'il y a encore des choses à faire, même si tout n'est pas merveilleux, en tous les cas ce que je peux dire c'est que l'expérience de la SEM, pour moi, dans un premier temps, est réussie et je pense qu'elle peut être poursuivie et développer pour accompagner nos opérations d'urbanisme.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Je mets ce rapport aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président CLAISSE.

**Vœu pour un arrêt de l'usage des pesticides sur le territoire de la Métropole de Lyon
déposé par le groupe Europe Écologie-Les Verts et apparentés**

M. LE PRÉSIDENT : Le groupe Europe Écologie Les Verts et apparentés a déposé un projet de vœu en Conférence des Présidents pour un arrêt de l'usage des pesticides sur le territoire de la Métropole de Lyon. Je rappelle qu'un projet de vœu portant sur le même sujet avait été déposé lors du Conseil du 30 septembre. Conformément à la décision prise par le Président de séance lors de ce conseil, Marc Grivel, ce projet n'a pas été mis aux voix et la version amendée du projet de vœu a été envoyée pour examen en commission. La commission proximité, environnement et agriculture du mercredi 23 octobre a émis un avis favorable et je donne la parole à monsieur Artigny, pour le présenter.

(*VOIR vœu - annexe 2 page 110*)

M. le Conseiller ARTIGNY : Merci. Monsieur le Président, chers collègues, je ne vais pas vous faire une relecture exhaustive de ce vœu qui, effectivement, avait été présenté au dernier Conseil et qu'il a fallu amender mais on souligne qu'il y a de nombreux Conseillers municipaux, toutes tendances confondues, qui se sont prononcés d'une manière ou d'une autre contre l'utilisation de pesticides sur l'ensemble de leur territoire. Alors je cite, ici, un certain nombre de villes, mais je mets des points de suspension parce que ce n'est pas exhaustif et il y en a beaucoup plus que ça.

Tous ces élus ont signifié leur volonté de stopper l'usage de produits dangereux, notamment celui du glyphosate pour la santé de leurs concitoyens et de ce fait alerter le Gouvernement sur la nécessité de légiférer en la matière pour la protection des populations et de la biodiversité. Conformément à la loi Labbé, la Métropole de Lyon n'utilise plus de produits phytosanitaires pour l'ensemble de l'espace public depuis le 1^{er} janvier 2017. Pour autant, ces produits phytosanitaires continuent à être utilisés pour l'entretien d'espaces verts privés, chez les particuliers, les copropriétés, les entreprises, stades, etc. Or, la pollution engendrée par ces produits phytosanitaires dépasse largement le cadre et le périmètre de ces espaces privés, j'ai envie de vous renvoyer à la jurisprudence Tchernobyl.

C'est donc d'une urgence de santé publique dont il est question alors que se multiplient les études sur l'indissolubilité du glyphosate dans l'alimentation, on en retrouve dans les organismes de tous ceux et toutes celles qui ont participé à des tests urinaires. Concernant les fongicides et leur dangerosité, cela a été mis en évidence par le Directeur de recherches au CNRS (Centre national de la recherche scientifique), monsieur Rustin. La question aujourd'hui posée n'est donc plus de savoir qui est contaminé ou non mais bien combien de personnes en seront malades ou en mourront et dans quels délais. Il est donc grand temps et urgent d'avoir une politique cohérente sur l'ensemble du territoire de la Métropole qui soit une politique efficace de prévention pour la santé des habitants et la sauvegarde de la biodiversité. À cet égard, la Métropole de Lyon multiplie ses engagements aujourd'hui sur le plan climat, l'agriculture, l'alimentation, ce que nous partageons d'ailleurs toutes et tous. Il en va de même concernant les enjeux stratégiques de la qualité de l'eau potable. Ainsi, comment ne pas prendre en compte des mesures radicales de prévention pour se donner les moyens de garantir une eau potable sans pesticides, de protéger les sols pour une alimentation saine et d'éviter de répandre au gré du vent des agents polluants dans l'air que nous respirons.

Alors, on rappelle un certain nombre de dispositions législatives et réglementaires, je ne vais pas forcément toutes vous les relire, parce qu'effectivement on fait référence à la charte de l'environnement de 2004, on fait référence au code général des collectivités territoriales, on fait référence au code de l'environnement qui stipule que les espaces, ressources et milieux naturels terrestres et marins, les sites et paysages diurnes et nocturnes, la qualité de l'air, les êtres vivants et la biodiversité font partie du patrimoine commun de la nation. Il y a un rapport du Centre international de recherche contre le cancer, le CIRC, qui a classé le glyphosate comme cancérigène probable. Il y a une résolution du 24 octobre 2017 du parlement européen qui a demandé à la commission et aux États membres de ne pas autoriser les utilisations de la substance glyphosate pour les particuliers.

Enfin, naturellement, en l'absence de certitude sur l'innocuité de la molécule glyphosate et en présence de présomptions relatives aux risques pour la santé publique et considérant aussi que la raréfaction de la ressource en eau, il est nécessaire de conserver la qualité de l'eau avec la protection de la nappe phréatique et alluviale du Rhône, nous avons donc rédigé le vœu comme suit : "le Conseil de la Métropole de Lyon sur la base du principe de précaution émet le vœu que les communes rassemblées sur son territoire s'inscrivent dans une démarche volontariste de suppression de l'usage de tout produit pesticide sur l'ensemble du territoire de leur commune jusqu'à plus amples informations sur la dangerosité des produits phytosanitaires en travaillant notamment avec les bailleurs sociaux, les fédérations sportives pour les stades, la SNCF -et, là aussi, ce n'est pas exhaustif, je dirais, etc. alerte l'État sur les lacunes de la législation actuelle au regard des enjeux de protection des populations et de la biodiversité et pour répondre à notre collègue, tout à l'heure de LR, concernant un soi-disant agribashing-, donc de se donner pour moyen d'accompagner les agriculteurs présents sur le territoire de la Métropole vers une agriculture 100 % bio". Voici donc le vœu tel que nous le proposons à ce Conseil de la Métropole.

M. LE PRÉSIDENT : Merci monsieur Artigny. La Conférence a retenu trois minutes pour le groupe Centre démocrate Lyon Métropole.

M. le Conseiller délégué DESBOS : Monsieur le Président, chers collègues, les impacts négatifs des produits phytosanitaires ne sont plus à démontrer, développement de maladies, dégradation de la fertilité des sols ou encore une destruction de la faune. La loi Labbé de 2015 a déjà permis l'interdiction de l'utilisation des produits phytosanitaires depuis le 1^{er} janvier 2017 par les collectivités territoriales, les établissements publics et l'État qui ne peuvent plus utiliser ou faire utiliser des pesticides pour l'entretien des espaces verts, des forêts ou des promenades accessibles et ouvertes au public et relevant de leur domaine public ou privé.

De plus depuis le 1^{er} janvier 2019, les produits phytosanitaires chimiques sont interdits à la vente pour les utilisateurs non professionnels. Ce sont de grandes avancées que nous saluons, c'est également une vraie préoccupation des citoyens que nous devons prendre en compte comme le montre l'Appel des coquelicots qui a

déjà réuni plusieurs centaines de milliers de signatures. À la vue de toutes ces problématiques sanitaires, écologiques, démocratiques soulevées par cette question, nous soutenons ce vœu proposé par nos collègues du groupe Europe Écologie Les Verts. Cependant, notons tout de même qu'il est indispensable de proposer des alternatives crédibles, elles existent et doivent être développées. Pour cela nous pouvons, par exemple, noter l'existence des produits de bio contrôle qui, eux, sont toujours autorisés à la vente et répondent partiellement à cette question. De nombreuses communes ont déjà pris cette décision parfois depuis de nombreuses années pour arrêter l'utilisation de ces produits dans l'entretien de leurs espaces verts, c'est donc la preuve que des solutions existent. Notre groupe Centre démocrate votera donc ce vœu. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Trois minutes pour le groupe Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés.

M. le Conseiller GEOURJON : Monsieur le Président, le groupe UDI et apparentés est évidemment favorable à l'arrêt de l'usage des pesticides sur le territoire de la Métropole de Lyon. Il est du devoir de la Métropole de Lyon de mettre en place des actions concrètes pour assurer un cadre de vie sain pour les Grands Lyonnais sans pour autant accuser les agriculteurs de tous les maux car ils sont victimes d'un système économique intégratif implacable. Nous l'avons vu lors du débat sur la stratégie alimentaire, la Métropole de Lyon présente une faible autonomie alimentaire. En effet, seuls 4,6 % des produits agricoles qui composent notre alimentation sont issus du territoire. Dans le même temps, 95 % de la production agricole locale est vendue hors Grand Lyon. Théoriquement, la production agricole de la région lyonnaise permettrait de couvrir 93 % de la consommation alimentaire de ses habitants. On est donc face à une situation absurde. Afin de remédier à cette absurdité, il est impératif de développer les circuits courts en relocalisant la production et la distribution de proximité. Cette transformation, et c'est indiqué dans le vœu et je pense que c'est un point important, doit inclure un accompagnement des agriculteurs dans la transition vers une production durable et respectueuse de l'environnement.

Nous devons soutenir les alternatives efficaces à l'usage des pesticides qui menacent la santé de nos agriculteurs et des consommateurs. Sur le plan économique, nous devons accompagner le développement des circuits de distribution qui facilitent les ventes locales de nos agriculteurs. Nos collectivités via leur puissance d'achat, via notamment la restauration collective, ont là un pouvoir incitatif fort. Une agriculture raisonnée, durable et de proximité permettra d'offrir une nourriture saine aux Grands Lyonnais et aboutira à la disparition des pesticides au sein de notre aire métropolitaine. Elle réduira l'impact environnemental d'une importation de produits alimentaires extraterritoriaux tout en stimulant l'économie locale qui rapproche consommateurs et producteurs. Mobilisons-nous, notre bien-être et notre territoire le méritent. C'est pour cela que le groupe UDI et apparentés votera le vœu présenté par le groupe Europe Écologie Les Verts. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Trois minutes pour le groupe Communiste, Parti de gauche et républicain.

M. le Conseiller MILLET : Chers collègues, le vœu présenté ce soir reprend celui reporté du précédent Conseil en remplaçant "arrêté d'interdiction" par "démarche volontariste de suppression" et tout en interpellant l'État et en évoquant l'accompagnement des agriculteurs, ce sont de bonnes modifications. D'abord, parce qu'un arrêté d'interdiction des pesticides par une collectivité locale n'a pas une grande valeur juridique et surtout pas une grande valeur citoyenne de mobilisation sur les questions concrètes de la transition agricole comme du rapport à la nature dans les espaces urbains. Il favorise au contraire une médiatisation simplificatrice qui permet toutes les manipulations politiciennes, c'est pourquoi le Conseil municipal de Vénissieux a voté un vœu qui évoquait non pas une interdiction mais les actions concrètes auprès des utilisateurs pour aller vers le zéro phyto partout avec la proposition, notamment, d'un groupe de travail intercommunal Feyzin-Corbas-Vénissieux pour un dialogue réel avec les agriculteurs des Grandes Terres.

Nous comprenons en effet la réaction de notre collègue Thierry Butin, agriculteur lui-même, qui dénonce avec force ce qu'il ressent comme de l'agribashing. Pour l'agriculture, l'enjeu est non pas d'affirmer par principe que toute l'agriculture doit devenir bio par décision administrative mais de financer la transition pour la sortie de l'agrochimie en s'appuyant d'abord sur les agriculteurs eux-mêmes. Il faut avoir le souci de tous les impacts environnementaux de l'agriculture, y compris concernant l'ambrosie et toutes les plantes allergisantes que certains agriculteurs bio refusent de prendre en compte. Pour les communes urbaines qui ont toutes supprimé les pesticides dans les espaces publics, parfois depuis longtemps, les années 90 à Vénissieux, il y a un énorme travail à faire avec les bailleurs et syndicats pour faire des espaces verts résidentiels une occasion de faire sa place à la biodiversité, au compostage, au jardinage. Avec les particuliers, il faut renforcer une politique de sensibilisation et d'accompagnement aux pratiques de jardinage sans pesticides. Il faut un vrai dialogue avec les sportifs pour trouver la bonne solution concrète de gestion des terrains. Et je ne sais pas si le mieux est de contrôler drastiquement un très faible usage de pesticides ou de pousser à la généralisation des terrains synthétiques. Enfin, il ne faut pas oublier, le premier consommateur de pesticide en France : la SNCF, à qui nous reprochons souvent de ne pas entretenir correctement ses voies ferrées et de nombreux délaissés. Voilà les questions concrètes qui doivent guider une politique de sortie des pesticides, je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Deux minutes pour le groupe La Métropole autrement.

Mme la Conseillère REVEYRAND : Partout aujourd'hui on parle de nature dans la ville, tous les groupes politiques le font à l'approche des élections municipales. Tous devront en cohérence adhérer à ce vœu présenté par Europe Écologie-Les Verts. Cette non-utilisation des pesticides c'est quand même une condition à la vie de la biodiversité dans nos communes, *a fortiori*, dans les communes très urbaines, comme celle de Villeurbanne, où nous souhaitons tous une trame verte et bleue, qui favorise la petite faune, la vie de la faune et les insectes. Il y avait un trou dans la raquette en ville, même dans les villes où il n'y a pas de terres agricoles comme à Vénissieux par exemple. Donc, à Villeurbanne, la ville de Villeurbanne a fait de la lutte contre les pesticides sur son territoire une conviction fortement portée dans son action publique depuis 17 ans avec quatre objectifs : protection de la population, d'abord, de ses agents municipaux, bien évidemment, des agriculteurs, même si là, on ne parle pas de la ville elle-même mais de la nourriture qui est présente dans la ville et, bien évidemment, de la biodiversité, j'y reviens.

Je rappellerai tout simplement que la ville de Villeurbanne a déjà adopté un tel vœu, excusez-moi, elle a adopté un vœu en mars 2019 en étant la deuxième ville de France à rejoindre l'Appel des coquelicots lancé par le journaliste Fabrice Nicolino pour lutter contre l'usage des pesticides de synthèse et, naturellement, dans la foulée, le 11 octobre, le Maire de Villeurbanne a pris un arrêté municipal interdisant l'usage des pesticides sur notre commune. Avec la volonté de sensibiliser les entreprises, l'habitat collectif, les copropriétés, bailleurs sociaux, bien sûr, qui ont quelques fois déjà agi, mais aussi les entreprises du paysage qui interviennent dans nos espaces et qui devront nécessairement évoluer. Je voudrais d'ailleurs citer ici le travail d'une entreprise, parce qu'il est remarquable, c'est la société Pistyles, qui s'est créée pour entretenir les espaces nature et protéger la biodiversité, donc il y a une autre démarche en la matière, une société qui est une SCOP (société coopérative de production) et qui est à Villeurbanne.

M. LE PRÉSIDENT : Trois minutes pour l'intergroupe Avenir Métropole, AGIR - La droite constructive et apparentés et Métropole et territoires.

M. le Vice-Président GEORGE : Monsieur le Président, chers collègues, ce vœu s'inscrit évidemment dans une actualité assez brûlante où de nombreux Maires multiplient aujourd'hui les arrêtés anti-pesticides au nom du principe de précaution et l'on parle de Maires de toutes obédiences. Début octobre encore, une ancienne ministre de l'environnement faisait remarquer que si l'on attendait que tout soit démontré en matière de toxicité des produits pesticides, et bien il n'y avait finalement plus besoin de principe de précaution. Notre Métropole n'utilise plus de produits phytosanitaires depuis 2017. Alors, bien sûr, ce vœu reste un vœu. Il n'est pas contraignant, mais tout de même, il propose une direction, celle qui va dans le sens de l'histoire, peut-être aussi tout simplement dans le sens de la vie, notre intergroupe votera donc favorablement pour ce vœu proposé par le groupe Europe Écologie-Les Verts et auquel nous souscrivons pleinement. Merci à eux.

M. LE PRÉSIDENT : Trois minutes pour le groupe Synergies-Avenir. Madame Cardona.

Mme la Conseillère déléguée CARDONA : Monsieur le Président, chers collègues, nous ne pouvons que souscrire à la volonté exprimée dans ce vœu. Et pour cause, une très forte majorité des communes métropolitaines n'ont pas attendu et ont supprimé le recours aux produits phytosanitaires par leurs services techniques. Pour exemple, la petite Commune de Poleymieux, précurseur, a été à l'initiative de la gestion raisonnée des talus il y a maintenant plus de 10 ans. Rejointe par la suite par d'autres communes, laissant les essences sauvages coloniser les talus et n'effectuant des tontes qu'à minima. En tant qu'élus, nous devons expliquer à certains de nos habitants, plus habitués pour certains à des espaces davantage régulés, que laisser la nature reprendre ses droits et opérer une gestion différente des espaces verts n'est pas signe d'abandon quand une herbe dite folle viendrait à s'égarer sur un trottoir ou si un rond-point voit naître quelques coquelicots au printemps. Mais au-delà de l'anecdote, il s'agit d'un travail de longue haleine à initier et à appliquer dans nos communes.

Concernant les agriculteurs, là encore, la prise de conscience n'a pas attendu. Nos communes au travers du syndicat mixte Plaines Monts d'Or les accompagnent en mettant à disposition des terrains avec des baux ruraux en vue d'une exploitation en agriculture biologique. Oui, des actions à notre échelle sont déjà conduites et nous nous engageons en faveur des mesures concrètes, pragmatiques, tenons compte des contraintes sans dogmatisme. Les agriculteurs pointés du doigt comme agents pollueurs ne doivent pas être fustigés mais accompagnés dans une transition de leurs exploitations pour abandonner progressivement l'usage de méthodes et de produits qui ne répondent plus aux exigences de santé mais leur permettant de s'assurer un revenu convenable. C'est donc tout un logiciel sociétal à repenser et accepter de consommer autrement les produits de la terre dans des cycles appropriés.

Cependant, si des mesures sont déjà appliquées par chacune des instances concernées dans le domaine qui leur est dédié, ces instances le peuvent selon leur degré de faisabilité et les limites de leurs compétences. Si les communes peuvent intervenir sur la gestion de leurs services techniques, elles ne peuvent difficilement le faire en dehors de leur champ de compétence et ce malgré leur volonté ou intention. L'actualité nous l'a encore rappelé par l'annulation d'arrêtés pris par des Maires. Aussi est-il nécessaire d'intervenir et d'agir auprès du législateur. Merci.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Trois minutes pour le groupe Les Républicains et apparentés

M. le Conseiller COCHET : Merci. Monsieur le Président, chers collègues, en préambule, c'est un Maire qui applique le zéro phyto depuis des années dans sa commune qui s'exprime, comme beaucoup d'autres Maires dans cet hémicycle. Notre groupe votera contre ce vœu pour une raison toute simple : il est illégal. Le Tribunal administratif de Rennes vient en effet d'annuler l'arrêté anti-pesticides pris par le Maire de Langouët sur sa commune. La décision s'est principalement fondée sur les compétences d'un Maire qui ne lui permettrait pas de prendre un tel arrêté. Je cite : "le Ministre de l'agriculture est chargé de la police administrative des produits phytopharmaceutiques, le Maire d'une commune ne peut en aucun cas s'immiscer dans l'exercice de cette police spéciale par l'édition d'une réglementation locale" a écrit la juridiction. La réponse serait la même si le Président de la Métropole prenait un arrêté équivalent. Pour autant, l'incompétence de notre collectivité ne doit pas nous empêcher de nous interroger sur l'usage des pesticides dans nos communes. Cependant, ce vœu n'est vraiment pas ce que l'on pouvait attendre d'un travail collaboratif au sein de notre collectivité pour défendre une position commune. D'abord, ce vœu n'a aucun élément prescriptif, puisqu'il renvoie la responsabilité sur les communes, c'est exactement l'attitude que nous dénonçons vis-à-vis de l'État lorsqu'il ne prend pas ses responsabilités et renvoie celles-ci vers les communes. Ce ne sont pas aux communes qui n'en ont pas la compétence technique de décider de la dangerosité de produits utilisés justement sur autorisation de l'État.

Ensuite, ce vœu est très clairement orienté contre l'agriculture traditionnelle. Ce vœu impose que les aides métropolitaines à l'agriculture soient orientées exclusivement pour ceux qui font le choix du 100 % bio, condamnant les autres à une mort économique certaine. Ce vœu ne fait qu'alimenter l'agribashing. Le film "Au nom de la terre" illustre très bien ce drame national. Il sera d'ailleurs intéressant de voir le vote du groupe Agir suite à leur intervention lors du Conseil métropolitain. Enfin, ce vœu est d'une mauvaise foi politique évidente. Il demande d'alerter l'État sur les lacunes de la législation actuelle. Aucun élu LREM de cette assemblée qui soit honnête intellectuellement ne peut voter un tel vœu. D'ailleurs, où sont nos Députés ?

Dans la salle : Je suis là ! (Rires).

M. le Conseiller COCHET : Il est où ? Ah, pas beaucoup mais ce sera intéressant de voir votre vote. En septembre, le Gouvernement a lancé une consultation sur un projet d'arrêté devant entrer en vigueur le 1^{er} janvier et qui pourrait fixer de cinq à dix mètres selon les cultures la distance minimale entre les habitations et les zones de pulvérisation des produits phytosanitaires chimiques. Voter ce vœu ce serait donc s'opposer aux choix gouvernementaux.

Pour notre part, nous aurions préféré que l'exécutif de la Métropole, plutôt que d'amender un tel vœu, convoque une commission générale pour effectuer un vrai travail d'information et de concertation sur les mesures possibles pour accompagner la baisse de l'utilisation des pesticides pour les agriculteurs volontaires et garantir ainsi la liberté de choix et la pérennité économique des exploitations. Encore une fois, vous avez choisi la faiblesse politique, nous ne participerons pas à cette démission devant l'action politique. Par ailleurs, se pose également la notion du quorum dans notre assemblée pour voter ce vœu. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Je mets donc conformément à l'article 27 du règlement intérieur, je mets aux voix cette proposition de vœu. Je vous laisse peut-être compter mesdames, messieurs, si c'était nécessaire.

Adopté, le groupe Les Républicains et apparentés et M. Rousseau (Synergies-Avenir) ayant voté contre et M. Butin, Mme Ait-Maten (Socialistes et républicains métropolitains), MM. Bousson, Vergiat (Synergies-Avenir) et M. Uhlrich (Union des démocrates indépendants -UDI- et apparentés) s'étant abstenus.

(Le vœu est adopté et a donné lieu à l'établissement de la délibération n°2019-3922).

**Question orale du groupe Europe Écologie-Les Verts et apparentés
relative à l'utilisation sur le territoire de la Métropole de dispositifs publicitaires non autorisés**

M. LE PRÉSIDENT : Le groupe Europe Écologie Les Verts et apparentés, une fois de plus, a déposé une question orale en Conférence des Présidents relative à l'utilisation sur le territoire de la Métropole de dispositifs publicitaires non autorisés. Monsieur Artigny, la question ?

(VOIR question orale - annexe 3 page 113)

M. le Conseiller ARTIGNY : D'abord je voulais remercier tous les groupes politiques qui se sont exprimés, même nos collègues Les Républicains, même si, effectivement, je pense que si je disais que le ciel est bleu, ils contesteraient.

Deux éléments récents financés en partie par la Métropole ont utilisé les dispositifs publicitaires interdits et toujours en débat dans le cadre du projet de règlement local de publicité intercommunal. Il s'agit d'une part des organisateurs du Festival Lumière qui ont fait de la publicité par le biais de tags au sol et d'autres par des Jéco, Journées de l'économie, qui ont fait installer un panneau publicitaire numérique pour une semaine quai Augagneur à Lyon 3°. Il nous paraît inacceptable d'installer ces dispositifs alors même que les élus de notre territoire, enfin, les élus

métropolitains, sont en train de débattre de leur utilisation. Nous souhaitons savoir, Monsieur le Président, comment cela a été possible. Qui a autorisé l'utilisation de publicité au sol pour le Festival Lumière et qui a autorisé la pose d'un panneau numérique du 29 octobre au 7 novembre au prétexte de valoriser les Journées de l'économie ? Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Quelques mots très rapidement, si vous me le permettez, pour ne pas rallonger les débats. À cette question-là, la Métropole n'a pas de compétence pour autoriser des dispositifs sans ancrage sur son domaine public. Cette forme d'occupation temporaire en fait de l'espace public relève d'un permis de stationnement qui est délivré par la commune, en l'occurrence c'était sur la Ville de Lyon. Il n'y a donc pas eu d'autorisation délivrée par la Métropole, ni pour la publicité inscrite sur le trottoir, ni pour le panneau numérique, elle n'a pas été, en aucune façon, sollicitée.

Il faut rappeler que la publicité apposée directement sur le trottoir est illégale au titre d'une part du code de la route, et d'autre part du code de l'environnement. De ce fait, le sujet n'est pas en débat dans le cadre de la réflexion pour élaborer le règlement local de publicité métropolitain, sur le sol.

Pour ce qui est du panneau numérique à date, le marché de mobilier urbain de la Métropole de Lyon est exécuté sans aucune possibilité d'installation de panneau numérique sur le territoire métropolitain, aucun ordre de service n'a été délivré à la société Decaux pour l'installation du panneau numérique d'information sur les Jéco quai Augagneur. Voilà la réponse. Donc la Métropole n'y est pour strictement rien. Je vous souhaite une très belle soirée.

La séance est levée à 19 heures 50.

Annexe 1**Amendement relatif au dossier n° 2019-3888****Création d'une régie à autonomie financière relative à la prévention et à la gestion des déchets ménagers et assimilés - Désignation de représentants du Conseil**

REPUBLIQUE FRANCAISE

**Direction générale déléguée aux ressources**Direction des assemblées
et de la vie de l'institution

Lyon, le 30 octobre 2019

Objet : *Conseil de la Métropole du 4 novembre 2019*
Amendement

AMENDEMENT RELATIF
AU PROJET DE DELIBERATION N° 2019-3888
Création d'une régie à autonomie financière relative à la prévention et à la gestion des déchets ménagers et assimilés - Désignation de représentants du Conseil

- Dans le "**II - Modalités de représentation**" de l'exposé des motifs, il convient de lire :

"Le conseil d'exploitation est composé de 7 membres titulaires et 7 membres suppléants désignés par le Conseil de la Métropole sur proposition de monsieur le Président."

- au lieu de :

"Le conseil d'exploitation est composé de 5 membres titulaires et 5 membres suppléants désignés par le Conseil de la Métropole sur proposition de monsieur le Président."

- Dans le **3° - Désigne** du DISPOSITIF, il convient de remplacer le tableau par :

a) - pour représenter la Métropole, pour la durée du mandat en cours, au sein du conseil d'exploitation de la régie de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés de la Métropole de Lyon :

- en tant que titulaires :,

- en tant que suppléants :

- Dans l'**article 2.1.1 "Nombre de membres"** des statuts, il convient de lire :

"Le Conseil d'Exploitation est composé de 7 membres titulaires et 7 membres suppléants, issus du Conseil Métropolitain."

- au lieu de :

"Le Conseil d'Exploitation est composé de 5 membres titulaires et 5 membres suppléants, issus du Conseil Métropolitain."

Le Président,

Annexe 2 (1/3)

Vœu déposé par le groupe Europe Écologie-Les Verts et apparentés
Vœu pour un arrêt de l'usage des pesticides sur le territoire de la Métropole de Lyon



Groupe des élu-e-s Europe Écologie Les Verts
de la Métropole de Lyon

Conseil de la Métropole du 4 novembre 2019

Vœu pour un arrêt de l'usage des pesticides sur le territoire de la Métropole de Lyon

De nombreux conseil municipaux, toutes tendances politiques confondues, se sont prononcés d'une manière ou d'une autre contre l'utilisation de pesticides sur l'ensemble de leur territoire. Langouët, Dijon, Rennes, Nantes, Paris, Lille... ont été récemment rejoints par Villeurbanne et Vénissieux.

Tous ces élus ont signifié leur volonté de stopper l'usage de produits dangereux, notamment celui du glyphosate, pour la santé de leur concitoyens, et de fait d'alerter le gouvernement sur la nécessité de légiférer en la matière pour la protection des populations et de la biodiversité.

Conformément à la Loi Labbé, la Métropole de Lyon n'utilise plus de produits phytosanitaires pour l'entretien de l'espace public depuis le 1^{er} janvier 2017.

Pour autant, des produits phytosanitaires continuent à être utilisés pour l'entretien d'espaces verts privés (particuliers, copropriétés, entreprises, stades...). Or, les pollutions engendrées par ces produits phytosanitaires dépassent largement le cadre et le périmètre de ces espaces privés. C'est donc d'une urgence de santé publique dont il est question alors que se multiplient les études sur l'indissolubilité du glyphosate dans l'alimentation (on en retrouve dans les organismes de tous ceux et toutes celles qui ont participé à des tests urinaires). Récemment, la dangerosité des fongicides SDHI a été mise en évidence par M. Rustin, directeur de recherches au CNRS.

La question aujourd'hui posée n'est plus de savoir qui est contaminé ou non, mais bien combien de personnes en seront malades ou en mourront ? et dans quels délais ?

Il est donc grand temps et urgent d'avoir une politique cohérente sur l'ensemble du territoire de la Métropole, qui soit une politique efficace de prévention pour la santé des habitant-e-s et la sauvegarde de la biodiversité.

la métropole
GRAND LYON

Annexe (2/3)

**Groupe des élu-e-s Europe Écologie Les Verts
de la Métropole de Lyon**

À cet égard, la Métropole de Lyon multiplie ses engagements sur le plan climat, l'agriculture, l'alimentation, ce que nous partageons toutes et tous. Il en va de même concernant les enjeux stratégiques de la qualité de l'eau potable. Alors, comment ne pas prendre des mesures radicales de prévention pour se donner les moyens de garantir une eau potable sans pesticide, de protéger nos sols pour une alimentation saine, et d'éviter de répandre au gré des vents des agents polluants l'air que nous respirons.

Aussi :

Vu le Préambule de la Constitution du 4 octobre 1958, dans sa rédaction issue de la loi constitutionnelle n°2005-205 du 1er mars 2005, se référant à la Charte de l'environnement de 2004, qui dispose en son article 1^{er} que chacun a le droit de vivre dans un environnement équilibré et respectueux de la santé, et en son article 5 que les autorités publiques veillent, par application du principe de précaution, à la mise en œuvre de procédures d'évaluation des risques et à l'adoption de mesures provisoires et proportionnées afin de parer à la réalisation du dommage,

Vu les articles L.2212-1 et L.2212-2 du code général des collectivités territoriales disposant qu'au sein des communes, les maires ont en charge de s'assurer de la sécurité et la salubrité publique, comprenant notamment l'interdiction des exhalations nuisibles, la projection de toute matière de nature à nuire, en quelque manière que ce soit, à la sûreté, ainsi que de prévenir, par des précautions convenables, et de faire cesser les fléaux calamiteux et les pollutions de toute nature,

Vu l'article L.110-1 du Code de l'Environnement qui stipule que « Les espaces, ressources et milieux naturels terrestres et marins, les sites, les paysages diurnes et nocturnes, la qualité de l'air, les êtres vivants et la biodiversité font partie du patrimoine commun de la nation » .

Considérant qu'un rapport rendu en 2015 par le Centre International de Recherche contre le Cancer (CIRC) a classé le glyphosate comme cancérigène probable ;

Considérant que, dans une résolution du 24 octobre 2017, le Parlement européen a demandé à la Commission et aux États membres de ne pas autoriser les utilisations de la substance par les particuliers ;

Considérant qu'en l'absence de certitude sur l'innocuité de la molécule glyphosate et en présence de présomptions relatives aux risques pour la santé publique ;

Considérant que compte tenu de la raréfaction de la ressource en eau, il est nécessaire de conserver la qualité de l'eau avec la protection de la nappe phréatique et alluviale du Rhône ;

la métropole
GRAND LYON

2

Annexe (3/3)**Groupe des élu-e-s Europe Écologie Les Verts
de la Métropole de Lyon**

Le conseil de la Métropole de Lyon, sur la base du principe de précaution, émet le vœu que les communes rassemblées sur son territoire :

- S'inscrivent dans une démarche volontariste de suppression de l'usage de tous produits pesticides sur l'ensemble du territoire de leur commune jusqu'à plus amples informations sur la dangerosité des produits phytosanitaires, en travaillant notamment avec les bailleurs sociaux, les fédérations sportives (stades), la SNCF...
- Alertent l'Etat sur les lacunes de la législation actuelle au regard des enjeux de protection des populations et de la biodiversité
- Et se donnent pour objectif d'accompagner les agriculteurs présents sur le territoire de la Métropole vers une agriculture 100% bio

Annexe 3**Question orale du groupe Europe Écologie-Les Verts et apparentés
relative à l'utilisation sur le territoire de la Métropole de dispositifs publicitaires non autorisés**

Conseil de Métropole du lundi 04 novembre 2019

Question orale posée par le groupe des élus Europe-Écologie-Les-Verts et Apparentés concernant l'utilisation sur le territoire de la Métropole de dispositifs publicitaires non autorisés.

Monsieur le Président

Deux évènements récents financés en partie par la Métropole ont utilisé des dispositifs publicitaires interdits et toujours en débat dans le cadre du projet de Règlement local de Publicité Intercommunal.

Il s'agit d'une part des organisateurs du « Festival Lumière » qui ont fait de la publicité par le biais de « tags au sol » et d'autre part des « JECO » Journées de l'Économie qui ont fait installer un panneau publicitaire numérique pour une semaine quai Augagneur à Lyon 3^{ème}.

Il nous paraît inacceptable d'installer ces dispositifs alors que les élus de notre territoire sont en train de débattre de leur utilisation.

Nous souhaitons savoir, monsieur le Président, comment cela est possible : qui a autorisé l'utilisation de publicité au sol pour le Festival Lumière et qui a autorisé la pose d'un panneau numérique du 29 octobre au 07 novembre, au prétexte de valoriser les Journées de l'Économie ?

Conformément à l'article L 3121-13 du code général des collectivités territoriales rendu applicable à la Métropole de Lyon par l'article L 3611-3 dudit code, le présent procès-verbal a été arrêté le : 20 janvier 2020.

Le Président,

Le Secrétaire de séance,

David Kimelfeld

Sarah Peillon
